ŒUVRES

DE

DUCLOS.

TOME PREMIER.

IIe. PARTIE.





A PARIS,

CHEZ A. BELIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES MATHURINS ST.-J., HÔTEL CLUNY.

1821.



ACAJOU ET ZIRPHILE.

ÉPITRE AU PUBLIC.

Un auteur instruit de ses devoirs doit vous rendre compte de son travail : je vais donc y satisfaire. Excité par l'exemple, encouragé par les succès dont je suis depuis long-temps témoin et jaloux, mon dessein a été de faire une sottise. Je n'étais embarrassé que sur le choix. Politique, morale, littérature, tout était de mon ressort pour parvenir au but que je me proposais ; mais ce qu'il y a d'admirable, c'est que j'ai trouvé toutes les matières épuisées par des gens qui semblaient avoir travaillé avec les mêmes vues que les miennes. Je trou vaisdes sottises en tout genre, et je me suis vu presque dans la nécessité d'embrasser le raisonnable pour être singulier, de sorte que je ne désespère pas qu'on ne parvienne à trouver la vérité, à force d'avoir épuisé les erreurs.

J'avais d'abord eu dessein de faire un morceau contre l'érudition, pour me donner l'air d'un génie libre, indépendant, fécond par lui-même, et qui ne veut rien devoir aux secours étrangers ; mais j'ai remarqué que c'était un lieu commun, trop usé, inventé par la paresse, a dopté par l'ignorance, et qui n'ajoute rien à l'esprit.

La géométrie, qui a succédé à l'érudition, commence à passer de mode. On sait à présent qu'on peut être aussi sot en résolvant un problème qu'en restituant un passage. Tout est compatible avec l'esprit, et rien ne le donne.

Pour le bel esprit, si envié, si décrié et si recherché, il est presque aussi ridicule d'y prétendre, que difficile d'y atteindre.

On méprise l'érudit, le géomètre ennuie, le bel esprit est sifflé : comment faire ?

J'étais tout occupé de ces réflexions et de mon projet lorsque le hasard a fait tomber entre mes mains un recueil d'estampes, qui, sans doute, ont dû être faites pour quelque histoire fort ancienne ; du moins je n'en

connais point de moderne à laquelle elles pussent convenir : j'ai extrêmement regretté un si rare morceau ; mais, comme il n'y a pas d'apparence de le retrouver, j'ai tâché d'imaginer sur les estampes quel en pouvait être le sujet, et d'en deviner l'histoire, qui sera peut-être aussi vraie que bien d'autres. Cependant, comme je pourrais bien n'avoir pas deviné juste, je ne donnerai ceci que pour un conte (1). Je ne sais, mon cher Public, si vous approuverez mon dessein; cependant il m'a paru assez ridicule pour mériter votre suffrage; car, à vous parler en ami, vous ne réunissez tous les âges que pour en avoir tous les travers. Vous êtes enfant pour courir après la bagatelle; jeune, les passions vous gouvernent; dans un âge plus mûr, vous vous croyez plus sage parce que votre folie devient triste; et vous n'êtes vieux que pour radoter; vous parlez sans penser, vous agissez sans dessein, et vous croyez juger parce que vous prononcez.

Je vous respecte beaucoup, je vous estime très-peu, vous n'êtes pas digne qu'on vous aime : voilà mes sentimens à votre égard : si vous en exigez d'autres, je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

***

(1) Les estampes ont été faites originairement pour un conte qui a été imprimé, et dont il n'a jamais été tiré que deux exemplaires. On a essayé de faire un autre conte sur les estampes seules : c'est celui qu'on va lire.

ACAJOU ET ZIRPHILE,

CONTE.

L'ESPRIT ne vaut pas toujours autant qu'on le prise ; l'amour est un bon précepteur ; la Providence sait bien ce qu'elle fait : c'est le but moral de ce conte ; il est bon d'en avertir le lecteur, de peur qu'il ne s'y méprenne. Les esprits bornés ne se doutent jamais de l'intention d'un auteur, ceux qui sont trop vifs l'exagèrent ; mais ni les uns ni les autres n'aiment les réflexions : c'est pourquoi j'entre en matière.

Il y avait autrefois, dans un pays situé entre le royaume des Acajous et celui de Minutie, une race de génies malfaisans, qui faisaient la honte de ceux de leur espèce, et le malheur de l'humanité. Le ciel fut touché des prières qu'on faisait contre cette race maudite : la plupart périrent d'une mort tragique, il n'en restait plus que le génie Podagrambo et la fée Harpagine; mais il semblait que ces deux derniers eussent hérité de toute la méchanceté de leurs ancêtres.

Ils avaient tous deux peu d'esprit : la qualité de génie ou de fée ne donne que la puissance; et la méchanceté se trouve encore plus avec la sottise qu'avec l'esprit. Podagrambo, quoique très-noble, très-haut et très-puissant seigneur, était encore très-sot; Harpagine passait pour avoir plus d'esprit, parce qu'elle était plus méchante : ces deux qualités se confondent encore aujourd'hui. Ce qui prouve cependant qu'elle en avait peu, c'est qu'elle était ennuyeuse, quoique médisante. Pour le génie, il était assez méchant pour ne désirer que le mal, et assez imbécile pour qu'on lui eût fait faire le bien, sans qu'il s'en fût aperçu : il avait une taille gigantesque avec toute la disgrâce possible. Harpagine était encore plus affreuse : grande, sèche, noire ; ses cheveux ressemblaient à des serpens; et, lorsqu'elle se transformait, c'était ordinairement en araignée, en chauve-souris, ou en insecte.

Ces deux monstres n'en avaient pas moins de présomption. Harpagine se piquait d'agrémens, et Podagrambo de bonnes fortunes : ils avaient une petite maison élégamment meublée, où l'on voyait des magots de la Chine, des vernis de Martin, des chaises longues et des coussins ; c'était là qu'ils allaient s'ennuyer : ils menacèrent enfin le public de se marier, pour perpétuer leur nom. La *postéromanie* est le tic commun des grands; ils aiment leur postérité, et ne se soucient point de leurs enfans. Cette proposition fut reçue comme une déclaration de guerre.

Les génies et les fées crurent l'affaire assez importante, pour indiquer une assemblée générale. La chose fut exposée, agitée, discutée; on parla, on délibéra beaucoup, et cependant on résolut quelque chose.

Il fut décidé que Podagrambo et Harpagine ne pourraient jamais se marier, à moins qu'ils ne se fissent aimer : cet arrêt semblait condamner l'un et l'autre au célibat; ou, s'ils pouvaient devenir aimables, il fallait qu'ils changeassent de caractère; et c'était tout ce qu'on désirait.

Ils cherchèrent aussitôt dans leur Colombat quelle maison ils honoreraient de leur choix; mais, comme il fallait qu'ils se fissent aimer, ils comprirent qu'ils n'y réussiraient jamais, sans un artifice singulier. Quelque aveugle que soit l'amour-propre, on connaît bientôt ses défauts, quand l'intérêt s'en mêle.

Harpagine, plus inventive que le génie, lui tint à peu près ce discours : Mon dessein est de prendre des enfans si jeunes, qu'ils n'aient encore aucunes idées; nous les éleverons nous-mêmes, ils ne verront jamais d'autres personnes, et nous leur formerons le cœur à notre gré : les préjugés de l'enfance sont presque invincibles. Mon parti, ajouta-t-elle, est déjà trouvé : le roi des Acajous n'a qu'un fils qui a environ deux ans, je vais lui demander de m'en confier l'éducation; il n'oserait me refuser; il craindrait mon ressentiment; et l'on fait plus pour ceux que l'on craint, que pour ceux que l'on estime. J'aurai soin d'en user ainsi pour vous à l'égard de la première petite princesse qui naîtra.

Podogrambo approuva un plan si bien concerté, et la fée partit sur son grand dragon à moustaches, arriva chez le roi des Acajous, et lui fit sa demande, que le pauvre prince n'osa refuser.

Harpagine, charmée d'avoir entre ses mains le petit prince Acajou, repartit, et ne songea plus qu'à exécuter son projet. D'un coup de baguette, elle lui bâtit un palais enchanté, que je prie le lecteur d'imaginer à son goût, et dont je lui épargne la description, de peur de l'ennuyer; mais ce que je suis obligé de lui dire, parce qu'il n'est pas obligé de le deviner, c'est qu'Harpagine, en destinant le jardin de ce palais à servir de promenade au petit prince, y attacha un talisman qui l'empêchait d'en sortir, à moins qu'il ne devînt amoureux; et comme elle était la seule femme qu'il pût voir, elle ne doutait point que son sexe seul ne lui tînt lieu de beauté, et que les désirs de l'adolescence ne fissent naître l'amour dans le cœur d'Acajou. Un accident qu'Harpagine n'avait pas prévu, contraria d'abord son dessein, et l'obligea de corriger son plan. Acajou avait reçu, en naissant, le don de la beauté, il devait être le prince le mieux fait de son temps; cela flattait merveilleusement les espérances

de la fée, qui savait d'ailleurs que les prémices des jeunes gens les plus aimables appartiennent de droit à des vieilles; mais ce qui la chagrina, fut de connaître que l'enfant avait été doué de toutes les qualités de l'esprit. Harpagine sentait qu'il n'en serait que plus difficile à séduire; elle résolut sur-le-champ de corriger par l'art ce que son pupille avait reçu de la nature, et de lui gâter l'esprit, ne pouvant pas l'en priver. Elle entra dans le laboratoire où elle composait ses drogues : les paroles les plus efficaces, les charmes les plus puissans furent employés; elle composa deux boules de sucre magique; dans l'une il y avait des pastilles dont la vertu était d'inspirer le mauvais goût, et de rendre l'esprit faux; l'autre renfermait des dragées de présomption et d'opiniâtreté : celui qui en mangerait devait toujours juger faux, raisonner de travers, soutenir son sentiment avec opiniâtreté, et donner dans tous les ridicules; de sorte que la maligne fée avait tout lieu d'espérer que, si le prince en mangeait, il sentirait pour elle une passion d'autant plus forte, qu'elle serait plus extravagante. Elle vint aussitôt présenter les bonbons à l'enfant; mais comme elle l'engageait par ses caresses à en manger, elle voulut prendre un air riant, qui lui fit faire une si affreuse grimace, que l'enfant en eut peur, et lui rejeta les boules au nez. Un homme de ceux qu'on appelle raisonnables, aurait été plus aisé à séduire; mais la nature éclairée donne à ceux qu'elle n'a pas encore livrés à la raison un instinct plus sûr, qui les avertit de ce qui leur est contraire. La fée ne regrettait plus les dragées de présomption; elle ne doutait point que la naissance d'Acajou ne lui en donnât toujours assez; mais jamais elle ne put lui faire goûter ni les unes ni les autres : elle les donna à un voyageur comme une curiosité très-précieuse, en y ajoutant la vertu de se multiplier. Celui qui les reçut les apporta en Europe, où elles eurent un succès brillant. Ce furent les premières dragées qu'on y vit. Tout le monde en voulut avoir; on se les envoyait en présent; chacun en portait sur soi dans de petites boîtes; on se les offrait par galanterie, et cet usage s'est conservé jusqu'aujourd'hui. Elles n'ont pas toutes la même vertu; mais les anciennes ne sont pas absolument perdues. Cependant Harpagine imagina de donner une si mauvaise éducation au prince Acajou, que cela vaudrait toutes les dragées du monde.

On apprit alors par les nouvelles à la main, que la reine de Minutie était près d'accoucher, et que toutes les fées étaient convoquées pour assister aux couches; Harpagine s'y rendit comme les autres. La reine accoucha d'une fille, qui était, comme on se l'imagine bien, un miracle de beauté, et qui fut nommée Zirphile. Harpagine comptait demander à la reine qu'elle lui en

confiât l'éducation ; mais la fée Niuette l'avait déjà prévenue, et s'était chargée d'élever la princesse.

Ninette était la protectrice déclarée du royaume de Minutie. Elle n'avait pas plus de deux pieds et demi de haut ; mais sa petite figure réunissait tous les agrémens et toutes les grâces imaginables. On ne pouvait lui reprocher qu'une vivacité extrême, il semblait que son esprit se trouvait trop resserré dans un aussi petit corps ; toujours pensante, et toujours en action, sa pénétration l'emportait souvent au-delà des objets, et l'empêchait de les discerner plus exactement que ceux qui n'y pouvaient atteindre. Sa vue perçante et sa démarche vive étaient l'image des qualités de son esprit. Pour remédier à cet excès de vivacité que les sots s'efforcent d'imiter, et qu'ils appellent étourderie, pour se consoler de n'y pas réussir, le conseil des fées avait fait présent à Ninette d'une paire de lunettes et d'une béquille enchantées. La vertu des lunettes était, en affaiblissant la vue, de tempérer la vivacité de l'esprit par la relation de l'âme et du corps. Voilà la première invention des lunettes ; on les a depuis employées pour un usage tout opposé : et c'est ainsi qu'on abuse de tout. Ce qui prouve cependant combien les lunettes nuisent à l'esprit, c'est de voir que de vieux surveillans sont tous les jours trompés par de jeunes amans sans expérience, et l'on ne peut s'en prendre qu'aux lunettes. A l'égard de la béquille, elle servait à rendre la démarche plus sûre en la ralentissant. Ninette ne se servait du présent des fées, que lorsqu'il était question de conduire une affaire délicate ; elle était d'ailleurs la meilleure créature qu'on pût voir ; l'âme ouverte, le cœur tendre, et l'esprit étourdi la rendaient une femme adorable. Les fées qui assistaient à la naissance de la princesse, songeaient à la douer suivant la coutume, et, en vraies femmes, commencèrent leurs dons par la beauté, les grâces et tous les dehors séduisans, quand Harpagine, dont la malice était plus éclairée que la bienveillance des autres, dit en gromelant entre ses dents : Oui, oui, vous avez beau faire, vous n'en ferez jamais qu'une belle bête ; c'est moi qui vous en réponds, car je la doue de la bêtise la plus complète. Elle partit aussitôt.

Les fées ne furent pas long-temps à s'apercevoir de leur négligence ; mais Ninette, ayant mis ses lunettes, dit qu'elle suppléerait par l'éducation à ce qui manquait à l'enfant du côté de l'esprit.

Les autres fées ajoutèrent que, pour remédier en partie au mal qu'elles ne pouvaient pas absolument détruire, l'imbécillité de la princesse cesserait dans le moment qu'elle ressentirait de l'amour. Une femme qui n'a besoin que de ce remède-là, n'est

pas absolument dénuée de ressource. Ninette ayant pris Zirphile entre ses bras, la transporta dans son palais, malgré tous les piéges de la méchante fée.

D'un autre côté, Harpagine ne s'occupa plus que du soin de donner à son pupille la plus mauvaise éducation qu'elle imagina, afin d'étouffer l'esprit par la mauvaise culture, comme elle espérait que la stupidité rendrait inutiles tous les soins qu'on prendrait de Zirphile. Elle ordonna aux gouverneurs du petit prince de ne lui parler que de revenans, de fantômes, de la grande bête, et de lui lire des contes de fées pour lui remplir la tête de mille fadaises. On a conservé de nos jours, par sottise, ce que la fée avait inventé par malice.

Lorsque le prince fut un peu plus grand, la fée manda des maîtres de tous côtés; et, comme en fait de méchanceté elle ne restait jamais dans le médiocre, elle changea tous les objets de ses maîtres. Elle fit venir un fameux philosophe, le Descartes ou le Newton de ce temps-là, pour montrer au prince à monter à cheval et à tirer des armes; elle chargea un musicien, un maître à danser, et un poëte lyrique de lui apprendre à raisonner; les autres furent distribués suivant ce plan, et ils en firent d'autant moins de difficulté, que tous se piquent particulièrement de ce qui n'est pas de leur profession. Qu'il y a de gens qui feraient croire qu'on a pris les mêmes soins pour leur éducation!

Avec tant de précautions, Harpagine ne doutait point du succès de son projet; cependant, malgré les leçons de tous ses maîtres, Acajou réussissait dans tous ses exercices; il n'acquérait, à la vérité, aucune connaissance utile, mais les erreurs ne prenaient point sur son esprit. Heureux dédommagement! après les bonnes leçons, ce qu'il y a de plus instructif, sont les ridicules; et ceux des maîtres d'Acajou le mettaient en garde contre leurs préceptes. Il devenait beau comme l'Amour, et il était fait à peindre, toutes ses grâces se développaient. Harpagine prétendait que tout cela croissait pour elle : il faut la laisser prétendre, et voir ce qui arriva.

Tandis qu'Harpagine travaillait de toute sa force pour faire un sot d'Acajou, la fée Ninette perdait l'esprit en tâchant d'en donner à Zirphile. La cour de la petite fée rassemblait tout ce qu'il y avait de gens aimables dans le royaume de Minutie. Les jours qu'elle tenait appartement, rien n'était si brillant que la conversation. Ce n'était point de ces discours où il n'y a que du sens commun, c'était un torrent de saillies, tout le monde interrogeait, personne ne répondait juste, et l'on s'entendait à merveille, ou l'on ne s'entendait pas, ce qui revient au même pour les esprits brillans; l'exagération était la figure favorite et à la

mode : sans avoir de sentimens vifs, sans être occupé d'objets importans, on en parlait toujours le langage; on était *furieux* d'un changement de temps ; un ruban ou un pompon était *la seule chose qu'on aimait au monde;* entre les nuances d'une même couleur, on trouvait *un monde de différence;* on épuisait les expressions outrées sur les bagatelles, de façon que, si par hasard on venait à éprouver quelques passions violentes, on ne pouvait se faire entendre, et l'on était réduit à garder le silence ; ce qui donna occasion au proverbe : *Les grandes passions sont muettes.*

Ninette ne doutait point que l'éducation que Zirphile recevait à sa cour, ne dût à la fin triompher de sa stupidité ; mais le charme était bien fort. Zirphile devenait tous les jours la plus belle et la plus sotte enfant qu'on pût voir. Elle rêvait au lieu de penser, et n'ouvrait la bouche que pour dire une sottise. Quoique les hommes ne soient pas bien difficiles sur les propos d'une jolie femme, et trouvent toujours qu'elle parle comme un ange, ils ne pouvaient la louer que sur sa beauté ; la pauvre enfant toute honteuse recevait leurs éloges comme une grâce, et leur répondait qu'ils lui faisaient bien de l'honneur. Ce n'était pourtant pas ce qu'ils voulaient ; ils riaient de ses naïvetés, et cherchaient à séduire son innocence.

Il faut un peu connaître le vice pour en redouter les piéges. Zirphile était la candeur même, et ce n'est point du tout la sauvegarde de la vertu ; mais Ninette veillait attentivement sur sa chère pupille. Elle la mit parmi ses filles d'honneur où il y avait souvent des places vacantes ; la plupart en sortaient avant que leur temps fût fini : il n'y a point à la cour de corps plus difficile à recruter. Zirphile ne fut point gâtée par l'exemple ; c'était en vain que les jeunes courtisans s'empressaient auprès d'elle : un trop grand désir de paraître aimables, les empêche souvent de l'être. Zirphile était peu touchée de leur hommage, tous leurs discours lui paraissaient des fadeurs ou des fatuités. D'ailleurs, les hommes sont gouvernés par leurs sens avant de connaître leur cœur ; mais la plupart des femmes ont besoin d'aimer, et seraient rarement séduites par les plaisirs, si elles n'étaient pas entraînées par l'exemple. Quoi qu'il en soit, il n'arriva point d'accidens à Zirphile, parce que, pour plus de sûreté, Ninette ne la laissait approcher d'aucun homme pour son honneur, ni même de certaines femmes pour son innocence.

Tandis qu'elle vivait ainsi à la cour de Ninette, Acajou s'ennuyait chez Harpagine. Il était déjà dans sa quinzième année ; son esprit ne servait qu'à lui faire connaître qu'il n'était pas fait pour vivre avec tout ce qui l'entourait. Il commençait à ressentir ces désirs naissans de la nature qui, sans avoir d'objet dé-

terminé, en cherchent un partout; il s'apercevait déjà qu'il avait un cœur dont les sens ne sont que les interprètes. Il éprouvait cette mélancolie qu'on pourrait mettre au rang des plaisirs, quoiqu'elle en fasse désirer de plus vifs; il soupirait après quelqu'un qui pût dissiper ce trouble, et cherchait cependant la solitude. Il se retirait dans les lieux les plus écartés du parc; c'était là qu'en cherchant à débrouiller ses idées, il faisait quelquefois une assez sotte figure, comme il est aisé de le voir dans l'estampe.

Harpagine, qui connaissait le mal d'Acajou, se flattait d'en être bientôt le remède; mais elle voyait avec chagrin que toutes les caresses qu'elle voulait lui faire, ne faisaient que le révolter et lui donner de l'humeur. Les caresses offertes réussissent rarement, et il est encore plus rare qu'on les offre, quand elles méritent d'être recherchées.

Harpagine était au désespoir. Le conseil des fées avait prononcé que le prince ne resterait entre ses mains que jusqu'à l'âge de dix-sept ans, après quoi elle n'aurait aucun pouvoir sur lui.

Le roi des Acajous et celui de Minutie attendaient avec impatience cet heureux instant, pour unir leurs États par le mariage de leurs enfans.

Le génie n'eut pas plus tôt appris ce projet, qu'il jura que cela ne se passerait pas ainsi. Il fit faire un équipage superbe, et se rendit à la cour de Ninette; il y fut reçu avec cette espèce de politesse qu'on a pour tous les grands, et qui n'engage point à l'estime.

Pour ne point perdre de temps en complimens superflus, il déclara d'abord à Zirphile ses sentimens, c'est-à-dire, les désirs qu'elle lui inspirait. La petite princesse, qui n'avait point appris à dissimuler, ne le fit point languir, et lui déclara naïvement toute la répugnance qu'elle sentait pour lui: il en fut très-étonné; mais, au lieu de se rebuter, il entreprit de toucher le cœur, afin d'obtenir la main. Il se tourmentait donc à chercher tous les moyens de plaire; malheureusement, plus on les cherche, moins on les trouve. Il voulut imiter les agréables de la cour; mais tout ce qui ne les rendait que ridicules, le faisait paraître plus maussade. Il y a des ridicules qui ne vont pas à toutes sortes de figures, il y en a même de compatibles avec les grâces, et Podagrambo ne brillait pas par ceux-là: plus il voulait faire le fat, plus il prouvait qu'il n'était qu'un sot. Enfin, car je n'aime pas les histoires allongées, après avoir fort ennuyé la cour par ses sottises, et encore plus fatigué Zirphile par ses fadeurs, il n'était pas plus avancé que le premier jour; on le trouvait le plus plat génie qu'on eût encore vu: c'était un discours qu'on répétait depuis les appartemens jusqu'au grand-commun.

Podagrambo soupçonna qu'il était la fable de la cour : ce n'était pas par pénétration ; mais un tic assez ordinaire aux sots, est de penser fort avantageusement d'eux-mêmes, et de croire que les autres en parlent mal. Dans son dépit, il retourna chez lui, pour méditer quelque vengeance d'éclat, et pour concerter avec Harpagine le moyen d'enlever la princesse. Ninette, ayant prévu les entreprises qu'on pouvait former contre sa chère Zirphile, lui avait donné une écharpe, dont le charme était tel, que celle qui la portait ne devait craindre aucune violence.

Cependant l'innocent Acajou ne pouvait sortir de la mélancolie qui le consumait, et Zirphile était travaillée du même mal. Ils se promenaient souvent seuls ; et lorsque le hasard les conduisait chacun de leur côté auprès de la palissade qui séparait les deux jardins, ils se sentaient attirés par une force inconnue, ils se trouvaient arrêtés par un charme secret : chacun réfléchissait en particulier sur le plaisir qu'il goûtait dans ce lieu le plus négligé du parc : ils y revenaient tous les jours ; la nuit avait peine à les en arracher.

Un jour que le prince était plongé dans ses réflexions auprès de cette palissade, il laissa échapper un soupir : la jeune princesse, qui était de l'autre côté dans le même état, l'entendit : elle en fut émue ; elle recueille toute son attention, elle écoute. Acajou soupire encore : Zirphile, qui n'avait jamais rien compris à ce qu'on lui avait dit, entendit ce soupir avec une pénétration admirable ; elle répondit aussitôt par un pareil soupir.

Ces deux amans, car ils le furent dans ce moment, s'entendirent réciproquement. La langue du cœur est universelle : il ne faut que de la sensibilité pour l'entendre et pour la parler. L'amour porte dans l'instant un trait de flamme dans leurs cœurs, et un rayon de lumière dans leur esprit. Les jeunes amans, après s'être entendus, cherchent à se voir pour s'entendre mieux. La curiosité est le fruit des premières connaissances : ils avancent, ils se cherchent, ils écartent les branches, ils se voient. Dieux ! quels transports ! Il faut leur âge, la vivacité de leurs désirs, le tumulte de leurs idées, le feu qui anime leurs sens, peut-être même leur ignorance pour comprendre leur situation. Ils restent quelque temps immobiles ; ils sont saisis d'un tremblement que la nouveauté du plaisir porte dans des sens neufs. Ils se touchent, ils gardent le silence ; ils laissent cependant échapper quelques mots mal articulés. Bientôt ils se parlent avec vivacité ; ils se font ensemble mille questions, ils n'y répondent rien de juste, cependant ils sont satisfaits de ce qu'ils se disent, et se trouvent éclaircis sur leurs doutes ; ils comprennent du moins qu'ils se désiraient sans se connaître, qu'ils ont trouvé ce qu'ils cherchaient, et qu'ils

se suffisent. Acajou qui n'avait jamais vu qu'Harpagine, se trouve transporté dans un monde nouveau ; et Zirphile, qui n'avait pas fait la moindre attention aux hommes de la cour, crut voir un nouvel être. Acajou baisa la main de Zirphile. La pauvre enfant, qui ne croyait pas accorder une faveur, encore moins faire une faute, le laissa faire. Acajou, qui avait de trop bonnes intentions pour s'imaginer que les caresses pussent offenser personne, redoublait les siennes, et Zirphile les lui rendait naïvement; n'ayant pas la moindre idée du vice, elle ne pouvait pas avoir de pudeur. Ils s'assirent sur l'herbe : c'est là qu'ils s'embrassèrent. Ils se serrent étroitement. Zirphile se livre à tous les transports de son amant, elle le reçoit dans ses bras. Acajou porte la main sur la gorge naissante de sa chère Zirphile ; il appuie sa bouche sur la sienne : leurs âmes volent sur leurs lèvres ; elles se confondent ; elles sont plongées dans une ivresse divine ; elles nagent dans les plaisirs, et sont emportées par un torrent de délices; leurs désirs s'enflammaient, et ils ne comprenaient pas qu'ils pussent être aussi heureux, et désirer encore. Ils jouissaient de toutes les beautés qu'ils voyaient; ils ne s'imaginaient pas qu'il y en eût de cachées d'où dépendait le dernier période du bonheur. Il me semble cependant qu'ils n'ont pas mal profité d'une première leçon.

Ces aimables enfans étaient si enivrés de leur félicité, qu'ils oubliaient toute la nature, et ne songeaient point à se séparer. Mais, comme ils tardaient plus long-temps à revenir de la promenade qu'ils n'avaient coutume, Harpagine et Ninette allèrent pour les chercher, et les appelaient chacune de leur côté. Nos amans furent effrayés de leurs voix, et se séparèrent à regret; mais l'espérance de revenir goûter les mêmes plaisirs, les fit retirer : ils craignaient qu'on ne troublât leur union, si on venait à la soupçonner. L'amour est confiant dans ses désirs, et timide dans ses plaisirs.

L'image de Zirphile qui était gravée au fond du cœur d'Acajou, lui fit voir Harpagine plus horrible que jamais. Pour Zirphile, quoiqu'elle fût obligée de suspendre le plaisir de voir Acajou, celui qu'elle venait de goûter donnait un nouvel éclat à sa beauté, et répandait un air de satisfaction sur toute sa personne. Le plaisir embellit, et l'amour éclaire. Rien n'égale la surprise que l'esprit de Zirphile causa à toute la cour ; il y avait ce soir-là même grand appartement chez Ninette; on voulut faire quelqu'une de ces mauvaises plaisanteries, si familières aux gens médiocres, qui croient toujours avoir quelque supériorité sur d'autres un peu plus sots; la pauvre Zirphile en était souvent l'objet : elle y répondit dès ce soir-là avec tant de

justesse, de finesse et si peu d'aigreur, que les mauvaises plaisantes (car c'était sûrement des femmes) furent étonnées de la sagesse de ses réponses, et humiliées des égards même qu'elle y apportait; les hommes étaient charmés et applaudissaient; Ninette en pleurait de joie, et les femmes en rougissaient de dépit et de colère. Elles avaient eu jusque-là bien de la peine à pardonner la beauté de Zirphile en faveur de sa sottise; mais il n'y avait plus moyen d'y tenir; elle n'avait plus d'autre ressource que d'être méchante. Cette dernière qualité fait souvent respecter ce qu'on est obligé de haïr: la petite princesse était trop bien née pour se servir de ce vilain moyen-là.

Cependant nos deux jeunes amans s'étaient trop bien trouvés de la première leçon de l'amour, pour ne pas retourner à son école. Quel bonheur de s'instruire par les plaisirs!

Les amans, comme les voleurs, prennent d'abord des précautions superflues, ils les négligent par degrés, ils oublient les plus nécessaires, et sont pris: voilà précisément ce qui arriva à nos petits imprudens, et ce fut le génie qui les surprit: les sots ne vivent que des fautes des gens d'esprit. Il aperçut un soir ces jeunes amans qui se retiraient, il en fut outré de rage; mais comme il avait pour maxime de ne jamais rien faire sans demander conseil, quoiqu'il n'en fit ensuite qu'à sa tête, il résolut de consulter Harpagine. La méchante fée, en apprenant cette nouvelle, conçut le plus violent dépit: le génie lui dit qu'il n'y avait point d'autre moyen de se venger que d'enlever la princesse.

Quoique la fée fût aussi furieuse que lui, elle aimait encore mieux écarter sa rivale que de la voir dans le même lieu que son amant: elle cacha donc son inquiétude, et dit au génie qu'il fallait qu'il se chargeât de cette entreprise, se flattant qu'il n'aurait jamais l'esprit d'y réussir.

Dès le matin Podagrambo se cacha derrière un arbre, auprès de la palissade où nos amans venaient se chercher. Les maîtres d'Acajou eurent ordre de prolonger leurs leçons, afin qu'il ne pût se trouver au rendez-vous avant la princesse.

Acajou, d'un caractère si doux, marqua de l'humeur pour la première fois: l'égalité ne subsiste point avec la passion. Tandis qu'il s'impatientait, la tendre Zirphile vint à la palissade, où elle fut inquiète de n'y pas trouver son amant, qui avait coutume de la prévenir: elle regarde de toutes parts, elle ose enfin entrer dans le parc d'Harpagine, et passe auprès du génie. A son aspect la frayeur la saisit: elle voulut fuir: mais ce fut avec si peu de précaution, que son écharpe resta attachée à une branche. Le génie la saisit à l'instant par sa robe: Ah! ah! dit-il, belle innocente, vous venez donc ici chercher un mar-

mousset ; et c'est pour lui que vous me méprisez? La pauvre Zirphile, se voyant trahie par la frayeur même qui lui avait fait perdre son écharpe, eut recours à la dissimulation. Avant que d'avoir aimé, elle n'eût pas été si habile : une première aventure qui inspire la fatuité à un jeune homme, rend la fausseté nécessaire aux femmes : on a obligé un sexe à rougir de ce qui fait la gloire de l'autre.

Quoique Zirphile fût la candeur même, elle entreprit de tromper le génie. Je suis étonnée, dit-elle, que vous imputiez à l'amour un pur effet de ma curiosité ; c'est elle qui m'a fait entrer dans ce lieu; je ne suis pas moins surprise que vous vous serviez de la violence, vous qui pouvez tout attendre de votre naissance, et plus encore de votre amour.

Le génie se radoucit un peu à ce discours flatteur; mais, quoique la princesse lui conseillât d'espérer tout de son mérite, et qu'il en fut très-persuadé, il ne voulait point la laisser échapper.

Si votre cœur, reprit-il, est si sensible pour moi, vous ne devez pas faire de difficulté de venir dans mon palais. Tous ces petits soins d'amans vulgaires sont des formalités frivoles qui ne font que retarder le plaisir sans le rendre plus vif.

Eh bien! répliqua Zirphile, je suis prête à vous suivre ; et, pour vous prouver ma sincérité, rendez-moi mon écharpe, afin qu'il ne reste ici aucun témoin de mon évasion et de votre violence.

Le génie pensa se pâmer de plaisir et d'admiration pour la présence d'esprit de Zirphile.

Oh! pour le coup, s'écria-t-il, il faut avouer que l'amour donne bien de l'esprit aux femmes ; car, pour moi, je n'aurais jamais imaginé celui-là, et je m'en allais comme un sot. Il détache aussitôt l'écharpe et la remet à la princesse en lui baisant la main ; mais elle, n'ayant plus rien à craindre, le repoussa avec mépris.

Retire-toi, perfide, lui dit-elle, ou crains le courroux des fées ; cette écharpe est pour moi le gage de leur protection. En achevant ces mots, elle s'éloigna, et laissa le génie confondu et arrêté par une force à laquelle il sentait que son pouvoir était forcé de céder.

Il ne tint qu'à lui d'admirer, encore plus qu'il n'avait fait, la présence d'esprit de Zirphile. Cette réflexion ne fut pas sans doute celle qui l'occupa le plus. Après être resté quelque temps immobile, il revint confus et désespéré trouver Harpagine, et lui raconta par quel charme son pouvoir avait été inutile.

Si la fée apprit avec dépit la vertu de l'écharpe enchantée, elle

en fut un peu consolée par le mauvais succès de l'entreprise du génie : elle lui cacha cependant le différent intérêt qu'elle y prenait ; et, comme les consolateurs ne sont jamais plus éloquens que lorsqu'ils ne sont pas affligés eux-mêmes, elle le calma, en lui promettant de détruire l'enchantement de l'écharpe, et de le rendre maître de la princesse.

La fée ignorait le malheur qui la menaçait elle-même. Tandis qu'elle délibérait avec le génie sur les moyens de rétablir leur puissance, Acajou courut à la palissade ; après avoir quelque temps attendu Zirphile, l'impatience l'avait fait entrer dans le parc de Ninette ; et, partagé entre la crainte et le désir, il était insensiblement parvenu jusqu'au palais.

La nouvelle de son arrivée s'y répandit bientôt. Ninette vint au-devant de lui, suivie de toute sa cour. Acajou s'avança respectueusement vers la petite fée, et baisa le bas de sa robe ; aussitôt que Zirphile et lui s'aperçurent, ils coururent l'un à l'autre, et la présence de toute la cour ne les empêcha pas de se donner mutuellement les témoignages les plus vifs du plaisir qu'ils avaient de se revoir. Zirphile raconta naïvement le danger qu'elle avait couru : le prince lui en était devenu plus cher. Plus les femmes ont hasardé, plus elles sont prêtes à sacrifier encore. Ninette, naturellement indulgente, ne s'attacha point à examiner ce qu'il pouvait y avoir d'irrégulier dans la conduite de nos jeunes amans : il suffisait que la fortune eût tout fait pour le mieux.

Harpagine ayant appris la fuite d'Acajou, entra dans la plus horrible colère, et vint le redemander ; mais, heureusement pour lui, il avait atteint ce jour-là même sa dix-septième année, et le décret des fées l'affranchissait alors du pouvoir d'Harpagine. Elle en conçut tant de rage, qu'elle en perdit son amour, qui n'était qu'un sentiment étranger dans son cœur ; et, ne méditant plus que des projets de vengeance, elle partit pour inviter la fée Envieuse à se liguer avec elle.

Les fêtes que l'arrivée d'Acajou fit naître, ne permettaient pas de s'occuper du ressentiment d'Harpagine.

Ceux qui avaient entrepris de plaire à Zirphile, perdirent toutes leurs prétentions en voyant Acajou. Les femmes ne se lassaient point d'admirer sa beauté, et toutes devinrent, en secret, rivales de son amante. Acajou était si rempli de son amour qu'il n'apercevait seulement pas les agaceries dont il était l'objet ; on lui en fit de toute espèce ; mais, lorsqu'il fut bien avéré que le cœur de ces amans était fermé à tout autre sentiment qu'à leur amour, il fut généralement décidé que Zirphile était encore plus sotte depuis qu'elle aimait, qu'elle ne l'était auparavant ;

que la beauté d'Acajou était sans physionomie, qu'elle n'avait rien de piquant; que leur amour était aussi ridicule que nouveau à la cour et que cela ne faisait pas une société.

On ne fit donc plus aucune attention à lui, et ils étaient si occupés l'un de l'autre, qu'ils n'aperçurent pas plus la désertion que l'empressement de la cour.

Ninette qui veillait auparavant avec tant de soin sur la conduite de Zirphile contre la témérité des étourdis de la cour, la laissait sans inquiétude avec Acajou : elle croyait que le véritable amour est toujours respectueux, et que plus un amant désire, moins il ose entreprendre. La maxime est délicate, mais je ne la crois pas absolument sûre; cependant elle ne fut pas contredite par l'événement.

On n'attendait que les rois d'Acajou et de Minutie pour célébrer le mariage; leurs ambassadeurs étaient arrivés, et avaient déjà tout réglé; les livrées étaient faites; on finissait les habits, il n'y manquait pas un pompon; on avait fait venir les dernières modes de chez Duchapt sur des poupées de la grandeur de Ninette; en un mot, tout l'essentiel était prêt, et il ne restait plus à régler que ce qui regardait les lois des deux États, et l'intérêt des peuples.

Les amans ne se quittaient pas un instant; souvent, pour se dérober au tumulte de la cour, ils passaient les jours dans les bosquets les plus écartés du parc. Ils se faisaient mille caresses innocentes; ils se disaient continuellement ces riens si intéressans pour les amans, qu'on répète sans cesse, qu'on n'épuise jamais, et qui sont toujours nouveaux.

Un jour qu'ils goûtaient un de ces entretiens délicieux, la chaleur obligea Zirphile d'ôter son écharpe pour causer avec plus de liberté. Harpagine, qui s'était rendue invisible pour les surprendre, parut à leurs yeux escortée par la fée Envieuse, montée sur un char tiré par des serpens et entourée d'une quantité prodigieuse de cœurs percés de traits; c'étaient autant de talismans qui représentaient tous ceux qui rendent hommage à l'Envie; et les flèches étaient l'image du mérite qui fait le plus cruel supplice des envieux.

Harpagine frappa à l'instant Zirphile de sa baguette, et l'enleva au milieu d'un nuage, dans le moment même que le tendre Acajou lui baisait la main. Ce malheureux prince se prosterna devant la fée, en la suppliant de ne faire tomber que sur lui le poids de sa vengeance, et d'épargner la princesse; il lui dit en vain tout ce que l'amour et la générosité inspirent. La cruelle fée le regardant avec des yeux enflammés : Oses-tu, lui dit-elle, espérer aucune grâce? Mon cœur n'est plus sensible qu'à la haine.

Je veux, d'un seul coup, exercer ma vengeance sur toi et sur ton amante ; elle va passer dans les bras de ton rival qui lui est odieux.

A ces mots, le char vole, et laisse Acajou plongé dans le dernier désespoir.

Ninette fut bientôt instruite par son art de féerie de ce qui venait d'arriver; mais le malheur de ces gens qui savent tout, est de ne jamais rien prévoir. Elle vint chercher le prince ; il était auprès de l'écharpe de Zirphile qu'il arrosait de ses larmes. La petite fée n'oublia rien pour le consoler, sans pouvoir seulement se faire entendre. Après l'avoir ramené au château presque malgré lui, elle s'enferma dans son cabinet, mit ses lunettes, et consulta ses grands livres pour savoir quel parti elle prendrait dans ce malheur.

Toute la cour en raisonnait diversement ; les uns en parlaient beaucoup, et ne s'en souciaient guère ; d'autres, saus en rien dire, y prenaient plus d'intérêt. Les femmes surtout n'étaient pas fort touchées de la perte de Zirphile : plusieurs se flattaient de consoler le prince.

On était encore dans ce premier mouvement d'une nouvelle de cour, où tout le monde parle sans rien savoir, où l'on raconte des circonstances en attendant qu'on sache le fait, et où l'on dit tant de paroles et si pen de choses, lorsqu'on vit paraître Ninette qui annonça avec vivacité que Zirphile pouvait être aisément tirée d'entre les mains du génie ; chacun s'empressait pour savoir quel moyen on emploierait.

Écoutez-moi, dit la petite fée : je viens de découvrir que toute la puissance de Podagrambo et d'Harpagine dépend d'un vase enchanté qu'ils possèdent dans un lieu secret de leur château : il est gardé par un génie subalterne qui est transformé en chat des Chartreux. Il n'est pas nécessaire d'employer de grands efforts pour s'en emparer, il suffit que l'aventure soit entreprise par une femme d'un honneur irréprochable, chose qui ne doit pas être rare. Elle ne trouvera point d'obstacles ; mais toute autre personne tenterait inutilement l'aventure.

Voilà, dit un petit-maître, une heureuse découverte ! Je suis très-pressé d'en faire compliment au prince Acajou.

Taisez-vous, reprit la fée, vous êtes un étourdi ; s'il fallait un homme raisonnable, on ne vous choisirait pas.

Je ne plaisante pas, répliqua le jeune fat d'un ton ironique ; je crains réellement ici une émulation de vertu qui peut dégénérer en guerre civile.

J'ai prévu cet inconvénient, repartit Ninette ; ainsi je veux que l'on tire au sort, pour prévenir tout sujet de jalousie. Les

billets furent faits à l'instant, et le nom qui parut fut celui d'Amine.

C'était une jeune personne plus jolie que belle, vive, étourdie, coquette à l'excès, libre dans le propos, peu circonspecte dans sa conduite, faisant continuellement des agaceries et toujours assiégée d'une troupe de jeunes gens.

Amine s'entendit proclamer, sans paraître ni plus fière, ni plus embarrassée qu'à l'ordinaire; mais il s'éleva un certain murmure qui ne paraissait pas un applaudissement bien décidé. Ninette en tira un mauvais augure pour le succès; c'est pourquoi elle nomma Zobéide pour accompagner Amine, parce que deux vertus valent mieux qu'une. Zobéide était un peu plus âgée et plus belle que sa compagne; c'était d'ailleurs un prodige de vertu et de médisance : on prétendait même qu'elle n'était d'une sagesse si sévère que pour s'attirer le droit de déchirer impitoyablement toutes les autres femmes. Beau privilége de la vertu!

Quoi qu'il en soit, elles partirent toutes deux, et se rendirent, suivant leurs instructions, à un petit bâtiment séparé du palais d'Harpagine. Amine, toujours vive, marchait en avant. Elles ne trouvèrent aucun obstacle ; elles passèrent plusieurs portes qui s'ouvrirent d'elles-mêmes; elles parvinrent enfin à une chambre où elles aperçurent sur une table de marbre un vase, dont la forme n'était pas recommandable; il ressemblait même assez à un pot de chambre. Je suis fâché de n'avoir pas un terme ou une image plus noble. Elles n'auraient jamais imaginé que ce fût là le trésor qu'elles cherchaient, si Ninette ne leur eût désigné.

Si la forme du vase était vile, la vertu en était admirable, il rendait des oracles, et raisonnait sur tout comme un philosophe : c'était alors un très-grand éloge d'y être comparé pour le raisonnement.

Amine et Zobéide trouvèrent aussi le chat dont on leur avait parlé : elles voulurent le caresser; mais il égratigna Zobéide, au lieu qu'il se laissa flatter par Amine; il fit patte de velours, il haussa le dos, et enfla sa queue de la façon la plus galante.

Amine, charmée d'un si heureux début, prit le vase, et l'enlevait déjà, lorsque Zobéide voulut y porter la main. Il en sortit tout à coup une épaisse fumée qui remplit toute la chambre. Un bruit affreux se fit entendre. La frayeur saisit Amine, elle laissa retomber le vase sur la table où elle venait de le prendre; et le génie parut à l'instant avec Harpagine. Ils se saisirent d'Amine et de Zobéide, et ne leur firent grâce de la vie que pour les enfermer dans une tour ténébreuse.

Ninette fut bientôt instruite, suivant sa coutume, du mau-

vais succès de l'entreprise, elle en chercha la raison, et apprit à toute la cour qu'Amine était aussi sage que coquette, au lieu que Zobéide goûtait les plaisirs de l'amour avec un amant obscur, dans le temps qu'elle fatiguait tout le monde par l'étalage de sa fausse vertu.

Ninette déclara aussi que, le vase s'étant fêlé lorsqu'Amine l'avait laissé retomber sur la table, la puissance du génie, sans être totalement détruite, était du moins fort affaiblie par cet accident.

Acajou, n'écoutant plus alors que son désespoir, fit vœu, pour se venger du pot enchanté du génie, de casser tous les pots de chambre qu'il rencontrerait, et dès ce moment exécuta son serment sur ceux qu'il trouva dans le palais; c'était un désordre effroyable. Le scandale fut si grand, que Ninette voulut lui faire entendre raison sur tant de vases innocens, mais elle ne put jamais le calmer. Dans cet embarras elle eut recours au conseil des fées. L'affaire parut très-importante, et il fut arrêté que le pouvoir du génie étant affaibli, il ne pourrait plus garder toute la personne de Zirphile; que, sans qu'elle perdît la vie, sa tête se séparerait de son corps, et serait transportée dans le pays des idées, jusqu'à ce qu'elle fût réunie au corps par celui qui pourrait parvenir dans ce pays, et la désenchanter. Ninette représenta qu'il était encore plus à propos de laisser la tête que le corps de la princesse au pouvoir du génie, de peur qu'il ne vînt à s'en faire aimer pendant qu'elle aurait perdu la tête, et l'épouser tout de suite. Les fées firent attention à cette difficulté, et ordonnèrent que le corps serait toujours enveloppé d'une flamme vive, qui ne laisserait approcher que celui qui serait maître de la tête. L'arrêt des fées fut aussitôt exécuté que prononcé. Le génie voulut aller tenter l'aventure, sans pouvoir jamais approcher du pays des idées. Les fous y parviennent aisément; mais les sots n'y sauraient aborder. Pour Acajou, qui était fou d'amour, il n'eut pas de peine à le trouver.

Le pays des idées est très-singulier, et la forme de son gouvernement ne ressemble à aucun autre. Il n'y a point de sujets, chacun y est roi, et règne en particulier sur tout l'État, sans rien usurper sur les autres, dont la puissance n'est pas moins absolue. Parmi tant de rois on ne connaît point de jalousie, ils portent seulement leur couronne d'une façon différente. Leur ambition est de l'offrir à tout le monde, et de vouloir la partager : c'est ainsi qu'ils font des conquêtes.

Les limites de tant de royaumes, renfermés dans un seul, ne sont pas fixées; chacun les étend ou les resserre suivant son caprice.

Acajou reconnut qu'il était dans le royaume des idées à la multitude de têtes qu'il rencontra sur son passage : elles s'empressaient au-devant de lui, et parlaient à la fois dans toutes sortes de langues et sur différens tons. Il cherchait la tête de Zirphile, et ne la voyait point. Tantôt il rencontrait des têtes qui, après avoir résisté au malheur, s'étaient perdues dans la prospérité ; les unes par la fortune, d'autres par les dignités. Il trouvait des têtes de prodigues, une multitude d'avares, quantité de perdues à la guerre, des têtes d'auteurs perdues par une réussite, d'autres par des chutes, plusieurs par des apparences de succès, et une foule par l'envie et le chagrin du succès de leurs rivaux. Acajou trouva une infinité de têtes perdues *incognito* qu'il n'a jamais voulu nommer, et que je ne veux pas deviner. Que de têtes de philosophes, de mystiques, d'orateurs, de chimistes, etc. ! Combien en vit-il de perdues par le caprice, par les airs, par l'indiscrétion, et tour à tour par le libertinage et la superstition !

Les unes excitaient sa compassion, il écartait les autres comme importunes, et foulait aux pieds toutes celles que l'envie avait perdues.

Acajou, pour trouver Zirphile, cherchait les têtes qu'on dit que l'amour fait perdre ; mais, quand il les examinait de près, il ne trouvait que des têtes de coquettes, ou de jaloux sans amour. Le prince, fatigué de tant de recherches, désespéré de leur peu de succès, étourdi de toutes les sottises qu'il entendait, se retira dans un bosquet pour se dérober à cette multitude de têtes folles dont il était assailli. Il s'étendit sur le gazon, et se mit à réfléchir sur son malheur. Comme il portait la vue autour de lui, il aperçut quelques arbres chargés de fruits. Il était dans un tel épuisement, qu'il eut envie de manger une poire : il la cueillit ; mais à peine y avait-il mis le couteau qu'il en sortit une tête qu'il reconnut pour celle de sa chère Zirphile.

Rien ne peut exprimer l'étonnement et le plaisir du prince. Il se levait avec empressement pour embrasser une tête si chère, lorsqu'elle se retira à quelques pas, et se plaça sur un buisson de roses pour se faire une espèce de corps.

Arrêtez, prince, lui dit-elle, restez tranquille et m'écoutez : tous les efforts que vous feriez pour me saisir seraient inutiles ; je me jeterais moi-même dans vos bras si le destin le permettait ; mais comme je suis enchantée, je ne puis être prise que par des mains qui le soient aussi. Hélas ! je soupire après mon corps, et j'ignore s'il est encore digne de moi ; il est resté entre les mains du génie, je n'ose y penser sans frémir ; la tête m'en tourne.

Rassurez-vous, répondit Acajou, les fées, touchées de nos malheurs, ont pris votre corps sous leur protection. Que vous me tranquillisez, reprit Zirphile! En tout cas, cher prince, vous savez que toute ma tendresse est pour vous, et vous seriez trop généreux pour me reprocher un malheur dont je suis innocente.

C'est fort bien dit, répliqua le délicat Acajou; mais enseignez-moi promptement où je pourrai trouver les mains enchantées dont vous me parlez.

Vous les trouverez, reprit Zirphile, dans le parc où elles voltigent; ce sont celles de la fée Nonchalante, qui en a été privée parce qu'elle ne savait qu'en faire; je vais vous en raconter l'histoire. Il y avait autrefois....

Oh! parbleu, interrompit impatiemment Acajou, je n'ai pas le temps d'entendre des contes; pourvu que j'aie les mains, je m'embarrasse peu de leur histoire: je vais les chercher de ce pas.

Allez, dit la princesse, et délivrez-moi du cruel enchantement où je languis. Vous avez pu remarquer que toutes les têtes perdues qui sont dans ce séjour, ne cherchent qu'à se montrer, sans rougir de leur état; il n'y a que moi qui suis obligée de me cacher dans des fruits: comme je suis la seule tête perdue par l'amour, je suis un objet de mépris pour les autres. La tête continuait de parler, que le prince était déjà parti. Il avait reconnu que la princesse, depuis qu'elle n'était plus qu'une tête, aimait un peu à parler. Il n'eut pas fait cent pas dans le parc qu'il rencontra les mains enchantées qui voltigeaient en l'air. Il voulut s'en approcher pour les prendre; mais, aussitôt qu'il voulait les toucher, il en recevait des croquignoles, qui lui parurent d'abord fort insolentes; cependant son bonheur dépendait de les saisir, et les princes sacrifient l'orgueil à l'intérêt. Il employait toute son adresse pour attraper ces fatales mains. Quand il croyait les tenir, elles lui échappaient en lui donnant un soufflet, ou jetant son chapeau par terre. Plus il avait d'ardeur à les poursuivre, plus elles fuyaient devant lui. Cette poursuite dura si long-temps, que le pauvre Acajou était tout hors d'haleine. Il s'arrêta un moment, et, se trouvant auprès d'une treille, il prit une grappe de raisin pour se rafraîchir; mais à peine en eut-il goûté, qu'il sentit en lui une révolution extraordinaire; son esprit augmentait de vivacité, et son cœur devenait plus tranquille. Son imagination s'enflammant de plus en plus, tous les objets s'y peignaient avec feu, passaient avec rapidité, et s'effaçaient les uns les autres; de façon que, n'ayant pas le temps de les comparer, il était absolument hors d'état de les juger: en un mot, il devint fou.

Les fruits de ce jardin, par un rapport intime avec les têtes qui l'habitaient, avaient la vertu de faire perdre la raison, et malheureusement ils ne faisaient rien sur l'esprit. Acajou se trouva donc à l'instant le plus spirituel et le plus fou des princes.

Le premier effet d'un changement si subit fut le refroidissement du cœur. Acajou perdit tout son amour : le véritable ne subsiste qu'avec la raison. Au lieu de cet empressement tendre et respectueux qu'il avait auparavant pour Zirphile, il en conservait à peine un léger souvenir. Il n'éprouvait pas même de compassion pour le malheur de cette princesse. Avoir perdu la tête, lui paraissait une chose fort plaisante. C'est assez souvent sous ce point de vue que l'esprit sans jugement envisage le malheur d'autrui. La fatuité succéda à la modestie dans l'esprit d'Acajou, et remplaça très-amplement, par les prétentions, le mérite réel qu'il avait perdu.

Il faut, s'écria-t-il, que je sois bien fou de courir après une tête, tandis que je pouvais la tourner à toutes les femmes de la cour de Minutie ! Allons, il faut remplir mon destin, c'est d'être généralement aimé et admiré sans engager ma liberté. Il dit et part.

Ninette, voyant arriver Acajou, courut au-devant de lui, et s'informa du sort de Zirphile. Le prince lui dit que ce n'était qu'une tête qu'on ne pourrait fixer; que tous ses soins avaient été inutiles; qu'il avait pris son parti; et que la constance sans bonheur était la vertu d'un sot. Il débita quantité d'aussi belles maximes qui firent bientôt connaître à Ninette que le caractère du prince était fort changé; mais qu'il avait infiniment d'esprit. Elle fut d'abord fâchée qu'il n'eût pas ramené la princesse; cependant, comme l'objet présent l'emporte toujours sur l'absent chez les esprits vifs, elle se consola de la perte de Zirphile par le plaisir de revoir Acajou.

Toute la cour s'empressait auprès de lui, plus par curiosité que par intérêt. On s'attendait à ne trouver qu'un prince sage et modeste, à qui l'on donnerait, comme à l'ordinaire, tous les ridicules imaginables; mais on en conçut bientôt une idée plus avantageuse. La conversation devint vive et brillante. Le lecteur attentif se rappelle sans doute que les lunettes de la fée servaient à raccourcir la vue : elle les avait ôtées pour voir le prince arriver de plus loin, et, comme elle ne les avait pas reprises, elle faisait des raisonnemens à perte de vue.

Acajou ne déparlait pas; il dit en un moment mille extravagances qui ravirent d'admiration toute la cour, et rendirent toutes les femmes folles de lui. Elles l'écoutaient avidement et

s'écriaient : *Ah! qu'il a d'esprit!* On lui donnait enfin tant d'éloges, qu'il était obligé d'en rougir, même par fatuité. Il semblait que le plus grand bonheur qui pût arriver à un prince, fût de perdre la raison; tous ceux qui le rencontraient lui en faisaient compliment, et les autres se firent écrire.

Acajou, n'ayant plus d'amour, devint l'amant déclaré de toutes les femmes : la fureur des bonnes fortunes s'unit facilement à la folie. Il commença par une femme assez jolie, d'un esprit libre, dégagée de préjugés, et qui faisait la réputation de tous les jeunes gens depuis qu'elle avait perdu la sienne.

Comme il n'était pas nécessaire de l'avoir pour la mépriser, et qu'il suffisait de l'avoir eue pour s'en dégoûter, il la quitta deux jours après. Il en prit une autre d'une figure charmante, d'un cœur tendre, d'un caractère doux, et à qui il ne manquait, pour mériter d'être aimée, que de recevoir moins d'amans.

Acajou dédaigna de la fixer, et lui donna bientôt plusieurs rivales. Il n'était occupé que d'en étendre la liste; toutes s'empressaient de s'y faire inscrire, et ne le trouvaient aimable que depuis qu'il était incapable d'aimer.

Après avoir eu un assez grand nombre de femmes célèbres pour se mettre en crédit, il résolut d'en séduire quelques unes, uniquement pour leur faire perdre la réputation de vertu qu'elles avaient.

S'il apprenait qu'il y eût une femme tendrement aimée d'un époux chéri, elle devenait aussitôt l'objet de ses soins, et tel était le travers qu'inspire le titre d'homme à la mode, qu'il réussissait par tout ce qui aurait dû le faire échouer.

Les affaires que le prince avait à la cour, ne l'empêchaient pas de descendre dans la bourgeoisie, où ses succès étaient d'autant plus rapides, que celles qu'il soumettait croyaient s'associer aux femmes du monde, parce qu'elles en partageaient les sottises. Les hommes mêmes, au lieu de le haïr, lui portaient envie, et le recherchaient en l'admirant sans l'estimer.

Quoique ceux qui emploient le plus mal leur temps soient ceux qui en ont le moins de reste, le prince avait encore bien des momens vides par la légèreté avec laquelle il traitait ses bonnes fortunes. D'ailleurs le bon air est d'en paraître quelquefois ennuyé. Il chercha donc une nouvelle dissipation dans le bel esprit (c'était alors le travers à la mode). Il est vrai que, pour éviter un certain pédantisme que donne souvent l'étude, on avait imaginé le secret d'être savant sans étudier. Chaque femme avait son géomètre ou son bel esprit, comme elles avaient autrefois un épagneul.

Acajou, suivant ce plan, donna à corps perdu dans toutes les parties des sciences et de la littérature. Il parlait physique et géométrie. Il faisait des dissertations métaphysiques, des vers, des contes, des comédies et des opéras. Ce prince excitait une admiration générale. On prétendait que les auteurs de profession n'en approchaient pas.

On sait qu'il n'y a que les gens *d'une certaine façon* qui aient ce qui s'appelle *le bon ton*, supérieur à tout le génie du monde, et le tout *sans prétention*.

Rien n'était comparable au sort d'Acajou; on fit même un recueil de ses bons mots, dont tout le monde faisait sa lecture favorite; il était intitulé: *Le Parfait Persifleur*, ouvrage très-utile à la cour, et propre à rendre un jeune homme brillant et insupportable.

Acajou se trouva à la fin fatigué de ses propres succès; il n'avait jamais mis le plaisir à la place de l'amour; les airs avaient succédé aux plaisirs: le dégoût fit presque l'effet de la raison, et lui rendit la vie insupportable : un honnête homme serait malheureux d'y être condamné. Sans être plus raisonnable il devint triste. D'ailleurs, le propre de l'esprit seul est d'exciter d'abord l'admiration, et de fatiguer ensuite ses propres admirateurs.

La plupart des femmes, qui avaient eu l'ambition de lui plaire, commencèrent à rougir de se trouver sur une liste trop nombreuse, et le désavouaient: on l'accusait encore d'être méchant, sous prétexte qu'il faisait des chansons et des tracasseries, qu'il raillait ses meilleurs amis, et qu'il donnait des ridicules à tout le monde. Cependant il n'avait aucune mauvaise intention, il ne voulait que se divertir en amusant les autres; mais on est toujours injuste.

Ninette, ne comprenant pas comment son cher Acajou pouvait cesser d'être à la mode, prit ses lunettes pour en juger sans prévention, et, après l'avoir bien examiné, elle reconnut qu'il avait effectivement beaucoup d'esprit, mais qu'il n'en était pas moins fou.

Elle l'engagea à lui raconter tout ce qu'il avait fait dans le royaume des idées. Acajou, ne sachant pas où elle en voulait venir, lui fit un récit très-circonstancié, parce qu'il aimait beaucoup à parler de lui; lorsqu'il en fut à la grappe de raisin qu'il avait mangée : Ah! je ne m'étonne plus, s'écria Ninette, si vous avez tant d'esprit! Eh! pourquoi donc, reprit Acajou? C'est, répliqua la fée, que vous n'avez pas le sens commun. Belle conclusion, dit Acajou! Je sais, reprit Ninette, que vous avez trop d'esprit pour être facile à persuader, surtout quand on vous parle raison;

mais apprenez que c'est parce que vous l'avez perdue. Les fruits du pays des idées ont un poison mortel contre elle; heureusement nous en avons ici le remède : j'ai ici une treille dont la vertu est de faire perdre l'esprit: elle n'est connue que de moi; j'en fais quelquefois manger à ceux ou celles de ma cour qui ont l'imagination trop vive; je veux vous en faire goûter.

Je vois ici des gens, répondit Acajou, qui doivent assurément en avoir mangé à l'excès; mais je vous jure que je ne suis point tenté d'en faire usage; voyez d'ailleurs le beau secret pour devenir raisonnable que de perdre l'esprit!

Il n'y en a pas de plus sûr, interrompit la fée, et vous êtes plus en état d'en sacrifier que qui que ce soit. Ninette dit là-dessus beaucoup de choses flatteuses au prince. Elle savait que l'esprit se laisse plus séduire par l'amour-propre que persuader par la raison. Cependant Acajou, malgré toute l'éloquence de Ninette, était assez fou pour ne vouloir pas perdre l'esprit: ce devait être l'ouvrage de l'amour.

Ce jeune prince n'avait jamais goûté de vrais plaisirs, parce que ses désirs avaient toujours été prévenus; ses fantaisies ne tenaient qu'à la nouveauté des objets; et la vivacité les use si vite! Il était tombé dans une langueur, d'où le caprice le retirait par intervalle, pour l'y replonger de nouveau. L'amour dont Zirphile lui avait fait sentir les premiers traits, se réveilla dès que l'ivresse des sens fut dissipée, et que la vanité ne fut plus nourrie. Il sentit un vide dans son cœur, que l'amour seul pouvait remplir. Le malheur des cœurs qui ont aimé est de ne rien trouver qui remplace l'amour.

Acajou fit part de sa situation à Ninette, et la pria de lui faire revoir Zirphile, puisqu'aussi bien il perdrait l'esprit s'il en était plus long-temps privé.

La fée prit alors sa béquille, et conduisit Acajou dans un jardin dont elle seule avait connaissance. Ce lieu était garni d'arbres chargés des plus beaux fruits du monde, qui tous avaient une vertu particulière.

Les uns faisaient perdre l'esprit du jeu, si funeste; les autres, l'esprit de contradiction, si incommode dans la société; ceux-ci, l'esprit de domination, si insupportable; ceux-là, l'esprit des affaires, si utile à ceux qui le possèdent, et si assommant pour les autres; plusieurs enfin, l'esprit satirique, si amusant et si détesté; son opposé plus dangereux encore, l'esprit de complaisance et de flatterie.

On ne voit point de ces excellens fruits dans nos desserts. C'est bien dommage que ce jardin délicieux ne soit pas ouvert à tous

les mauvais esprits ; ils en reviendraient plus aimables, sans être plus sots qu'ils ne le sont. J'y enverrais d'abord. . . . .

. . . .

Il manque ici un cahier plus considérable que tout le reste de l'ouvrage : si le lecteur le regrette, il peut y suppléer en commençant par lui-même.

Ninette ayant fait approcher Acajou de la treille, dont les raisins faisaient perdre l'esprit de présomption, d'airs et de fatuité, lui ordonna d'en cueillir une grappe ; puis ayant mis ses lunettes, et lui présentant l'écharpe de Zirphile : Prince, lui dit-elle, prenez cette écharpe ; lorsque vous serez dans le pays des idées, vous n'aurez qu'à la faire voltiger en l'air, en la tenant par un bout ; les mains enchantées que vous avez poursuivies inutilement, viendront pour la saisir, et vous les prendrez elles-mêmes : vous vous emparerez ensuite de la tête de la princesse.

Lorsque vous aurez besoin de boire ou de manger, vous n'aurez qu'à prendre quelques grains de raisin, ils vous suffiront : vous en donnerez aussi à Zirphile pour calmer les vapeurs qui doivent avoir un peu altéré sa tête ; sans cette précaution, vous la trouveriez si différente d'elle-même, qu'après avoir été déjà inconstant par folie, vous pourriez bien encore le devenir par raison.

Quand vous aurez la tête, nous serons bientôt en possession du corps par l'attraction, qui fait dans les femmes que la tête emporte le corps. Il est à propos, avant votre départ, que vous mangiez de ces raisins.

Acajou hésita un peu ; mais, animé du désir de revoir Zirphile, et croyant peut-être son esprit à toute épreuve, il mit quelques grains dans sa bouche. L'effet en fut subit, il semblait qu'il eût été enveloppé d'un nuage qui venait de se dissiper, et qu'un voile se fût levé de devant ses yeux. Les objets lui parurent tout différens ; il rougit à l'instant, et n'osait plus parler que pour exprimer sa reconnaissance à la fée.

En entrant dans le palais il trouva sur sa table un recueil de ses ouvrages : il voulut le parcourir pour vérifier son état. Il ne pouvait pas alors s'imaginer qu'il eût eu la sottise de les faire : i baillait en lisant ses romans et ses comédies, et, le soir même, il siffla un de ses opéras.

Acajou, ayant lassé la cour par ses extravagances et s'y ennuyant par le retour de sa raison, partit dès le lendemain avant le jour, et se rendit dans le pays des idées, aussi promptement, guidé par l'amour, que s'il l'eût été par la folie. Il trouva les mêmes objets qu'il avait rencontrés la première fois, et suivit

exactement les conseils de Ninette. Avec le secours de son écharpe il se rendit maître des mains enchantées. Il alla tout de suite chercher la tête de Zirphile, et, pour cet effet, il ouvrit une quantité prodigieuse de poires, sans la trouver. De là il passa aux pêches, aux melons, et faisait un dégât épouvantable de fruits, lorsqu'il entendit un grand éclat de rire.

Il regarda d'où il partait, et aperçut la tête de la princesse qui, au lieu de venir à lui, plaisantait de sa recherche et de son empressement.

Comme l'amour s'affaiblit par l'absence, et que la folie se gagne par la contagion, la tête de Zirphile avait beaucoup perdu de la vivacité de sa passion, et commençait à se faire au nouveau pays qu'elle habitait. Acajou en soupira; mais, se rappelant la vertu du raisin merveilleux dont il avait une grappe, il en jeta quelques grains à la tête de la princesse, qui les avala en badinant.

Son aveuglement fut aussitôt dissipé. Elle vola au-devant des mains enchantées, avec lesquelles le prince la reçut. Rien ne peut exprimer les transports dont il fut saisi. Il laissa aller les mains où elles voulurent, et ne s'occupa plus que de la tête précieuse de sa chère Zirphile. Il l'accabla de baisers qu'elle ne pouvait éviter; elle en était toute rouge de pudeur, quoique, dans l'état où elle se trouvait, les caresses de son amant ne pussent pas avoir des suites fort dangereuses.

D'ailleurs, il ne faut pas toujours écouter les plaintes de la pudeur; celle qui naît de l'amour pardonne aisément des transports qu'elle est obligée de s'interdire.

Acajou enveloppa la tête de la princesse dans son écharpe, et reprit le chemin du palais de Ninette. La nuit l'ayant surpris, il survint un orage si terrible, que le prince fut obligé de chercher un asile. On sent bien que ce n'était pas pour lui : les amans et les princes ne craignent rien; mais il voulait mettre Zirphile à couvert, outre que dans l'obscurité il craignait d'aller donner contre quelque arbre, de la tête de la princesse ou de la sienne. Dans cet embarras, il aperçut de loin une lumière vers laquelle il dirigea ses pas. Après avoir marché, au hasard de casser la tête la plus chère, c'est-à-dire celle de la princesse, il arriva au pied d'un pavillon qui terminait un jardin; il frappa à la porte. Un moment après, il vit paraître une vieille qui tenait une chandelle à la main, et qui lui demanda, en grondant, qui il était et ce qu'il cherchait. Acajou n'avait garde de se faire connaître dans un état aussi indigne de son rang.

Il hésita un instant sur la qualité qu'il devait prendre, et,

comme il avait la tête pleine du principe de ses malheurs, et de toute la poterie qu'il avait brisée depuis un temps, il répondit, sans trop savoir ce qu'il disait, qu'il était un pauvre garçon qui racommodait de la faïence cassée, et qu'il demandait retraite pour cette nuit-là.

A ces mots, le visage de la vieille se radoucit un peu: Soyez, lui dit-elle, le bienvenu; vous pourrez me rendre un service: j'ai ici un pot de chambre fêlé que vous me raccommoderez. La vieille alla tout de suite chercher ce précieux meuble, et le mit entre les mains d'Acajou, pour qu'il se mît à l'ouvrage.

Le prince, aussi honteux de la profession qu'il venait d'adopter, que du premier usage qu'on lui en faisait faire, prit le pot de la vieille; puis, se rappelant le serment terrible qu'il avait fait de n'épargner aucun pot de chambre, jusqu'à ce qu'il eût désenchanté sa princesse, il fut quelque temps incertain entre la crainte du parjure et celle de violer l'hospitalité: le scrupule enfin l'emporta, et jetant le pot contre la muraille, il le brisa en mille pièces.

Je ne sais si le lecteur est indigné de l'impolitesse d'Acajou, s'il sera étonné de l'événement, ou si, par une sagacité singulière, il l'a déjà prévu.

Quoi qu'il en soit, ceux qui n'ont pas tant de pénétration seront bien aises d'apprendre que ce pot de chambre était le vase fatal auquel le pouvoir du génie et de la fée était attaché, et dont ils avaient confié la garde à cette vieille sorcière.

A peine était-il cassé qu'on entendit un coup de tonnerre et des hurlemens affreux. Le château fut détruit, le palais renversé. Le génie et la fée, livrés à leur rage impuissante, s'enfuirent dans les déserts, où ils périrent misérablement.

Acajou, sans être ému de tout ce bouleversement, marcha vers le lieu terrible où le corps de la princesse était enchanté. Les flammes qui en défendaient l'abord, se divisèrent à son approche, et dans le moment qu'il y présenta la tête, ce corps s'avança audevant et s'y réunit.

La fée Ninette parut à l'instant suivie de toute sa cour; elle songea d'abord à délivrer les malheureux. Les mains voltigeantes furent désenchantées et rendues à la fée Nonchalante, à condition qu'elle serait laborieuse. Elle se livra donc absolument au travail, et inventa l'art de faire des nœuds.

Amine et Zobéide furent tirées de prison; Amine eut depuis ce temps-là le privilége de tout faire, sans qu'on y trouvât à redire: il y a apparence qu'elle fut assez sensée pour en profiter.

Pour Zobéide, elle continua sans doute de vivre comme à son ordinaire; mais elle cessa de médire.

Ninette, après avoir donné ses premiers soins aux malheureux, ne s'occupa plus que du mariage des deux amans; il fut célébré avec toute la magnificence possible.

Ils vécurent heureux, et eurent un grand nombre d'enfans, qui tous furent des prodiges d'esprit, parce qu'ils naquirent avec un penchant extrême à l'amour.

MÉMOIRE

SUR L'ORIGINE ET LES RÉVOLUTIONS DES LANGUES CELTIQUE ET FRANÇAISE.

On ne saurait jamais être parfaitement instruit de l'origine d'une langue, si l'on ne connait celle des peuples qui la parlent. La langue française a été sans doute, après les langues grecque et latine, celle qui a été la plus répandue et dans son origine et depuis les progrès qu'elle a faits.

Sans entrer ici dans le détail et la discussion des fables que l'ignorance et l'orgueil ont fait imaginer à tous les peuples pour relever leur origine, il suffit d'établir comme un fait constant, que les plus anciens peuples connus qui aient habité les Gaules, étaient les Celtes. Quoique plusieurs auteurs, tels qu'Appien Alexandrin, Ph. Cluverius, comprennent sous ce nom avec les Gaulois, les Germains, les Espagnols, les Bretons (aujourd'hui les Anglais), les Illyriens, etc., il est certain que Polybe, Diodore, Plutarque, Ptolomée, Strabon, Athénée, et Joseph donnent particulièrement aux peuples qui occupaient les Gaules, le nom de *Celtes*, soit que les autres peuples tirassent leur origine des Celtes de la Gaule, et que ce nom fût un nom collectif, soit que ce nom général fût devenu particulier aux seuls Gaulois.

La langue des anciens Gaulois était donc la langue celtique, dont je vais examiner les diverses révolutions.

On prouve ordinairement les changemens qui sont arrivés dans une langue morte, par les ouvrages qui en restent. En comparant les tours, les expressions, et fixant les époques de ces ouvrages, on peut en assembler une suite, et de ces différens écrits former une espèce de corps d'histoire, telle à peu près que celle, dans un autre genre, qui résulte d'une suite de monumens ou de médailles.

Au défaut de ces monumens, c'est-à-dire des ouvrages, nous n'avons d'autres lumières sur la langue celtique, que le témoignage de quelques historiens dont nous ne pouvons pas tirer un grand secours. Je m'en servirai cependant pour prouver que la langue celtique était commune à toutes les Gaules, pour juger quels caractères y étaient en usage, et pour établir enfin ce qui

concerne la langue et ses révolutions, jusqu'aux temps où les monumens peuvent nous guider avec plus d'assurance.

Quoique les Gaules fussent anciennement divisées en plusieurs États *(civitates)*, et les États en pays *(pagi)* qui tous se gouvernaient suivant leurs lois particulières, ces Etats formaient tous ensemble un corps de république ou d'empire qui n'avait qu'un même intérêt dans les affaires générales. Ils formaient des assemblées où ils traitaient de leurs intérêts communs, soit pour la guerre, soit pour la paix ; ainsi ces assemblées étaient ou civiles ou militaires. Celles-ci, appelées *comitia armata*, ressemblaient assez à ce que nous appelons *arrière-ban* (1). Il était donc nécessaire qu'il y eût dans les Gaules une langue commune, pour que les députés pussent conférer, délibérer et former sur-le-champ des résolutions qui devaient être connues de tous les assistans, et nous ne voyons ni dans César, ni dans aucun autre auteur, qu'ils eussent besoin d'interprètes.

Nous voyons d'ailleurs que les druides qui faisaient à la fois la fonction de prêtres et de juges, avaient coutume de s'assembler une fois l'année auprès de Chartres, pour rendre la justice aux particuliers de la nation, qui venaient de toutes parts les consulter (2). Il fallait donc qu'il y eût une langue générale, et que celle des druides fût familière à tous les Gaulois. Ce qui fortifie encore ce jugement, est de voir que les noms propres des seigneurs de tous les pays de la Gaule, et plusieurs noms de lieux avaient une même terminaison. Cingétorix chez ceux de Trèves, Dumnorix chez les Eduens ou Bourguignons, Ambiorix dans le pays de Liége, *Eburonum*, Eporédorix chez les Helvétiens, Vercingétorix auvergnat, etc. Nous ne voyons point de nos jours que des terminaisons semblables soient communes à des peuples différens, quoique chaque province en ait qui lui soient particulières ; la raison en est qu'étant toutes soumises à un même prince, elles n'ont plus entre elles cette liaison et cette correspondance politique qui autrefois ne formait qu'un peuple libre des provinces les plus éloignées. Tout concourt donc à prouver que toutes les Gaules avaient une langue commune et générale.

La langue a dû même s'y conserver sans altération, plus long-temps que chez tout autre peuple, premièrement, comme je viens de le dire, par la correspondance intime de toutes ses parties; en second lieu, parce qu'il n'y a point eu de pays moins sujet aux invasions étrangères, qui pour l'ordinaire font les

(1) *Hoc more Gallorum initium est belli, quâ lege omnes puberes armati convenire coguntur.* César, lib. V.

(2) *Hùc omnes undique qui controversias habent, conveniunt eorumque judiciis decretisque parent.* César, lib. VI.

changemens les plus considérables dans une langue, par le mélange des peuples différens. Bien loin que les étrangers osassent attaquer les Gaules, nous voyons que les Gaulois, trop nombreux, étaient obligés de sortir de leur pays pour en chercher d'autres : telle fut la sortie de Sigovèse au-delà du Rhin, dans la forêt Hercynie et dans la Bohême, qui prit ce nom des Boïens, qui faisaient une grande partie de ses troupes. De ces mêmes Gaulois sortirent, trois cents ans depuis, ceux qui fondèrent la Gallo-Grèce. Bellovèse sortit en même temps que Sigovèse, son frère, et passa au-delà des Alpes, où les Gaulois s'établirent et bâtirent Vérone, Padoue, Milan, Bresse, et plusieurs autres villes qui subsistent encore aujourd'hui. C'est ce pays que les Romains nommaient, à leur égard, *Gaule Cisalpine*. Ainsi, bien loin que la langue celtique ou gauloise pût s'altérer dans les Gaules par le mélange des étrangers, les Gaulois devaient altérer la langue naturelle des peuples chez lesquels ils faisaient des invasions.

Il y avait aussi plusieurs nations dont la langue devait avoir et eut dans la suite beaucoup de rapports avec la gauloise. Il y a apparence que les Gaulois et les Germains qui confinaient dans toute la longueur du Rhin, ne devaient pas différer beaucoup de langage. Outre que ces deux peuples descendaient originairement des Celtes, plusieurs Germains étaient venus s'établir dans les Gaules, et des Gaulois étaient réciproquement passés dans la Germanie, où ils avaient occupé de vastes contrées. Cependant les langues gauloise et germanique n'étaient pas si semblables que les deux peuples s'entendissent facilement, à moins d'avoir commercé quelque temps ensemble. On peut juger aussi que les peuples de la partie méridionale de l'île de la Grande-Bretagne qui borde la mer, et dont les Belges s'étaient rendus maîtres, avaient beaucoup de conformité de langage avec les Gaulois. C'est pourquoi, dit César, les villes de cette partie de la Bretagne ont ordinairement le nom des villes ou lieux ou villages de la Belgique d'où étaient venus les conquérans : *Bello illato ibi remanserunt, atque agros colere cœperunt*. Ptolomée nous montre que les Celtes avaient établi des colonies dans la même île; et par conséquent ils y avaient en même temps porté leur langue.

Outre les langues germanique et britannique, plusieurs savans ont cru que le phénicien avait beaucoup de rapport avec le gaulois. Ils se fondent sans doute sur le sentiment de Timagène le Syrien, qui prétend que l'Hercule phénicien ou tyrien, conduisit dans les Gaules une colonie de Doriens, non de la Grèce, mais de Dora, ville de Phénicie, célèbre dans l'Écriture; et que les Celtes ou Gaulois étaient en partie originaires de ces Phéniciens ou Doriens. Ce qui a fait, selon Vossius, regarder

par Timagène, l'Hercule phénicien comme plus ancien que le thébain, et même que l'égyptien, c'est que le nom d'Hercule signifie en langue phénicienne *Conducteur* ou *Libérateur*, ce qui ne convient point à la profession et aux travaux de ceux que la Grèce et l'Egypte ont honorés de ce nom. Il est d'ailleurs constant que les Phéniciens avaient eu beaucoup de commerce avec les Celtes ou Gaulois; et Samuel Bochart a fait voir que les Gaulois en avaient emprunté la plupart des mots dont ils se servaient pour désigner leurs divinités, leurs princes, leurs magistrats, leurs armes, leurs vêtemens, les animaux, les plantes et autres choses semblables.

Nous lisons encore dans César que la première divinité des Gaulois était Mercure : *Deum maximè Mercurium colunt, post hunc Apollinem, et Martem, et Minervam.* Or, les Gaulois nommaient leur Mercure *Thot* ou *Theutatès*, nom qui paraît, ainsi que le Θεὸς des Grecs, et le *Deus* des Latins, venir du *Thou* ou *Theom* des Hébreux, qui veut dire abîme ou chaos, et qui a souvent servi d'emblême à la divinité, comme on voit Hésiode appeler le chaos le premier de tous les dieux, Χάος πρώτιστα Θεῶν.

Nous remarquerons aussi qu'un grand nombre des plus célèbres villes de l'ancienne Gaule, avaient leurs noms terminés en *magus* ou *magum*, *Rothomagum*, *Cæsaromagum*, *Noviomagum*, *Drusomagum*, *Argentomagum*, etc. Or, *magum* paraît venir du mot hébreu ou phénicien *mahum*, qui signifie maison ou demeure, la lettre *h* prenant chez les anciens peuples d'occident le son du *g*.

On peut croire que c'était des Phéniciens que les Gaulois avaient reçu les caractères dont ils se servaient pour écrire leur langue. Ces caractères étaient ceux mêmes dont se servaient les Grecs, selon César, qui dit, en parlant de la discipline des druides : *Neque fas existimant ea litteris mandare, cùm in reliquis ferè rebus publicis privatisque rationibus, græcis litteris utantur.* Il dit ailleurs qu'après la défaite des Helvétiens auprès de Langres, on trouva dans leur camp un état écrit en caractères grecs, de ceux qui étaient sortis du pays. Plusieurs, à la vérité, prétendent que la colonie sortie de la ville de Phocée en Ionie, province de l'Asie mineure, qui passa dans les Gaules, et y fonda Marseille, pouvait avoir apporté les caractères grecs; mais ce sentiment paraît le moins probable.

1°. Parce que Strabon, qui écrivait sous Auguste, marque que les Celtes n'avaient commencé à fréquenter les Marseillais, et à étudier dans leurs écoles, que depuis qu'ils furent soumis aux Romains.

En second lieu, si les Gaulois avaient reçu leurs caractères par ceux de Marseille, il est vraisemblable que la langue de ces derniers aurait, par la même voie, fait quelque progrès dans les Gaules, et aucun auteur ne témoigne que les Gaulois entendissent la langue grecque; nous voyons au contraire que César, voulant donner de ses nouvelles à Cicéron, que les Gaulois tenaient assiégé auprès de Trèves, lui écrivit en grec, de peur que sa lettre étant interceptée, l'ennemi ne connût ses desseins: *Hanc epistolam græcis conscriptam litteris mittit, ne interceptâ epistolâ, nostra ab hostibus consilia cognoscantur.* Il est certain que par le mot *litteris*, César entend parler de la langue et non des caractères, puisqu'il dit expressément ailleurs, et en plus d'une occasion, que les caractères dont se servaient les Gaulois étaient ceux des Grecs. Il y a donc plus d'apparence qu'ils les avaient reçus des Phéniciens, soit de ceux qui avaient suivi l'Hercule tyrien, ou de ceux qui commerçaient le long des côtes, et qu'ils les tenaient de la même source que les Grecs eux-mêmes.

Tel était l'état de la langue celtique ou gauloise, lorsque César entreprit la conquête des Gaules. On sait qu'elles étaient alors divisées en quatre parties, quoiqu'il n'en compte que trois; savoir: l'Aquitanique, qui était comprise entre la Garonne, l'Océan et les monts Pyrénées; la Celtique, qui portait proprement le nom de Gaule, entre la Garonne, l'Océan et la Seine; *tertiam partem incolunt qui ipsorum linguâ Celtæ, nostrâ Galli, appellantur*, et la Belgique, entre la Seine, la Marne, le Rhin et l'Océan.

Si César ne comprend pas dans sa division la Gaule narbonnaise, qui était renfermée entre les Alpes, la mer et le Rhône, et un peu au-delà du même fleuve dans l'ancienne Septimanie, appelée aujourd'hui Languedoc, c'est qu'elle avait été soumise aux Romains plus de soixante ans auparavant, par le consul Q. Martius Rex, l'an de Rome 635, et qu'elle était devenue province romaine, lorsque César entra dans les Gaules.

On comprend aisément qu'une langue commune à une si grande étendue de pays, devait nécessairement être divisée en plusieurs dialectes particuliers, dont chacun avait ses mots propres et différens, du moins dans leurs inflexions. Les contrées de la Gaule qui avaient quelque commerce avec des étrangers différens, en empruntaient toujours quelques termes en leur communiquant des leurs. Strabon remarque, par exemple, que les Aquitains différaient assez des autres Gaulois dans leurs manières et leur langage, et avaient en même temps beaucoup de conformité avec les Espagnols, leurs voisins du côté des Py-

rénées : aussi ceux-ci leur envoyèrent-ils contre César un secours de vieilles troupes, qui avaient servi sous Sertorius. Les habitans de la Gaule narbonnaise avaient déjà beaucoup perdu de la pureté du langage de leurs pères, par leur mélange avec les Romains.

On sait d'ailleurs qu'il suffit qu'une langue vivante soit étendue pour qu'il s'y trouve des dialectes : le peuple ne parle jamais la même langue que les personnes qui ont eu de l'éducation, et on pourrait dire qu'il y a presque des dialectes d'état et de condition différente ; mais quelque différence qui se trouvât dans le langage des diverses parties des Gaules, la langue était cependant la même au fond, et ce n'est que des différens dialectes qu'il faut entendre ce que dit César : *Hi omnes linguâ*, etc., *inter se differunt*. Le mot *linguâ* ne signifiera que dialecte, pour peu que l'on fasse attention à ce que dit Strabon : *Eâdem non usquequaquè linguâ utuntur omnes, sed paululùm variatâ*. En effet, ce n'est que par la confrontation des passages des différens auteurs, qu'on peut parvenir à fixer le sens des uns et des autres. La langue celtique s'était donc assez bien conservée jusqu'au temps que César entra dans les Gaules ; du moins elle n'avait essuyé d'autres altérations que celles qui arrivent à toutes les langues vivantes, soit par un commerce étranger, soit par les changemens insensibles auxquels elles sont toutes sujettes. L'on sait qu'il suffirait d'une longue durée de temps pour qu'une langue fût très-dissemblable d'elle-même ; un mot, après avoir été en usage, passe de mode et est remplacé par un autre, sans autre raison de préférence que l'inconstance ; mais ce ne fut pas ainsi que la langue celtique s'altéra, lorsque les Romains se furent emparés des Gaules ; elle éprouva une révolution subite et presque totale. Aussitôt que les Romains les eurent asservies, ils usèrent de la même politique qu'ils employaient dans leurs autres conquêtes ; ils y portèrent leurs lois, et croyant que la langue est un des plus forts liens qui unissent les peuples entre eux, ils n'oublièrent rien pour y faire régner la langue latine. Les Grecs furent les seuls avec qui les Romains se comportèrent différemment, parce qu'étant la nation la plus polie, les Romains avaient cherché à les imiter avant que de les avoir assujétis. Il y avait peu de Romains d'un certain rang à qui la langue grecque ne fût familière, et qui n'envoyassent leurs enfans s'instruire dans l'école d'Athènes. Ils eurent toujours beaucoup de considération pour les Grecs ; mais ils ne croyaient pas devoir les mêmes égards à des peuples qu'ils regardaient comme barbares ; ils croyaient les policer en leur faisant recevoir et leurs mœurs et leur langue.

On n'ignore pas que, chez les Romains, réduire un pays conquis en forme de province, c'était y envoyer des gouverneurs pour y entretenir des troupes, y lever des tributs, y établir des magistrats pour y rendre la justice selon les lois romaines, sans égard à celles des vaincus. Tous les actes publics se faisaient en latin. Dans les armees et dans les tribunaux, les officiers de guerre et de justice s'expliquaient dans la même langue. Tel était déjà l'usage de la Gaule narbonnaise au temps de César. Un seigneur gaulois nous en représente la servitude : *Quod si ea quæ in longinquis nationibus geruntur, ignoratis, respicite finitimam Galliam, quæ in provinciam redacta, jure et legibus commutatis, securibus subjecta, perpetuâ premitur servitute.* Il est bien vrai qu'il y avait eu un arrêt du sénat pour faire jouir de leurs anciennes franchises quelques provinces de la Gaule ; mais, lorsque les Gaules furent entièrement soumises, les Romains gardèrent leur parole comme le vainqueur et le plus fort ont coutume de la garder.

Caligula, pour fixer la langue latine dans les Gaules, établit des écoles à Lyon et à Besançon, il y proposa des prix d'éloquence. Ces écoles se multiplièrent dans la suite ; il est souvent parlé de celles qui étaient sous la conduite du rhéteur Eumenius. D'ailleurs, plusieurs des plus illustres Gaulois ayant perdu toute espérance de recouvrer leur liberté et de la rendre à leur pays, s'attachèrent à Rome comme à leur nouvelle patrie ; ils cherchèrent à entrer dans le sénat, et pour n'être plus confondus avec les vaincus, ils apprirent la langue des vainqueurs. Ainsi, tous les objets d'émulation proposés par les Romains, et tout ce que l'ambition inspirait aux Gaulois, tendaient à la ruine de la langue celtique.

La langue latine fit donc de très-grands progrès dans les Gaules ; mais, indépendamment des moyens qui furent employés pour l'établir sur les ruines de la celtique, celle-ci portait en elle-même les principes de sa décadence.

Rien ne conserve mieux une langue que les livres, qui sont en effet les tables qui peuvent les sauver du naufrage ; et les Gaulois n'écrivaient ni lois, ni histoires, ni les mystères de leur religion, ni ce qu'ils enseignaient dans leurs écoles des sciences morales ou naturelles.

Les druides ne voulaient rien écrire de ce qu'ils enseignaient à leurs disciples (1) ; ils leur faisaient apprendre par cœur un grand nombre de vers, dans lesquels étaient renfermés les points

(1) *Nonnulli annos vicenos in disciplinâ permanent, neque fas esse existimant ea litteris mandare.* Lib. VI.

de leur religion et de leur philosophie ; leur dessein était de tenir ces mystères cachés au vulgaire, et que leurs disciples s'attachassent à cultiver leur mémoire, comme la garde des trésors de l'esprit (1). Aussi, nous ne voyons ni dans César, ni dans aucun autre écrivain de l'antiquité, que les Gaulois eussent écrit aucun ouvrage ou en vers ou en prose.

On parle avec éloge de la prudence des Égyptiens, qui tenaient les mystères de la religion et des sciences cachés au vulgaire. Joseph reproche aux Grecs de souffrir que toutes personnes indifféremment écrivent l'histoire, ce qui produisait dans leurs historiens tant de fables et de contradictions honteuses ; au lieu que chez les Hébreux, la fonction d'écrire l'histoire était confiée aux personnes les plus illustres de la nation ; mais du moins les Egyptiens, en dérobant au vulgaire la connaissance des mystères de la religion et des sciences, publiaient l'histoire de leurs rois et des grands hommes de leur nation, et ce n'est que l'abus et la licence des Grecs à cet égard qu'on peut reprendre. Cependant, la multitude de leurs écrivains en tous genres a conservé leur langue. Jamais les sciences, les belles-lettres et les arts n'ont fait plus d'efforts parmi eux pour s'assurer l'immortalité, que lorsque les Romains les ont subjugués. C'était alors que la Grèce produisait Plutarque, Pausanias, Ptolémée, Galien, qu'elle faisait frapper des médailles en sa langue, qu'elle la gravait partout, qu'elle la perpétuait dans des inscriptions, qu'elle bâtissait des palais, élevait des temples, qu'elle instruisait ses vainqueurs, et les forçait à reconnaître les Grecs pour leurs maîtres dans tous les genres de littérature et de savoir ; peut-être même que l'impossibilité de détruire la langue grecque pour faire régner la latine en sa place, eut bien autant de part aux égards que les Romains témoignèrent aux Grecs, que l'admiration pour leurs talens. Mais les ouvrages sont les sûrs dépositaires d'une langue morte ; c'est par eux que les langues grecque et hébraïque sont parvenues jusqu'à nous, malgré les révolutions étonnantes que ces deux nations ont éprouvées. C'est par la même voie que les Romains, qui n'avaient pu abolir celles-là, ont fait passer jusqu'à nous la leur, qui peut-être est encore aujourd'hui plus répandue, ou du moins plus étendue qu'aucune langue vivante.

La langue celtique n'avait aucune des ressources qui conservent une langue, et il est étonnant qu'avec le goût pour

(1) *Quòd neque in vulgus disciplinam efferre velint, neque eos qui discunt litteris confisos minus memoriæ studere ; quod ferè plerisque accidit, ut presidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant.* Ibidem.

l'éloquence et la politesse du langage que Varron et S. Jérôme supposent aux Gaulois, ils ne fissent paraître aucun ouvrage; il est encore plus étonnant que s'étant signalés dans tous ces pays par leurs expéditions militaires, ils aient négligé d'en conserver le souvenir par des histoires. Peut-être que les Gaulois n'étaient pas si frappés de leurs propres exploits, et que ce qui faisait l'admiration des autres peuples, leur paraissait leur simple devoir. Mais on ne trouve pas même qu'ils aient eu des archives; je remarquerai en passant que Budée prétendait que nous avions encore à cet égard la négligence de nos ancêtres (1).

En effet, ce n'est que le goût général pour les sciences et les lettres qui s'est emparé des particuliers de la nation, qui la sauvera un jour de l'oubli; mais il serait peut-être difficile de citer beaucoup d'ouvrages entrepris et faits par l'autorité publique, et l'on en pourrait indiquer plusieurs qui seraient jugés d'une utilité générale, et à l'égard desquels nous mériterions les mêmes reproches que nous faisons aujourd'hui aux Gaulois. Quoi qu'il en soit, tout ce que je viens d'exposer fait assez voir que la langue celtique ne dut pas subsister long-temps dans les Gaules depuis qu'elles furent soumises aux Romains. Il se forma d'abord tant à la ville que dans les campagnes, un jargon mêlé de celtique et de latin. Il est vraisemblable, par ces raisons, que ceux qui vivaient dans les villes, et qui y tenaient quelque rang, au lieu de songer à polir ce jargon, cherchèrent à se défaire de ce qu'ils avaient de celtique, pour s'instruire parfaitement du latin; mais il leur resta toujours beaucoup de mots et de tours de leur langue naturelle, qui cependant allait toujours en s'affaiblissant par le commerce des Romains.

Les Romains, de leur côté, quelque désir qu'ils eussent de conserver et d'étendre leur langue, durent la voir s'altérer de jour en jour, et elle ne perdit pas moins de sa pureté par leurs conquêtes, que lorsqu'ils devinrent eux-mêmes la proie des barbares.

Pour ceux de la campagne, indépendamment des accidens qui leur furent communs avec leurs maîtres, il s'y rencontra encore la rudesse et la grossièreté qui corrompirent même leur langue naturelle; ainsi, il dut se former dans les Gaules une infinité de jargons différens, et la langue était dans cet état lorsque les Francs y entrèrent.

(1) *Nunc omnia in tenebris latent injuriâ temporum, patriâque suâ Galli peregrinari videntur, soli propè omnium rerum suarum ignari. Itaque instrumentum regni nullum ne publicum quidem habemus, quod quidem certè magnoperè memorandum sit; sed hic est perpetuus hujus regni genius, rerum gestarum monumenta ut nihil ad rempublicam pertinere videantur.* Voyez ses notes sur les Pandectes, page 89.

La partie des Gaules qu'on nommait alors l'Armorique, et qui est aujourd'hui la province de Bretagne, avait conservé la langue celtique avec le moins d'altération, parce que les Romains y firent peu de séjour, et qu'il s'y réfugia un grand nombre de Gaulois qui redoutaient la domination romaine. César dit que Dumnac, angevin (1), se sauva à l'extrémité de l'Armorique, et plusieurs savans ont prétendu que, si l'on voulait trouver encore quelques vestiges de la langue celtique, ce serait dans cette province qu'il faudrait les chercher. Cependant, les mêmes raisons qui peuvent faire croire que la langue celtique a dû se conserver dans cette province plus long-temps que dans aucune autre, nous doivent faire juger qu'elle a dû s'y altérer aussi, lorsque les Francs entrèrent dans les Gaules. Les Romains vaincus se réfugièrent dans les extrémités des provinces, et particulièrement dans l'Armorique, comme les Gaulois, fuyant les Romains, s'y étaient retirés plus de quatre siècles avant ces temps-là. Par conséquent, les Romains durent y porter leur langue qui avait beaucoup dégénéré, et qui se corrompit encore davantage, en se mêlant avec celle des habitans de l'Armorique; et l'une et l'autre, en se confondant, durent éprouver un changement considérable.

Cependant, il y a apparence qu'il s'est conservé dans la Basse-Bretagne beaucoup de tours et d'expressions de la langue celtique. Indépendamment du sentiment de Daniel Picart, et particulièrement de Cambdem et de Bochart, qui croient trouver dans la langue de cette province un grand nombre de termes celtiques, on peut ajouter une observation qui, si elle ne fait pas preuve, ne laisse pas d'être une singularité remarquable : c'est que les habitans des provinces de Galles et de Cornouaille en Angleterre, et les Bas-Bretons s'entendent assez facilement les uns les autres, quoiqu'ils n'aient jamais eu grand commerce ensemble. Quelques révolutions qui soient arrivées dans ces provinces, tant de çà que de là la mer, elles ont changé de maîtres sans presque changer de mœurs et de langage; et, comme leur langue conserve encore aujourd'hui beaucoup de rapport, on pourrait croire que c'était celle qu'on parlait originairement dans toute l'étendue de pays dont ces peuples n'occupent qu'une portion, et qu'ils ont conservé leur langue avec moins d'altération, par le peu de commerce qu'ils ont eu avec leurs voisins. Les Francs, quelle que fût leur origine, soit qu'ils la tirassent en partie du sein de la Gaule, soit qu'ils vinssent de la Germanie, descendaient des anciens Celtes; et si leur langue n'était pas un dialecte de la celtique,

(1) *Beatus Renan. Gesn. Hotteman, Pierre Dan. Picart. Cambd. in Britannid sud*, p. 12, *et Samuel Bochart.*

elle devait du moins avoir quelque rapport avec elle. Ces nouveaux vainqueurs ne firent aucun effort pour faire recevoir leur langue aux vaincus ; ils en adoptèrent même les lois en partie, ou laissèrent chacun suivre la sienne. Le peuple et ceux de la campagne continuèrent de se servir d'une langue composée de celtique et de latin, mais dans laquelle celui-ci l'emportait assez pour qu'on la nommât langue romane. Ce fut elle qui fut en usage durant les deux premières races ; et ce qui prouve qu'elle n'était parlée que par le peuple et les habitans de la campagne, c'est qu'elle était aussi nommée rustique ou provinciale par les Romainset par ceux qui leur succédèrent. Elle n'était point la langue latine pure des Romains, comme son nom semblerait l'indiquer; elle ne l'empruntait que de son origine, et nous voyons que les auteurs du roman d'Alexandre disent qu'ils l'ont traduit du latin en roman (1).

Il y avait donc dans les Gaules, lorsque les Francs y entrèrent, trois langues vivantes : la latine, la celtique et la romane ; et c'est de celle-ci, sans doute, que Sulpice Sévère, qui écrivait au commencement du cinquième siècle, entend parler, lors qu'il fait dire à Postumien : *Tu verò vel celticè, vel, si mavis, gallicè loquere.* La langue, qu'il appelait gallicane, devait être la même qui, dans la suite, fut nommée plus communément la romane; autrement il faudrait dire qu'il régnait dans les Gaules une quatrième langue, sans qu'il fût possible de la déterminer, à moins que ce ne fût un dialecte du celtique non corrompu par le latin, et tel qu'il pouvait se parler dans quelque canton de la Gaule, avant l'arrivée des Romains. Mais, quelque temps après l'établissement des Francs, il n'est plus parlé d'autre langue d'usage que de la romane et de la tudesque.

Celle-ci était la langue de la cour, et se nommait aussi *franctheuch, théotiste, théotique* ou *thiois*. Mais, quoiqu'elle fût en règne sous les deux premières races, elle prenait de jour en jour quelque chose du latin et du roman, en leur communiquant aussi de son côté quelques tours ou expressions. Ces changemens mêmes firent sentir aux Francs la rudesse et la disette de leur langue. Leurs rois entreprirent de la polir ; ils l'enrichirent de termes nouveaux. Ils s'aperçurent ausi qu'ils manquaient de caractères pour écrire leur langue naturelle, et pour rendre les sons nouveaux qui s'y introduisaient. Grégoire de Tours (2) et

(1) La verté de l'histoir' si com' li roix la fi
Un clers de Chateaudun, Lambert li corps l'écrit
Qui de latin la trest et en roman la mit.

(2) *Greg. Tur.*, lib. V, cap. XLIV.

Aimoin (1) parlent de plusieurs ordonnances de Chilpéric, touchant la langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres grecques : O, Ψ, Z, N, c'est ainsi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours. Aimoin dit que c'étaient Θ, Φ, X, Ω; et Fauchet prétend, sur la foi de Pithou et sur celle d'un manuscrit qui avait alors plus de cinq cents ans, que les caractères qui furent ajoutés à l'alphabet, étaient l'Ω des Grecs, le ח, le ט, le ז des Hébreux; c'est ce qui pourrait faire penser que ces caractères furent introduits dans le franctheuch, pour des sons qui lui étaient particuliers, et non pas pour le latin, à qui ses caractères suffisaient. Il ne serait pas étonnant que Chilpéric eût emprunté des caractères hébreux, si l'on fait attention qu'il y avait beaucoup de Juifs à sa cour, et entre autres un nommé Prisc, qui était dans la plus grande faveur auprès de ce prince.

En effet, il était nécessaire que les Francs, en enrichissant leur langue de termes et de sons nouveaux, empruntassent aussi les caractères qui en étaient les signes, ou qui manquaient à leur langue propre, dans quelque alphabet qu'ils se trouvassent. Il serait à désirer aujourd'hui pour notre langue, qui est étudiée par tous les étrangers qui recherchent nos livres, que nous enssions enrichi notre alphabet des caractères qui nous manquent, surtout lorsque nous en conservons de superflus, ce qui fait que notre alphabet pèche à la fois par les deux contraires, la disette et la surabondance : ce serait peut-être l'unique moyen de remédier aux défauts et aux bizarreries de notre orthographe, si chaque son avait son caractère propre et particulier, et qu'il ne fût jamais possible de l'employer pour exprimer un autre son que celui auquel il aurait été destiné.

Les guerres continuelles dans lesquelles les rois furent engagés, suspendirent les soins qu'ils auraient pu donner aux lettres et à polir la langue. D'ailleurs, les Francs ayant trouvé les lois et tous les actes publics écrits en latin, et que les mystères de la religion se célébraient dans cette langue, ils la conservèrent pour les mêmes usages, sans l'étendre à celui de la vie commune; elle perdait au contraire tous les jours, et les ecclésiastiques furent bientôt les seuls qui l'entendirent. Les langues romane et tudesque, tout imparfaites qu'elles étaient, l'emportèrent, et furent les seules en usage jusqu'au règne de Charlemagne.

(1) *Aim.*, lib. III, cap. XL.

MÉMOIRE

SUR L'ORIGINE ET LES RÉVOLUTIONS DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Après avoir recherché l'origine de la langne celtique ou gauloise, et avoir examiné quels changemens elle a soufferts pendant que les Romains ont été les maîtres des Gaules, nous avons suivi les révolutions qu'elle a éprouvées à l'arrivée des Francs et sous la première race; je vais tâcher de faire voir par quels progrès la langue est parvenue, de l'état où elle était sous Charlemagne, à celui où nous la voyons aujourd'hui.

Ce prince, amateur de toutes les sciences, appela à sa cour les savans de toutes les nations. On s'empresse assez à servir les princes gratuitement, pour que leurs offres ne soient pas rejetées. Tout ce qu'il y avait alors de connu par l'esprit ou par le savoir, se rendit auprès de Charles, qui recherchait les savans par ses bienfaits, et les honorait par son exemple. Il forma une académie, dont il était protecteur et membre; les seigneurs s'empressèrent d'y obtenir, et même d'y mériter des places; et Charles voulut que chaque académicien, à commencer par lui-même, adoptât un nom particulier, afin d'introduire cette égalité d'où naît la liberté, même celle de penser. Quoique ce prince entendît et parlât facilement les différentes langues de son empire (1), il s'attachait à y faire dominer la sienne. Il donna des noms tudesques aux vents et aux mois; et, pour faciliter l'étude de sa langue et la réduire en principes, il en fit composer une grammaire. Trithème, abbé de Spanheim, assure en avoir vu une partie; mais, quoi qu'il fût fort versé dans l'art de déchiffrer, il dit qu'il ne put jamais venir à bout de l'entendre, ni même de la lire parfaitement. Les soins que prit Charlemagne pour polir et perfectionner cette langue, n'eurent pas le succès qu'il s'en était promis; et son principal objet fut peut-être ce qui fit échouer son projet. Ce prince ne se flattait pas que la langue tudesque fût parlée dans toute la monarchie; mais il espérait du moins la perfectionner assez,

(1) *Erat eloquentiâ copiosus et exuberans, poteratque, quidquid vellet, apertissimè exprimere; nec patrio tantùm sermone, sed et peregrinis linguis ediscendis operam impendit. In quibus latinam ità didicit, ut æquè illâ ac patriâ linguâ orare sit solitus.* Egin. in vitâ Caroli Magni.

pour qu'elle fût employée dans les traités, et pour faire rédiger les lois dans un langage uniforme. Selon un auteur allemand, le plus fort obstacle aux vues du prince fut l'intérêt des gens d'église qui, faisant seuls leur étude du latin, dont on se servait dans les actes publics, craignirent que leur ministère ne devînt inutile, si l'on parvenait à les rédiger en langue vulgaire. Loin de concourir à l'exécution d'un projet si utile au public, et si préjudiciable pour eux, ils ne songèrent qu'à le traverser; et la volonté de l'empereur, partout ailleurs absolue, céda à l'intérêt des moines et des prêtres (1). On continua donc de se servir du latin dans les lois, les traités, et même dans beaucoup de contrats particuliers; et cet usage subsista jusqu'au règne de François Ier, qui, par son ordonnance de 1529, renouvelée en 1535, voulut que la langue française fût, *uniquement et exclusivement* à toute autre, employée dans tous les actes publics et privés. Dès l'an 1512, Louis XII avait rendu une pareille ordonnance, qui apparemment était restée sans exécution. Avant ce temps-là, le latin était d'un usage général dans tous les États de l'Europe, et particulièrement en Allemagne, où l'on ne trouve point d'acte public écrit en langue germanique, avant Rodolphe Ier, qui fut élevé à l'empire en 1273 (2).

Quelques soins qu'on apporte pour étendre une langue, il faut qu'un usage constant et uniforme concoure avec les règles; et nous voyons qu'outre les différens dialectes qui s'étaient introduits dans la monarchie, par le mélange de tous les peuples qui la composaient, il y avait toujours le tudesque et le roman, qui la partageaient principalement. Il est ordonné, par un canon du troisième concile de Tours, tenu en 813, un an avant la mort de Charlemagne, que les évêques choisiraient à l'avenir de certaines homélies des Pères pour les réciter dans l'église, et qu'ils les feraient traduire en langue romane-rustique et en langue théotisque ou tudesque, afin que le peuple pût les entendre (3). On voit que ces deux langues sont expressément distinguées par

(1) *Accessit avaritia sive ambitio monachorum ac sacerdotum, qui cùm curam disciplinarum atque artium, pessimo eorum seculorum fato, intra claustra sua compegissent, studio et industriâ difficultatem horroremque linguæ alebant, ut absterritis à studio nobilibus, ipsi soli in aulis principum eruditionis præmia et honores venditarent.* V. JOANNEM WAHLIUM.

(2) Généalogie diplomatique de la maison d'Hapsbourg, par le père Hergott, tome II, pag. 502. L'auteur discute ce point dans une note, à l'occasion d'une chartre de l'année 1281, écrite en langue germanique.

(3) *Ut easdem homilias quisque apertè transferre studeat in rusticam romanam linguam et theotiscam, quò faciliùs cuncti possunt intelligere quæ dicuntur.* Canone XVII.

le concile. Un passage de l'abbé Gérard (1), qui rédigea, dans l'onzième siècle, la vie d'Abeilard, abbé de Corbie, fait encore voir que le latin, le tudesque et le roman étaient trois langues différentes. Ce fut dans ces deux dernières que le latin se trouva dans la suite comme enseveli; la romane, surtout, faisait tous les jours de nouveaux progrès, et commençait, dans le gros de la nation, à l'emporter sur la tudesque, qui se trouva bientôt comme reléguée en Allemagne.

En effet, Charles-le-Chauve, roi de France, et Louis, son frère, roi de Germanie, ayant fait un traité d'alliance en 848, et voulant le fortifier par la religion du serment, Charles, s'adressant aux Allemands, fit le serment en langue tudesque; et le roi Louis, s'adressant aux Français, fit le sien en langue romane, chacun voulant se faire entendre par le parti opposé; ce qui suppose que les Français, du moins pour la plupart, n'entendaient pas le tudesque. Les deux sermens sont rapportés mot à mot par Nithard, et on les trouve expliqués avec une dissertation de Marquard Fréher, dans le deuxième tome des Historiens de France de Duchesne. La langue tudesque subsista encore long-temps à la cour, puisque nous voyons que cent ans après, en 948, les lettres d'Artaldus, archevêque de Reims, ayant été lues au concile d'Ingelheim, on fut obligé de les traduire en théotisque, afin qu'elles fussent entendues par Othon, roi de Germanie, et par Louis d'Outremer, roi de France, qui se trouvèrent à ce concile. Mais enfin la langue romane, qui semblait d'abord devoir céder à la tudesque, l'emporta insensiblement; et nous allons voir que sous la troisième race, elle fut bientôt la seule, et donna la naissance à la langue française.

La première difficulté qui doit naturellement se présenter, est de savoir comment la langue romane, qui était celle du peuple et des provinces, a pu l'emporter sur la langue tudesque, qui était celle de la cour.

Nous voyons de nos jours, non-seulement en France, mais dans tous les autres États qui ont une langue particulière, que la ville et les provinces cherchent à prendre la cour pour modèle. Quoique les provinces parlent quelquefois des dialectes différens, les particuliers qui veulent parler ou écrire correctement, adoptent la langue de la capitale et de la cour. Un homme, livré à l'étude, se flatterait en vain de connaître l'esprit de la langue par le secours des grammaires et des voca-

(1) *Si vulgari, id est, romanâ linguâ loqueretur, omnium aliarum putaretur inscius; si verò teutonicâ, enitebat perfectiùs; si latinâ, nullâ omninò absolutius.* Mab. act. SS. ord. S. B., tome V.

bulaires; il n'atteindra jamais à ces expressions fines et ces tours élégans, qui ne sont pas assujétis à des règles fixes. Il n'y a que l'usage et le commerce du monde qui puissent, à cet égard, suppléer à l'étude; et ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, les auteurs qui auront eu le plus de commerce avec la cour, seront toujours préférés pour le style. Puisque tous les sujets cherchent à polir leur langue sur celle de la cour; qu'on pensait autrefois à cet égard comme on pense aujourd'hui; que ce fut même parce que les Gaulois voulurent apprendre le latin, qui fut pendant cinq cents ans la langue de la cour, que se forma la langue romane, il était donc naturel de penser que la langue des Francs devait éteindre à son tour la langue romane. Mais deux choses concourent à établir, étendre et fixer une langue. La première, que nous venons d'exposer, est le désir d'imiter la cour.

La seconde, qui est encore plus puissante que la première, vient des bons ouvrages. Ce sont les auteurs distingués qui règlent le sort d'une langue, et qui la fixent, autant qu'une langue vivante peut être fixée. Les ouvrages qui avaient illustré la langue grecque, l'avaient portée chez tous les peuples qui commençaient à aimer les lettres. Nous avons déjà remarqué que les Romains qui avaient eu de l'éducation, étaient aussi familiers avec la langue grecque qu'avec la latine; et, si le goût des lettres n'eût insensiblement développé chez eux et chez d'autres nations, les mêmes talens qu'ils admiraient chez les Grecs, peut-être la langue grecque eût-elle à la fin enseveli la langue naturelle de ces peuples.

Nous en avons des exemples modernes. L'italien et l'espagnol ont été beaucoup plus à la mode en France, qu'ils ne le sont aujourd'hui, parce que nous étions obligés de chercher et de lire dans ces langues, des ouvrages que la nôtre n'avait pas encore produits. Nos premières tentatives, même dans chaque genre, portent le caractère d'imitation. Pour renfermer dans un seul tous les exemples que je pourrais apporter, il suffit d'examiner la naissance et les progrès du théâtre français. Nos premiers ouvrages en ce genre, je parle de ceux mêmes qui méritent encore aujourd'hui quelque estime, sont des traductions de l'espagnol. Les pièces, que nous avons ensuite voulu composer de génie, ne s'élèvent guère au-dessus de la simple imitation. Ce sont des pièces d'intrigue, les noms, les caractères et la scène sont en Espagne. Et ce qui fait voir que nous suivions cette route plutôt par faiblesse que par goût, c'est que nous trouvons aujourd'hui fatigantes les pièces de pure intrigue, depuis que Molière nous en a donné de caractère. Comme

il composa de génie et d'après le goût de sa nation, dans ses ouvrages et dans ceux qui l'ont suivi de plus près, les pièces de caractère l'emportent sur les autres, parce que les chefs-d'œuvre, dans chaque langue, sont toujours ceux qui sont dans le génie national. J'ajouterai encore, pour confirmer le principe que j'établis, et dont je vais bientôt tirer les inductions, qu'après avoir été imitateurs, nous sommes bientôt devenus modèles en plusieurs genres, dont quelques uns nous doivent leur origine. C'est par là que la langue française s'est si fort répandue, que, chez la plupart des étrangers, une preuve d'éducation est de l'entendre; et si quelques uns cultivent aujourd'hui la leur avec plus de soin, si nous prenons nous-mêmes celui de nous en instruire, c'est depuis qu'ils ont donné d'excellens ouvrages. Les ouvrages d'agrément ont particulièrement l'avantage d'étendre une langue, parce qu'ils flattent l'imagination, et que le plaisir qu'ils causent est à la portée d'un plus grand nombre de personnes. Les philosophes ne peuvent guère être lus que par les philosophes; mais presque tout le monde lit les ouvrages d'agrément, et c'est de la poésie romane que la langue française a tiré son origine.

Si les premiers poëtes de réputation eussent paru à la cour ou dans la capitale, la langue tudesque eût fait des progrès, et se fût étendue dans les provinces; mais comme ce fut en Provence, où l'on parlait la langue romane, que parurent les premiers poëtes, ce furent eux qui jetèrent les premiers fondemens de la langue française. Il s'éleva tout à coup un nombre infini de poëtes, qui prirent le nom de *Troubadours* ou *Trouvères*, et se répandirent bientôt dans toutes les autres provinces. Le roi Robert ayant épousé Constance, fille du comte d'Arles, cette princesse en attira beaucoup à la cour de France. Rien n'est si contagieux que la poésie : chacun voulut faire des vers, et s'attacha à la langue dans laquelle écrivaient ceux qui y excellaient. La langue tudesque cessa bientôt d'être en usage; et la langue romane, continuant toujours à s'enrichir et à se perfectionner, on s'en servit également pour la prose et pour les vers.

Il serait à souhaiter que nous eussions une suite des auteurs de ces temps-là : en les comparant, nous pourrions juger des progrès ou des changemens qui arrivèrent dans la langue. Ces observations se feraient encore plus utilement sur des ouvrages en prose que sur des poëmes, parce que des poëtes, se permettant beaucoup de licences et de transpositions, n'étaient pas sans doute, dans ces temps-là, des modèles d'une syntaxe fort régulière. Cependant, pour remplir mon objet, autant que la

disette des monumens le peut permettre, je dois rapporter quelques traits des auteurs que le temps a épargnés. En les fixant à peu près au temps où ils ont écrit, nous suivrons l'ordre des révolutions de la langue. Nous comparerons aussi les différences qui se trouvaient dès lors entre la prose et la langue poétique.

Le plus ancien monument que nous ayons, et dont j'ai déjà fait mention, est le serment de Louis-le-Germanique. Je ne parlerai point de celui de Charles-le-Chauve, non plus que du poëme d'Otfrid, parce que ces deux pièces étant en franctheuch, théotisque ou tudesque, elles n'ont aucun rapport à la langue française, qui est sortie du roman, dans lequel Louis-le-Germanique fit son serment, pour se faire entendre des Français. Quoiqu'on trouve ce serment dans plusieurs auteurs qui le rapportent, d'après Nithard, comme il n'est pas long, l'objet de mon mémoire m'engage à le rapporter ici, pour fixer en quel état était alors la langue.

TEXTE.	TRADUCTION LITTÉRALE.
« Pro Don (1) amur, et pro christian poblo et nostro commun salvament, dist di en avant, in quant Deus savir et potir me dunat, si salvarai eo cest mon fradra Karlo, et in adjudha et in cadhuna cosa, si com hom per dreit son frada salvar dist, ino quid il imi altre si faret, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit. »	*Par amour de Dieu et du peuple chrétien, et pour notre commun salut, de ce jour en avant, en tant que Dieu me donnera de savoir et de pouvoir, je sauverai ce mien frère Charles, et l'aiderai en chacune chose, comme un homme par droit doit sauver son frère, en ce qu'il en ferait autant pour moi: et je ne ferai avec Lothaire aucun traité qui de ma volonté puisse être dommageable à mon frère Charles.*

En lisant ce serment, on peut remarquer qu'il tient encore plus du latin que du français. En effet, c'est de la langue latine que la française est sortie; et les remarques de son origine seront d'autant plus sensibles, qu'on remontera plus haut. Il est vrai que le roman, participant beaucoup du tudesque, se servait des tours et de la syntaxe de cette langue, en adoptant les expressions latines. Les cas furent déterminés par des articles et des particules, et non pas par des désinences différentes, comme dans le grec et dans le latin: les verbes ne furent conjugués que par le moyen des auxiliaires *avoir* et *être*, qui sont aujourd'hui dans toutes les langues de l'Europe; au lieu que les Latins n'avaient que dans les passifs le verbe auxiliaire substantif. On peut donc assurer que le roman avait déjà autant de rapport avec le français, auquel il a donné naissance,

(1) *Don* doit être une faute, pour *Dô*.

qu'avec le latin dont il sortait, puisqu'une langue est aussi distinguée d'une autre par sa syntaxe, que par son vocabulaire.

Après le serment de Louis-le-Germanique, les lois des Normands par Guillaume-le-Bâtard ou le Conquérant, mort en 1087, sont un des plus anciens monumens de la langue. Je rapporte simplement ici le titre et quelques articles de ces lois, pour faire juger du français qu'on parlait alors. Les titres de chaque article sont en latin (1).

« Ce sont les leis et les custumes que li reis William grantut » à tut le peuple de Engleterre après le conquest de la terre. Ice » les meismes que le reis Edward sun cosin tint devant lui. »

Hæ sunt leges et consuetudines, quas Willielmus rex concessit universo populo Angliæ, post subactam terram. Eædem sunt quas Edwardus rex, cognatus ejus, observavit aute eum.

1°. *De asilorum jure et immunitate ecclesiasticâ.*

« Co est à saveir; pais à saint eglise, de quel forfait que » home out fait en cel tens; et il pout venir à saint eglise, out » pais de vie et de membre. E se alquons meist main en celui » qui la mere eglise requireit, se ceo fust u abbeie, u eglise de » religion, rendist ce que il javeireit pris, e cent sols, de for- » fait, e de mer eglise de paroisse XX sols, e de chappele X sols, » e que enfraiant la pais le rei en Mercenelae, cent sols les » amendes, altresi de Heinfare e de aweit purpensed. »

1°. *Scilicet; pax sanctæ ecclesiæ, cujuscumque foris-facturæ quis reus sit hoc tempore; et venire potest ad sanctam ecclesiam; pacem habeat vitæ et membri. Et si quis injecerit manum in eum qui matrem ecclesiam quæsierit, sive sit abbatia, sive ecclesia religionis, reddat eum quem abstulerit, et centum solidos nomine foris-facturæ : et matri ecclesiæ parochiali* XX *solidos : et capellæ* X *solidos : et qui fregerit pacem regis in Merchenelegâ* (c'est-à-dire, *in lege Merciorum.* V. gloss. du Cange), *centum solidis emendet : similiter de compensatione homicidii et de insidiis præcogitatis.*

Art. XXX. *De viis publicis.*

« De III chemins co est à saveir Wetlingstreet, et Erming- » street, et Fos. Ki en alcun de ces chemius oceit home qui seit » errant per le pais, u asalt, si enfreint la pais le roi. »

XXX. *De tribus viis, videlicet Wetlingstreet et Ermingstreet et Fosse. Qui in aliquâ harum viarum hominem itinerantem sive occiderit, sive insilierit, is pacem regis violat.*

(1) *Leges Anglo-Saxonicæ*, etc. David Wilkins, Londres 1721, p. 219. J'ajoute ici le texte latin, pour faciliter l'intelligence du français.

Art. XXXVII. *De adulterâ à pâtre deprehensâ.*

« Si le pere trovet sa file en adulterie en sa maisonn, u en la » maisonn son gendre, ben li leist occire ladultère. »

XXXVII. *Si pater deprehenderit filiam in adulterio in domo suâ, seu in domo generi sui, bene licebit ei occidere adulterum.*

Il paraît, par le titre de ces lois, que Guillaume ne fit que rédiger en un code et mettre en ordre celles que son prédécesseur Edouard III avait publiées avant lui. Mais cette question n'est pas de mon sujet, et il me suffit d'en exposer le langage, qu'on appelait dès lors *français*.

On voit que dans les lois de Guillaume les mots latins dominent beaucoup, et qu'ils y sont à peine déguisés. Quoique les déclinaisons ne fussent pas distinguées par des désinences différentes, comme chez les Latins, on n'employait pas toujours régulièrement les particules qui marquent les cas différens dans les langues modernes. Il est cependant aisé de remarquer la différence de ce langage d'avec celui du serment de Louis-le-Germanique. Aussi Guillaume-le-Conquérant s'attacha-t-il beaucoup à étendre et à perfectionner le français, pour l'établir en Angleterre sur les ruines du saxon (1).

Il semble que la langue ait fait des progrès assez considérables depuis Charles-le-Chauve jusqu'aux règnes de Henri et de Philippe, tous deux premiers de leur nom, et contemporains de Guillaume-le-Conquéraut (2).

Les sermons de S. Bernard, mort en 1153, ne font pas voir que la langue eût rien gagné. Pour être en état d'en comparer le langage avec celui des lois de Guillaume, je rapporterai ici le commencement de son premier sermon, transcrit d'après le manuscrit des Feuillans, donné au père Goulu, par Nicolas Le Fèvre, précepteur de Louis XIII. Ce manuscrit est d'environ vingt-cinq ans après la mort de S. Bernard.

Ces sermons sont au nombre de quarante-quatre. Il serait difficile de décider si S. Bernard, après avoir d'abord composé ces sermons en latin, les traduisit en français, pour ceux de ses moines qui n'entendaient pas le latin, ou pour les laïcs, parce que les différences qui se rencontrent entre les deux textes

(1) *Willielmus ordinavit ut linguam saxonicam destrueret, quòd nullus in curiâ regis placitaret nisi in gallico idiomate; et iterùm quòd puer quilibet ponendus ad litteras addisceret gallicum.* Robert Holkoth, auteur anglais, qui mourut au milieu du quatorzième siècle.

(2) Henri étant monté sur le trône en 1031, Philippe ayant commencé de régner en 1060, et Guillaume étant mort en 1087, après un règne de vingt-un ans en Angleterre, et de cinquante-deux ans en Normandie, c'est-à-dire, depuis 1035.

sont quelquefois à l'avantage du latin, et quelquefois à l'avantage du français, ce qui empêcherait d'assurer quel est le texte original.

« Ci commencent li sermon saint Bernars kil fait de l'avent » et des altres festes parmei l'an. »

« Nos faisons vi, chier freire, l'encommencement de l'aveut » cuy nous est asseiz reuomeiz et connis al munde, si come sunt » li nom des altres solempnitéiz. Mais li raison del nom nen est » mies par aventure si conüe. Car li chaitif fil d'Adam n'en ont » cure de vériteit, ne de celles choses ka lor salueteit appar- » tienent, anz quierent icil les choses défaillans et trespessaules. » A quel gent ferons-nos semblans les homes de ceste généra- » tion, ou à quel gent ewerons nos ceos cui nos veons estre si » ahers et si enracineiz ens terriens solas et ens corporieus, kil » departir ne s'en puyent ? »

Quelque barbare que paraisse encore ce langage, on doit présumer que c'était le plus poli de ce siècle-là : S. Bernard, vivant à la cour, devait en parler la langue.

On trouve une chartre de 1133, de l'abbaye de Honnecourt. Cette pièce, qui est au moins aussi ancienne que les sermons de S. Bernard, pourrait bien être le plus ancien monument de cette espèce.

« Jou Renant seigneur de Haukourt Kievaliers, et Jou Eve » del Eries kuidant ke on jor ki sera no armes (*lisez* âmes) » kieteront no kors, port si trair à Dius no seigneurs et ke no, » poieons rackater no fourfet en enmonant as iglises de Dius » et as povre, por chous desorendroit avons de no kemun » assent fach no titaument e derains voulet, en kil foer- » manch. Primes, etc.... (1).

Quoique les progrès de la langue ne fussent pas rapides, on les sent déjà dans Ville-Hardouin, qui est le premier historien français que nous ayons, et qui finit en 1207 son histoire de la conquête de Constantinople par les Français et les Vénitiens. Le commencement du premier livre, en donnant l'idée du style

(1) Histoire de Cambrai, par Jean Le Carpentier, t. II, p. 18 des Preuves. A cette charte pend un sceau représentant un lion et des billettes. Le père Mabillon (*Diplom. liv. II, chap. I*) dit qu'il ne connaît point de charte française plus ancienne que celles de Louis-le-Gros, en faveur de l'église de Beauvais, et d'Eudes, évêque de ce siége, concernant la même ville. La première de 1122, la seconde de 1147; mais celle-ci est postérieure à celle de l'abbaye de Honnecourt: l'autre avait été donnée en latin, comme le prouve l'original qui s'en est trouvé depuis peu à Beauvais, et il est visible qu'elle n'a été mise en français que postérieurement à sa date.

de l'ouvrage, marque aussi l'époque de l'expédition, et quels étaient les princes qui régnaient alors.

« Sachiés que 1198 ans après l'incarnation notre Sengnor J.-C. » al tens Innocent III, apostoille de Rome et Filippe (Auguste » ou second), roy de France, et Richart, roy d'Engleterre, ot » un sainct home en France qui ot nom Folque de Nuilli; Cil » Nuillis siest entre Lagny sor Marne et Paris : et il ere prestre » et tenait la paroiche de la ville; et cil Folques dont je vous » di, commença à parler de Dieu par France et par les autres » terres entor; et notre sires fist maint miracles por luy. Sachiés » que la renommée de cil saint home alla tant, qu'elle vint à » l'apostoille de Rome Innocent; et l'apostoille envoya en » France, et manda al prodome que il empreschast des croix, » par s'autorité : et après i envoya un suen Chardonal maistre » Perron des Chappes Croisié; et manda par luy le pardon tel » come vos dirai. Tuit cil qui se croiseroient et feroient le » service Deu un an en l'ost, seroient quittes de toz les pechiez » que ils avoient faiz, dont ils seroient confés. Por ce que cil » pardons fu issi gran, si s'en esmeurent mult li cuers des genz, » et mult s'eu croisierent, porce que li pardons ere si gran. »

Le style des établissemens et ordonnances de S. Louis paraît encore meilleur que celui de Ville-Hardouin. On peut voir, par exemple, l'ordonnance rendue contre les blasphémateurs, en 1268 ou 1269, et tirée du registre *Noster* de la chambre des comptes de Paris, fol. 31. Elle fut faite en conséquence d'une bulle de Clément IV, du 12 juillet 1268, par laquelle ce pontife exhorte S. Louis à punir les blasphémateurs un peu moins sévèrement qu'il ne faisoit. Avant cette ordonnance, S. Louis, selon Nangis, faisait punir les blasphémateurs par quelque mutilation : on leur perçait les lèvres, ou on les marquait d'un fer rouge sur le front ou sur la langue.

« Si aucune personne, dit l'ordonnance, de l'aage de quatorze ans ou de plus, fait chose, ou dit parole en jurant, ou » autrement qui torne à despit de Dieu, ou de nostre Dame, » ou des Sainz, et qui fust si horrible qu'elle fust vileine à » recorder, il poira 40 liv. ou moins, més que ce ne soit moins » de 20 liv. selon l'estat et la condition de la personne, et la » manière de la vilaine parole, ou du vilain fait; et à ce sera » contraint, se mestier est. Et si il estoit si poure que il ne peust » poyer la poine desusdite, ne n'eust autre qui pour li la vous- » sist payer, il sera mis en l'eschielle l'erreure d'une luye (une » heure de jour), en lieu de notre justice, ou les gens ont » accoustumé de assembler plus communément, et puis sera

» mis en la prison pour six jours, ou pour huit jours au pain et
» à l'eau.

» Et se celle personne qui aura ainsi mesfait, ou mesdit, » soit de l'aige de dix ans, ou de plus jusqu'à quatorze ans, il » sera batu par la justice du lieu, tout à nud de verges en apert, » ou plus ou moins, selon la grièveté du mesfait, ou de la vi- » laine parole : c'est assavoir li homme par hommes, et la » fame par fames sans présence d'homme, se ils ne rachetoient » la batture. »

La traduction de l'Histoire de Guillaume de Tyr, et le livre des Coutumes de Beauvoisis, rédigés par Philippe de Beaumanoir, en 1283, me paroissent d'un langage moins poli que l'ordonnance de S. Louis.

« Si grans haine, dit le traducteur de Guillaume de Tyr, » estoit entre le roi et conte de Jaffe, que chacun jor creissoit » plus en plus, et jusque à tant étoit la chose venue, que le » roi queroit achaison par quoy il peust désevrer tot apertement » le mariage qui iert entre lui et sa seror. Il requist le patriarche » qui les ajornast, et dist qu'il voloit acuser ce mariage. »

Cette traduction est antérieure à 1295. (*Voyez* la Collection de DD. Martène et Duran.)

Le titre et le commencement de la préface de la Coutume de Beauvoisis sont conçus en ces termes :

« Ci commenche li livres des coustumes et des usages de Biauvoisius selonc ce qu'il couroit où tans que cist livres fu fez, » c'est assavoir en 1283. »

C'est li prologue.

« La grant espérance que nous avons de l'aide à cheli par » qui toutes choses sont fetes, et sans qui nulle bonne œuvre » ne porroit estre fete, che est li pere, et li fies, et li sains » esperiz. »

CHAPITRE PREMIER.

« Tout soit il ainssint que il nait pas en nous toutes les graces » qui doivent estre en homme qui s'entremet de Baillie, pour » che lerons nous pas à traiter premiérement en che chapitre » de l'estat et de l'office as bailleus. »

La différence, quoique légère, que l'on peut remarquer entre le style de ces deux pièces et celui de l'ordonnance de S. Louis, vient de ce qu'on a toujours dû parler mieux dans la capitale que partout ailleurs. Nous le voyons encore par les Assises de Jérusalem, rédigées en 1369, près d'un siècle après S. Louis, dans une ville remplie de Français.

CHAPITRE PREMIER.

Des Assises de Jérusalem.

« Quant la sainte cité de Jérusalem fû conquise sur les ennemis » de la crois, en l'an MXCIX, par un vendredy, et remise el » pooir des feaus Jesu-C. par les pélerins qui s'ehmurent à venir » conquerre la, par le preschement de la crois, qui fu pres- » chée par Pierre l'Ermite, et que les princes et les barons qui » l'orent conquise, orent ehleu à roy et à seignor dou royaume » de Jérusalem le duc Godefroy de Buillon. »

Si l'on veut sentir encore mieux la différence qui a été de tout temps entre la langue de la capitale et celle qui se parle, non-seulement dans un pays éloigné, mais dans une province du même royaume, il suffit de lire les coutumes données à Riom, par Alfonse, comte de Poitou, frère de S. Louis, en 1270.

TEXTE.	TRADUCTION LATINE.
« So es assaber que per nos et per » nostres successors non sya faita en- » ladita villa talha, o questa, o al- » berjada, ny empruntarem a qui » meymes, si non de grat a nos pres- » tar voliom l'habitant em questa » meyma villa. »	*Videlicet quòd per nos vel successores nostros non fiat in dictâ villâ talia, sive questa, vel albergata, nec recipiemus ibidem mutuum, nisi gratis nobis mutuare voluerint habitantes in dictâ villâ.*

Il ne faudrait pas, à la vérité, juger par le langage de l'Alfonsine, de celui qui était en usage dans les autres provinces. La langue ne diffère ordinairement de celle de la capitale, qu'à proportion du commerce plus ou moins fréquent que les provinces entretiennent avec elle : d'ailleurs, les termes peuvent être les mêmes, et ne différer que dans la prononciation, dans l'accent ou dans l'orthographe ; et ceux qui liraient un ouvrage en province, pourraient mettre sur le compte de la langue, ce qui ne devrait être attribué qu'à la façon d'orthographier.

On peut faire une remarque sur nos anciens écrivains, soit en vers, soit en prose : c'est qu'ils écrivent presque toujours les pluriels sans *s*, et qu'ils en mettent au singulier. C'est peut-être à cet ancien usage qu'il faut rapporter celui d'écrire avec une *s* finale la seconde personne du singulier de l'indicatif des verbes, dont l'infinitif se termine en *er : tu aimes*, *tu enseignes*, etc. ; et c'est aussi, sans doute, l'origine de la bizarrerie que nous avons dans notre versification, de faire rimer ces singuliers avec des pluriels, sans qu'il en résulte autre chose dans la versification, qu'une difficulté de plus, qui n'est rachetée par aucun agrément.

Cependant la langue continua toujours à se perfectionner ; on peut en voir les progrès dans les écrits de Froissart, de Saint-

Gelais, de Seissel, dans les lettres du cardinal d'Amboise, et surtout dans Commines. Ces ouvrages sont entre les mains de tout le monde. Mais le renouvellement des lettres, qui se fit sous François Ier, porta la langue à un point de perfection, auquel on n'a peut-être pas autant ajouté depuis, que plusieurs se l'imaginent.

Dans la discussion où je suis entré, je n'ai pris les pièces de comparaison que dans les actes publics, ou dans les ouvrages de ceux qui ont écrit en prose; un seul exemple fera voir que je n'ai pas dû prendre mes preuves dans les poëtes.

Le plus ancien ouvrage en vers que je connaisse, est celui de Marbode, sur les pierres précieuses, dont il décrit la forme, la couleur, et les propriétés que la superstition leur attribuait. Cet ouvrage peut être de 1123, et suffit pour montrer que la versification ne serait pas un témoin sûr de l'état de la langue, puisque ce poëme, qui est postérieur de cinquante ans aux lois des Normands, est moins intelligible que le texte de ces lois (1).

Evax fut un mult riche reis.
Lu regne tint les Arabais.
Mult fut de plusiurs choses sages :
Mult aprist de plusiurs langages ;
Les set arts sut, si en fut maistre.
Mult fut poischant et de bons estre.
Grans tresors ot d'or et d'argent.
Et fut larges a tuite gent.
Pur lez grant sen, par la pruece
Kil ot, e grant largece,
Fut cunnuz e mult amez.
Par plusiurs terres renumez.
Neruns en ot oï parler :
Pur ce ke tuit loï loer;
Lama forment en sun curagge,
Si li tramist un sen message.
Neruns fut de Rume emperere,
En icel tens ke li reis ere, etc.

On croirait que la plupart des anciens poëtes n'ont pas écrit dans la langue dont se servaient les écrivains en prose; les licences étaient alors les principales règles de la poésie. Les poëtes de nos jours n'ont pas les mêmes priviléges; leur style doit être, à la vérité, très-différent de la prose; mais c'est moins pour faciliter leurs compositions, que pour les rendre plus agréables et plus frappantes. Nos poëtes n'ont plus le droit de se permettre les inversions vicieuses qui violaient autrefois toutes les règles de

(1) Ce poëme est imprimé à la suite des œuvres d'Hildebert, évêque du Mans, édition du père Beaugendre, Col. 1638.

la syntaxe. Nous voulons qu'ils s'y assujettissent aussi scrupuleusement que s'ils écrivaïeut en prose, et que leur style, ne se distinguant que par la vivacité des images, la force et la richesse des idées, les expressions et les tours hardis, ne s'éloigne du naturel de la prose, que par une élégance particulière, qui, loin de marquer la faiblesse de l'art, est le caractère du génie.

Ce ne fut guère que sous François Ier que notre versification prit à peu près la forme qu'elle a aujourd'hui : c'est ce prince qui a tiré la langue de la barbarie ; et peut-être, dans le seul cours de son règne, la langue française fit-elle autant de progrès, eu égard à l'état où elle était lorsqu'il monta sur le trône, qu'elle en a faits depuis. Ce n'est pas qu'il ne soit arrivé de prodigieux changemens dans la langue ; mais on pourrait assurer qu'ils ne sont ni aussi considérables, ni aussi essentiels que ceux qui se firent sous le règne de François Ier. A l'exception de quelques termes qu'il était nécessaire d'introduire dans la langue, pour exprimer des idées qui n'avaient pas leurs termes propres, il est constant que nous en avons proscrit beaucoup d'aussi expressifs que ceux qui les ont remplacés. Tels sont les changemens qui arrivent chaque jour dans toutes langues vivantes, quelques uns d'utiles, peu de nécessaires, et la plus grande partie par inconstance.

L'ordonnance par laquelle François Ier proscrivit le latin, des jugemens et actes publics, pour y substituer le français, contribua beaucoup à faire cultiver la langue : on est obligé de faire une attention sérieuse à la propriété et à la valeur des termes, dans des actes qui doivent régler les intérêts de tant de personnes, toujours prêtes à interpéter les lois à leur avantage.

La langue fit dès lors assez de progrès pour que nous en ayons voulu conserver encore les tours et les expressions dans des ouvrages d'un certain genre, que nous appelons *style marotique*. Il est vrai qu'on en abuse assez souvent ; on s'est imaginé qu'il donnait un air plus naïf : et je ne puis me dispenser de remarquer que la naïveté dépend particulièremeut de l'idée et de l'image, et qu'on peut être naïf avec les termes les plus élégans. Les fables de La Fontaine ne sont pas moins naïves que ses contes, quoique le style en soit différent. Ce n'est pas la vétusté des mots qui rend les images naïves ; autrement, Marot, qui paraît aujourd'hui si naïf à la plupart des lecteurs, ne l'aurait pas été de son temps, ce qui ne se peut pas avancer. D'ailleurs, si l'on voulait se donner la peine de faire la comparaison de notre style moderne marotique, avec celui de Marot, et que cet examen se fît avec quelque discussion grammaticale, on verrait que ce sont des styles bien différens. Mais la plus grande partie de ceux qui

affectent cette manière d'écrire, n'ont en vue que la facilité qu'elle leur offre, en leur permettant d'employer ou de retrancher les articles, d'adopter les mots suivant le besoin, et de se servir du terme antique lorsque le moderne ne se prête pas à la mesure. A la suite d'un vers purement marotique, on en trouve souvent dont l'expression moderne va jusqu'au précieux : les exemples ne me manqueraient pas. Ainsi, on peut toujours douter du talent de ceux qui se servent de ce style, à moins qu'ils n'aient fait voir par d'autres ouvrages également purs, faciles et élégans, qu'ils sont capables d'en employer un autre.

En examinant les révolutions et les progrès de la langue jusqu'ici, je n'ai pas cru devoir rapporter un plus grand nombre d'exemples de ses différens âges. Mon dessein n'était pas de donner une liste des auteurs en tout genre qui ont écrit dans notre vieux style ; j'en aurais eu un trop grand nombre, et il eût été inutile à mon objet : plusieurs contemporains ne m'auraient pas fourni une différence sensible de langage, et j'ai cru devoir en choisir qui eussent écrit à plusieurs années de distance, pour faire mieux sentir les changemens.

Je ne crois pas non plus qu'il soit nécessaire de passer le règne de François Ier. L'histoire des lettres depuis ce temps est également connue, et de ceux qui étudient par état, et des personnes qui n'ont d'autre guide dans leurs lectures que le goût de la littérature. Heureuse époque, à laquelle il faut rapporter non-seulement la gloire d'avoir réveillé les esprits assoupis dans l'ignorance, mais encore les progrès que l'esprit a faits depuis dans les différens genres de connaissances ! C'est ainsi que l'on doit au règne de Louis XIII, ou plutôt au ministère du cardinal de Richelieu, les personnages rares dans tous les ordres, qui ont illustré le règne de Louis XIV. Les grands hommes appartiennent moins au siècle qui les a vus naître et qui jouit de leurs talens, qu'au siècle qui les a formés, soit en leur laissant des modèles, soit en leur préparant des secours.

REMARQUES
SUR LA GRAMMAIRE
GÉNÉRALE ET RAISONNÉE.

La grammaire est l'art de parler.

Parler est expliquer ses pensées par des signes que les hommes ont inventés à ce dessein.

On a trouvé que les plus commodes de ces signes étaient les sons et les voix.

Mais, parce que ces sons passent, on a inventé d'autres signes pour les rendre durables et visibles, qui sont les caractères de l'écriture, que les Grecs appellent γραμματα, d'où est venu le mot de *grammaire*.

Ainsi l'on peut considérer deux choses dans ces signes. La première, ce qu'ils sont par leur nature, c'est-à-dire, en tant que sons et caractères.

La seconde, leur signification, c'est-à-dire, la manière dont les hommes s'en servent pour signifier leurs pensées.

Nous traiterons de l'une dans la première partie de cette grammaire, et de l'autre dans la seconde.

PREMIÈRE PARTIE,

Où il est parlé des lettres et des caractères de l'écriture.

CHAPITRE PREMIER.

Des lettres comme sons, et premièrement des voyelles.

Les divers sons dont on se sert pour parler, et qu'on appelle *lettres*, ont été trouvés d'une manière toute naturelle, et qu'il est utile de remarquer.

Car, comme la bouche est l'organe qui les forme, on a vu qu'il y en avait de si simples, qu'ils n'avaient besoin que de sa seule ouverture pour se faire entendre et pour former une voix distincte, d'où vient qu'on les a appelés *voyelles*.

Et on a aussi vu qu'il y en avait d'autres qui, dépendant de

l'application particulière de quelqu'une de ses parties, comme des dents, des lèvres, de la langue, du palais, ne pouvaient néanmoins faire un son parfait que par l'ouverture même de la bouche, c'est-à-dire, par leur union avec ces premiers sons, et à cause de cela on les appelle *consonnes*.

L'on compte d'ordinaire cinq de ces voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*; mais, outre que chacune de celles-là peut être brève ou longue, ce qui cause une variété assez considérable dans le son, il semble qu'à consulter la différence des sons simples, selon les diverses ouvertures de la bouche, on aurait encore pu ajouter quatre ou cinq voyelles aux cinq précédentes; car l'*e* ouvert et l'*e* fermé sont deux sons assez différens pour faire deux différentes voyelles, comme *mèr*, *abîmér*, comme le premier et le dernier *e* dans *nètteté*, dans *sèrré*, etc.

Et de même l'*o* ouvert et l'*o* fermé, *côte* et *cotte*, *hôte* et *hotte*; car, quoique l'*e* ouvert et l'*o* ouvert tiennent quelque chose du long, et l'*e* et l'*o* fermés quelque chose du bref, néanmoins ces deux voyelles se varient davantage par être ouvertes et fermées, qu'un *a* ou un *i* ne varient par être longs ou brefs, et c'est une des raisons pourquoi les Grecs ont plutôt inventé deux figures à chacune de ces deux voyelles, qu'aux trois autres.

De plus l'*u*, prononcé *ou*, comme faisaient les Latins, et comme font encore les Italiens et les Espagnols, a un son très-différent de l'*u*, comme le prononçaient les Grecs, et comme le prononcent les Français.

Eu, comme il est dans *feu*, *peu*, fait encore un son simple, quoique nous l'écrivions avec deux voyelles.

Il reste l'*e* muet ou féminin, qui n'est dans son origine qu'un son sourd, conjoint aux consonnes lorsqu'on les veut prononcer sans voyelle, comme lorsqu'elles sont suivies immédiatement d'autres consonnes, ainsi que dans ce mot, *scamnum*: c'est ce que les Hébreux appellent *scheva*, sur tout lorsqu'il commence la syllabe. Et ce *scheva* se trouve nécessairement en toutes les langues, quoiqu'on n'y prenne pas garde, parce qu'il n'y a point de caractère pour le marquer. Mais quelques langues vulgaires, comme l'allemand et le français, l'ont marqué par la voyelle *e*, ajoutant ce son aux autres qu'elle avait déjà; et de plus ils ont fait que cet *e* féminin fait une syllabe avec sa consonne, comme est la seconde dans *netteté*, *j'aimerai*, *donnerai*, etc., ce que ne faisait pas le *scheva* dans les autres langues, quoique plusieurs fassent cette faute en prononçant le *scheva* des Hébreux. Et ce qui est encore plus remarquable, c'est que cet *e* muet fait souvent tout seul en français une syllabe, ou plutôt une demi-syllabe, comme *vie*, *vue*, *aimée*.

Ainsi, sans considérer la différence qui se fait entre les voyelles d'un même son, par la longueur ou brièveté, on en pourrait distinguer jusqu'à dix, en ne s'arrêtant qu'aux sons simples, et non aux caractères : *a, é, è, i, o, ô, eu, ou, u, e* muet, où l'on peut remarquer que ces sons se prononcent de la plus grande ouverture de la bouche et de la plus petite.

REMARQUES.

Les grammairiens reconoissent plus ou moins de sons dans une langue, selon qu'ils ont l'oreille plus ou moins sensible, et qu'ils sont plus ou moins capables de s'afranchir du préjugé.

Ramus avait déjà remarqué dix voyèles dans la langue françoise, et MM. de P. R. ne diférent de lui sur cet article, qu'en ce qu'ils ont senti que *au* n'étoit autre chose qu'un *o* écrit avec deux caractères; aigu et bref dans P*au*l, grave et long dans h*au*teur. Ce même son simple s'écrit avec trois ou quatre caractères, dont aucun n'est le signe propre; par exemple, dans tomb*eau*, dont les trois caractères de la dernière silabe ne font qu'un *ŏ* aigu et bref, et dans tomb*eaus* dont les quatre derniers caractères ne représentent que le son d'un *ô* grave et long que P. R. a substitué à l'*au* de Ramus. Notre ortografe est pleine de ces combinaisons fausses et inutiles. Il est assés singulier que l'abé de Dangeau, qui avoit réfléchi avec esprit sur les sons de la langue, et qui conoissoit bien la grammaire de P. R., ait fait la même méprise que Ramus sur le son *au*, tandis que Wallis, un étranger, ne s'y est pas mépris. C'est que Wallis ne jugeoit les sons que d'oreille, et l'on n'en doit juger que de cète manière en oubliant absolument cèle dont ils s'écrivent.

MM. de P. R. n'ont pas marqué toutes les voyèles qu'ils pouvoient aisément reconoître dans notre langue; ils n'ont rien dit des nasales. Les Latins en avoient quatre finales, qui terminent les mots *Romam*, *urbem*, *sitim*, *templum*, et autres semblables. Il les regardoient si bien come des voyèles, que dans les vers ils en faisoient l'élision devant la voyèle initiale du mot suivant. Ils pouvoient avoir l'*o* nasal, tel que dans *bombus*, *pondus*, etc., mais il n'étoit jamais final, au lieu que les quatre autres nasales étoient initiales, médiales et finales.

Je dis qu'ils pouvoient avoir l'*o* nasal; car, pour en être sûr, il faudroit qu'il y ût des mots purement latins terminés en *om* ou *on*, faisant élision avec la voyèle initiale d'un mot suivant, et je ne conois cète terminaison que dans la négation *non*, qui ne fait pas élision. Si l'on trouve quelquefois *servom* pour *servum*, *com* pour *cum*, etc., on trouve aussi dans quelques éditions un *u* au-dessous de l'*o*, pour faire voir que ce ne sont que deux manières d'écrire le même son, ce qui ne ferait pas une nasale de plus. Nous ne somes pas en état de juger de la prononciation des langues mortes. La lètre *m* qui suit une voyèle avec laquèle èle s'unit, est toujours la lètre caractéristique des nasales finales des Latins. A l'égard des nasales initiales et médiales, ils faisoient le même usage que nous des lètres *m* et *n*.

Nous avons quatre nasales qui se trouvent dans *ban*, *bien*, *bon*,

brun. L'*u* nasal se prononce toujours *eun*, c'est un *eu* nasal. Il faut observer que nous ne considérons ici nos nasales que relativement au son, et non pas à l'ortografe, parce qu'une même nasale s'écrit souvent d'une manière très-diférente. Par exemple, l'*a* nasal s'écrit diféremment dans *an*tre et dans *em*brasser. L'*e* nasal s'écrit de cinq manieres diférentes, p*ain*, bi*en*, fr*ein*, f*aim*, v*in*. Notre ortografe est si vicieuse qu'il n'y faut avoir aucun égard en parlant des sons de la langue ; on ne doit consulter que l'oreille.

Plusieurs grammairiens admettent un *i* nasal, encore le bornent-ils à la silabe initiale et négative qui répond à l'*a privatif* des Grecs, come *in*grat, *in*juste, *in*fidèle, etc. ; mais c'est un son provincial qui n'est d'usage ni à la cour, ni à la ville. Il est vrai que l'*i* nasal s'est introduit au téâtre, mais il n'en est pas moins vicieux, puisqu'il n'est pas autorisé par le bon usage, auquel le téâtre est obligé de se conformer, come la chaire et le bareau. On prononce assés généralement bien au téâtre ; mais il ne laisse pas de s'y trouver quelques prononciations vicieuses, que certains acteurs tiènent de leur province ou d'une mauvaise tradition. L'*in* négatif n'est jamais nasal lorsqu'il est suivi d'une voyèle ; alors l'*i* est pur, et le *n* modifie la voyèle suivante. Exemple, i-nutile, i-noui, i-natendu, etc. Lorsque le son est nasal, comme dans *in*constant, *in*grat, etc., c'est un *e* nasal pour l'oreille, quoiqu'il soit écrit avec un *i* ; ainsi on doit prononcer *ain*constant, *ain*grat.

Si nous joignons nos quatre nasales aus dis voyèles reconnues par MM. de P. R., il y en aura déjà quatorze. Mais puisqu'ils distinguent trois *e* et deus *o*, pourquoi n'admètoient-ils pas deus *a*, l'un grave et l'autre aigu, come dans *pâte*, *massa farinacea*, et *pàte*, *pes* ; et deus *eu*, come dans *jeûne*, *jejunium*, et *jeüne*, *juvenis ?* L'aigu et le grave diférent par le son, indépendamment de leur quantité. On doit encore faire, à l'égard de l'*e* ouvert, la même distinction du grave et de l'aigu, tels qu'ils sont dans *tête* et *tète*. Ainsi nous avons au moins quatre *e* diférens ; *e* fermé dans *bonté*, *e* ouvert grave dans *tête*, *caput*, *e* ouvert aigu dans *tète*, *uber*, *e* muet dans la dernière silabe de *tombe*. L'*e* muet n'est proprement que la voyèle *eu* sourde et afoiblie. J'en pourois compter un cinquième, qui est moyen entre l'*e* fermé et l'*e* ouvert bref. Tel est le second *e* de *préfere*, et le premier de *succede* ; mais n'étant pas aussi sensible que les autres *e*, il ne serait pas généralement admis. Cependant il se rencontre assés souvent, et deviendra peut-être encore plus usité qu'il ne l'est.

Je me permétrai ici une réflexion sur le penchant que nous avons à rendre notre langue mole, efféminée et monotone. Nous avons raison d'éviter la rudesse dans la prononciation, mais je crois que nous tombons trop dans le défaut oposé. Nous prononcions autrefois beaucoup plus de diftongues qu'aujourd'hui ; elles se prononçoient dans les temps des verbes, tels que j'av*ois*, j'aur*ois* et dans plusieurs noms, tels que franç*ois*, angl*ois*, polon*ois*, au lieu que nous prononçons aujourd'hui j'av*ès*, j'aur*ès*, franç*ès*, angl*ès* polon*ès*. Cependant ces diftongues mètoient de la force et de la variété dans la pro-

nonciation, et la sauvoient d'une espèce de monotonie qui vient, en partie, de notre multitude d'*e* muets.

La même négligence de prononciation fait que plusieurs *e* qui originairement étoient accentués, deviènent insensiblement ou muets ou moyens. Plus un mot est manié, plus la prononciation en devient foible. On a dit autrefois *roine*, et non pas *reine*, et de nos jours Charol*ois* est devenu Charol*ès*, harn*ois* a fait harn*ès*. Ce qu'on apèle parmi nous la société, et ce que les anciens n'auroient apelé que coterie, décide aujourd'hui de la langue et des mœurs. Dès qu'un mot est quelque tems en usage chés le peuple des gens du monde, la prononciation s'en amolit. Si nous étions dans une relation aussi habituèle d'afaires, de guère et de comerce avec les Suédois et les Danois qu'avec les Anglois, nous prononcerions bientôt Dan*è*, et Suéd*ès*, come nous disons Angl*ès*. Avant que Henri III devînt roi de Pologue, on disait les Polon*ois*; mais ce nom ayant été fort répété dans la conversation, et dans ce tems-là, et depuis, à l'occasion des élections, la prononciation s'en est afoiblie. Cète nonchalance dans la prononciation, qui n'est pas incompatible avec l'impatience de s'exprimer, nous fait altérer jusqu'à la nature des mots, en les coupant de façon que le sens n'en est plus reconoissable. On dit, par exemple, aujourd'hui proverbialement, en dépit de lui et de *ses dens*, au lieu de *ses aidans*. Nous avons, plus qu'on ne croit, de ces mots racourcis ou altérés par l'usage.

Notre langue deviendra insensiblement plus propre pour la conversation que pour la tribune, et la conversation done le ton à la chaire, au barau et au téâtre; au lieu que chés les Grecs et chés les Romains la tribune ne s'y asservissoit pas. Une prononciation soutenue et une prosodie fixe et distincte doivent se conserver particulièrement chés des peuples qui sont obligés de traiter publiquement des matières intéressantes pour tous les auditeurs, parce que, toutes choses égales d'ailleurs, un orateur dont la prononciation est ferme et variée, doit être entendu de plus loin qu'un autre qui n'auroit pas les mêmes avantages dans sa langue, quoiqu'il parlât d'un ton aussi élevé. Ce serait la matière d'un examen assés filosofique, que d'observer dans le fait et de montrer par des exemples, combien le caractère, les mœurs et les intérêts d'un peuple influent sur sa langue.

Pour revenir à notre sujet, nous avons donc au moins dis-sept voyèles.

ā grave.	p*ā*te.	*ū*.	vert*u*.
ă aigu.	p*a*te.	*eū* grave.	je*ū*ne.
ē ouvert grave.	t*ē*te.	*eu* aigu.	je*ŭ*ne.
		ou.	*sou*.
è ouvert aigu.	t*ĕ*te.		NASALES.
		an.	b*an*, l*ent*.
é fermé.	bont*é*.	*en*.	bi*en*, pa*in*.
e muet.	tomb*e*.		fr*ein*, f*aim*.
			v*in*.

i	*ici.*		
ô grave.	côte.	*on.*	*bon.*
ö aigu.	cöte.	*eun.*	*brun*, à *jeun*.

Il faut remarquer que l'*i*, l'*u*, l'*ou* et l'*e* fermé sont susceptibles de diférente quantité, come toutes les autres voyèles, mais non pas de modification plus ou moins grave ; ce qui pourroit les faire nomer petites voyèles par opposition aux grandes *a*, *e* ouvertes ; *o*, *eu*, qui, indépendament de la quantité, peuvent être aiguës, graves et nasales. L'*e* muet est la cinquième petite voyèle.

CHAPITRE II.

Des consonnes.

Si nous faisons, touchant les consonnes, ce que nous avons fait touchant les voyelles, et que nous considérions seulement les sons simples qui sont en usage dans les principales langues, nous trouverons qu'il n'y a que celles qui sont dans la table suivante, où ce qui a besoin d'explication est marqué par des chiffres qui renvoient à l'autre page.

Consonnes qui n'ont qu'un son simple.

Latines et vulgaires.	Grecques.	Hébraïques.
B. b,	Β. β,	ב 1 Beth.
P. p,	Π. π,	פ Pe.
F. f, 2 ph,	Φ. φ, 2	3
V. v, *consonne*,	Ⅎ, 4	5
C. c, 6	Κ. κ,	כ Caph.
G. g, 7	Γ. γ,	ג Ghimel.
J. j, *consonne*,	*	י Iod.
D. d,	Δ. δ,	ד Daleth.
T. t,	Τ. τ,	ט Teth.
R. r,	Ρ. ρ,	ר Resch.
L. l,	Λ. λ,	ל Lamed.
Ill. 8	*	*
M. m,	Μ. μ,	מ Mem.
N. n,	Ν. ν,	נ Nun.
Gn. 9	*	*
S. s,	Σ. σ,	ס Samech.
Z. z,	Ζ. ζ, 10	ז Zaïn.
CH. ch, 11	*	ש Schin.
H. h, 12	', 13	ח 14 Heth.

1. avec un point apelé *da gesch lene*.
2. Le φ se prononce aussi maintenant comme on prononce l'*f* latine, quoiqu'autrefois il eût plus d'aspiration.

3. C'est aussi comme se prononce le *pe* des Hébreux, quand il est sans point, comme lorsqu'il finit les syllabes.

4. C'est la figure du *digamma* des Éoliens, qui était comme un double *gamma*, qu'on a renversé pour le distinguer de l'*f* capitale ; et ce *digamma* avait le son de l'*v* consonne.

5. Comme encore le *beth*, quand il finit les syllabes.

6. Prononcé toujours comme avant *a*, *o*, *u*, c'est-à-dire comme un *k*.

7. Prononcé toujours comme avant l'*a*, *o*, *u*.

8. *ll*, comme dans *fille*. Les Espagnols s'en servent au commencement des mots *llamar*, *torar* ; les Italiens le marquent par *gl*.

9. *n*, liquide, que les Espagnols marquent par un tiret sur l'*ñ* ; et nous, comme les Italiens, par un *gn*.

10. Comme on le prononce maintenant, car autrefois on le prononçait comme un *ds*.

11. Comme on le prononce en français dans *chose*, *cher*, *chu*, etc.

12. Aspirée, comme dans *hauteur*, *honte* ; car dans les mots où elle n'est point aspirée, comme dans *honneur*, *homme*, ce n'est qu'un caractère et non pas un son.

13. Esprit âpre des Grecs, au lieu duquel ils se servaient autrefois de l'*eta* H, dont les Latins ont pris l'*h*.

14. Selon son vrai son, qui est une aspiration.

S'il y a quelques autres sons simples, comme pouvait être l'aspiration de l'*aïn* parmi les Hébreux, ils sont si difficiles à prononcer, qu'on peut bien ne les pas compter entre les lettres qui entrent dans l'usage ordinaire des langues.

Pour toutes les autres qui se trouvent dans les alphabets hébreux, grecs, latins, et des langues vulgaires, il est aisé de montrer que ce ne sont point des sons simples, et qu'ils se rapportent à quelques uns de ceux que nous avons marqués.

Car des quatre gutturales des Hébreux, il y a de l'apparence que l'*aleph* valait autrefois un *a*, *he* un *e*, et l'*aïn* un *o*. Ce qui se voit par l'ordre de l'alphabet grec, qui a été pris de celui des Phéniciens jusqu'au *τ*, de sorte qu'il n'y avait que le *heth* qui fût proprement aspiration.

Maintenant l'*aleph* ne sert que pour l'écriture, et n'a aucun son que celui de la voyelle qui lui est jointe.

Le *he* n'en a guère davantage, et au plus n'est distingué du *heth* que parce que l'un est une aspiration moins forte, et l'autre plus forte, quoique plusieurs ne comptent pour aspiration que le *he*, et prononcent le *heth* comme un *k*, *keth*.

Pour l'*aïn*, quelques uns en font une aspiration du gosier et du nez ; mais tous les Juifs orientaux ne lui donnent point de son, non plus qu'à l'*aleph* ; et d'autres le prononcent comme une *ñ* liquide.

Le *thau* et le *teth* ou n'ont que le même son, ou ne sont distingués que parce que l'un se prononce avec aspiration, et l'autre sans aspiration ; et ainsi l'un des deux n'est pas un son simple.

J'en dis de même du *caph* et du *coph*.

Le *tsade* n'est pas aussi un son simple, mais il vaut un *t* et une *s*.

De même dans l'alphabeth grec, les trois aspirées, φ, χ, θ, ne sont pas des sons simples, mais composés du π, κ, τ, avec l'aspiration,

Et les trois doubles, ζ, ξ, ψ, ne sont visiblement que des abrégés d'écriture, pour *ds*, *cs*, *ps*.

Il en est de même de l'*x* du latin, qui n'est que le ξ des Grecs.

Le *q* et le *k* ne sont que le *c*, prononcé dans le son qui lui est naturel.

Le double *w* des langues du Nord, n'est que l'*u* romain, c'est-à-dire *ou*, lorsqu'il est suivi de voyelle, comme *winum*, *binum*; ou l'*v* consonne, lorsqu'il est suivi d'une consonne.

REMARQUES.

1°. Il faudroit joindre au *c* le *k* et le *q* pour répondre exactement au son du *cappa* et du *caph*, parce que le *c* s'emploie pour *s* devant l'*e* et l'*i*, au lieu que le *k* garde toujours le son qui lui est propre. Il seroit même à désirer qu'on l'employât préférablement au *q*, auquel on joint un *u* presque toujours inutile, et quelquefois nécessaire, sans que rien indique le cas de nécessité. On écrit, par exemple, également *quarante* et *quadrature*, sans qu'il y ait rien qui désigne que dans le premier mot la première silabe est la simple voyèle *a*, et dans le second, la diftongue *oua*. Le *k* est la lètre dont nous faisons le moins et dont nous devrions faire le plus d'usage, attendu qu'il n'a jamais d'emploi vicieux.

On doit observer que le son du *q* est plus ou moins fort dans des mots diférens. Il est plus fort dans *banqueroute* que dans *banquet*, dans *quenouille* que dans *queue*. Les grammairiens pouroient convenir d'employer le *k* pour le son fort du *q*, *kalendes*, *kenouille*, *bankeroute*; et le *q* pour le son afaibli, *queue*, *vainqueur*.

Alors le *c* qui deviendrait inutile dans notre alfabet, et qu'il seroit abusif d'employer pour le son du *s*, qui a son caractère propre ; le *c*, dis-je, serviroit à rendre le son du *ch*, qui n'a point de caractère dans l'alfabet.

2°. Le *g* est aussi plus ou moins fort. Il est plus fort dans *guenon* que dans *gueule*; dans *gome* que dans *guide*.

On pouroit employer le caractère *g* pour le son du *g* fort, en lui donnant pour dénomination dans l'alfabet, le son qu'il a dans la dernière silabe de *bague*. On emprunteroit du grec le *gamma* γ pour le *g* foible, et sa dénomination dans l'alfabet seroit le son qu'il a dans *gué*, *vadum*, ou dans la seconde silabe de *baguete*. Le caractère *j*,

qu'on apèle *j* consone, prendroit la dénomination qu'on done vulgairement au *g*; de sorte que l'on écriroit *gome*, *γuide*, *anje*, et les autres mots pareils.

Je ne dois pas dissimuler que d'habiles grammairiens, en admètant la diférence sensible des diférens sons du *g* et du *q*, pensent qu'èle ne vient que des voyèles auxquèles ils s'unissent, ce que je ne crois pas Mais si le sentiment de ces grammairiens étoit adopté, on ne pouroit pas nier du moins qu'il ne falût fixer un caractère pour le *ch*, doner au *g* dans l'alfabet la dénomination de *gue*, come on le prononce dans *figue*, et à l'*j* consone cèle de *je*. *Anje*, *sonje*.

3°. Nous avons trois sons mouillés, deus forts et un foible. Les deus forts sont le *gn* dans *règne*, le *ill* dans *paille*; le mouillé foible se trouve dans *aïeul*, *païen*, *faïance*, etc. C'est dans ces mots une véritable consone quant au son, puisqu'il ne s'entend pas seul, et qu'il ne sert qu'à modifier la voyèle suivante par un mouillé foible.

Il est aisé d'observer que les enfans et ceus dont la prononciation est foible et lâche, disent *païe* pour *paille*, *Versaïes* pour *Versailles*; ce qui est précisément substituer le mouillé foible au mouillé fort. Si l'on faisoit entendre l'*i* dans *aïeul*, et dans *païen*, les mots seroient alors de trois silabes fisiques; on entendroit *a-i-eul*, *pa-i-en*, au lieu qu'on n'entend que *a-ïeul*, *pa-ïen*; car on ne doit pas oublier que nous traitons ici des sons, quels que soient les caractères qui les représentent.

Pour éviter toute équivoque, il faudroit introduire dans notre alfabet le *lambda* λ comme signe du mouillé fort. Exemple, *paλe*, *Versaλes*, *fiλe*. Le mouillé foible seroit marqué par *y*, qui, par sa forme, n'est qu'un lambda λ renversé *y*. Exemple, *payen*, *ayeul*, *fayance*. On n'abuseroit plus de *y* tantôt pour un *i*, tantôt pour deux *ii*; on écriroit *on i va*, et non pas *on y va*; *paiis*, et encore mieux *pé-is*, et non pas *pays*; *abéie*, et non pas *abaye*.

On se serviroit du *ñ* des Espagnols pour le mouillé de *règne*, *vigne*, *agneau*, etc., qu'on écrirait *rèñe*, *viñe*, *añeau*; come les Espagnols en usent en écrivant *Iñes*, *España*, qu'ils prononcent *Ignes*, *Espagna*. Ceus qui sont instruits de ces matières savent qu'il est très-dificile de faire entendre par écrit ce qui concerne les sons d'une langue; cela seroit très-facile de vive vois, pourvu qu'on trouvât une oreille juste et un esprit libre de préjugés. Au reste, ce ne sont ici que de simples vues; car il n'y auroit qu'une compagnie littéraire qui pût avoir l'autorité nécessaire pour fixer les caractères d'une langue; autorité qui seroit encore long-temps contrariée, mais qui feroit enfin la loi.

Nous avons donc trois consonnes de plus qu'on n'en marque dans les grammaires; ce qui fait vingt-deus au lieu de dis-neuf.

Consones.

SEPT FOIBLES.	SEPT FORTES.
b, de *bon*.	*p*, de *pont*.
d, de *don*.	*t*, de *ton*.

g, de *gueule*. *g*, de *gueuon*.
j, de *jamais*. *ch*, de *cheval*.
c, *q*, de *cuiller*, *queue*. *k*, de *kalendes*.
v, de *vin*, *f*, de *fin*.
z, de *zèle*. *s*, de *seul*.

DEUS NASALES. DEUS LIQUIDES.

m, de *mon*. *l*, de *lent*.
n, de *non*. *r*, de *rond*.

TROIS MOUILLÉES.

DEUS FORTES.

Ill, de *paille*; *gn*, de *règne*.

UNE FOIBLE.

ï tréma, de *païen*, *aïeul*.

UNE ASPIRÉE.

h, de *héros*.

Les dis-sept voyèles et les vingt-deus consones font trente-neuf sons simples dans notre langue, et, si l'on y joint celui de *x*, il y aura quarante sons. Mais on doit observer que cète double consone *x* n'est point un son simple, ce n'est qu'une abréviation de *cs* dans *axe*, de *gz* dans *exil*, de deus *ss* dans *Auxerre*, et qui s'emploie improprement pour *s* dans *baux*, *maux*, etc. C'est un *s* fort dans *six*, un *z* dans *sixième*, et un *c* dur dans *excellent*; on s'en sert enfin d'une manière si vicieuse et si inconséquente, qu'il faudroit ou supprimer ce caractère, ou en fixer l'emploi.

L'*y grec*, dans notre ortografe actuèle, est un *i* simple, quand il fait seul un mot. Exemple, il *y* a. Il est un simple signe étimologique dans *système*. Il est *ii* double dans *pays*, c'est comme s'il y avoit *pai-is*, mais dans *payer*, *royaume*, *moyen*, etc., il est voyèle et consone quant au son, c'est-à-dire un *i* qui s'unit à l'*a*, pour lui doner le son d'un *é*, et le second jambage est un mouillé foible; c'est come s'il y avait *pai-ïer*, *moi-ïen*. Il est pure consone dans *ayeul*, *payen*, *fayance*, pour ceux qui emploient l'*y* au lieu de l'*ï* tréma, qui est aujourd'hui le seul en usage pour ces sortes de mots, qu'on écrit *aïeul*, *païen*, *faïance*, etc. L'*y grec* employé pour deus *i*, devroit, dans la tipographie, être marqué de deus points *ÿ*, dont le premier jambage est un *i*, et le second un mouillé foible.

L'*ï* tréma, qui est un mouillé foible dans *aïeul* et autres mots pareils, est voyèle dans *Sinaï*. Tous les grammairiens ne conviendront peut-être pas de ce troisième son mouillé, parce qu'ils ne l'ont jamais vu écrit avec un caractère doné pour consone; mais tous les filosofes le sentiront. Un son est tel son par sa nature, et le caractère qui le désigne est arbitraire.

On pouroit bien aussi ne pas reconoître tous les sons que je propose; mais je doute fort qu'on en exige, et qu'il y en ait actuèle-

ment dans la langue plus que je n'en ai marqué. Il peut bien se trouver encore quelques sons mixtes, sensibles à une oreille délicate et exercée; mais ils ne sont ni assés fixes, ni assés déterminés pour être comptés. C'est pourquoi je ne fais point de subdivisions d'*e* muets plus ou moins forts, parce que, si l'on donoit à un *e* muet plus de force qu'il n'en a ordinairement, il changeroit de nature en devenant un *eu*, comme il est aisé de le remarquer dans les finales du chant. A l'égard de l'*e* muet qui répond au *scheva* des Hébreus, et qui se fait nécessairement sentir à l'oreille, quoiqu'il ne s'écrive pas lorsqu'il y a plusieurs consones de suite qui se prononcent, il ne difère des autres que par la rapidité avec laquèle il passe. Ce n'est pas come la diférence d'un son à un autre, c'est une diférence de durée, tèle que d'une double croche à une noire ou une blanche.

CHAPITRE III.

Des syllabes.

La syllabe est un son complet qui est quelquefois composé d'une seule lettre, mais pour l'ordinaire de plusieurs; d'où vient qu'on lui a donné le nom de syllabe, συλλαβὴ, *comprehensio*, *assemblage*.

Une voyelle peut faire une seule syllabe.

Deux voyelles aussi peuvent composer une syllabe, ou entrer dans la même syllabe; mais alors on les appelle diphthongues, parce que les deux sons se joignent en un son *complet*, comme *mien*, *hier*, *ayant*, *eau*.

La plupart des diphthongues se sont perdues dans la prononciation ordinaire du latin; car leur *æ* et leur *œ* ne se prononcent plus que comme un *e;* mais elles se retiennent encore dans le grec par ceux qui prononcent bien.

Pour les langues vulgaires, quelquefois deux voyelles ne font qu'un son simple, comme nous avons dit de *eu*, comme encore en français, *oe*, *au*. Mais elles ont pourtant de véritables diphthongues, comme *ai*, ayant; *oue*, fouet; *oi*, foi; *ie*, mien, premier; *eau*, beau; *ieu*, Dieu; où il faut remarquer que ces deux dernières ne sont pas des triphthongues, comme quelques uns ont voulu dire, parce que *eu* et *au* ne valent dans le son qu'une simple voyelle, non pas deux.

Les consonnes ne peuvent seules composer une syllabe; mais il faut qu'elles soient accompagnées de voyelles ou de diphthongues, soit qu'elles les suivent, soit qu'elles les précèdent; ce dont la raison a été touchée ci-dessus au chapitre Ier.

Plusieurs néanmoins peuvent être de suite dans la même syllabe, de sorte qu'il y en peut avoir quelquefois jusqu'à trois devant la voyelle, et deux après, comme *scrobs;* et quelquefois

deux devant et trois après, comme *stirps*. LesHébreux n'en souffrent jamais plus de deux au commencement de la syllabe, non plus qu'à la fin, et toutes leurs syllabes commencent par des consonnes, mais c'est en comptant *aleph* pour une consonne; et jamais une syllabe n'a plus d'une voyelle.

REMARQUES.

Quoique cète grammaire soit remplie d'excèlentes réflexions, on y trouve plusieurs choses qui font voir que la nature des sons de la langue n'étoit pas alors parfaitement conue, et c'est encore aujourd'hui une matière assés neuve. Je ne conois point de grammaire, même cèle-ci, qui ne soit en défaut sur le nombre et sur la nature des sons. Tout grammairien qui n'est pas né dans la capitale, ou qui n'y a pasété élevé dès l'enfance, devroit s'abstenir de parler des sons de la langue. Lorsque je lus la grammaire du père Buffier, j'ignorois qu'il fût normand, je m'en aperçus dès la première page à l'accentuation. Son ouvrage est d'ailleurs celui d'un home d'esprit. J'en parlois un jour à M. du Marsais, qui, n'ayant pas totalement perdu l'accent de sa province, fut assés frapé de mes idées pour m'engager à lui doner l'état des sons de notre langue, tels que je les avois observés. J'en ai fait depuis la matière de mes premières remarques sur cète grammaire. Le libraire, qui se proposoit d'en doner une nouvelle édition, me les ayant demandées, je les lui ai abandonées avec les diférentes notes que j'avois faites sur quelques chapitres de l'ouvrage, sans prétendre en avoir fait un examen complet; car je m'étois borné à des observations en marge, sur ce qui m'avoit paru de plus essentiel. Je ne comptois pas les faire jamais paroître, je n'ai cédé qu'aus sollicitations du libraire, et n'ai fait que peu d'additions à ce que j'avois écrit sur les marges et le blanc des pages de l'imprimé.

Il faut d'abord distinguer la silabe rèèle et fisique de la silabe d'usage, et la vraie diftongue de la fausse. J'entens par silabe d'usage, cèle qui, dans nos vers, n'est comptée que pour une, quoique l'oreille soit rèèlement et fisiquement frapée de plusieurs sons.

La silabe étant un son complet, peut être formée ou d'une voyèle seule, ou d'une voyèle précédée d'une consone qui la modifie. *Ami* est un mot de deus silabes; *a* forme seul la première, et *mi* la seconde.

Pour distinguer la silabe rèèle ou fisique, de la silabed'usage, il faut observer que toutes les fois que plusieurs consones de suite se font sentir dans un mot, il y a autant de silabes rèèles qu'il y a de ces consones qui se font entendre, quoiqu'il n'y ait point de voyèle écrite à la suite de chaque consone : la prononciation supléant alors un *e* muet, la silabe devient rèèle pour l'oreille, au lieu que les silabes d'usage ne se comptent que par le nombre des voyèles qui se font entendre et qui s'écrivent. Voilà ce qui distingue la silabe fisique ou rèèle de la silabe d'usage. Par exemple, le mot *armateur* seroit, en vers, de trois silabes d'usage, quoiqu'il soit de cinq silabes rèèles, parce qu'il faut supléer un *e* muet après chaque *r*; on entend nécessairement ar*e*mateur*e*. *Bal* est monosilabe d'usage, et dissilabe fisique. *Amant* est dissilabe rèel

et d'usage, *aimant* l'est aussi, parce que *ai* n'est là que pour *e*, et qu'on n'entend qu'une voyèle.

C'est par cète raison que dans nos vers, qui ne sont pas réductibles à la mesure du tems come ceux des Grecs et des Latins, nous en avons tels qui sont à la fois de douze silabes d'usage et de vingt-cinq à trente silabes fisiques.

A l'égard de la diftongue, c'est une silabe d'usage formée de deus voyèles, dont chacune fait une silabe rèèle, *Dieu*, *cieus*, *foi*, *oui*, *lui*. Il faut pour une diftongue que les deus voyèles s'entendent, sans quoi ce qu'on apèle diftongue et triftongue n'est qu'un son simple, malgré la pluralité des lètres. Ainsi, des sept exemples cités dans cète grammaire, il y en a deus de faus; la première silabe d'*ayant* n'est point une diftongue; la première silabe de ce mot est, quant au son, un *a* dans l'anciène prononciation qui était *a*-ïant, ou un *e* dans l'usage actuel qui prononce *ai*-iant; la dernière silabe est la nasale *ant*, modifiée par le mouillé foible *ï*. A l'égard des trois voyèles du mot *beau*, c'est le simple son *o* écrit avec trois caractères. Il n'existe point de triftongue. Les grammairiens n'ont pas assés distingué les vraies diftongues des fausses, les auriculaires de cèles qui ne sont qu'oculaires.

Je pourois nommer *transitoire* le premier son de nos diftongues, et *reposeur* le second, parce que le premier se prononce toujours rapidement, et qu'on ne peut faire de tenue que sur le second. C'est sans doute pour cela que la première voyèle est toujours une des petites, *i* dans *ciel*, *u* dans *nuit* et *ou* dans *oui*; car, quoique l'on écrive *loi*, *foi*, *moi* avec un *o*, on n'entend que le son *ou*, come si l'on écrivoit *louè*, *fouè*, etc., mais cète voyèle auriculaire *ou*, écrite avec deus lètres, faute d'un caractère propre, se prononce très-rapidement.

C'est encore à tort qu'on dit dans cète grammaire, en parlant de l'union des consones et des voyèles: Soit qu'elles les suivent, soit qu'elles les précèdent; cela ne pouroit se dire que de la silabe d'usage; car, dans la silabe fisique, la consone précède toujours, et ne peut jamais suivre la voyèle qu'èle modifie; puisque les lettres *m* et *n*, caractéristiques des nasales, ne font pas la fonction de consones, lorsqu'èles marquent la nasalité; l'une ou l'autre n'est alors qu'un simple signe qui suplée au défaut d'un caractère qui nous manque pour chaque nasale.

Le dernier article du chapitre ne doit s'entendre que des silabes d'usage, et non des rèèles; ainsi *stirps* est un monosilabe d'usage, et il est de cinq silabes fisiques.

Puisque j'ai fait la distinction des vraies et des fausses diftongues, il est à propos de marquer ici toutes les vraies.

Après les avoir examinées et combinées avec attention, je n'en ai remarqué que seize diférentes, dont quelques-unes même se trouvent dans très-peu de mots.

DIFTONGUES.

ia.	*diacre*, *diâble*.
ian, ient.	*viande*, *patient*.
iè, ié, iai.	*cièl*, *pié*, *biais*.

ien.	*rien.*
ieu, ieus.	*Dieu, cieus.*
io, iau.	*pioche, piautre.*
ion.	*pion.*
iou.	*alpiou* (terme de jeu).
uè.	*écuèle, équestre.*
ui.	*lui.*
uin.	*alcuin, quinquagègime.*

Toutes nos diftongues, dont la voyèle transitoire est un *o* se prononçant come si c'était un *ou*, je les range dans la même classe :

oua.	*couacre.*
ouan.	*Écouan* (le château d')
oè, oi, ouai.	*boète, loi, mois, ouais* (interjection).
oin, ouin.	*loin, marsouin.*
oui.	*oui* (affirmation).

CHAPITRE IV.

Des mots en tant que sons, où il est parlé de l'accent.

Nous ne parlons pas encore des mots selon leur signification, mais seulement de ce qui leur convient en tant que sons.

On appelle *mot* ce qui se prononce à part, et s'écrit à part. Il y en a d'une syllabe, comme *moi, da, tu, saint*, qu'on appelle monosyllabes ; et de plusieurs, comme *père, dominus, miséricordieusement, Constantinopolitanorum ;* etc., qu'on nomme polysyllabes.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans la prononciation des mots, est l'accent, qui est une élévation de voix sur l'une des syllabes du mot, après laquelle la voix vient nécessairement à se rabaisser.

L'élévation de la voix s'appelle accent *aigu*, et le rabaissement, accent *grave ;* mais parce qu'il y avait en grec et en latin de certaines syllabes longues sur lesquelles on élevait et on rabaissait la voix, ils avaient inventé un troisième accent, qu'ils appelaient *circonflexe*, qui d'abord s'est fait ainsi (^) puis (~); et les comprenait tous deux.

On peut voir ce qu'on a dit sur les accens des Grecs et des Latins, dans les nouvelles méthodes pour les langues grecque et latine.

Les Hébreux ont beaucoup d'accens qu'on croit avoir autre-

fois servi à leur musique, et dont plusieurs font maintenant le même usage que nos points et nos virgules.

Mais l'accent qu'ils appellent naturel et de grammaire, est toujours sur la pénultième, ou sur la dernière syllabe des mots. Ceux qui sont sur les précédentes, sont appelés accens de rhétorique, et n'empêchent pas que l'autre ne soit toujours sur l'une des deux dernières, où il faut remarquer que la même figure d'accent, comme l'*atnach* et le *silluk*, qui marquent la distinction des périodes, ne laissent pas aussi de marquer en même temps l'accent naturel.

REMARQUES.

Il est surprenant qu'en traitant des accens, on ne parle que de ceus des Grecs, des Latins et des Hébreus, sans rien dire de l'usage qu'ils ont, ou qu'ils peuvent avoir en françois. Il me semble encore qu'on ne définit pas bien l'accent en général, par *une élévation de la vois sur l'une des silâbes du mot.* Cela ne peut se dire que de l'aigu, puisque le grave est un abaissement. D'ailleurs, pour ôter toute équivoque, j'aimerois mieus dire, du *ton* que de la *vois.* Élever ou baisser la vois peut s'entendre de parler plus haut ou plus bas en général, sans distinction de silabes particulières.

Il n'y a point de langue qui n'ait sa prosodie, c'est-à-dire, où l'on ne puisse sentir les accens, l'aspiration, la quantité et la ponctuation, ou les repos entre les diférentes parties du discours, quoique cète prosodie puisse être plus marquée dans une langue que dans une autre. Èle doit se faire beaucoup sentir dans le chinois, s'il est vrai que les diférentes inflexions d'un même mot servent à exprimer des idées diférentes. Ce n'étoit pas faute d'expressions que les Grecs avoient une prosodie très-marquée ; car nous ne voyons pas que la signification d'un mot dépendît de sa prosodie, quoique cela pût se trouver dans les homonimes. Les Grecs étoient fort sensibles à l'harmonie des mots. Aristoxène parle du chant du discours, et Denis d'Halicarnasse dit que l'élévation du ton dans l'accent aigu, et l'abaissement dans le grave, étoient d'une quinte; ainsi l'accent prosodique étoit aussi musical, surtout le circonflexe, où la vois, après avoir monté d'une quinte, descendoit d'une autre quinte sur la même silabe qui par conséquent se prononçoit deus fois.

On ne sait plus aujourd'hui quèle étoit la proportion des accens des Latins ; mais on n'ignore pas qu'ils étoient fort sensibles à la prosodie : ils avoient les accens, l'aspiration, la quantité et les repos.

Nous avons aussi notre prosodie ; et quoique les intervales de nos accens ne soient pas déterminés par des règles, l'usage seul nous rend si sensibles aus lois de la prosodie, que l'oreille seroit blessée si un orateur ou un acteur prononçoit un aigu pour un grave, une longue pour une brève, supprimoit ou ajoutoit une aspiration ; s'il disoit enfin *tempête* pour *tempête*, *âxe* pour *àxe*, *l'Holande*, pour *la Holande*, *le home* pour *l'home*, et s'il n'observoit point d'intervales entre les

diférentes parties du discours. Nous avons, come les Latins, des *irrationèles* dans notre quantité; c'est-à-dire des longues plus ou moins longues, et des brèves plus ou moins brèves. Mais si nous avons, come les anciens, la prosodie dans la langue *parlée*, nous ne faisons pas absolument le même usage qu'eùs des accens dans l'écriture. L'aigu ne sert qu'à marquer l'*é* fermé, *bonté;* le grave marque l'*è* ouvert, *succès*; on le met aussi sur les particules *à*, *là*, *çà*, etc., où il est absolument inutile. Ainsi ni l'aigu, ni le grave ne font pas exactement la fonction d'accens, et ne désignent que la nature des *e* : le circonflexe ne la fait pas davantage, et n'est qu'un signe de quantité, au lieu que chés les Grecs c'étoit un double accent qui élevoit et ensuite baissoit le ton sur une même voyèle : nous le mètons ordinairement sur les voyèles qui sont longues et graves; exemples, *âge*, *fête*, *côte*, *jeûne* : on le met aussi sur les voyèles qui sont longues sans être graves; exemples, *gîte*, *flûte*, *voûte*. Il est à remarquer que nous n'avons point de sons graves qui ne soient longs; ce qui ne vient cependant pas de la nature du grave, car les Anglois ont des graves brefs. On a imaginé, pour marquer les brèves, de redoubler la consone qui suit la voyèle; mais l'emploi de cète lètre oisive n'est pas fort conséquent : on la suprime quelquefois par respect pour l'étimologie, come dans *comète* et *profète*; quelquefois on la redouble malgré l'étimologie, come dans *personne*, *honneur* et *couronne* : d'autres fois on redouble la consone après une longue, *flamme*, *manne*, et l'on n'en met qu'une après une brève, *dame*, *rame*, *rime*, *prune*, etc. La superstition de l'étimologie fait dans son petit domaine autant d'inconséquences que la superstition proprement dite en fait en matière plus grave. Notre ortografe est un assemblage de bisarreries et de contradictions.

Le moyen de marquer exactement la prosodie seroit d'abord d'en déterminer les signes et d'en fixer l'usage, sans jamais en faire d'emplois inutiles : il ne seroit pas même nécessaire d'imaginer de nouvaus signes.

Quant aus accens, le grave et l'aigu sufiroient, pourvu qu'on les employât toujours pour leur valeur.

A l'égard de la quantité, le circonflexe ne se mètroit que sur les longues décidées; de façon que toutes les voyèles qui n'auroient pas ce signe, seroient censées brèves ou moyènes. On pouroit même, en simplifiant, se borner à marquer d'un circonflexe les longues qui ne sont pas graves, puisque tous nos sons graves étant longs, l'accent grave sufiroit pour la double fonction de marquer à la fois la gravité et la longueur. Ainsi on écriroit *àge*, *fète*, *còte*, *jeùne*, et *gîte*, *flûte*, *voûte*, etc.

L'*é* fermé conserveroit l'accent aigu partout où il n'est pas long; il ne seroit pas même besoin de substituer le circonflexe à l'aigu sur l'*é* fermé final au pluriel. Pour ne pas se tromper à la quantité, il sufit de retenir pour règle générale que cet *é* fermé au pluriel est toujours long; exemples, les bontés, les beautés, etc.

Les sons ouverts brefs (ce qui n'a lieu que pour des *e* tels que dans *père*, *mère*, *frère*, dans la première silabe de *neteté*, *fermeté*, etc.) pouroient se marquer d'un accent perpendiculaire.

Il ne resteroit plus qu'à suprimer l'aspiration *h* partout où la voyèle n'est pas aspirée, çome les Italiens l'ont fait. Leur ortografe est la plus raisonable de toutes.

Cependant, quelque soin qu'on prît de noter notre prosodie, outre le désagrément de voir une impression hérissée de signes, je doute fort que cela fût d'une grande utilité. Il y a des choses qui ne s'aprènent que par l'usage; èles sont purement organiques, et donent si peu de prise à l'esprit, qu'il seroit impossible de les saisir par la téorie seule, qui même est fautive dans les auteurs qui en ont traité expressément. Je sens même que ce que j'écris ici est très-dificile à faire entendre, et qu'il seroit très-clair si je m'exprimois de vive vois.

Les grammairiens, s'ils veulent être de bonne foi, conviendront qu'ils se conduisent plus par l'usage que par leurs règles, que je conois peut-être come eus; et il s'en faut bien qu'ils aient présent à l'esprit tout ce qu'ils ont écrit sur la grammaire; quoiqu'il soit utile que ces règles, c'est-à-dire les observations sur l'usage, soient rédigées, écrites et consignées dans des métodes analogiques. Peu de règles, baucoup de réflexions, et encore plus d'usage, c'est la clé de tous les arts. Tous les signes prosodiques des anciens, suposé que l'emploi en fût bien fixé, ne valoient pas encore l'usage.

On ne doit pas confondre l'accent oratoire avec l'accent prosodique. L'accent oratoire influe moins sur chaque silabe d'un mot, par raport aus autres silabes, que sur la frase entière par raport au sens et au sentiment: il modifie la substance même du discours, sans altérer sensiblement l'accent prosodique. La prosodie particulière des mots d'une frase intérogative, ne difère pas de la prosodie d'une frase afirmative, quoique l'accent oratoire soit très-diférent dans l'une et dans l'autre. Nous marquons dans l'écriture l'intérogation et la surprise; mais combien avons-nous de mouvemens de l'âme, et par conséquent d'inflexions oratoires, qui n'ont point de signes écrits, et que l'intelligence et le sentiment peuvent seuls faire saisir! Tels sont les inflexions qui marquent la colère et le mépris, l'ironie, etc. L'accent oratoire est le principe et la base de la déclamation.

CHAPITRE V.

Des lettres considérées comme caractères.

Nous n'avons pas pu jusqu'ici parler des lettres, que nous ne les ayons marquées par leurs caractères; mais néanmoins nous ne les avons pas considérées comme caractères, c'est-à-dire, selon le rapport que ces caractères ont aux sons.

Nous avons déjà dit que les sons ont été pris par les hommes pour être signes de pensées, et qu'ils ont aussi inventé certaines figures pour être les signes de ces sons. Mais quoique ces figures ou caractères, selon leur première institution, ne signifient immédiatement que les sons, néanmoins les hommes portent

souvent leurs pensées des caractères à la chose même signifiée par les sons. Ce qui fait que les caractères peuvent être considérés en ces deux manières : ou comme signifiant simplement le son, ou comme nous aidant à concevoir ce que le son signifie.

En les considérant en la première manière, il aurait fallu observer quatre choses pour les mettre en leur perfection.

1°. Que toute figure marquât quelque son ; c'est-à-dire, qu'on n'écrivît rien qui ne se prononçât.

2°. Que tout son fût marqué par une figure ; c'est-à-dire, qu'on ne prononçât rien qui ne fût écrit.

3°. Que chaque figure ne marquât qu'un son, ou simple, ou double. Car ce n'est pas contre la perfection de l'écriture qu'il y ait des lettres doubles, puisqu'elles la facilitent en l'abrégeant.

4°. Qu'un même son ne fût point marqué par différentes figures.

Mais considérant les caractères en la seconde manière, c'est-à-dire, comme nous aidant à concevoir ce que le son signifie, il arrive quelquefois qu'il nous est avantageux que ces règles ne soient pas toujours observées, au moins la première et la dernière.

Car 1°. il arrive souvent, surtout dans les langues dérivées d'autres langues, qu'il y a de certaines lettres qui ne se prononcent point, et qui ainsi sont inutiles quant au son, lesquelles ne laissent pas de nous servir pour l'intelligence de ce que les mots signifient. Par exemple, dans les mots de *champs* et *chants*, le *p* et le *t* ne se prononcent point, qui néanmoins sont utiles pour la signification, parce que nous apprenons de là, que le premier vient du latin *campi*, et le second du latin *cantus*.

Dans l'hébreu même, il y a des mots qui ne sont différens que parce que l'un finit par un *aleph*, et l'autre par un *he*, qui ne se prononcent point : comme ירא qui signifie *craindre ;* et ירה qui signifie *jeter*.

Et de là on voit que ceux qui se plaignent tant de ce qu'on écrit autrement qu'on ne prononce, n'ont pas toujours grande raison, et que ce qu'ils appellent abus, n'est pas quelquefois sans utilité.

La différence des grandes et des petites lettres semble aussi contraire à la quatrième règle, qui est qu'un même son fût toujours marqué par la même figure; et en effet cela serait tout-à-fait inutile, si l'on ne considérait les caractères que pour marquer les sons, puisqu'une grande et une petite lettre n'ont que le même son : d'où vient que les anciens n'avaient pas cette différence, comme les Hébreux ne l'ont point encore, et que plu-

sieurs croient que les Grecs et les Romains ont été long-temps à n'écrire qu'en lettres capitales. Néanmoins cette distinction est fort utile pour commencer les périodes, et pour distinguer les noms propres d'avec les autres.

Il y a aussi dans une même langue différentes sortes d'écritures, comme le romain et l'italique dans l'impression du latin et de plusieurs langues vulgaires, qui peuvent être utilement employés pour le sens, en distinguant ou de certains mots, ou de certains discours, quoique cela ne change rien dans la prononciation.

Voilà ce qu'on peut apporter pour excuser la diversité qui se trouve entre la prononciation et l'écriture ; mais cela n'empêche pas qu'il n'y en ait plusieurs qui se sont faites sans raison, et par la seule corruption qui s'est glissée dans les langues. Car c'est un abus d'avoir donné, par exemple, au *c* la prononciation de l'*s*, avant l'*e* et l'*i* ; d'avoir prononcé autrement le *g* devant ces deux mêmes voyelles, que devant les autres ; d'avoir adouci l'*s* entre deux voyelles ; d'avoir donné aussi au *t*, le son de l'*s* avant l'*i* suivi d'une autre voyelle, comme *gratia*, *actio*, *action*. On peut voir ce qui a été dit dans le traité des lettres, qui est dans la Nouvelle Méthode latine.

Quelques uns se sont imaginés qu'ils pourraient corriger ce défaut dans les langues vulgaires, en inventant de nouveaux caractères, comme a fait Ramus dans sa grammaire pour la langue française, retranchant tous ceux qui ne se prononcent point, et écrivant chaque son par la lettre à qui cette prononciation est propre, comme en mettant une *s* au lieu d'un *c*, devant l'*e* et l'*i*. Mais ils devaient considérer qu'outre que cela serait souvent désavantageux aux langues vulgaires, pour les raisons que nous avons dites, ils tentaient une chose impossible. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il soit facile de faire changer à toute une nation tant de caractères auxquels elle est accoutumée depuis long-temps, puisque l'empereur Claude ne put pas même venir à bout d'en introduire un qu'il voulait mettre en usage.

Tout ce que l'on pourrait faire de plus raisonnable, serait de retrancher les lettres qui ne servent de rien ni à la prononciation, ni au sens, ni à l'analogie des langues, comme on a déjà commencé de faire ; et, conservant celles qui sont utiles, y mettre de petites marques qui fissent voir qu'elles ne se prononcent point, ou qui fissent connaître les diverses prononciations d'une même lettre. Un point au-dedans ou au-dessous de la lettre, pourrait servir pour le premier usage, comme *temps*. Le *c* a déjà sa cédille, dont on pourrait se servir devant l'*e* et devant l'*i*, aussi

bien que devant les autres voyelles. Le *g*, dont la queue ne serait pas toute fermée, pourrait marquer le son qu'il a devant l'*e* et devant l'*i*. Ce qui ne soit dit que pour exemple.

REMARQUES.

MM. de P. R., après avoir exposé dans ce chapitre les meilleurs principes tipografiques, ne sont arrêtés que par le scrupule sur les étimologies ; mais ils proposent du moins un correctif qui fait voir que les caractères superflus devroient être ou suprimés ou distingués. Il est vrai qu'on ajoute aussitôt : *Ce qui ne soit dit que pour exemple.* Il semble qu'on ne puisse proposer la vérité qu'avec timidité et réserve.

On est étoné de trouver à la fois tant de raison et de préjugés. Celui des étimologies est bien fort, puisqu'il fait regarder come un avantage ce qui est un véritable défaut ; car enfin les caractères n'ont été inventés que pour représenter les sons. C'étoit l'usage qu'en faisoient nos anciens : quand le respect pour eus nous fait croire que nous les imitons, nous faisons précisément le contraire de ce qu'ils faisoient. Ils peignoient leurs sons : si un mot ût alors été composé d'autres sons qu'il ne l'étoit, ils auroient employé d'autres caractères. Ne conservons donc pas les mêmes pour des sons qui sont devenus diférens. Si l'on emploie quelquefois les mêmes sons dans la langue *parlée*, pour exprimer des idées diférentes, le sens et la suite des mots sufisent pour ôter l'équivoque des homonimes. L'intelligence ne feroitèle pas pour la langue *écrite* ce qu'èle fait pour la langue *parlée?* Par exemple, si l'on écrivoit champ de *campus*, come chant de *cantus*, en confondroit-on plutôt la signification dans un écrit que dans le discours? L'esprit seroit-il là-dessus en défaut? N'avons-nous pas même des homonimes dont l'ortografe est pareille? cependant on n'en confond pas le sens. Tels sont les mots *son*, *sonus* ; *son*, *furfur* ; *son*, *suus*, et plusieurs autres.

L'usage, dit-on, est le maître de la langue ; ainsi il doit décider également de la parole et de l'écriture. Je ferai ici une distinction. Dans les choses purement arbitraires on doit suivre l'usage, qui équivaut alors à la raison : ainsi l'usage est le maître de la langue *parlée*. Il peut se faire que ce qui s'apèle aujourd'hui un livre, s'apèle dans la suite un arbre ; que vert signifie un jour la couleur rouge, et rouge la couleur verte, parce qu'il n'y a rien dans la nature ni dans la raison qui détermine un objet à être désigné par un son plutôt que par un autre : l'usage qui varie là-dessus n'est point vicieus, puisqu'il n'est point inconséquent, quoiqu'il soit inconstant. Mais il n'en est pas ainsi de l'écriture : tant qu'une convention subsiste, èle doit s'observer. L'usage doit être conséquent dans l'emploi d'un signe dont l'établissement étoit arbitraire : Il est inconséquent et en contradiction, quand il done à des caractères assemblés une valeur diférente de cèle qu'il leur a donée, et qu'il leur conserve dans leur dénomination ; à moins que ce ne soit une combinaison nécessaire de caractères, pour en représenter un dont on manque. Par exemple, on unit un *e* et un

u pour exprimer le son *eu* dans *feu*; un *o* et un *u* pour rendre le son *ou* dans *cou*. Ces voyèles *eu* et *ou* n'ayant point de caractères propres, la combinaison qui se fait de deus lètres ne forme alors qu'un seul signe. Mais on peut dire que l'usage est vicieus, lorsqu'il fait des combinaisons inutiles de lètres qui perdent leur son, pour exprimer des sons qui ont des caractères propres. On emploie, par exemple, pour exprimer le son *e*, les combinaisons *ai*, *ei*, *oi*, *oient*, dans les mots *vrai*, *j'ai*, *peine*, *conoître*, *faisoient*. Dans ce dernier mot, *ai* ne désigne qu'un *e* muet, et les cinq dernières lettres *oient* un *e* ouvert grave. Nous avons cependant, avec le secours des accens, tous les *e* qui nous sont nécessaires, sans recourir à de fausses combinaisons. On peut donc entreprendre de corriger l'usage, du moins par degrés, et non pas en le heurtant de front, quoique la raison en ût le droit; mais la raison même s'en interdit l'exercice trop éclatant, parce qu'en matière d'usage ce n'est que par des ménagemens qu'on parvient au succès. Il faut plus d'égars que de mépris pour les préjugés qu'on veut guérir.

Le corps d'une nation a seul droit sur la langue *parlée*, et les écrivains ont droit sur la langue *écrite*. *Le peuple*, disoit Varron, *n'est pas le maître de l'écriture come de la parole.*

En éfet, les écrivains ont le droit, ou plutôt sont dans l'obligation de corriger ce qu'ils ont corompu. C'est une vaine ostentation d'érudition qui a gâté l'ortografe: ce sont des savans et non pas des filosofes qui l'ont altérée; le peuple n'y a u aucune part. L'ortografe des fames, que les savans trouvent si ridicule, est, à plusieurs égars, moins déraisonable que la leur. Quelques unes veulent aprendre l'ortografe des savans; il vaudroit bien mieus que les savans adoptassent une partie de cèle des fames, en y corigeant ce qu'une demi-éducation y a mis de défectueus, c'est-à-dire, de savant. Pour conoître ce qui doit décider d'un usage, il faut voir qui en est l'auteur.

C'est un peuple en corps qui fait une langue; c'est par le concours d'une infinité de besoins, d'idées et de causes fisiques et morales, variées et combinées durant une succession de siècles, sans qu'il soit possible de reconoître l'époque des changemens, des altérations ou des progrès. Souvent le caprice décide; quelquefois c'est la métafisique la plus subtile qui échappe à la réflexion et à la conoissance de ceus même qui en sont les auteurs. Un peuple est donc le maître absolu de la langue *parlée*, et c'est un empire qu'il exerce sans s'en apercevoir.

L'écriture (je parle de cèle des sons) n'est pas née, come le langage, par une progression lente et insensible: èle a été bien des siècles avant de naître; mais èle est née tout à coup come la lumière. Suivons somairement l'ordre de nos conoissances en cète matière.

Les homes, ayant senti l'avantage de se comuniquer leurs idées dans l'absence, n'imaginèrent rien de mieus que de tâcher de peindre les objets. Voilà, dit-on, l'origine de l'écriture figurative. Mais, outre qu'il n'est guère vraisemblable que, dans cète enfance de l'esprit, les arts fussent assés perfectionés pour que l'on fût en état de peindre les

objets au point de les faire bien reconoître, quand même on se seroit borné à peindre une partie pour un tout, on n'en auroit pas été plus avaucé. Il est impossible de parler des objets les plus matériels, sans y joindre des idées, qui ne sont pas susceptibles d'images, et qui n'ont d'existence que dans l'esprit ; ne fût-ce que l'assertiou ou la négation de ce qu'on voudroit assurer ou nier d'un sujet. Il falut donc inventer des signes qui, par un raport d'institution, fussent attachés à ces idées. Tèle fut l'écriture hiéroglifique qu'on joignit à l'écriture figurative, si toutefois cèle-ci a jamais pu exister qu'en projet, pour doner naissance à l'autre. On reconut bientôt que, si les hiéroglifes étoient de nécessité pour les idées intellectuèles, il étoit aussi simple et plus facile d'employer des signes de convention pour désigner les objets matériels : et, quand il y auroit u quelque raport de figure entre le caractère hiéroglifique et l'objet dont il étoit le signe, il ne pouvoit pas être considéré come figuratif. Par exemple, il n'y a pas un caractère astronomique qui pût réveiller par lui-même l'idée de l'objet dont il porte le nom, quoiqu'on ait afecté dans quelques-uns un peu d'imitation. Ce sont de purs hiéroglifes.

L'écriture hiéroglifique se trouva établie, mais sûrement fort bornée dans son usage, et à portée d'un très-petit nombre d'homes. Chaque jour le besoin de comuniquer une idée nouvèle, ou un nouveau raport d'idée, faisoit convenir d'un signe nouveau : c'étoit un art qui n'avoit point de bornes ; et il a falu une longue suite de sièeles avant qu'on fût en état de se comuniquer les idées les plus usuèles. Tèle est aujourd'hui l'écriture des Chinois qui répond aus idées et non pas aus sons ; tels sont parmi nous les signes algébriques et les chifres arabes.

L'écriture étoit dans cet état, et n'avoit pas le moindre raport avec l'écriture actuèle, lorsqu'un génie heureus et profond sentit que le discours, quelque varié et quelqu'étendu qu'il puisse être pour les idées, n'est pourtant composé que d'un assés petit nombre de sons, et qu'il ne s'agissoit que de leur doner à chacun un caractère représentatif.

Si l'on y réfléchit, on vèra que cet art, ayant une fois été conçu, dut être formé presque en même tems ; et c'est ce qui relève la gloire de l'inventeur. En éfet, après avoir u le génie d'apercevoir que les mots d'une langue pouvoient se décomposer, et que tous les sons dont les paroles sont formées pouvoient se distinguer, l'énumération dut en être bientôt faite. Il étoit bien plus facile de compter tous les sons d'une langue, que de découvrir qu'ils pouvoient se compter. L'un est un coup de génie, l'autre un simple éfet de l'atention. Peut-être n'y a-t-il jamais u d'alfabet complet que celui de l'inventeur de l'écriture. Il est bien vraisemblable que, s'il n'y ut pas alors autant de caractères qu'il nous en faudroit aujourd'hui, c'est que la langue de l'inventeur n'en exigeoit pas davantage. L'ortografe n'a donc été parfaite qu'à la naissance de l'écriture; èle comença à s'altérer lorsque pour des sons nouvaus ou nouvèlement aperçus, on fit des combinaisons des caractères conus, au lieu d'en instituer de nouvaus; mais il n'y ut plus rien de fixe, lorsqu'on fit des emplois diférens ou des combinaisons inutiles, et par conséquent vicieuses, pour des sons qui avoient leurs caractères propres. Tèle est la source de la coruption

de l'ortografe. Voilà ce qui rend aujourd'hui l'art de la lecture si dificile, que, si on ne l'aprenoit pas de routine dans l'enfance, âge où les inconséquences de la métode vulgaire ne se font pas encore apercevoir, on auroit baucoup de peine à l'aprendre dans un âge avancé; et sa peine seroit d'autant plus grande, qu'on auroit l'esprit plus juste. Quiconque sait lire, sait l'art le plus dificile, s'il l'a apris par la métode vulgaire.

Quoiqu'il y ait baucoup de réalité dans le tableau abrégé que je viens de tracer, je ne le done cependant que pour une conjecture filosofique. L'art de l'écriture des sons, d'autant plus admirable que la pratique en est facile, trouva de l'opposition dans les savans d'Égipte, dans les paiens. Ceus qui doivent leur considération aus ténèbres qui envelopent leur nullité, craignent de produire leurs mistères à la lumière : ils aiment mieus être respectés qu'entendus, parce que, s'ils étoient entendus, ils ne seroient peut-être pas respectés. Les homes de génie découvrent, inventent et publient; ils font les découvertes et n'ont point de secrets; les gens médiocres ou intéressés en font des mistères. Cependant l'intérêt général a fait prévaloir l'écriture des sons. Cet art sert également à confondre le mensonge et à manifester la vérité : s'il a quelquefois été dangereus, il est du moins le dépôt des armes contre l'erreur, celui de la religion et des lois.

Après avoir déterminé tous les sons d'une langue, ce qu'il y auroit de plus avantageus seroit que chaque son ût son caractère qui ne pût être employé que pour le son auquel il auroit été destiné, et jamais inutilement. Il n'y a peut-être pas une langue qui ait cet avantage; et les deus langues dont les livres sont les plus recherchés, la françoise et l'angloise, sont cèles dont l'ortografe est la plus vicieuse.

Il ne seroit peut-être pas si dificile qu'on se l'imagine, de faire adopter par le public un alfabet complet et régulier; il y auroit très-peu de choses a introduire pour les caractères, quand la valeur et l'emploi en seroient fixés. L'objection de la prétendue dificulté qu'il y auroit à lire les livres anciens, est une chimère : nous les lisons, quoiqu'il y ait aussi loin de leur ortografe à la nôtre, que de la nôtre à une qui seroit raisonnable. 1°. Tous les livres d'usage se réimpriment continuèlement. 2°. Il n'y auroit point d'innovation pour les livres écrits dans les langues mortes. 3°. Ceus que leur profession oblige de lire les anciens livres, y seroient bientôt stilés.

On objecte encore qu'un empereur n'a pas eu l'autorité d'introduire un caractère nouvau (le digamma ou *V* consone). Cela prouve seulement qu'il faut que chacun se renferme dans son empire.

Des écrivains tels que Cicéron, Virgile, Horace, Tacite, etc., auroient été en cète matière plus puissans qu'un empereur. D'ailleurs, ce qui étoit alors impossible, ne le seroit pas aujourd'hui. Avant l'établissement de l'imprimerie, comment auroit-on pu faire adopter une loi en fait d'ortografe ? On ne pouvoit pas aler y contraindre chés eus tous ceux qui écrivoient.

Cependant Chilpéric a été plus heureus ou plus habile que Claude, puisqu'il a introduit quatre lètres dans l'alfabet françois. Il est vrai qu'il ne dut pas avoir baucoup de contradictions à essuyer dans une

nation toute guèrière, où il n'y avoit peût-être que ceus qui se mêloient du gouvernement qui sussent lire et écrire.

Il y a grande apparence que, si la réforme de l'alfabet, au lieu d'être proposée par un particulier, l'étoit par un corps de gens de lètres, il finiroit par la faire adopter : la révolte du préjugé céderoit insensiblement à la persévérance des filosofes, et à l'utilité que le public y reconoîtroit bientôt pour l'éducation des enfans et l'instruction des étrangers. Cète légère partie de la nation, qui est en droit ou en possession de plaisanter de tout ce qui est utile, sert quelquefois à familiariser le public avec un objet, sans influer sur le jugement qu'il en porte. Alors l'autorité qui préside aus écoles publiques pouroit concourir à la réforme, en fixant une métode d'institution.

En cète matière, les vrais législateurs sont les gens de lètres. L'autorité proprement dite ne doit et ne peut que concourir. Pourquoi la raison ne deviendroit-èle pas enfin à la mode come autre chose? Seroit-il possible qu'une nation reconue pour éclairée, et acusée de légèreté, ne fût constante que dans des choses déraisonables? Tèle est la force de la prévention et de l'habitude, que lorsque la réforme, dont la proposition paroît aujourd'hui chimérique, sera faite, car èle se fera, on ne croira pas qu'èle ait pu éprouver de la contradiction.

Quelques zélés partisans des usages qui n'ont de mérite que l'anciènneté, voudroient faire croire que les changemens qui se sont faits dans l'ortografe ont altéré la prosodie; mais c'est exactement le contraire. Les changemens arivés dans la prononciation obligent tôt ou tard d'en faire dans l'ortografe. Si l'on avoit écrit *j'avès*, *Francès*, etc., dans le temps qu'on prononçoit encore *j'avois*, *François*, avec une diftongue, on pouroit croire que l'ortografe auroit ocasioné le changement arivé dans la prononciation; mais, atendu qu'il y a plus d'un siècle que la finale de ces mots se prononce comme un *e* ouvert grave, et que l'on continue toujours de l'écrire come une diftongue, on ne peut pas en acuser l'ortografe. Bien loin que la prosodie suive l'ortografe, l'ortografe ne suit la prosodie que de très-loin. Nous ne somes pas encore devenus assés raisonables pour que le préjugé soit en droit de nous faire des reproches.

Je crois devoir à cète ocasion rendre compte au lecteur de la diférence qu'il a pu remarquer entre l'ortografe du texte et cèle des remarques. J'ai suivi l'usage dans le texte, parce que je n'ai pas le droit d'y rien changer; mais, dans les remarques, j'ai un peu anticipé la réforme vers laquèle l'usage même tend de jour en jour. Je me suis borné au retranchement des lètres doubles qui ne se prononcent point. J'ai substitué des *f* et des *t* simples aus *ph* et aus *th*: l'usage le fera sans doute un jour partout, come il a déjà fait dans *fantaisie*, *fantôme*, *frénésie*, *trône*, *trésor*, et dans quantité d'autres mots.

Si je fais quelques autres légers changemens, c'est toujours pour raprocher les lètres de leur destination et de leur valeur.

Je n'ai pas cru devoir toucher aus fausses combinaisons de voyèles, tèles que les *ai*, *ei*, *oi*, etc., pour ne pas trop éfaroucher les ieus. Je

n'ai donc pas écrit con*être* au lieu de cono*ître*, Franç*ès* au lieu de Franç*ois*, jam*ès* au lieu de jam*ais*, fr*en* au lieu de fr*ein*, p*ene* au lieu de p*eine*; ce qui seroit pourtant plus naturel. La plupart des auteurs écrivent aujourd'hui *conaître*, *paraître*, *Français*, etc. Il est vrai que c'est encore une fausse combinaison pour exprimer le son de la voyèle *e*; mais èle est du moins sans équivoque, puisque *ai* n'est jamais pris dans l'ortografe pour une diftongue, au lieu que *oi* est une diftongue dans l*ois*, r*ois*, gaul*ois*, et n'est qu'un *e* ouvert grave dans cono*ître*, par*oître*, Franç*ois* (peuple), etc. Ce premier pas fait d'après un illustre moderne, en amènera d'autres, tels que la supression des consones oiseuses, aussi souvent contraires que conformes à l'étimologie. Par exemple, do*nn*er, ho*mm*e, ho*nn*eur avec double consonne, quoique venus de do*n*are, ho*m*o, ho*n*or, et une quantité d'autres. C'est, dit-on, pour marquer les voyèles brèves. On a déjà vu, dans les remarques sur le chapitre IV, la valeur de cète raison. Les étimologistes prétendent encore qu'ils redoublent le *t* après un *e*, pour marquer qu'il est ouvert, come dans houle*tt*e, trompe*tt*e, etc., ce qui ne les empêche pas d'écrire come*t*e prophe*t*e, etc., sans réduplication du *t*, quoique dans ces quatre mots les *e* soient absolument de la même nature, ouverts et brefs. On ne finiroit pas sur les inconséquences. Qu'on parte, si l'on veut, des étimologies; mais, quelque sistème d'ortografe qu'on adopte, du moins devroit-on être conséquent. Je n'ai rien changé à la manière d'écrire les nasales, quelque déraisonable que notre ortografe soit sur cet article. En éfet, les nasales n'ayant point de caractères simples qui en soient les signes, on a u recours à la combinaison d'une voyèle avec *m* ou *n*; mais on auroit au moins dû employer pour chaque nasale la voyèle avec laquèle èle a le plus de raport; se servir, par exemple, de l'*an* pour l'*a* nasal, de l'*en* pour l'*e* nasal. Cependant nous employons plus souvent l'*e* que l'*a* pour l'*a* nasal. Cète nasale se trouve trois fois dans *entend*em*ent*, sans qu'il y en ait une seule écrite avec l'*a*, et quoiqu'il fût plus simple d'écrire *antandemant*. L'*e* nasal est presque toujours écrit par *i*, *ai*, *ei*; f*in*, p*ain*, fr*ein*, etc., au lieu d'y employer un *e*, come dans l'*e* nasal de bi*en*, entreti*en*, souti*en*, etc. Je ne manquerois pas de bones raisons pour autoriser les changemens que j'ai faits, et que je ferois encore; mais le préjugé n'admet pas la raison.

Plusieurs grammairiens ont déjà tenté la réforme de l'ortografe; et, quoiqu'ils n'aient pas été suivis en tout, on leur doit les changemens en bien qui se sont faits depuis un tems. Je saisis, pour faire le même essai, l'occasion d'une grammaire très-estimée où l'on remarque les défauts de notre ortografe, et où l'on indique les moyens d'y remédier. D'ailleurs, comme je l'ai fait voir, il s'en faut bien que je me sois permis tout ce que la raison autoriseroit; mais il faut aler par degrés: peut-être aurai-je des lecteurs qui ne s'apercevront pas de ce qui en choquera quelques autres. Cependant je me suis permis dans l'ortografe des remarques plus de changemens que je n'en voudrois d'abord; mais c'est uniquement pour indiquer le but vers lequel on devroit tendre. Je me bornerois, quant à présent, à la supression des consones qui ne se font point entendre dans la prononciation. Les

partisans du vieil usage qui prétendent que la réduplication des consones sert à marquer les voyèles brèves, se détromperoient en lisant quelque livre que ce fût, s'ils y faisoient atteution. Je dois bien conoître l'ortografe du Dictionaire de l'Académie, dont j'ai été, en qualité de secrétaire, le principal éditeur, et je ne crains point d'avancer qu'il s'y trouve au moins autant de brèves, sans réduplication de consones, qu'avec cète superfluité. Si l'on soutient ce prétendu principe d'ortografe, il faut avouer que tous les dictionaires le contredisent à chaque page. Ceus qui en doutent peuvent aisément s'en éclaircir. M. du Marsais a suprimé dans son ouvrage sur les Tropes, la réduplication des consones oiseuses, et plusieurs écrivains ont tenté davantage. J'avoue, car il ne faut rien dissimuler, que la réformation de notre ortografe n'a été proposée que par des filosofes; il me semble que cela ne devroit pas absolument en décrier le projet. On pouroit presque en même temps borner le caractère *x* à son emploi d'abréviation de *cs*, tel que dans Alexandre, et de *gz*, come dans exil; mais on écriroit heureus, fâcheus, etc., puisqu'on est déjà obligé de substituer la lètre *s* dans les féminins heureuse, fâcheuse, etc.

On poura trouver extraordinaire que j'écrive il a *u*, *habuit*, avec un *u* seul, sans *e*; mais n'écrit-on pas il *a*, *habet*, avec un *a* seul? Il seroit d'autant plus à propos de suprimer l'*e*, come on l'a déjà fait dans il a *pu*, il a *vu*, il a *su*, que j'ai entendu des persones, d'ailleurs très-instruites, prononcer il a *éu*. Je ne prétens pas au surplus doner mon sentiment pour règle; mais on doit faire une distinction entre un changement subit d'ortografe qui embarasseroit les lecteurs, et une réforme raisonable, dont les gens de lètres s'apercevroient seuls, sans être arêtés dans leur lecture.

CHAPITRE VI.

D'une nouvelle manière pour apprendre à lire facilement en toutes sortes de langues.

CETTE méthode regarde principalement ceux qui ne savent pas encore lire.

Il est certain que ce n'est pas une grande peine à ceux qui commencent, que de connaître simplement les lettres, mais que la plus grande est de les assembler.

Or, ce qui rend maintenant cela plus difficile, est que chaque lettre ayant son nom, on la prononce seule autrement qu'en l'assemblant avec d'autres. Par exemple, si l'on fait assembler *fry*, à un enfant, on lui fait prononcer *ef*, *er*, *y grec*; ce qui le brouille infailliblement, lorsqu'il veut ensuite joindre ces trois sons ensemble, pour en faire le son de la syllabe *fry*.

Il semble donc que la voie la plus naturelle, comme quelques gens d'esprit l'ont déjà remarqué, serait que ceux qui mon-

trent à lire, n'apprissent d'abord aux enfans à connaître leurs lettres, que par le nom de leur prononciation ; et qu'ainsi pour apprendre à lire en latin, par exemple, on ne donnât que le même nom d'*e* à l'*e* simple, l'*œ* et l'*æ*, parce qu'on les prononce d'une même façon ; et de même à l'*i* et à l'*y;* et encore à l'*o* et à l'*au*, selon qu'on les prononce aujourd'hui en France ; car les Italiens font l'*au* diphthongue.

Qu'on ne leur nommât aussi les consonnes que par leur son naturel, en y ajoutant seulement l'*e* muet, qui est nécessaire pour les prononcer : par exemple, qu'on donnât pour nom à *b*, ce qu'on prononce dans la dernière syllabe de *tombe;* à *d* celui de la dernière syllabe de *ronde;* et ainsi des autres qui n'ont qu'un seul son.

Que pour celles qui en ont plusieurs, comme *c*, *g*, *t*, *s*, on les appelât par le son le plus naturel et plus ordinaire, qui est au *c* le son de *que*, et au *g* le son de *gue*, au *t* le son de la dernière syllabe de *sorte*, et à l'*s* celui de la dernière syllabe de *bourse*.

Et ensuite on leur apprendrait à prononcer à part, et sans épeler, les syllabes *ce*, *ci*, *ge*, *gi*, *tia*, *tie*, *tii*. Et on leur ferait entendre que l'*s*, entre deux voyelles, se prononce comme un *z*, *miseria*, *misère*, comme s'il y avait *mizeria*, *mizère*, *etc.*

Voilà les plus générales observations de cette nouvelle méthode d'apprendre à lire, qui serait certainement très-utile aux enfans. Mais, pour la mettre dans toute sa perfection, il en faudrait faire un petit traité à part, où l'on pourrait faire les remarques nécessaires pour l'accommoder à toutes les langues.

REMARQUES.

Tout ce chapitre est eccélent, et ne souffre ni ecception, ni replique. Il est étonant que l'autorité de P. R., sur-tout dans ce tems-là, et qui depuis a été apuyée de l'expérience, n'ait pas encore fait triomfer la raison, des absurdités de la métode vulgaire. C'est d'après la réflexion de P. R. que le burau tipografique a doné aux lètres leur dénomination la plus naturéle ; *fe*, *he*, *ke*, *le*, *me*, *ne*, *re*, *se*, *ze*, *ve*, *je*, et l'abréviation, *cse*, *gze* ; et non pas *efe*, *ache*, *ka*, *èle*, *eme*, *ene*, *ere*, *esse*, *zede*, *i* et *u* consones, *icse*. Cète métode, déjà admise dans la dernière édition du Dictionaire de l'Académie, et pratiquée dans les meilleures écoles, l'emportera tôt ou tard sur l'anciène, par l'avantage qu'on ne poura pas enfin s'empêcher d'y reconoître ; mais il faudra du tems, parce que cela est raisonable.

SECONDE PARTIE,

Où il est parlé des principes et des raisons sur lesquels sont appuyées les diverses formes de la signification des mots.

CHAPITRE PREMIER.

Que la connaissance de ce qui se passe dans notre esprit, est nécessaire pour comprendre les fondemens de la grammaire; et que c'est de là que dépend la diversité des mots qui composent le discours.

Jusqu'ici nous n'avons considéré dans la parole que ce qu'elle a de matériel, et qui est commun, au moins pour le son, aux hommes et aux perroquets.

Il nous reste à examiner ce qu'elle a de spirituel, qui fait l'un des plus grands avantages de l'homme au-dessus de tous les animaux, et qui est une des plus grandes preuves de la raison : c'est l'usage que nous en faisons pour signifier nos pensées; et cette invention merveilleuse de composer de vingt-cinq ou trente sons cette infinie variété de mots, qui, n'ayant rien de semblable en eux-mêmes à ce qui se passe dans notre esprit, ne laissent pas d'en découvrir aux autres tout le secret, et de faire entendre à ceux qui n'y peuvent pénétrer, tout ce que nous concevons, et tous les divers mouvemens de notre âme.

Ainsi l'on peut définir les mots, des sons distincts et articulés, dont les hommes ont fait des signes pour signifier leurs pensées.

C'est pourquoi on ne peut bien comprendre les diverses sortes de significations qui sont enfermées dans les mots, qu'on n'ait bien compris auparavant ce qui se passe dans nos pensées, puisque les mots n'ont été inventés que pour les faire connaître.

Tous les philosophes enseignent qu'il y a trois opérations de notre esprit : Concevoir, Juger, Raisonner.

Concevoir, n'est autre chose qu'un simple regard de notre esprit sur les choses, soit d'une manière purement intellectuelle, comme quand je connais *l'être, la durée, la pensée, Dieu;* soit avec des images corporelles, comme quand je m'imagine un *carré,* un *rond,* un *chien,* un *cheval.*

Juger, c'est affirmer qu'une chose que nous concevons est telle, ou n'est pas telle : comme lorsqu'ayant conçu ce que c'est

que la *terre*, et ce que c'est que *rondeur*, j'affirme de la *terre*, qu'elle *est ronde*.

Raisonner, est se servir de deux jugemens pour en faire un troisième : comme lorsqu'ayant jugé que toute vertu est louable, et que la patience est une vertu, j'en conclus que la patience est louable.

D'où l'on voit que la troisième opération de l'esprit n'est qu'une extension de la seconde; et ainsi il suffira pour notre sujet de considérer les deux premières, ou ce qui est enfermé de la première dans la seconde; car les hommes ne parlent guère pour exprimer simplement ce qu'ils conçoivent, mais c'est presque toujours pour exprimer les jugemens qu'ils font des choses qu'ils conçoivent.

Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis *la terre est ronde*, s'appelle Proposition; et ainsi toute proposition enferme nécessairement deux termes, l'un appelé *sujet*, qui est ce dont on affirme, comme *terre;* et l'autre appelé *attribut*, qui est ce qu'on affirme, comme *ronde :* et de plus la liaison entre ces deux termes, *est*.

Or il est aisé de voir que les deux termes appartiennent proprement à la première opération de l'esprit, parce que c'est ce que nous concevons, et ce qui est l'objet de notre pensée : et que la liaison appartient à la seconde, qu'on peut dire être proprement l'action de notre esprit, et la manière dont nous pensons.

Et ainsi la plus grande distinction de ce qui se passe dans notre esprit, est de dire qu'on y peut considérer l'objet de notre pensée, et la forme ou la manière de notre pensée, dont la principale est le jugement; mais on y doit encore rapporter les conjonctions, disjonctions, et autres semblables opérations de notre esprit, et tous les autres mouvemens de notre âme, comme les désirs, le commandement, l'interrogation, etc.

Il s'ensuit de là que les hommes ayant eu besoin de signes pour marquer tout ce qui se passe dans leur esprit, il faut aussi que la plus générale distinction des mots soit que les uns signifient les objets des pensées, et les autres la forme et la manière de nos pensées, quoique souvent ils ne la signifient pas seule, mais avec l'objet, comme nous le ferons voir.

Les mots de la première sorte sont ceux que l'on a appelés *noms, articles, pronoms, participes, prépositions* et *adverbes;* ceux de la seconde sont *les verbes, les conjonctions*, et *les interjections;* qui sont tous tirés par une suite nécessaire, de la manière naturelle en laquelle nous exprimons nos pensées, comme nous allons le montrer.

REMARQUES.

MM. de P. R. établissent dans ce chapitre les vrais fondemens sur lesquels porte la métafisique des langues. Tous les grammairiens qui s'en sont écartés, ou qui ont voulu les déguiser, sont tombés dans l'erreur ou dans l'obscurité. M. du Marsais, en adoptant le principe de P. R. a u raison d'eu rectifier l'application au sujet des vues de l'esprit. En éfet, MM. de P. R., après avoir si bien distingué les mots qui signifien t *les objets des pensées* d'avec ceus qui marquent *la manière de nos pensées*, ne devoient pas mètre dans la première classe *l'article*, *la préposition*, ni même *l'adverbe*. *L'article* et *la préposition* apartiènent à la seconde classe; et *l'adverbe* contenant uue préposition et un nom, pouroit, sous diférens aspects, se rapeler à l'uue et à l'autre.

CHAPITRE II.

Des noms, et premièrement des substantifs et adjectifs.

Les objets de nos pensées sont ou les choses, comme *la terre*, *le soleil*, *l'eau*, *le bois*, ce qu'on appelle ordinairement *substance;* ou la manière des choses, comme d'être *rond*, d'être *rouge*, d'être *dur*, d'être *savant*, etc., ce qu'on appelle *accident*.

Et il y a cette différence entre les choses et les substances, et la manière des choses ou des accidens, que les substances subsistent par elles-mêmes, au lieu que les accidens ne sont que par les substances.

C'est ce qui a fait la principale différence entre les mots qui signifient les objets des pensées: car ceux qui signifient les substances ont été appelés *noms substantifs;* et ceux qui signifient les accidens, en marquant le sujet auquel ces accidens conviennent, *noms adjectifs*.

Voilà la première origine des noms *substantifs* et *adjectifs*. Mais on n'en est pas demeuré là; et il se trouve qu'on ne s'est pas tant arrêté à la signification qu'à la manière de signifier. Car, parce que la substance est ce qui subsiste par soi-même, on a appelé noms substantifs tous ceux qui subsistent par eux-mêmes dans le discours, sans avoir besoin d'un autre nom, encore même qu'ils signifient des accidens. Et, au contraire, on a appelé adjectifs ceux mêmes qui signifient des substances, lorsque, par leur manière de signifier, ils doivent être joints à d'autres noms dans le discours.

Or ce qui fait qu'un nom ne peut subsister par soi-même, est quand, outre sa signification distincte, il en a encore une confuse, qu'on peut appeler connotation d'une chose à laquelle convient ce qui est marqué par la signification distincte.

Ainsi la signification distincte de *rouge*, est la *rougeur;* mais il la signifie en marquant confusément le sujet de cette rougeur, d'où vient qu'il ne subsiste point seul dans le discours, parce qu'on y doit exprimer ou sous-entendre le mot qui signifie ce sujet.

Comme donc cette connotation fait l'adjectif, lorsqu'on l'ôte des mots qui signifient les accidens, on en fait des substantifs, comme de *coloré, couleur;* de *rouge, rougeur;* de *dur, dureté;* de *prudent, prudence*, etc.

Et, au contraire, lorsqu'on ajoute aux mots qui signifient les substances, cette connotation ou signification confuse d'une chose à laquelle ces substances se rapportent, on en fait des adjectifs; comme d'*homme*, *humain*, *genre humain*, *vertu humaine*, etc.

Les Grecs et les Latins ont une infinité de ces mots; *ferreus*, *aureus*, *bovinus*, *vitulinus*, etc.

Mais l'hébreu, le français et les autres langues vulgaires en ont moins; car le français l'explique par un *de; d'or, de fer, de bœuf*, etc.

Que si l'on dépouille ces adjectifs formés des noms de substances, de leur connotation, on en fait de nouveaux substantifs, qu'on appelle *abstraits*, ou séparés. Ainsi d'*homme* ayant fait *humain*, d'*humain* on fait *humanité*, etc.

Mais il y a une autre sorte de noms qui passent pour substantifs, quoiqu'en effet ils soient adjectifs, puisqu'ils signifient une forme accidentelle, et qu'ils marquent aussi un sujet auquel convient cette forme: tels sont les noms de diverses professions des hommes, comme *roi*, *philosophe*, *peintre*, *soldat*, etc.; et ce qui fait que ces noms passent pour substantifs, est que ne pouvant avoir pour sujet que l'homme seul, au moins pour l'ordinaire, et selon la première imposition des noms, il n'a pas été nécessaire d'y joindre leur substantif, parce qu'on l'y peut sous-entendre sans aucune confusion, le rapport ne s'en pouvant faire à aucun autre; et par là ces mots ont eu dans l'usage ce qui est particulier aux substantifs, qui est de subsister seuls dans le discours.

C'est pour cette même raison qu'on dit de certains noms ou pronoms qu'ils sont pris substantivement, parce qu'ils se rapportent à un substantif si général, qu'il se sous-entend facilement et déterminément; comme *Triste lupus stabulis*, suppléez *negotium; patria*, sup. *terra; Judæa*, sup. *provincia*. (*Voyez* la Nouvelle Méthode latine.)

J'ai dit que les adjectifs ont deux significations: l'une distincte, qui est celle de la forme; et l'autre confuse, qui est celle du sujet; mais il ne faut pas conclure de là qu'ils signifient plus directement la forme que le sujet, comme si la

signification la plus distincte était aussi la plus directe. Car, au contraire, il est certain qu'ils signifient le sujet directement, et, comme parlent les grammairiens, *in recto*, quoique plus coufusément; et qu'ils ne signifient la forme qu'indirectement, et, comme ils parlent encore, *in obliquo*, quoique plus distinctement. Ainsi *blanc*, *candidus*, signifie directement ce qui a de la blancheur, *habens candorem*, mais d'une manière fort confuse, ne marquant en particulier aucune des choses qui peuvent avoir de la blancheur; et il ne signifie qu'indirectement la blancheur, mais d'une manière aussi distincte que le mot même de blancheur, *candor*.

CHAPITRE III.

Des noms propres, et appellatifs ou généraux.

Nous avons deux sortes d'idées; les unes, qui ne nous représentent qu'une chose singulière, comme l'idée que chaque personne a de son père et de sa mère, d'un tel ami, de son cheval, de son chien, de soi-même, etc.

Les autres, qui nous en représentent plusieurs semblables, auxquels cette idée peut également convenir, comme l'idée que j'ai d'un homme en général, d'un cheval en général, etc.

Les hommes ont eu besoin de noms différens pour ces deux différentes sortes d'idées.

Ils ont appelé *noms propres* ceux qui conviennent aux idées singulières, comme le nom de *Socrate*, qui convient à un certain philosophe appelé Socrate, le nom de *Paris*, qui convient à la ville de Paris.

Et ils ont appelé *noms généraux* ou *appellatifs*, ceux qui signifient les idées communes; comme le mot d'*homme*, qui convient à tous les hommes en général; et de même du mot de *lion*, *chien*, *cheval*, etc.

Ce n'est pas qu'il n'arrive souvent que le mot propre ne convienne à plusieurs, comme *Pierre*, *Jean*, etc.; mais ce n'est que par accident, parce que plusieurs ont pris un même nom; et alors il faut y ajouter d'autres noms qui le déterminent, et qui le font rentrer dans la qualité de nom propre; comme le nom de *Louis*, qui convient à plusieurs, est propre au roi qui règne aujourd'hui, en disant *Louis quatorzième*. Souvent même il n'est pas nécessaire de rien ajouter, parce que les circonstances du discours font assez voir de qui l'on parle.

CHAPITRE IV.

Des nombres singulier et pluriel.

Les noms communs qui conviennent à plusieurs, peuvent être pris en diverses façons.

Car, 1°. on peut ou les appliquer à une des choses auxquelles ils conviennent, ou même les considérer toutes dans une certaine unité qui est appelée par les philosophes, *l'unité universelle.*

2°. On peut les appliquer à plusieurs tous ensemble, en les considérant comme plusieurs.

Pour distinguer ces deux sortes de manières de signifier, on a inventé les deux *nombres;* le singulier, *homo*, *homme;* et le plurier, *homines*, *hommes.*

Et même quelques langues, comme la grecque, ont fait un *duel*, lorsque les noms conviennent à deux.

Les Hébreux en ont aussi un, mais seulement lorsque les mots signifient une chose double, ou par nature, comme les *yeux*, les *mains*, les *pieds*, etc., ou par art, comme des *meules* de moulin, des *ciseaux*, etc.

De là il se voit que les noms propres n'ont point d'eux-mêmes de pluriel, parce que de leur nature ils ne conviennent qu'à un; et que si on les met quelquefois au pluriel, comme quand on dit les *Césars*, les *Alexandres*, les *Platons*, c'est par figure, en comprenant dans le nom propre toutes les personnes qui leur ressembleraient; comme qui dirait : des rois aussi vaillans qu'Alexandre, des philosophes aussi savans que Platon, etc. Et il y en a même qui improuvent cette façon de parler, comme n'étant pas assez conforme à la nature, quoiqu'il s'en trouve des exemples dans toutes les langues; de sorte qu'elle semble trop autorisée pour la rejeter tout-à-fait : il faut seulement prendre garde d'en user modérément.

Tous les adjectifs au contraire doivent avoir un *pluriel*, parce qu'il est de leur nature d'enfermer toujours une certaine signification vague d'un sujet, qui fait qu'ils peuvent convenir à plusieurs, au moins quant à la manière de signifier, quoiqu'en effet ils ne convinssent qu'à un.

Quant aux substantifs qui sont communs et appellatifs, il semble que par leur nature ils devraient tous avoir un pluriel; néanmoins il y en a plusieurs qui n'en ont point, soit par le simple usage, soit par quelque sorte de raison. Ainsi les noms de chaque métal, *or*, *argent*, *fer*, n'en ont point en presque

toutes les langues ; dont la raison est, comme je pense, que la ressemblance si grande qui est entre les parties des métaux, fait que l'on considère d'ordinaire chaque espèce de métal, non comme une espèce qui ait sous soi plusieurs individus, mais comme un tout qui a seulement plusieurs parties : ce qui paraît bien en notre langue, en ce que pour marquer un métal singulier, on ajoute la particule de partition ; *de l'or*, *de l'argent*, *du fer*. On dit bien *fers* au pluriel, mais c'est pour signifier des chaînes, et non-seulement une partie du métal appelé *fer*. Les Latins disent bien aussi *æra*, mais c'est pour signifier de la monnaie ou des instrumens à faire son, comme des cymbales ; et ainsi des autres.

CHAPITRE V.

Des genres.

Comme les noms adjectifs de leur nature conviennent à plusieurs, on a jugé à propos, pour rendre le discours moins confus, et aussi pour l'embellir par la variété des terminaisons, d'inventer dans les adjectifs une diversité selon les substantifs auxquels on les appliquerait.

Or, les hommes se sont premièrement considérés eux-mêmes; et ayant remarqué parmi eux une différence extrêmement considérable, qui est celle des deux sexes, ils ont jugé à propos de varier les mêmes noms adjectifs, y donnant diverses terminaisons, lorsqu'ils s'appliquaient aux hommes, et lorsqu'ils s'appliquaient aux femmes; comme en disant, *bonus vir*, un bon homme ; *bona mulier*, une bonne femme ; et c'est ce qu'ils ont appelé *genre masculin* et *genre féminin*.

Mais il a fallu que cela ait passé plus avant. Car, comme ces mêmes adjectifs se pouvaient attribuer à d'autres qu'à des hommes ou à des femmes, ils ont été obligés de leur donner l'une ou l'autre des terminaisons qu'ils avaient inventées pour les hommes et pour les femmes : d'où il est arrivé que par rapport aux hommes et aux femmes, ils ont distingué tous les autres noms substantifs en *masculins* et *féminins* : quelquefois par quelque sorte de raison, comme lorsque les offices d'hommes, *rex*, *judex*, *philosophus*, etc., qui ne sont qu'improprement substantifs, comme nous avons dit, sont du masculin, parce qu'on sous-entend *homo ;* et que les offices de femmes sont du féminin, comme *mater*, *uxor*, *regina*, etc., parce qu'on sous-entend *mulier*.

REMARQUES.

L'institution ou la distinction des genres est une chose purement arbitraire, qui n'est nulement foudée en raison, qui ne paroît pas avoir le moindre avautage, et qui a baucoup d'inconvéniens.

Les Grecs et les Latins en avoient trois; nous n'en avons que deus, et les Anglois n'en ont point dans les noms; ce qui, pour la facilité d'apprendre leur langue, est un avantage: mais ils en ont trois au pronom de la troisième persone; *he* pour le masculin, *she* pour le féminin, des êtres animés; et *it*, neutre pour tous les êtres inanimés. Les genres sont utiles, dit-on, pour distinguer de quel sexe est le sujet dont on parle: on auroit donc dû les borner à l'home et aus animaus; encore une particule distinctive auroit-èle sufi; mais on n'auroit jamais dû l'apliquer universèlement à tous les êtres. Il y a là-dedans une déraison, dont l'habitude seule nous empêche d'être révoltés.

Nous perdons par-là une sorte de variété qui se trouveroit dans la terminaison des adjectifs, au lieu qu'en les féminisant, nous augmentons encore le nombre de nos *e* muets. Mais un plus grand inconvénient des genres, c'est de rendre une langue très-dificile à aprendre. C'est une occasion continuèle d'erreurs pour les étrangers et pour beaucoup de naturels d'un pays. On ne peut se guider que par la mémoire dans l'emploi des genres, le raisonement n'y étant pour rien. Aussi voyous-nous des étrangers de baucoup d'esprit, et très-instruits de notre sintaxe, qui parleroient très-corectement, sans les fautes contre les genres. Voilà ce qui les rend quelquefois si ridicules devant les sots, qui sont incapables de discerner ce qui est de raison, d'avec ce qui n'est que d'un usage arbitraire et capricieus. Les gens d'esprit sont ceus qui ont le plus de mémoire dans les choses qui sont du ressort du raisonement, et qui en ont souvent le moins dans les autres.

C'est ici une observation purement spéculative; car il ne s'agit pas d'un abus qu'on puisse coriger; mais il me semble qu'on doit en faire la remarque dans une grammaire filosofique.

CHAPITRE VI.

Des cas et des prépositions, en tant qu'il est nécessaire d'en parler pour entendre quelques cas.

Si l'on considérait toujours les choses séparément les unes des autres, on n'aurait donné aux noms que les deux changemens que nous venons de marquer; savoir : du nombre pour toutes sortes de noms, et du genre pour les adjectifs; mais, parce qu'on les regarde souvent avec les divers rapports qu'elles ont les unes aux autres, une des inventions dont on s'est servi en quelques langues pour marquer ces rapports, a été de donner

encore aux noms diverses terminaisons, qu'ils ont appelées des *cas*, du latin *cadere*, *tomber*, comme étant les diverses chutes d'un même mot.

Il est vrai que, de toutes les langues, il n'y a peut-être que la grecque et la latine qui aient proprement des cas dans les noms. Néanmoins, parce qu'aussi il y a peu de langues qui n'aient quelques sortes de cas dans les pronoms, et que sans cela on ne saurait bien entendre la liaison du discours, qui s'appelle *construction*, il est presque nécessaire, pour apprendre quelque langue que ce soit, de savoir ce qu'on entend par ces cas : c'est pourquoi nous les expliquerons l'un après l'autre le plus clairement qu'il nous sera possible.

Du nominatif.

La simple position du nom s'appelle le *nominatif*, qui n'est pas proprement un cas, mais la matière d'où se forment les cas par les divers changemens qu'on donne à cette première terminaison du nom. Son principal usage est d'être mis dans le discours avant tous les verbes, pour être le sujet de la proposition. *Dominus regit me, le Seigneur me conduit. Deus exaudit me, Dieu m'écoute.*

Du vocatif.

Quand on nomme la personne à qui on parle, ou la chose à laquelle on s'adresse comme si c'était une personne, ce nom acquiert par là un nouveau rapport, qu'on a quelquefois marqué par une nouvelle terminaison qui s'appelle *vocatif*. Ainsi de *dominus* au nominatif, on a fait *domine* au vocatif; d'*Antonius*, *Antoni*. Mais comme cela n'était pas beaucoup nécessaire, et qu'on pouvait employer le nominatif à cet usage, de là il est arrivé :

1°. Que cette terminaison différente du nominatif n'est point au pluriel.

2°. Qu'au singulier même elle n'est en latin qu'en la seconde déclinaison.

3°. Qu'en grec, où elle est plus commune, on la néglige souvent, et on se sert du nominatif au lieu du vocatif, comme on peut voir dans la version grecque des Psaumes, d'où S. Paul cite ces paroles dans l'épître aux Hébreux, pour prouver la divinité de Jésus-Chrit, θρονός σου, ὁ θεὸς, où il est clair que ὁ θεὸς est un nominatif pour un vocatif; le sens n'étant pas *Dieu est votre trône ;* mais, *votre trône*, *ô Dieu*, *demeurera, etc.*

4°. Et qu'enfin on joint quelquefois des nominatifs avec des vocatifs. *Domine, Deus meus. Nate, meæ vires, mea magna*

potentia solus. Sur quoi l'on peut voir la Nouvelle Méthode latine. (Remarques sur les pronoms.)

En notre langue, et dans les autres vulgaires, ce cas s'exprime dans les noms communs qui ont un article au nominatif, par la suppression de cet article. *Le seigneur est mon espérance. Seigneur, vous êtes mon espérance.*

Du génitif.

Le rapport d'une chose qui appartient à une autre, en quelque manière que ce soit, a fait donner, dans les langues qui ont des cas, une nouvelle terminaison aux noms, qu'on a appelée le *génitif*, pour exprimer ce rapport général, qui se diversifie ensuite en plusieurs espèces, telles que sont les rapports,

Du tout à la partie. *Caput hominis.*

De la partie au tout. *Homo crassi capitis.*

Du sujet à l'accident ou l'attribut. *Color rosæ. Misericordia Dei.*

De l'accident au sujet. *Puer optimæ indolis.*

De la cause efficiente à l'effet. *Opus Dei. Oratio Ciceronis.*

De l'effet à la cause. *Creator mundi.*

De la cause finale à l'effet. *Potio soporis.*

De la matière au composé. *Vas auri.*

De l'objet aux actes de notre âme. *Cogitatio belli. Contemptus mortis.*

Du possesseur à la chose possédée. *Pecus Melibæi. Divitiæ Crœsi.*

Du nom propre au commun, ou de l'individu à l'espèce. *Oppidum Lugduni.*

Et comme entre ces rapports il y en a d'opposés, cela cause quelquefois des équivoques. Car dans ces paroles, *vulnus Achillis*, le génitif *Achillis* peut signifier ou *le rapport du sujet*, et alors cela se prend passivement pour la plaie qu'Achille a reçue; ou *le rapport de la cause*, et alors cela se prend activement pour la plaie qu'Achille a faite. Ainsi, dans ce passage de S. Paul: *Certus sum quià neque mors, neque vita*, etc., *poterit nos separare à charitate Dei in Christo Jesu domino nostro;* le génitif *Dei* a été pris en deux sens différens par les interprètes: les uns y ont donné le *rapport de l'objet*, ayant expliqué ce passage de l'amour que les élus portent à Dieu en Jésus-Christ; et les autres y ont donné *le rapport du sujet*, l'ayant expliqué de l'amour que Dieu porte aux élus en Jésus-Christ.

Quoique les noms hébreux ne se déclinent point par cas, néanmoins ce rapport exprimé par ce génitif, cause un changement dans les noms, mais tout différent de celui de la langue grecque et de la latine: car au lieu que dans ces langues on

change le nom qui est régi, dans l'hébreu on change celui qui régit; comme דבר שקר *verbum falsitatis*, où le changement ne se fait pas dans שקר *falsitas*, mais dans דבר pour דבר *verbum*.

On se sert d'une particule dans toutes les langues vulgaires, pour exprimer le génitif, comme est *de* dans la nôtre; *Deus*, *Dieu; Dei*, *de Dieu*.

Ce que nous avons dit, que le génitif servait à marquer le rapport du nom propre au nom commun, ou, ce qui est la même chose, de l'individu à l'espèce, est bien plus ordinaire en français qu'en latin; car en latin on met souvent le nom commun et le nom propre au même cas, ce qu'on appelle apposition : *Urbs Roma*, *fluvius Sequana*, *mons Parnassus* : au lieu qu'en français l'ordinaire, dans ces rencontres, est de mettre le nom propre au génitif : *La ville de Rome*, *la rivière de Seine*, *le mont de Parnasse*.

Du datif.

Il y a encore un autre rapport, qui est de la chose au profit ou au dommage de laquelle d'autres choses se rapportent. Les langues, qui ont des cas, ont encore un mot pour cela, qu'ils ont appelé le *datif*, et qui s'étend encore à d'autres usages, qu'il est presque impossible de marquer en particulier. *Commodare Socrati*, *prêter à Socrate*. *Utilis reipublicæ*, *utile à la république*. *Perniciosus ecclesiæ*, *pernicieux à l'église*. *Promittere amico*, *promettre d'un ami*. *Visum est Platoni*, *il a semblé à Platon*. *Affinis regi*, *allié au roi*, etc.

Les langues vulgaires marquent encore ce cas par une particule, comme est *à* en la nôtre, ainsi qu'on peut voir dans les exemples ci-dessus.

De l'accusatif.

Les verbes qui signifient des actions qui passent hors de ce qui agit, comme *battre*, *rompre*, *guérir*, *aimer*, *haïr*, ont des sujets où ces choses sont reçues, ou des objets qu'elles regardent. Car si on bat, on bat quelqu'un; si on aime, on aime quelque chose, etc.; et ainsi ces verbes demandent après eux un nom qui soit le sujet ou l'objet de l'action qu'ils signifient. C'est ce qui a fait donner aux noms, dans les langues qui ont des cas, une nouvelle terminaison, qu'on appelle *l'accusatif*. *Amo Deum*. *Cæsar vicit Pompeïum*.

Nous n'avons rien dans notre langue qui distingue ce cas du nominatif. Mais, comme nous mettons presque toujours les mots dans leur ordre naturel, on reconnaît le nominatif de l'accusatif, en ce que, pour l'ordinaire, le nominatif est avant le verbe, et

l'accusatif après. *Le roi aime la reine. La reine aime le roi. Le roi* est nominatif dans le premier exemple, et accusatif dans le second, et *la reine* au contraire.

De l'ablatif.

Outre ces cinq cas, les Latins en ont un sixième, qui n'a pas été inventé pour marquer seul aucun rapport particulier, mais pour être joint à quelqu'une des particules qu'on appelle *prépositions*. Car, comme les cinq premiers cas n'ont pas pu suffire pour marquer tous les rapports que les choses ont les unes aux autres, on a eu recours dans toutes les langues à un autre expédient, qui a été d'inventer de petits mots pour être mis avant les noms, ce qui les a fait appeler *prépositions ;* comme le rapport d'une chose en laquelle une autre est, s'exprime en latin par *in*, et en français par *dans : Vinum est in dolio, le vin est dans le muid*. Or, dans les langues qui ont des cas, on ne joint pas ces prépositions à la première forme du nom, qui est le nominatif, mais à quelqu'un des autres cas ; et, en latin, quoiqu'il y en ait qu'on joigne à l'accusatif, *amor erga Deum*, *amour envers Dieu*, on a néanmoins inventé un cas particulier, qui est l'*ablatif*, pour y en joindre plusieurs autres, dont il est inséparable dans le sens : au lieu que l'accusatif en est souvent séparé, comme quand il est après un verbe actif ou avant un infinitif.

Ce cas, à proprement parler, ne se trouve point au pluriel, où il n'y a jamais pour ce cas une terminaison différente de celle du datif ; mais, parce que cela aurait brouillé l'analogie, de dire, par exemple, qu'une préposition gouverne l'ablatif au singulier, et le datif au pluriel, on a mieux aimé dire que ce nombre avait aussi un ablatif, mais toujours semblable au datif.

C'est par cette même raison qu'il est utile de donner aussi un ablatif aux noms grecs, qui soit toujours semblable au datif, parce que cela conserve une plus grande analogie entre ces deux langues, qui s'apprennent ordinairement ensemble.

Et enfin toutes les fois qu'en notre langue un nom est gouverné par une préposition quelle qu'elle soit : *Il a été puni pour ses crimes ; il a été amené par violence ; il a passé par Rome ; il est sans crime ; il est allé chez son rapporteur ; il est mort avant son père :* nous pouvons dire qu'il est à l'ablatif, ce qui sert beaucoup pour bien s'exprimer en plusieurs difficultés touchant les pronoms.

REMARQUES.

Les cas n'ayant été imaginés que pour marquer les diférentes vues de l'esprit, ou les divers raports des objets entre eus ; pour qu'une

langue fût en état de les exprimer tous par des cas, il faudroit que les mots usseut autaut de terminaisons diférentes qu'il y a de ces raports. Or, il n'y a vraisemblablement jamais u de langue qui ût le nombre nécessaire de ces terminaisons. Ce ne seroit d'ailleurs qu'une surcharge pour la mémoire, qui n'auroit aucun avantage qu'on ne se procure d'une manière plus simple. La dénomination des cas est prise de quelqu'un de leurs usages. Nous avons peu de cas en françois : nous nomons l'objet de notre pensée ; et les raports sont marqués par des prépositions, ou par la place du mot.

Plusieurs grammairiens se sont servis improprement du nom de cas. Come les premières grammaires ont été faites pour le latin et le grec, nos grammaires françoises ne se sont que trop ressenties des sintaxes grèque ou latine. On dit, par exemple, que *de* marque le génitif, quoique cète préposition exprime les raports que l'usage seul lui a assignés, souvent très-diférens les uns des autres, sans qu'on puisse dire qu'ils répondent aus cas des Latins, puisqu'il y a baucoup de circonstances où les Latins, pour rendre le sens de notre *de*, mètent des *nominatifs*, des *accusatifs*, des *ablatifs* ou des *adjectifs*. Exemple : *La ville de Rome*, *urbs Roma*. *L'amour de Dieu*, en parlant de celui que nous lui devons, *amor erga Deum*. *Un temple de marbre*, *templum de marmore*. *Un vase d'or*, *vas aureum*.

Les cas sont nécessaires dans les langues *transpositives*, où les inversions sont très-fréquentes, tèles que la grèque et la latine. Il faut absolument, dans ces inversions, que les noms qui expriment les mêmes idées, comme λογος, λογου, λογῳ, λογον, λογε ; *sermo*, *sermonis*, *sermoni*, *sermonem*, *sermone* (*discours*), aient des terminaisons diférentes, pour faire conoître au lecteur et à l'auditeur, les diférens rapports sous lesquels l'objet est envisagé. Le françois et les langues qui, dans leur construction, suivent l'ordre analitique, n'ont pas besoin de cas ; mais èles ne sont pas aussi favorables à l'harmonie mécanique du discours, que le latin et le grec, qui pouvoient transposer les mots, en varier l'arangement, choisir le plus agréable à l'oreille, et quelquefois le plus convenable à la passion. Il s'en faut pourtant bien qu'aucune langue ait tous les cas propres à marquer tous les raports, cela seroit presque infini ; mais èles y supléent par les prépositions.

Nous n'avons de cas en françois que pour les pronoms persones, *je*, *me*, *moi*, *tu*, *te*, *toi*, *il*, *èle*, *nous*, *vous*, *eus*, et les relatifs *qui*, *que* ; encore tous ces cas ont-ils leurs places fixées, de manière que l'un ne peut être employé pour l'autre. Aussi avons-nous peu d'inversions, et si simples, que l'esprit saisit facilement les rapports, et y trouve souvent plus d'élégance.

> Rhode, *des Otomans* ce redoutable écueil,
> *De tous ses défenseurs* devenu le cercueil.
>
> *A l'injuste Athalie* ils se sont tous vendus.
>
> *D'un pas majestueux*, *à côté de sa mère*,
> Le jeune Éliacin s'avance.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé !
Quel sera l'ordre afreux qu'*aporte* un tel ministre ?

Tout ce qui est ici en italique est transposé. Ces inversions sont très-fréquentes en vers, et se trouvent quelquefois en prose, mais èles n'embarassent assurément pas l'esprit.

Plusieurs savans prétendent que les inversions latines ou grèques nuisoient à la clarté, ou du moins exigeoient, de la part des auditeurs, une atention pénible, parce que, disent-ils, le verbe régissant étant presque toujours le dernier mot de la frase, on ne comprenoit rien qu'on ne l'ût entendue toute entière. Mais cela est comun à toutes les langues, à cèles mêmes tèles que la nôtre, dont la construction suit l'ordre analitique. Il est absolument nécessaire, pour qu'une proposition soit comprise, que la mémoire en réunisse et en présente à l'esprit tous les termes à la fois. Qu'ou essaye de s'arrêter à la moitié ou aus trois quarts de quelque frase que ce soit de notre langue, on vèra que le sens ne se dévelope qu'au moment où l'esprit en saisit tous les termes. Témoin, sans multiplier les exemples, les dernières frases qu'on vient de lire, et toutes cèles qu'on voudra observer.

CHAPITRE VII.

Des articles.

La signification vague des noms communs et appellatifs, dont nous avons parlé ci-dessus, chapitre IV, n'a pas seulement engagé à les mettre en deux sortes de nombres, au singulier et au pluriel, pour la déterminer; elle a fait aussi que presque en toutes les langues on a inventé de certaines particules appelées *articles*, qui en déterminent la signification d'une autre manière, tant dans le singulier que dans le pluriel.

Les Latins n'ont point d'article; ce qui a fait dire sans raison à Jules-César Scaliger, dans son livre des Causes de la langue latine, que cette particule était inutile, quoiqu'elle soit très-utile pour rendre le discours plus net, et éviter plusieurs ambiguités.

Les Grecs en ont un, ὁ, ἡ, τὸ.

Les langues nouvelles en ont deux, l'un qu'on appelle défini, comme *le*, *la*, en français; et l'autre indéfini, *un*, *une*.

Ces articles n'ont point proprement de cas, non plus que les noms. Mais ce qui fait que l'article *le* semble en avoir, c'est que le génitif et le datif se font toujours au pluriel, et souvent au singulier, par une contraction des particules *de* et *à*, qui sont les marques de ces deux cas, avec le pluriel *les*, et le singulier *le*; car au pluriel, qui est commun aux deux genres,

on dit toujours au génitif *des*, par contraction de *de les. Les rois, des rois*, pour *de les rois;* et au datif *aux* pour *à les*, *aux rois*, pour *à les rois*, en ajoutant à la contraction le changement d'*l* en *u*, qui est fort commun en notre langue; comme quand de *mal* on fait *maux*, de *altus*, *haut*, de *alnus*, *aune*.

On se sert de la même contraction et du même changement d'*l* en *u* au génitif et au datif du singulier, aux noms masculins qui commencent par une consonne. Car on dit *du* pour *de le*, *du roi*, pour *de le roi; au* pour *à le*, *au roi*, pour *à le roi.* Dans tous les autres masculins qui commencent par une voyelle, et tous les féminins généralement, on laisse l'article comme il était au nominatif; et on ne fait qu'ajouter *de* pour le génitif, et *à* pour le datif. *L'état*, *de l'état*, *à l'état. La vertu*, *de la vertu*, *à la vertu.*

Quant à l'autre article, *un* et *une*, que nous avons appelé *indéfini*, on croit d'ordinaire qu'il n'a point de pluriel; et il est vrai qu'il n'en a point qui soit formé de lui-même, car on ne dit pas *uns, unes*, comme font les Espagnols, *unos animales;* mais je dis qu'il en a un pris d'un autre mot, qui est *des* avant les substantifs, *des animaux;* ou *dè*, quand l'adjectif précède, *de beaux lits*, etc., ou bien, ce qui est la même chose, je dis que la particule *des* ou *de* tient souvent au pluriel le même lieu d'article indéfini, qu'*un* au singulier.

Ce qui me le persuade, est que dans tous les cas, hors le génitif, pour la raison que nous dirons dans la suite, partout où on met *un* au singulier, on doit mettre *des* au pluriel, ou *de* avant les adjectifs.

Nominatif............	*un* crime si horrible mérite la mort. *des* crimes si horribles (ou) *de* si horribles crimes méritent la mort.
Accusatif. Il a commis..	*un* crime horrible. *des* crimes horribles (ou) *d'*horribles crimes.
Ablatif. Il est puni.....	pour *un* crime horrible. pour *des* crimes horribles (ou) pour *d'*horribles crimes.
Datif. Il a eu recours ...	*à un* crime horrible. *à des* crimes horribles (ou) *à d'*horribles crimes.
Génitif. Il est coupable..	*d'un* crime horrible. *de* crimes horribles (ou) *d'*horribles crimes.

Remarquez qu'on ajoute *à*, qui est la particule du datif, pour en faire le datif de cet article, tant au singulier *à un*, qu'au pluriel *à des;* et qu'on ajoute aussi *de*, qui est la particule du génitif, pour en faire le génitif du singulier, savoir, *d'un*. Il est

donc visible que, selon cette analogie, le génitif pluriel devait être formé de même, en ajoutant *de* à *des* ou *de*, mais qu'on ne l'a pas fait pour une raison qui fait la plupart des irrégularités des langues, qui est la cacophonie, ou mauvaise prononciation. Car *de des*, et encore plus *de de*, eût trop choqué l'oreille, et elle eût eu peine à souffrir qu'on eût dit : *Il est accusé de des crimes horribles*, ou, *il est accusé de de grands crimes*. Et ainsi, sur la parole d'un ancien, *impetratum est à ratione, ut peccare suavitatis causâ liceret* (1).

Cela fait voir que *des* est quelquefois le génitif pluriel de l'article *le*, comme quand on dit : *Le sauveur des hommes*, pour *de les hommes*, et quelquefois le nominatif ou l'accusatif, ou l'ablatif, ou le datif du pluriel de l'article *un*, comme nous venons de le faire voir ; et que *de* est aussi quelquefois la simple marque du génitif sans article ; comme quand on dit : *Ce sont des festins de roi*, et quelquefois ou le génitif pluriel du même article *un*, au lieu *de des*, ou les autres cas du même article devant les adjectifs, comme nous l'avons montré.

Nous avons dit en général que l'usage des articles était de déterminer la signification des noms communs; mais il est difficile de marquer précisément en quoi consiste cette détermination, parce que cela n'est pas uniforme en toutes les langues qui ont des articles. Voici ce que j'en ai remarqué dans la nôtre.

Le nom commun, comme Roi,

Sans article,	on n'a qu'une signification fort confuse :	Il a fait un festin de roi. Ils ont fait des festins de rois.
	ou en a une déterminée par le sujet de la proposition :	Louis XIV est roi. Louis XIV et Philippe IV sont rois.
Avec l'article *le*, signifie	l'espèce dans toute son étendue :	Le roi ne dépend point de ses sujets. Les rois ne dépendent point de leurs sujets.
	ou	
	un ou plusieurs singuliers déterminés par les circonstances de celui qui parle, ou du discours :	Le roi fait la paix, c'est-à-dire le roi Louis XIV, à cause des circonstances du temps. Les rois ont fondé les principales abbayes de France, c'est-à-dire les rois de France.

Avec l'article	*un* au singulier,	signifie	un	individus vagues :	Un roi détruira Constantinople.
			ou		
	des ou *de* au pluriel,		plusieurs		Rome a été gouvernée par des rois (ou) par de grands rois.

(1) On lit dans le texte de Cicéron, *à consuetudine*.

Nous voyons par là que l'article ne se devrait point mettre aux noms propres, parce que signifiant une chose singulière et déterminée, ils n'ont pas besoin de la détermination de l'article.

Néanmoins l'usage ne s'accordant pas toujours avec la raison, on en met quelquefois en grec aux noms propres des hommes mêmes, ὁ Φιλιππος. Et les Italiens en font un usage assez ordinaire, *l'Ariosto, il Tasso, l'Aristotele :* ce que nous imitons quelquefois, mais seulement dans les noms purement italiens, en disant, par exemple, *l'Arioste, le Tasse*, au lieu que nous ne dirions pas *l'Aristote, le Platon*. Car nous n'ajoutons point d'articles aux noms propres des hommes, si ce n'est par mépris, ou en parlant de personnes fort basses, *le tel, la telle*, ou bien que d'appellatifs ou communs, ils soient devenus propres, comme il y a des hommes qui s'appellent *Le Roi, Le Maître, Le Clerc*. Mais alors tout cela n'est pris que comme un seul mot; de sorte que ces noms passant aux femmes, on ne change point l'article *le* en *la*, mais une femme signe, *Marie Le Roi, Marie Le Maître, etc.*

Nous ne mettons point aussi d'articles aux noms propres des villes ou villages, *Paris, Rome, Milan, Gentilly*, si ce n'est aussi que d'appellatifs ils soient devenus propres : comme *la Capelle, le Plessis, le Castelet*.

Ni pour l'ordinaire aux noms des églises, qu'on nomme simplement par le nom du saint auquel elles sont dédiées. *St.-Pierre, St.-Paul, St.-Jean*.

Mais nous en mettons aux noms propres des royaumes et des provinces, *la France, l'Espagne, la Picardie*, etc., quoiqu'il y ait quelques noms de pays où l'on n'en mette point : comme *Cornouailles, Comminges, Roannez*.

Nous en mettons aux noms de rivières, *la Seine, le Rhin ;*

Et de montagnes, *l'Olympe, le Parnasse*.

Enfin, il faut remarquer que l'article ne convient point aux adjectifs, parce qu'ils doivent prendre leur détermination du substantif. Que si on l'y joint quelquefois, comme quand on dit, *le blanc, le rouge;* c'est qu'on en fait des substantifs, *le blanc* étant la même chose que *la blancheur :* ou qu'on y sous-entend le substantif; comme si, en parlant du vin, on disait : *J'aime mieux le blanc*.

REMARQUES.

Les premiers grammairiens n'ont seulement pas soupçoné qu'il y ût la moindre dificulté sur la nature de l'article ; ils ont cru simplement qu'il ne servoit qu'à marquer les genres. Une seconde classe de grammairiens plus éclairés, à la tête desquels je mets MM. de P. R., du moins pour la date, en voulant éclaircir la question, n'ont fait que

marquer la dificulté, sans la résoudre. Je n'ai trouvé la matière aprofondie que par M. du Marsais. (*Voyez* le mot *article* dans l'Enciclopédie.) Mais ce qu'il en a dit est un morceau de filosofie qui pouroit n'être pas à l'usage de tous les lecteurs, et n'a peut-être ni toute la précision, ni toute la clarté possible.

Pour me renfermer dans des limites plus proportionées à l'étendue de cète grammaire qu'à cèle de la matière, j'observerai d'abord que ces divisions d'articles, défini, indéfini, indéterminé, n'ont servi qu'à jeter de la confusion sur la nature de l'article.

«Je ne prétens pas dire qu'un mot ne puisse être pris dans un sens indéfini, c'est-à-dire dans sa signification vague et générale; mais, loin qu'il y ait un article pour la marquer, il faut alors le suprimer. On dit, par exemple, qu'un homme a été traité avec honeur. Come il ne s'agit pas de spécifier l'honeur particulier qu'on lui a rendu, on n'y met point d'article; *honeur* est pris indéfiniment. *Avec honeur*, ne veut dire qu'*honorablement*; *honeur* est le complément d'*avec*, et *avec honeur* est le complément de *traité*. Il en est ainsi de tous les adverbes qui modifient un verbe.

Il n'y a qu'une seule espèce d'article, qui est *le* pour le masculin, dont on fait *la* pour le féminin, et *les* pour le pluriel des deus genres. *Le* bien, *la* vertu, *l'*injustice; *les* biens, *les* vertus, *les* injustices. L'article tire un nom d'une signification vague, pour lui en doner une précise et déterminée; soit singulière, soit plurièle.

On pouroit appeler l'article un *prénom*, parce que ne signifiant rien par lui-même, il se met avant tous les noms pris substantivement, à moins qu'il n'y ait un autre prépositif qui détermine le sujet dont on parle, et fait la jonction de l'article; tels sont, *tout*, *chaque*, *nul*, *quelque*, *certain*, *ce*, *mon*, *ton*, *son*, *un*, *deus*, *trois*, et tous les autres nombres cardinaus. Tous ces adjectifs métafisiques déterminent les noms comuns, qui peuvent être considérés universèlement, particulièrement, singulièrement, collectivement ou distributivement. *Tout home* marque distributivement l'universalité des homes; c'est les prendre chacun en particulier. *Les homes* marquent l'universalité collective: ce qu'on dit des homes en général est censé dit de chaque individu; c'est toujours une proposition universèle. *Quelques homes* marquent des individus particuliers; c'est le sujet d'une proposition singulière. *Le roi* fait le sujet d'une proposition particulière. *Le peuple*, *l'armée*, *la nation*, sont des collections considérées come autant d'individus particuliers.

La destination de l'article est donc de déterminer et individualiser le nom comun ou apellatif dont il est le prépositif, et de substantifier les adjectifs, come *le vrai*, *le juste*, *le beau*, etc., qui, par le moyen de l'article, devièneut des substantifs. C'est ainsi qu'on suprime l'article des substantifs qu'on veut employer adjectivement. Exemples, *le grammairien* doit être filosofe, sans quoi il n'est pas *grammairien*. Come sujet de la proposition, *grammairien* est substantif; mais, come atribut, il devient adjectif, ainsi que *filosofe* qu étant substantif de sa nature, est pris ici adjectivement.

On ne met point d'article avant les noms propres, du moins en

françois, parce que le nom propre ne peut marquer par lui-même qu'un individu. *Socrate*, *Louis*, *Charle*, etc.

A l'égard de ce que les grammairiens disent des articles indéfinis, indéterminés, partitifs, moyens, il est aisé de voir ou que ce ne sont point des articles, ou que c'est l'article tel que nous venons de le marquer.

Un home m'a dit. Un marque l'unité numérique, un *certain*, *quidam*, puisque le même tour de frase s'employoit par les Latins, qui n'avoient point d'article : *Fortè unam aspicio adolescentulam*, Ter. *Unam* est pour *quamdam*. *Un* n'est en françois que ce qu'il est en latin où l'on disoit *uni* et *unæ*, comme nous disons *les uns*.

Des n'est point l'article pluriel indéfini de *un*; c'est la préposition *de* unie par contraction avec l'article *les*, pour signifier un sens partitif individuel. Ainsi *des savans m'ont dit*, est la même chose que *certains*, *quelques*, *quelques uns de les*, ou *d'entre les savans m'ont dit*. *Des* n'est donc pas le nominatif pluriel de *un*, come le disent MM de P. R. : le vrai nominatif est sous-entendu.

Quand on dit, la justice *de* Dieu : *de* n'est nulement un article; c'est une préposition qui sert à marquer le raport *d'apartenance*, et qui répond ici au génitif des Latins, *justitia Dei*: *de* n'est donc qu'une préposition come toutes les autres qui servent à marquer diférens raports.

Un palais *de* roi : *de* n'est point ici un article ; c'est une *préposition extractive*, qui, avec son complément *roi*, équivaut à un adjectif. *De roi* veut dire *royal* : *palatium regium*. Un temple *de marbre*; *de marbre* équivaut à un adjectif : *templum marmoreum*, ou *de marmore*. *De* ne peut jamais être un article ; c'est toujours une préposition servant à marquer un raport quelconque.

Il faut distinguer le qualificatif adjectif d'espèce ou de sorte, du qualificatif individuel. Exemple, un salon de marbre, *de marbre* est un qualificatif spécifique adjectif ; au lieu que, si l'on dit un salon du marbre qu'on a fait venir d'Égipte, *du marbre* est un qualificatif individuel ; c'est pourquoi on y joint l'article avec la préposition, *du* est pour *de le*.

On voit, par les aplications que nous venons de faire, qu'il n'y a qu'un article proprement dit, et que les autres particules que l'on qualifie d'articles sont de toute autre nature ; mais il y a plusieurs mots qui font la fonction d'articles, tels que les nombres cardinaux, les adjectifs possessifs, enfin tout ce qui détermine sufisament un objet.

Quelques grammairiens ont pris la précaution de prévenir qu'ils se servoient du mot *article* pour suivre le langage ordinaire des grammairiens. Mais, quand il s'agit de discuter des questions déjà assés subtiles par èles-mêmes, on doit surtout éviter les termes équivoques ; il faut en employer de précis, dût-on les faire. Les homes ne sont que trop *nominaux* : quand leur oreille est frapée d'un mot qu'ils conoissent, ils croient comprendre, quoique souvent ils ne comprènent rien.

Pour éclaircir d'autant plus la question concernant l'article, exami-

nons son origine, suivons-en l'usage, et comparons enfin ses avantages avec ses inconvéniens. L'article tire son origine du pronom *ille*, que les Latins employoient souvent pour donner plus de force au discours. *Illa rerum domina fortuna*, *Catonem illum sapientem*, Cicéron. *Ille ego*, Virgile.

Quoique ce pronom démonstratif et métafisique réponde plus aujourd'hui à notre *ce* qu'à notre *le*, notre premier article *ly* ou *li*, qu'on trouve si souvent pour *le* dans Ville-Hardouin, étoit démonstratif dans son origine; mais, à force d'être employé, il ne fut plus qu'un pronom explétif. *Ly*, et ensuite *le*, devint insensiblement le prénom inséparable de tous les substantifs; de façon qu'en se joignant à un adjectif seul, il le fait prendre substantivement, come nous venons de le voir. Les Italiens mètent l'article même aus noms propres, ainsi qu'en usoient les Grecs.

Il ne s'agit donc plus d'examiner si nous pouvons employer ou suprimer l'article dans le discours, puisqu'il est établi par l'usage, et, qu'en fait de langue, l'usage est la loi; mais de savoir si, filosofiquement parlant, l'article est nécessaire? S'il n'est qu'utile? Dans quèles ocasions il l'est? S'il y en a où il est absolument inutile pour le sens, et s'il a des inconvéniens?

Je répondrai à ces diférentes questions, en començant par la dernière, et en rétrogradant, parce que la solution de la première dépend de l'éclaircissement des autres.

L'article se répète si souvent dans le discours, qu'il doit naturèlement le rendre un peu languissant; c'est un inconvénient, si l'article est inutile: mais, pour peu qu'il contribue à la clarté, on doit sacrifier les agrémens matériels d'une langue au sens et à la précision.

Il faut avouer qu'il y a baucoup d'ocasions où l'article pouroit être suprimé, sans que la clarté en soufrît: ce n'est que la force de l'habitude qui feroit trouver bisares et sauvages certaines frases dont il seroit ôté, puisque dans cèles où l'usage l'a suprimé, nous ne somes pas frapés de sa supression, et le discours n'en paroît que plus vif, sans en être moins clair. Tel est le pouvoir de l'habitude, que nous trouverions languissante cète frase, *la pauvreté n'est pas un vice*, en comparaison du tour proverbial, *pauvreté n'est pas vice*. Si nous étions familiarisés avec une infinité d'autres frases sans articles, nous ne nous apercevrions pas même de sa supression. Le latin n'a le tour si vif, que par le défaut d'article dans les noms, et la supression des pronoms personels dans les verbes, où ces pronoms ne sont pas en régime. *Vincere scis, Annibal; victoriâ uti nescis.* Cète frase latine, sans pronom personel, sans article, sans préposition, est plus vive que la traduction: *tu* sais vaincre, Annibal; *tu* ne sais pas user *de la* victoire.

Il y a d'ailleurs beaucoup de bisarerie dans l'emploi de l'article. On le suprime devant presque tous les noms de villes, et on le met devant ceus de royaumes et de provinces, quoiqu'on ne l'y conserve pas dans tous les raports. On dit l'Angletère, avec l'article, et je viens d'Angletère, sans article.

Si le caprice a décidé de l'emploi de l'article dans plusieurs circons-

tances, il faut convenir qu'il y en a où il détermine le sens avec une précision qui ne s'y trouveroit plus, si on le suprimoit. Je me bornerai à peu d'exemples; mais je les choisirai assés diférens et assés sensibles, pour que l'application que j'en ferai, achève de développer la nature de l'article.

EXEMPLES. { Charle est *fils de Louis.* / Charle est *un fils de Louis.* / Charle est *le fils de Louis.*

Dans la première frase on aprend quèle est la qualité de Charle; mais on ne voit pas s'il la partage avec d'autres individus.

Dans la seconde, je vois que Charle a un ou plusieurs frères.

Et dans la troisième, je conois que Charle est fils unique.

Dans le premier exemple, *fils* est un adjectif qui peut être comun à plusieurs individus : car tout ce qui qualifie un sujet est adjectif.

Dans le second, *un* est un adjectif numérique qui supose pluralité, et dont le mot *fils* détermine l'espèce.

Dans le troisième, *le fils* marque un individu singulier. Il y a dans le second exemple *unité*, qui marque un nombre quelconque; et dans le troisième, *unicité*, qui exclut la pluralité.

EXEMPLES. { Êtes-vous *reine?* / Êtes-vous *une reine?* / Êtes-vous *la reine?*

Dans les deus premières questions, *reine* est adjectif; la seule diférence est que la première ne fait que suposer pluralité d'individus, que la seconde énonce expressément. Dans la troisième, *reine* est un substantif individuel, qui exclut tout autre individu spécifique de reine dans le lieu où l'on parle.

EXEMPLES. { *Le riche Luculle.* / *Luculle le riche.*

Dans le premier exemple, je vois que *Luculle* est qualifié de *riche*. Le nom propre substantif *Luculle* et l'adjectif *riche* ne marquent, par le rapport d'identité, qu'un seul et même individu.

Dans le second, l'adjectif *riche* ayant l'article pour prépositif, devient un substantif individuel, et le nom propre *Luculle* cesse d'en être un : il devient un nom spécifique apellatif, qui marque qu'il y a plus d'un *Luculle*. *Luculle le riche* est come *le riche* d'entre *les Luculle.*

Les paroles que Satan adresse à Jésus-Christ : *Si filius es Dei*, peuvent se traduire également en françois par cèles-ci : *Si vous êtes fils de Dieu*, ou *si vous êtes le fils de Dieu*; parce que le latin n'ayant point d'article, la frase peut ici présenter les deux sens. Il n'en seroit pas ainsi dans une traduction faite d'après le grec qui avoit l'article, dont il faisoit le même usage que nous (1). Par conséquent, les versets 3 et 6 du chap. IV de S. Mathieu, et le verset 3 du chap. IV de S. Luc,

(1) *Voyez* la Métode de P. R. et le Traité de la conformité du langage françois avec le grec, par Henri Étiène.

devroient se traduire : *Si vous êtes fils de Dieu*; mais le verset 9 de S. Luc doit être traduit : *Si vous êtes le fils de Dieu*, atendu que dans ce verset l'article précède le nom, *ὁ υἱὸς*, *le fils*, ce qui répond à l'*unigenitus*, dans la question de Satan.

Il est certain que dans les frases que nous venons de voir, l'article est nécessaire, et met de la précision dans le discours. Il ne faut pourtant pas s'imaginer que les Latins eussent été fort embarassés à rendre ces idées avec clarté et sans article. Dans ces ocasions, leur frase ût peut-être été un peu plus longue que la nôtre; mais, dans une infinité d'autres frases, combien n'ont-ils pas plus de concision que nous, sans avoir moins de clarté !

On dit que les Latins étoient réduits à rendre par une frase générale, ces trois-ci : *Donez-moi le pain; donez-moi un pain; donez-moi du pain.* Mais n'auroient-ils pas pu dire : *Da mihi istum panem; unum panem; de pane?* Quand ils disoient simplement : *Da mihi panem*, les circonstances déterminoient assés le sens; come il n'y a que le lieu ou tèle autre circonstance qui détermine Louis XV, quand nous disons *le roi.*

Ce n'est pas que je croie notre langue inférieure à aucune autre, soit morte, soit vivante. Si l'on prétend que le latin étoit, par la vivacité des ellipses et par la variété des inversions, plus propre à l'éloquence, le françois le seroit plus à la filosofie, par l'ordre et la simplicité de sa sintaxe. Les tours éloquens pouroient quelquefois être aus dépens d'une certaine justesse. L'*à-peu-près* sufiroit en éloquence et en poésie, pourvu qu'il y ût de la chaleur et des images, parce qu'il s'agit plus de toucher, d'émouvoir et de persuader, que de démontrer et de convaincre; mais la filosofie veut de la précision.

Cependant les langues des peuples policés par les lètres, les siences et les arts, ont leurs avantages respectifs dans toutes les matières. S'il est vrai qu'il n'y ait point de traduction exacte qui égale l'original, c'est qu'il n'y a point de langues *paralèles*, même entre les modernes. Qu'il me soit permis de suivre cète figure : s'il s'agit d'aligner, dans une traduction, une langue moderne sur une anciène, le traducteur trouve à chaque pas des angles qui ne sont guère corespondans. Il s'ensuit que la langue la plus favorable est cèle dans laquèle on pense et l'on sent le mieus. La supériorité d'une langue pouroit bien n'être que la supériorité de ceus qui savent l'employer. L'avantage le plus réel vient de la richesse, de l'abondance des termes, enfin, du nombre des signes d'idées : ainsi cète question ne seroit qu'une afaire de calcul.

De tout ce qui vient d'être dit sur l'article, on peut conclure qu'il sert très-souvent à la précision, quoiqu'il y ait des occasions où il n'est que d'une nécessité d'usage : c'est sans doute ce qui a fait dire un peu trop légèrement par Jule Scaliger, en parlant de l'article : *Otiosum loquacissimæ gentis instrumentum.*

Je finirai ce qui concerne l'article par l'examen d'une question sur laquèle l'Académie a souvent été consultée; c'est au sujet du *pronom supléant le* et *la*, que je distingue fort de l'article. On demande à une fame : Etes-vous mariée? èle doit répondre : Je *le* suis, et non pas je

la suis. Si la question est faite à plusieurs, la réponse est encore : Nous *le* somes, et non pas, nous *les* somes. Mais si la question s'adressoit à une fame entre plusieurs autres, en lui demandant : Êtes-vous *la mariée ; la nouvèle mariée ?* la réponse seroit : Je *la* suis. Êtes-vous *nouvèlement mariée ?* je *le* suis. Le pronom supléant *le*, répond à toute frase pareille, quelque étendue qu'elle ût. Exemple. On a cru long-temps que l'ascension de l'eau dans les pompes venoit de l'horreur du vide ; on ne *le* croit plus. *Le*, suplée toute la proposition ce qui l'a fait nomer pronom *supléant*.

Tèle est la règle fixe ; mais je ne sache pas qu'on l'ait encore apuyée d'un principe ; le voici : Toutes les fois qu'il s'agit d'adjectif, soit masculin ou féminin, singulier ou pluriel, ou d'une proposition résumée par ellipse, *le* est un pronom de tout genre et de tout nombre. S'il s'agit de substantifs, on y répond par *le*, *la*, *les*, suivant le genre et le nombre. Exemple. Vous avez vu le prince, je *le* vêrai aussi, je vêrai *lui ; la* princesse, je *la* vêrai, je vêrai *èle ; les* ministres, je *les* vêrai, je vêrai *eus*. On emploie ici les articles qui font alors la fonction de pronoms, et le deviènent en éfet par la supression des substantifs ; car si l'on répétoit les substantifs, *le*, *la*, *les* redeviendroient articles. Tout consiste donc dans la règle sur ces pronoms, à distinguer les substantifs, les adjectifs et les ellipses.

Des grammairiens demandent pourquoi dans cète frase : Je n'ai point vu *la* pièce nouvèle, mais je *la* vêrai, ces deus *la* ne seroient pas de même nature ; c'est, répondrai-je, qu'ils n'en peuvent être. Le premier *la* est l'article, et le second un pronom, quoiqu'ils aient la même origine. Ce sont, à la vérité, deus homonimes, come *mur*, *murus*, et *mûr*, *maturus*, dont l'un est substantif et l'autre adjectif. Le matériel d'un mot ne décide pas de sa nature, et malgré la parité de son et d'ortografe, les deus *la* ne se ressemblent pas plus qu'un home mûr et une muraille. A l'égard de l'origine, èle ne décide encore de rien. *Maturitas*, venant de *maturus*, ne laisse pas d'en diférer. C'est, dira-t-on peut-être, ici une dispute de mots ; j'y consens ; mais en fait de grammaire et de filosofie, une question de mots, est une question de choses.

CHAPITRE VIII.

Des pronoms.

COMME les hommes ont été obligés de parler souvent des mêmes choses dans un même discours, et qu'il eût été importun de répéter toujours les mêmes noms, ils ont inventé certains mots pour tenir la place de ces noms, et que pour cette raison ils ont appelés *pronoms*.

Premièrement, ils ont reconnu qu'il était souvent inutile et de mauvaise grâce de se nommer soi-même ; et ainsi ils ont intro-

duit le pronom de la première personne, pour mettre au lieu du nom de celui qui parle : *Ego ;* moi, je.

Pour n'être pas aussi obligés de nommer celui à qui on parle, ils ont trouvé bon de le marquer par un mot qu'ils ont appelé pronom de la seconde personne : *Tu ;* toi, tu *ou* vous.

Et pour n'être pas obligés non plus de répéter les noms des autres personnes ou des autres choses dont on parle, ils ont inventé les pronoms de la troisième personne : *Ille, illa, illud ;* il, elle, lui, etc. Et de ceux-ci il y en a qui marquent comme au doigt la chose dont on parle, et qu'à cause de cela on nomme démonstratifs; comme *Hic,* celui-ci : *Iste,* celui-là, etc.

Il y en a aussi un qu'on nomme réciproque, c'est-à-dire, qui rentre dans lui-même; qui est, *Sui, sibi, se. Pierre s'aime. Caton s'est tué.*

Ces pronoms faisant l'office des autres noms, en ont aussi les propriétés, comme :

Les nombres singulier et pluriel : *je, nous ; tu, vous :* mais en français on se sert ordinairement du pluriel *vous* au lieu du singulier *tu* ou *toi*, lors même que l'on parle à une seule personne : *Vous êtes un homme de promesse.*

Les genres : *il, elle ;* mais le pronom de la première personne est toujours commun ; et celui de la seconde aussi, hors dans l'hébreu, et les langues qui l'imitent, où le masculin אתה est distingué du féminin את.

Les cas : *Ego, me ;* je, me, moi. Et même nous avons déjà dit en passant, que les langues qui n'ont point de cas dans les noms, en ont souvent dans les pronoms.

C'est ce que nous voyons en la nôtre, où l'on peut considérer les pronoms selon trois usages que nous marquerons par cette table.

AVANT LES VERBES AU			PARTOUT AILLEURS.	
Nominatif.	*Datif.*	*Accusat.*	*Ablatif.*	*Génitif*, etc.
Je nous	me		moi	
Tu vous	te		toi	
	se		soi	
Il, elle Ils, elles.	lui leur	le, la les.	lui eux.	elle elles.

Mais il y a quelques remarques à faire sur cette table.

La première est que, pour abréger, je n'ai mis *nous* et *vous* qu'une seule fois, quoiqu'ils se disent partout avant les verbes, après les verbes et en tous les cas. C'est pourquoi il n'y a aucune difficulté, dans le langage ordinaire, aux pronoms de la première et de la seconde personne, parce qu'on n'y emploie que *nous*, *vous*.

La seconde est que ce que nous avons marqué comme le datif et l'accusatif du pronom *il*, pour être mis avant les verbes, se met aussi après les verbes quand ils sont à l'impératif. *Vous lui dites; dites-lui. Vous leur dites; dites-leur. Vous le menez; menez-le. Vous la conduisez; conduisez-la.* Mais *me*, *te*, *se*, ne se disent jamais qu'avant le verbe. *Vous me parlez; vous me menez.* Et ainsi, quand le verbe est à l'impératif, il faut mettre *moi* au lieu de *me*. *Parlez-moi; menez-moi.* C'est à quoi M. de Vaugelas semble n'avoir pas pris garde, puisque cherchant la raison pourquoi on dit *menez-l'y*, et qu'on ne dit pas *menez-m'y*, il n'en a point trouvé d'autre que la cacophonie: au lieu qu'étant clair que *moi* ne se peut point apostropher, il faudrait, afin qu'on pût dire *menez-m'y*, qu'on dit aussi *menez-me;* comme on peut dire *menez-l'y*, parce qu'on dit *menez-le.* Or *menez-me* n'est pas français, et par conséquent *menez-m'y* ne l'est pas aussi.

La troisième remarque est que quand les pronoms sont avant les verbes ou après les verbes à l'impératif, on ne met point au datif la particule *à*. *Vous me donnez, donnez-moi*, et non pas *donnez à moi*, à moins que l'on n'en redouble le pronom, où l'on ajoute ordinairement *même*, qui ne se joint aux pronoms qu'en la troisième personne. *Dites-le-moi à moi: Je vous le donne à vous: Il me le promet à moi-même: Dites-leur à eux-mêmes: Trompez-la elle-même: Dites-lui à elle-même.*

La quatrième est que dans le pronom *il*, le nominatif *il* ou *elle*, et l'accusatif *le* ou *la*, se disent indifféremment de toutes sortes de choses; au lieu que le datif, l'ablatif, le génitif et le pronom *son*, *sa*, qui tient lieu du génitif, ne se doivent dire ordinairement que des personnes.

Ainsi l'on dit fort bien d'une maison de campagne: *Elle est belle; je la rendrai belle:* mais c'est mal parler que de dire: *Je lui ai ajouté un pavillon: Je ne puis vivre sans elle: C'est pour l'amour d'elle que je quitte souvent la ville: Sa situation me plaît.* Pour bien parler, il faut dire: *J'y ai ajouté un pavillon: Je ne puis vivre sans cela, ou sans le divertissement que j'y prends: Elle est cause que je quitte souvent la ville: La situation m'en plaît.*

Je sais bien que cette règle peut souffrir des exceptions ; car 1°. les mots qui signifient une multitude de personnes, comme *église, peuple, compagnie*, n'y sont point sujets.

2°. Quand on anime les choses, et qu'on les regarde comme des personnes, par une figure qu'on appelle *prosopopée*, on y peut employer les termes qui conviennent aux personnes.

3°. Les choses spirituelles, comme *la volonté, la vertu, la vérité*, peuvent souffrir les expressions personnelles ; et je ne crois pas que ce fût mal parler que de dire : *L'amour de Dieu a ses mouvemens, ses désirs, ses joies, aussi-bien que l'amour du monde : J'aime uniquement la vérité, j'ai des ardeurs pour elle que je ne puis exprimer.*

4°. L'usage a autorisé qu'on se serve du pronom *son*, en des choses tout-à-fait propres ou essentielles à celles dont on parle. Ainsi l'on dit qu'*une rivière est sortie de son lit*, qu'*un cheval a rompu sa bride, a mangé son avoine*, parce que l'on considère l'avoine comme une nourriture tout-à-fait propre au cheval ; que *chaque chose suit l'instinct de sa nature, que chaque chose doit être en son lieu, qu'une maison est tombée d'elle-même*, n'y ayant rien de plus essentiel à une chose que ce qu'elle est. Et cela me ferait croire que cette règle n'a pas lieu dans les discours de science, où l'on ne parle que de ce qui est propre aux choses ; et qu'ainsi l'on peut dire d'un mot, *sa signification principale est telle*, et d'un triangle, *son plus grand côté est celui qui soutient son plus grand angle*.

Il peut y avoir encore d'autres difficultés sur cette règle, ne l'ayant pas assez méditée pour rendre raison de tout ce qu'on y peut opposer ; mais au moins il est certain que, pour bien parler, on doit ordinairement y prendre garde, et que c'est une faute de la négliger, si ce n'est en des phrases qui sont autorisées par l'usage, ou si l'on n'en a quelque raison particulière. M. de Vaugelas, néanmoins, ne l'a pas remarquée ; mais une autre toute semblable touchant le *qui*, qu'il montre fort bien ne se dire que des personnes, hors le nominatif, et l'accusatif *que*.

Jusqu'ici nous avons expliqué les pronoms principaux et primitifs ; mais il s'en forme d'autres qu'on appelle possessifs ; de la même sorte que nous avons dit qu'il se faisait des adjectifs des noms qui signifient des substances, en y ajoutant une signification confuse, comme *de terre, terrestre*. Ainsi *meus*, mon, signifie distinctement *moi*, et confusément quelque chose qui m'appartient et qui est à moi. *Meus liber, mon livre*, c'est-à-dire, *le livre de moi*, comme le disent ordinairement les Grecs, *βίβλος μοῦ*.

Il y a de ces pronoms en notre langue, qui se mettent tou-

jours avec un nom sans article ; *mon*, *ton*, *son*, et les pluriels *nos*, *vos* : d'autres qui se mettent toujours avec l'article sans nom ; *mien*, *tien*, *sien*, et les pluriels *nôtres*, *vôtres* : et il y en a qui se mettent en toutes les deux manières, *notre* et *votre* au singulier, *leur* et *leurs*. Je n'en donne point d'exemples, car cela est trop facile. Je dirai seulement que c'est la raison qui a fait rejeter cette vieille façon de parler *un mien ami*, *un mien parent*, parce que *mien* ne doit être mis qu'avec l'article *le* et sans nom. *C'est le mien*, *ce sont les nôtres*, etc.

REMARQUES.

Les grammairiens n'ont pas assés distingué la nature des pronoms, qui n'ont été inventés que pour tenir la place des noms, en rapeler l'idée, et en éviter la répétition trop fréquente. *Mon*, *ton*, *son*, ne sont point des pronoms, puisqu'ils ne se mètent pas à la place des noms, mais avec les noms mêmes. Ce sont des adjectifs qu'on peut appeler *possessifs*, quant à leur signification, et *pronominaus*, quant à leur origine. *Le mien*, *le tien*, *le sien*, semblent être de vrais pronoms. Exemple : Je défens *son* ami, qu'il défende *le mien ; ami* est sons-entendu en parlant du *mien*. Si le substantif étoit exprimé, le mot *mien* deviendroit alors adjectif possessif, suivant l'ancien langage, un *mien* ami ; au lieu que le substantif *ami* étant suprimé, *mien*, précédé de l'article, est pris substantivement, et peut-être regardé come pronom. Si l'on admet ce principe, *notre* et *votre* seront adjectifs ou pronoms, suivant leur emploi. Come adjectifs, il se mètent toujours avec et avant le nom, sont des deus genres quant à la chose possédée, marquent pluralité quant aus possesseurs, et la première silabe est brève. *Nŏtre* bien, *nŏtre* patrie ; *vŏtre* pays, *vŏtre* nation, en parlant à plusieurs. Si l'on suprime le substantif, *notre* et *votre* prènent l'article qui marque le genre, deviènent pronoms, et la première silabe est longue. Exemple. Voici *nŏtre* emploi, et *le vōtre ; nŏtre* place et *la vōtre.* Come adjectifs, ils ont pour pluriel *nos* et *vos*, qui sont des deus genres ; *nos* biens, *vos* richesses. Come pronoms, *notre* et *votre* au pluriel, sont précédés de l'article *les* des deus genres. Exemple. Voici *nos* droits, voilà *les vōtres ;* voici *nos* raisons, voyons les *vōtres.* Si l'on énonçoit les substantifs dans les derniers membres des deus frases, les pronoms redeviendroient adjectifs, suivant l'ancien langage : les droits *nōtres.*

Leur peut être considéré sous trois aspects. Come pronom personel du pluriel de *lui*, il signifie *à eus*, *a èles*, et l'on n'écrit ni ne prononce *leurs* avec *s.* Exemple. *Ils* ou *èles* m'ont écrit, je *leur* ai répondu.

Come adjectif possessif, *leur* s'emploie au singulier et au pluriel ; *leur* bien, *leurs* biens.

Come pronom possessif, il est précédé de l'article, et susceptible de genre et de nombre : *le leur*, *la leur*, *les leurs.*

L'usage seul peut instruire de l'emploi des mots ; mais les grammairiens sont obligés à plus de précision. On doit définir et qualifier les

mots suivant leur valeur, et non pas sur leur son matériel. S'il faut éviter les divisions inutiles, qui chargeroient la mémoire sans éclairer l'esprit, on ne doit pas du moins confondre les espèces diférentes. Il est important de distinguer entre les mots d'une langue, ceus qui marquent des substances réèles ou abstraites, les vrais pronoms, les qualificatifs, les adjectifs fisiques ou métafisiques; les mots qui, saus doner aucune notion précise de substance ou de mode, ne sont qu'une désignation, une indication, et n'excitent qu'une idée d'existence, tels que *celui*, *cèle*, *ceci*, *cela*, etc., que les circonstances seules déterminent, et qui ne sont que des termes métafisiques, propres à marquer de simples concepts, et les diférentes vues de l'esprit.

Les grammairiens peuvent avoir diférens sistèmes sur la nature et le nombre des pronoms. Peut-être, filosofiquement parlant, n'y a-t-il de vrai pronom que celui de la troisième persone; *il*, *èle*, *eus*, *èles*: car celui de la première marque uniquement cèle qui parle, et celui de la seconde celle à qui l'on parle; indication assés superflue, puisqu'il est impossible de s'y méprendre. Le latin et le grec en usoient rarement, et ne se faisoient pas moins enteudre; au lieu que le pronom de la troisième persone est absolument nécessaire dans toutes les langues, sans quoi on seroit obligé à une répétition insuportable de nom. Mais il ne s'agit pas aujourd'hui de changer la nomenclature, entreprise inutile, peut-être impossible, et dont le succès n'opéreroit, pour l'art d'écrire, aucun avantage.

CHAPITRE IX.

Du pronom appelé relatif.

Il y a encore un autre pronom, qu'on appelle relatif, *Qui, quæ, quod;* qui, lequel, laquelle.

Ce pronom relatif a quelque chose de commun avec les autres pronoms, et quelque chose de propre.

Ce qu'il a de commun, est qu'il se met au lieu du nom, et plus généralement même que tous les autres pronoms, se mettant pour toutes les personnes. *Moi* qui *suis chrétien : Vous* qui *êtes chrétien : Lui* qui *est roi.*

Ce qu'il a de propre peut être considéré en deux manières.

La première, en ce qu'il a toujours rapport à un autre nom ou pronom qu'on appelle antécédent, comme : *Dieu* qui *est saint. Dieu* est l'antécédent du relatif *qui.* Mais cet antécédent est quelquefois sous-entendu et non exprimé, surtout dans la langue latine, comme on l'a fait voir dans la Nouvelle Méthode pour cette langue.

La seconde chose que le relatif a de propre, et que je ne sache point avoir encore été remarquée par personne, est que la proposition dans laquelle il entre, qu'on peut appeler *incidente*,

peut faire partie du sujet ou de l'attribut d'une autre proposition, qu'on peut appeler *principale*.

On ne peut bien entendre ceci, qu'on ne se souvienne de ce que nous avons dit dès le commencement de ce discours, qu'en toute proposition il y a un sujet, qui est ce dont on affirme quelque chose, et un attribut, qui est ce qu'on affirme de quelque chose. Mais ces deux termes peuvent être ou simples, comme quand je dis : *Dieu est bon :* ou complexes, comme quand je dis : *Un habile magistrat est un homme utile à la république*. Car ce dont j'affirme n'est pas seulement *un magistrat*, mais *un habile magistrat ;* et ce que j'affirme n'est pas seulement qu'il est *homme*, mais qu'il est *homme utile à la république*. On peut voir ce qui a été dit dans la Logique ou Art de penser, sur les propositions complexes, part. II, chap. III, IV, V, et VI.

Cette union de plusieurs termes dans le sujet et dans l'attribut est quelquefois telle, qu'elle n'empêche pas que la proposition ne soit simple, ne contenant en soi qu'un seul jugement, ou affirmation, comme quand je dis : *La valeur d'Achille a été cause de la prise de Troie*. Ce qui arrive toutes les fois que des deux substantifs qui entrent dans le sujet ou l'attribut de la proposition, l'un est régi par l'autre.

Mais d'autres fois aussi ces sortes de propositions dont le sujet ou l'attribut sont composés de plusieurs termes, enferment, au moins dans notre esprit, plusieurs jugemens, dont on peut faire autant de propositions ; comme quand je dis : *Dieu invisible a créé le monde visible*, il se passe trois jugemens dans mon esprit, renfermés dans cette proposition. Car je juge 1°. que *Dieu est invisible ;* 2°. qu'il *a créé le monde ;* 3°. que *le monde est visible*. Et de ces trois propositions, la seconde est la principale et l'essentielle de la proposition ; mais la première et la troisième ne sont qu'incidentes, et ne font que partie de la principale, dont la première en compose le sujet, et la dernière l'attribut.

Or ces propositions incidentes sont souvent dans notre esprit, sans être exprimées par des paroles, comme dans l'exemple proposé. Mais quelquefois aussi on les marque expressément, et c'est à quoi sert le relatif : comme quand je réduis le même exemple à ces termes : *Dieu*, qui *est invisible*, *a créé le monde*, qui *est visible*.

Voilà donc ce que nous avons dit être propre au relatif, de faire que la proposition dans laquelle il entre, puisse faire partie du sujet ou de l'attribut d'une autre proposition.

Sur quoi il faut remarquer, 1°. que, lorsqu'on joint ensemble deux noms, dont l'un n'est pas en régime, mais convient avec

l'autre, soit par apposition, comme *urbs Roma*, soit comme adjectif, comme *Deus sanctus*, surtout si cet adjectif est un participe, *canis currens*, toutes ces façons de parler enferment le relatif dans le sens, et se peuvent résoudre par le relatif: *Urbs* quæ *dicitur Roma : Deus* qui *est sanctus : Canis* qui *currit :* et qu'il dépend du génie des langues de se servir de l'une ou de l'autre manière. Et ainsi nous voyons qu'en latin on emploie d'ordinaire le participe : *Video canem currentem* : et en français le relatif : *Je vois un chien* qui *court*.

2°. J'ai dit que la proposition du relatif peut faire *partie* du sujet ou de l'attribut d'une autre proposition, qu'on peut appeler principale; car elle ne fait jamais le sujet entier, ni l'attribut entier; mais il y faut joindre le mot dont le relatif tient la place, pour en faire le sujet entier, et quelque autre mot pour en faire l'attribut entier. Par exemple, quand je dis : *Dieu qui est invisible est le créateur du monde qui est visible : qui est invisible* n'est pas tout le sujet de cette proposition, mais il y faut ajouter *Dieu :* et *qui est visible* n'en est pas tout l'attribut, mais il y faut ajouter *le créateur du monde*.

3°. Le relatif peut être ou sujet ou partie de l'attribut de la proposition incidente. Pour en être sujet, il faut qu'il soit au nominatif; *qui creavit mundum ; qui sanctus est*.

Mais quand il est à un cas oblique, génitif, datif, accusatif, alors il fait, non pas l'attribut entier de cette proposition incidente, mais seulement une partie : *Deus quem amo ; Dieu que j'aime*. Le sujet de la proposition est *ego*, et le verbe fait la liaison et une partie de l'attribut, dont *quem* fait une autre partie; comme s'il y avait *Ego amo quem*, ou *Ego sum amans quem*. Et de même : *Cujus cœlum sedes est, duquel le ciel est le trône*. Ce qui est toujours comme si l'on disait : *Cœlum est sedes cujus : Le ciel est le trône duquel*.

Néanmoins, dans ces rencontres mêmes, on met toujours le relatif à la tête de la proposition, quoique, selon le sens, il ne dût être qu'à la fin, si ce n'est qu'il soit gouverné par une préposition : car la préposition précède, au moins ordinairement : *Deus à quo mundus est conditus : Dieu par qui le monde a été créé*.

Diverses difficultés de grammaire, qu'on peut expliquer par ce principe.

Ce que nous avons dit des deux usages du relatif, l'un d'être pronom, et l'autre de marquer l'union d'une proposition avec une autre, sert à expliquer plusieurs choses dont les grammairiens sont bien empêchés de rendre raison.

Je les réduirai ici en trois classes, et j'en donnerai quelques exemples de chacune.

La première, où le relatif est visiblement pour une conjonction et un pronom démonstratif.

La seconde, où il ne tient lieu que de conjonction.

Et la troisième, où il tient lieu de démonstratif, et n'a plus rien de conjonction.

Le relatif tient lieu de conjonction et de démonstratif, lorsque Tite-Live, par exemple, a dit, parlant de Junius Brutus : *Is quùm primores civitatis, in quibus fratrem suum ab avunculo interfectum audisset :* car il est visible que *in quibus* est là pour *et in his*, de sorte que la phrase est claire et intelligible, si on la réduit ainsi : *Quùm primores civitatis, et in his fratrem suum interfectum audisset :* au lieu que, sans ce principe, on ne peut la résoudre.

Mais le relatif perd quelquefois sa force de démonstratif, et ne fait plus que l'office de conjonction.

Ce que nous pouvons considérer en deux rencontres particulières.

La première est une façon de parler fort ordinaire dans la langue hébraïque, qui est que, lorsque le relatif n'est pas le sujet de la proposition dans laquelle il entre, mais seulement partie de l'attribut, comme lorsque l'on dit, *pulvis quem projicit ventus ;* les Hébreux alors ne laissent au relatif que le dernier usage, de marquer l'union de la proposition avec une autre ; et pour l'autre usage, qui est de tenir là place du nom, ils l'expriment par le pronom démonstratif, comme s'il n'y avait point de relatif ; de sorte qu'ils disent : *Quem projicit eum ventus.* Et ces sortes d'expressions ont passé dans le Nouveau Testament, où S. Pierre, faisant allusion à un passage d'Isaïe, dit de Jésus-Christ,. *οὗ τῷ μώλωπι αὐτοῦ ἰάθητε. Cujus livore ejus sanati estis.* Les grammairiens n'ayant pas bien distingué ces deux usages du relatif, n'ont pu rendre aucune raison de cette façon de parler, et ont été réduits à dire que c'était un pléonasme, c'est-à-dire, une superfluité inutile.

Mais cela n'est pas même sans exmple dans les meilleurs auteurs latins, quoique les grammairiens ne l'aient pas entendu : car c'est ainsi que Tite-Live a dit, par exemple : *Marcus Flavius, tribunus plebis, tulit ad populum, ut in Tusculanos animadverteretur,* quorum *eorum ope ac consilio Veliterni populo romano bellum fecissent.* Et il est si visible que *quorum* ne fait là office que de conjonction, que quelques uns ont cru qu'il y fallait lire : *quòd eorum ope ;* mais c'est ainsi que disent les

meilleures éditions et les plus anciens manuscrits; et c'est encore ainsi que Plaute a parlé en son *Trinummus*, lorsqu'il a dit :

> *Inter eosne homines condalium te redipisci postulas,*
> *Quorum eorum unus surripuit currenti cursori solum?*

où *quorum* fait le même office que s'il y avait : *cùm eorum unus surripuerit*, etc.

La seconde chose qu'on peut expliquer par ce principe, est la célèbre dispute entre les grammairiens, touchant la nature du *quòd* latin après un verbe ; comme quand Cicéron dit : *Non tibi objicio* quòd *hominem spoliasti*, ce qui est encore plus commun dans les auteurs de la basse latinité, qui disent presque toujours par *quòd*, ce qu'on dirait plus élégamment par l'infinitif: *Dico* quòd *tellus est rotunda*, pour *dico tellurem esse rotundam*. Les uns prétendent que ce *quòd* est un adverbe ou conjonction ; et les autres, que c'est le neutre du relatif même *qui, quæ, quod*.

Pour moi, je crois que c'est le relatif qui a toujours rapport à un antécédent (ainsi que nous l'avons déjà dit), mais qui est dépouillé de son usage de pronom, n'enfermant rien dans sa signification qui fasse partie ou du sujet ou de l'attribut de la proposition incidente, et retenant seulement son second usage d'unir la proposition où il se trouve, à une autre ; comme nous venons de dire de l'hébraïsme, *quem projicit eum ventus*. Car dans ce passage de Cicéron : *Non tibi objicio quòd hominem spoliasti*, ces derniers mots, *hominem spoliasti*, font une proposition parfaite, où le *quòd* qui la précède n'ajoute rien, et ne suppose pour aucun nom ; mais tout ce qu'il fait, est que cette même proposition où il est joint, ne fait plus que la partie de la proposition entière : *Non tibi objicio quòd hominem spoliasti*, au lieu que sans le *quòd* elle subsisterait par elle-même, et ferait toute seule une proposition.

C'est ce que nous pourrons encore expliquer en parlant de l'infinitif des verbes, où nous ferons voir aussi que c'est la manière de résoudre le *que* des Français (qui vient de ce *quòd*), comme quand on dit : *Je suppose que vous serez sage : Je vous dis que vous avez tort*. Car ce *que* est là tellement dépouillé de la nature de pronom, qu'il n'y fait office que de liaison, laquelle fait voir que ces propositions, *vous serez sage*, *vous avez tort*, ne font que partie des propositions entières ; *je suppose*, etc. ; *je vous dis*, etc.

Nous venons de marquer deux rencontres où le relatif, perdant son usage de pronom, ne retient que celui d'unir deux propositions ensemble; mais nous pouvons, au contraire, remarquer deux autres rencontres où le relatif perd son usage de

liaison, et ne retient que celui de pronom. La première est dans une façon de parler où les Latins se servent souvent du relatif, en ne lui donnant presque que la force d'un pronom démonstratif, et lui laissant fort peu de son autre usage, de lier la proposition dans laquelle on l'emploie, à une autre proposition. C'est ce qui fait qu'ils commencent tant de périodes par le relatif, qu'on ne saurait traduire dans les langues vulgaires que par le pronom démonstratif, parce que la force du relatif, comme liaison, y étant presque toute perdue, on trouverait étrange qu'on y en mît un. Par exemple, Pline commence ainsi son panégyrique : *Benè ac sapienter, P. C., majores instituerunt, ut rerum agendarum, ità dicendi initium à precationibus capere, quòd nihil ritè, nihilque providenter homines sine Deorum immortalium ope, consilio, honore, auspicarentur. Qui mos, cui potiùs quàm consuli, aut quandò magis usurpandus colendusque est ?*

Il est certain que ce *qui* commence plutôt une nouvelle période qu'il ne joint celle-ci à la précédente ; d'où vient même qu'il est précédé d'un point ; et c'est pourquoi, en traduisant cela en français, on ne mettrait jamais, *laquelle coutume*, mais *cette coutume*, commençant ainsi la seconde période : *et par qui cette coutume doit-elle être plutôt observée, que par un consul ?* etc.

Cicéron est plein de semblables exemples, comme *Orat. V. in Verrem : Itaque alii cives romani, ne cognoscerentur, capitibus obvolutis à carcere ad palum atque ad necem rapiebantur : alii, cùm à multis civibus romanis recognoscerentur, ab omnibus defenderentur, securi feriebantur.* Quorum *ego de acerbissimâ morte, crudelissimoque cruciatu dicam, cùm eum locum tractare cœpero.* Ce *quorum* se traduirait en français comme s'il y avait, *de illorum morte*.

L'autre rencontre où le relatif ne retient presque que son usage de pronom, c'est dans l'ὅτι des Grecs, dont la nature n'avait encore été assez exactement observée de personne que je sache, avant la Méthode Grecque. Car, quoique cette particule ait souvent beaucoup de rapport avec le *quòd* latin, et qu'elle soit prise du pronom relatif de cette langue, comme le *quòd* est pris du relatif latin, il y a souvent néanmoins cette différence notable entre la nature du *quòd* et de l'ὅτι, qu'au lieu que cette particule latine n'est que le relatif dépouillé de son usage de pronom, et ne retenant que celui de liaison, la particule grecque, au contraire, est le plus souvent dépouillée de son usage de liaison, et ne retient que celui de pronom. Sur quoi l'on peut voir la Nouvelle Méthode Latine (Remarques sur les Adverbes, n°. 4), et la Nouvelle Méthode Grecque, liv. VIII, chap. XI. Ainsi, par

exemple, lorsque dans l'Apocalypse, chap. III, Jésus-Christ faisant reproche à un évêque qui avait quelque satisfaction de lui-même, lui dit λέγεις ὅτι πλούσιος εἰμι; *dicis quod dives sum*; ce n'est pas à dire, *quod ego qui ad te loquor dives sum*; mais *dicis hoc*, vous dites cela, savoir, *dives sum*, *je suis riche*: de sorte qu'alors il y a deux oraisons ou propositions séparées, sans que la seconde fasse partie de la première; tellement que l'ὅτι n'y fait nullement office de relatif ni de liaison. Ce qui semble avoir été pris de la coutume des Hébreux, comme nous dirons ci-après, chap. XVII, et ce qui est très-nécessaire à remarquer pour résoudre quantité de propositions difficiles dans la langue grecque.

CHAPITRE X.

Examen d'une règle de la langue française, qui est qu'on ne doit pas mettre le relatif après un nom sans article.

Ce qui m'a porté à entreprendre d'examiner cette règle, est qu'elle me donne sujet de parler en passant de beaucoup de choses assez importantes pour bien raisonner sur les langues, qui m'obligeraient d'être trop long, si je les voulais traiter en particulier.

M. de Vaugelas est le premier qui a publié cette règle, entre plusieurs autres très-judicieuses, dont ses remarques sont remplies, qu'après un nom sans article on ne doit point mettre de *qui*. Ainsi l'on dit bien: *Il a été traité avec violence*; mais si je veux marquer que cette violence a été tout-à-fait inhumaine, je ne le puis faire qu'en y ajoutant un article: *Il a été traité avec une violence qui a été tout-à-fait inhumaine.*

Cela paraît d'abord fort raisonnable; mais comme il se rencontre plusieurs façons de parler en notre langue, qui ne semblent pas conformes à cette règle; comme entre autres celle-ci: *Il agit en politique qui sait gouverner. Il est coupable de crimes qui méritent châtiment. Il n'y a homme qui sache cela. Seigneur, qui voyez ma misère, assistez-moi. Une sorte de bois qui est fort dur*: j'ai pensé si on ne pourrait point la concevoir en des termes qui la rendissent plus générale, et qui fissent voir que ces façons de parler et autres semblables qui y paraissent contraires, n'y sont pas contraires en effet. Voici donc comme je l'ai conçue.

Dans l'usage présent de notre langue, on ne doit point mettre

de *qui* après un nom commun, s'il n'est déterminé par un article, ou par quelque autre chose qui ne le détermine pas moins que ferait un article.

Pour bien entendre ceci, il faut se souvenir qu'on peut distinguer deux choses dans le nom commun : la signification qui est fixe (car c'est par accident si elle varie quelquefois, par équivoque ou par métaphore), et l'étendue de cette signification, qui est sujette à varier selon que le nom se prend, ou pour toute l'espèce, ou pour une partie certaine ou incertaine.

Ce n'est qu'au regard de cette étendue que nous disons qu'un nom commun est *indéterminé*, lorsqu'il n'y a rien qui marque s'il doit être pris généralement ou particulièrement ; et étant pris particulièrement, si c'est pour un particulier certain ou incertain. Et au contraire, nous disons qu'un nom est *déterminé*, quand il y a quelque chose qui en marque la détermination. Ce qui fait voir que par *déterminé* nous n'entendons pas *restreint*, puisque, selon ce que nous venons de dire, un nom commun doit passer pour *déterminé*, lorsqu'il y a quelque chose qui marque qu'il doit être pris dans toute son étendue ; comme dans cette proposition : *Tout homme est raisonnable*.

C'est sur cela que cette règle est fondée ; car on peut bien se servir du nom commun, en ne regardant que sa signification ; comme dans l'exemple que j'ai proposé : *Il a été traité avec violence* ; et alors il n'est point besoin que je le détermine ; mais si on en veut dire quelque chose de particulier, ce que l'on fait en ajoutant un *qui*, il est bien raisonnable que dans les langues qui ont des articles pour déterminer l'étendue des noms communs, on s'en serve alors, afin qu'on connaisse mieux à quoi doit se rapporter ce *qui*, si c'est à tout ce que peut signifier le nom commun, ou seulement à une partie certaine ou incertaine.

Mais aussi l'on voit par là que, comme l'article n'est nécessaire dans ces rencontres, que pour déterminer le nom commun, s'il est déterminé d'ailleurs, on y pourra ajouter un *qui*, de même que s'il y avait un article. Et c'est ce qui fait voir la nécessité d'exprimer cette règle comme nous avons fait, pour la rendre générale ; et ce qui montre aussi que presque toutes les façons de parler qui y semblent contraires, y sont conformes, parce que le nom qui est sans article, est déterminé par quelque autre chose. Mais, quand je dis *par quelque autre chose*, je n'y comprends pas le *qui* que l'on y joint : car si on l'y comprenait, on ne pécherait jamais contre cette règle, puisqu'on pourrait toujours dire qu'on n'emploie un *qui* après un nom sans article, que dans une façon de parler déterminée, parce qu'elle aurait été déterminée par le *qui* même.

Ainsi, pour rendre raison de presque tout ce qu'on peut opposer à cette règle, il ne faut que considérer les diverses manières dont un nom sans article peut être déterminé.

1°. Il est certain que les noms propres ne signifiant qu'une chose singulière, sont déterminés d'eux-mêmes, et c'est pourquoi je n'ai parlé dans la règle que des noms communs, étant indubitable que c'est fort bien parler que de dire : *Il imite Virgile, qui est le premier des poëtes. Toute ma confiance est en Jésus-Christ, qui m'a racheté.*

2°. Les vocatifs sont aussi déterminés par la nature même du vocatif; de sorte qu'on n'a garde d'y désirer un article pour y joindre un *qui*, puisque c'est la suppression de l'article qui les rend vocatifs, et qui les distingue des nominatifs. Ce n'est donc point contre la règle de dire : *Ciel, qui connaissez mes maux. Soleil, qui voyez toutes choses.*

3°. *Ce, quelques, plusieurs*, les noms de nombre, comme *deux, trois*, etc., *tout, nul, aucun*, etc., déterminent aussi bien que les articles. Cela est trop clair pour s'y arrêter.

4°. Dans les propositions négatives, les termes sur lesquels tombe la négation, sont déterminés à être pris généralement par la négation même, dont le propre est de tout ôter. C'est la raison pourquoi on dit affirmativement avec l'article : *Il a de l'argent, du cœur, de la charité, de l'ambition;* et négativement sans article : *Il n'a point d'argent, de cœur, de charité, d'ambition.* Et c'est ce qui montre aussi que ces façons de parler ne sont pas contraires à la règle : *Il n'y a point d'injustice qu'il ne commette. Il n'y a homme qui sache cela.* Ni même celle-ci : *Est-il ville dans le royaume qui soit plus obéissante?* parce que l'affirmation, avec un interrogant, se réduit dans le sens à une négation : *Il n'y a point de ville qui soit plus obéissante.*

5°. C'est une règle de logique très-véritable, que, dans les propositions affirmatives, le sujet attire à soi l'attribut, c'est-à-dire, le détermine. D'où vient que ces raisonnemens sont faux : *L'homme est animal, le singe est animal, donc le singe est homme*, parce que, *animal* étant attribut dans les deux premières propositions, les deux divers sujets se déterminent à deux diverses sortes d'*animal*. C'est pourquoi ce n'est point contre la règle de dire : *Je suis homme qui parle franchement*, parce que *homme* est déterminé par *je :* ce qui est si vrai, que le verbe qui suit le *qui*, est mieux à la première personne qu'à la troisième. *Je suis homme qui ai bien vu des choses*, plutôt que, *qui a bien vu des choses.*

6°. Les mots *sorte, espèce, genre*, et semblables, déterminent ceux qui les suivent, qui, pour cette raison, ne doivent point

avoir d'article. *Une sorte de fruit*, et non pas *d'un fruit*. C'est pourquoi c'est bien dit : *Une sorte de fruit qui est mûr en hiver. Une espèce de bois qui est fort dur.*

7°. La particule *en*, dans le sens de l'*ut* latin, *vivit ut rex*, *il vit en roi*, enferme en soi-même l'article, valant antant que *comme un roi, en la manière d'un roi*. C'est pourquoi ce n'est point contre la règle de dire : *Il agit en roi qui sait régner. Il parle en homme qui sait faire ses affaires* ; c'est-à-dire *comme un roi*, ou *comme un homme*, etc.

8°. *De*, seul avec un pluriel, est souvent pour *des*, qui est le pluriel de l'article *un*, comme nous avons montré dans le chapitre de l'*article*. Et ainsi ces façons de parler sont très-bonnes, et ne sont point contraires à la règle : *Il est accablé de maux qui lui font perdre patience. Il est chargé de dettes qui vont au delà de son bien.*

9°. Ces façons de parler, bonnes ou mauvaises : *C'est grêle qui tombe ; ce sont gens habiles qui m'ont dit cela*, ne sont point contraires à la règle, parce que le *qui* ne se rapporte point au nom qui est sans article, mais à *ce*, qui est de tout genre et de tout nombre. Car, le nom sans article, *grêle, gens habiles*, est ce que j'affirme, et par conséquent l'attribut, et le *qui* fait partie du sujet dont j'affirme ; car j'affirme de *ce qui tombe* que *c'est de la grêle ; de ceux qui m'ont dit cela* que *ce sont des gens habiles* ; et ainsi le *qui* ne se rapportant point au nom sans article, cela ne regarde point cette règle.

S'il y a d'autres façons de parler qui y semblent contraires, et dont on ne puisse pas rendre raison par toutes ces observations, ce ne pourront être, comme je le crois, que des restes du vieux style, où on omettait presque toujours les articles. Or, c'est une maxime que ceux qui travaillent sur une langue vivante, doivent toujours avoir devant les yeux, que les façons de parler qui sont autorisées par un usage général et non contesté, doivent passer pour bonnes, encore qu'elles soient contraires aux règles et à l'analogie de la langue, mais qu'on ne doit pas les alléguer pour faire douter des règles et troubler l'analogie, ni pour autoriser par conséquent d'autres façons de parler que l'usage n'aurait pas autorisées. Autrement, qui ne s'arrêtera qu'aux bizarreries de l'usage, sans observer cette maxime, fera qu'une langue demeurera toujours incertaine, et que, n'ayant aucuns principes, elle ne pourra jamais se fixer.

REMARQUES.

Vaugelas ayant fait l'observation dont il s'agit ici, en auroit trouvé la raison, s'il l'ût cherchée : MM. de P. R., en voulant la doner, n'y

ont pas mis assés de précision : le défaut vient de ce que le mot *déterminer* n'est pas défini. Ils ont senti qu'il ne vouloit pas dire *restreindre*, puisque l'article s'emploie également avec un nom comun, pris universèlement, particulièrement, ou singulièrement : *l'home*, *les homes :* cependant ils se servent du mot d'*étendue*, qui supose celui de *restreindre.*

Déterminer, en parlant de l'article à l'égard d'un nom apellatif, général ou comun, veut dire faire prendre ce nom substautivement et individuèlement. Or, l'usage ayant mis l'article à tous les substantifs individualisés, pour qu'un substantif soit pris adjectivement dans une proposition, il n'y a qu'à suprimer l'article, sans rien mètre qui en tiène lieu.

EXEMPLES. { L'home est *animal.*
L'home est *raisonable.*

Animal, substantif par soi-même, mais n'ayant point l'article, est pris aussi adjectivement dans la première proposition, que *raisonable* dans la seconde.

Par la même raison, un adjectif est pris substantivement, si l'on y met l'article. Par exemple :

Le pauvre en sa cabane.

pauvre, au moyen de l'article, est pris substantivement dans ce vers.

Le relatif doit toujours rapeler l'idée d'une persone ou d'une chose, d'un ou de plusieurs individus, *l'home qui*, *les homes qui*, et non pas l'idée d'un mode, d'un attribut qui n'a point d'existence propre. Or tous les substantifs réels ou métafisiques doivent avoir, pour être pris substantivement, un article, ou quelque autre prépositif, come *tout*, *quelque*, *ce*, *mon*, *ton*, *son*, *un*, *deus*, *trois*, etc., qui ne se joignent qu'à des substantifs. Le relatif ne peut donc jamais se mètre qu'après un nom ayant un article, ou quelque autre prépositif. Voilà tout le secret de la règle de Vaugelas.

CHAPITRE XI.

Des prépositions.

NOUS avons dit ci-dessus, chap. VI, que les cas et les prépositions avaient été inventés pour le même usage, qui est de marquer les rapports que les choses ont les unes aux autres.

Ce sont presque les mêmes rapports dans toutes les langues, qui sont marqués par les prépositions : c'est pourquoi je me contenterai de rapporter ici les principaux de ceux qui sont marqués par les prépositions de la langue française, sans m'obliger à en faire un dénombrement exact, comme il serait nécessaire pour une grammaire particulière.

Je crois donc qu'on peut réduire les principaux de ces rapports à ceux

De lieu, de situation, d'ordre.		chez	*il est chez le roi.*
		dans	*il est dans Paris.*
		en	*il est en Italie.*
		à	*il est à Rome.*
		hors	*cette maison est hors de la ville.*
		sur on sus	*il est sur la mer.*
		sous	*tout ce qui est sous le ciel.*
		devant	*un tel marchait devant le roi.*
		après	*un tel marchait après le roi.*
Du temps.		avant	*avant la guerre.*
		pendant	*pendant la guerre.*
		depuis	*depuis la guerre.*
Du terme	où l'on tend,	en	*il va en Italie.*
		à	*à Rome.*
		vers	*l'aimant se tourne vers le Nord.*
		envers	*son amour envers Dieu.*
	que l'on quitte,	de	*il part de Paris.*
De la cause	efficiente,	par	*maison bâtie par un architecte.*
	matérielle,	de	*de pierre et de brique.*
	finale,	pour	*pour y loger.*
Autres rapports de	union,	avec	*les soldats avec leurs officiers.*
	séparation,	sans	*les soldats sans leurs officiers.*
	exception,	outre	*compagnie de cent soldats outre les officiers.*
	opposition,	contre	*soldats révoltés contre leurs officiers.*
	retranchem.	de	*soldats retranchés du régiment.*
	permutation,	pour	*rendre un prisonnier pour un autre.*
	conformité,	selon	*selon la raison.*

Il y a quelques remarques à aire sur les prépositions, tant pour toutes les langues que pour la française en particulier.

La première est qu'on n'a suivi en aucune langue, sur le sujet des prépositions, ce que la raison aurait désiré, qui est qu'un rapport ne fût marqué que par une préposition, et qu'une même préposition ne marquât qu'un seul rapport. Car il arrive au contraire, dans toutes les langues, ce que nous avons vu dans ces exemples pris de la française, qu'un même rapport est signifié par plusieurs prépositions, comme *dans*, *en*, *à*, et qu'une même préposition, comme *en*, *à*, marque divers rapports. C'est ce qui cause souvent des obscurités dans la langue hébraïque, et dans le grec de l'Écriture, qui est plein d'hébraïsmes, parce que les Hébreux ayant peu de prépositions, ils les emploient à de fort différens usages. Ainsi la préposition ב, qui est appelée affixe, parce qu'elle se joint avec les mots, se prenant en plusieurs sens, les écrivains du Nouveau Testament, qui l'ont rendue par *ἐν*, *in*, prennent aussi cet *ἐν* ou *in*, en des sens fort différens; comme on voit particulièrement dans S. Paul,

où cet *in* se prend quelquefois pour *par : Nemo potest dicere, Dominus Jesus, nisi in Spiritu Sancto ;* quelquefois pour *selon : Cui vult, nubat tantùm in Domino ;* quelquefois pour *avec : Omnia vestra in charitate fiant ;* et encore en d'autres manières.

La seconde remarque est que *de* et *à* ne sont pas seulement des marques du génitif et du datif, mais aussi des prépositions qui servent encore à d'autres rapports. Car quand on dit : *Il est sorti* de *la ville*, ou, *Il est allé* à *sa maison des champs ; de* ne marque pas un génitif, mais la préposition *ab* ou *ex*, *egressus est ex urbe :* et *à* ne marque pas un datif, mais la préposition *in*, *abiit in villam suam*.

La troisième, est qu'il faut bien distinguer ces cinq prépositions, *dans, hors, sus, sous, avant*, de ces cinq mots qui ont la même signification, mais qui ne sont point prépositions, au moins pour l'ordinaire ; *dedans, dehors, dessus, dessous, auparavant*.

Le dernier de ces mots est un abverbe qui se met absolument, et non devant les noms. Car l'on dit bien : *Il était venu auparavant ;* mais il ne faut pas dire : *Il était venu auparavant dîner*, mais *avant dîner*, ou *avant que de dîner*. Et pour les quatre autres, *dedans, dehors, dessus, dessous*, je crois que ce sont des noms, comme il se voit, en ce qu'on y joint presque toujours l'article ; *le dedans, le dehors, au dedans, au dehors*, et qu'ils régissent le nom qui les suit au génitif, qui est le régime des noms substantifs ; *au dedans de la maison, au dessus du toit*.

Il y a néanmoins une exception, que M. de Vaugelas a judicieusement remarquée, qui est que ces mots redeviennent prépositions, quand on met ensemble les deux opposés, et qu'on ne joint le nom qu'au dernier ; comme : *La peste est dedans et dehors la ville. Il y a des animaux dessus et dessous la terre.*

La quatrième remarque est sur ces quatre particules, *en, y, dont, où*, qui signifient *de* ou *à* dans toute leur étendue, et de plus *lui* ou *qui :* car *en* signifie de lui, *y* à lui, *dont* de qui, et *où* à qui. Et le principal usage de ces particules est pour observer les deux règles dont nous avons parlé dans le chapitre des pronoms, qui est que *lui* et *qui* au génitif, au datif, à l'ablatif, ne se disent ordinairement que des personnes : et ainsi quand on parle des choses, on se sert d'*en* au lieu du génitif *de lui*, ou du pronom *son ;* d'*y* au lieu du datif *à lui ;* de *dont* au lieu du génitif *de qui*, ou *duquel*, qui se peut dire, mais est d'ordinaire assez languissant ; et d'*où* au lieu du datif *à qui*, ou *auquel*. *Voyez* le chapitre des pronoms.

REMARQUES.

Non-seulement une même préposition marque dès raports diférens, ce qui paroît déjà un défaut dans une langue, mais èle en marque d'oposés, ce qui paroît un vice; mais c'est aussi un avantage. Si chaque raport d'une idée à une autre avoit sa préposition, le nombre en seroit infini, sans qu'il en résultât plus de précision. Qu'importe que la clarté naisse de la préposition seule, ou de son union avec les autres termes de la proposition, puisqu'il faut toujours que l'esprit réunisse à la fois tous les termes d'une proposition, pour la concevoir? La préposition seule ne sufit pas pour déterminer les raports; èle ne sert alors qu'à unir les deus termes; et le raport entre eus est marqué par l'intelligence, par le sens total de la frase.

Par exemple, dans ces deus frases, dont le sens est opposé, *Louis a doné à Charle*, *Louis a ôté à Charle*, la préposition *à* lie les deux termes de la proposition; mais le vrai raport, quant à l'intelligence de la frase, n'est pas marqué par *à*; il ne l'est que par le sens total.

A l'égard des raports qui sont diférens sans être oposés, combien la préposition *de* n'en a-t-elle pas!

1°. Èle sert à former des qualificatifs adjectifs: une étofe *d'*écarlate. 2°. *De* est particule extractive; *du* pain, *pars aliqua panis*. 3°. *De* marque raport d'apartenance; le livre *de* Charle. 4°. *De* s'emploie pour *pendant* ou *durant*; *de* jour, *de* nuit. 5°. Pour *touchant*, *sur*; parlons-*de* cète afaire. 6°. Pour *à cause*; je suis charmé *de* sa fortune. 7°. *De* sert à former des adverbes; *de* dessein prémédité.

Il est inutile de s'étendre davantage sur l'usage des prépositions, dont le lecteur peut aisément faire l'aplication.

CHAPITRE XII.

Des adverbes.

Le désir que les hommes ont d'abréger le discours, est ce qui a donné lieu aux adverbes; car la plupart de ces particules ne sont que pour signifier en un seul mot, ce qu'on ne pourrait marquer que par une préposition et un nom: comme *sapienter*, *sagement*, pour *cum sapientiâ*, *avec sagesse*; *hodiè*, pour *in hoc die*, *aujourd'hui*.

Et c'est pourquoi, dans les langues vulgaires, la plupart de ces adverbes s'expriment d'ordinaire plus élégamment par le nom avec la préposition: ainsi on dira plutôt *avec sagesse*, *avec prudence*, *avec orgueil*, *avec modération*, que *sagement*, *prudemment*, *orgueilleusement*, *modérément*, quoiqu'en latin, au contraire, il soit d'ordinaire plus élégant de se servir des adverbes.

De là vient aussi qu'on prend souvent pour adverbe ce qui

est un nom ; comme *instar* en latin, comme *primùm*, ou *primò*, *partim*, etc. *Voyez* Nouvelle Méthode Latine ; et en français, *dessus*, *dessous*, *dedans*, qui sont de vrais noms, comme nous l'avons fait voir au chapitre précédent.

Mais parce que ces particules se joignent d'ordinaire au verbe pour en modifier et déterminer l'action, comme *generosè pugnavit*, *il a combattu vaillamment* ; c'est ce qui a fait qu'on les a appelées *adverbes*.

REMARQUES.

On ne doit pas dire *la plupart de ces particules :* les adverbes ne sont point des particules, quoiqu'il y ait des particules qui sont des adverbes ; et la *plupart* ne dit pas assés. Tout mot qui peut être rendu par une préposition et un nom, est un adverbe, et tout adverbe peut s'y rapeler. *Constament*, avec constance. *On y va*, ou va dans ce lieu-là.

Particule est un terme vague, assés abusivement employé dans les grammaires. C'est, dit-on, ce qu'il y a de plus dificile dans les langues. Oui, sans doute, pour ceus qui ne veulent ou ne peuvent définir les mots par leur nature, et se contentent de renfermer, sous une même dénomination, des choses de nature fort diférente. *Particule* ne signifiant que petite partie, un monosilabe, il n'y a pas une partie d'oraison à laquèle on ne pût quelquefois l'apliquer. MM. de P. R. étoient plus que persone en état de faire toutes les distinctions possibles, mais, en quelques ocasions, ils se sont prêtés à la foiblesse des grammairiens de leur temps ; et il y en a encore du nôtre, qui ont besoin de pareils ménagemens.

CHAPITRE XIII.

Des verbes, et de ce qui leur est propre et essentiel.

JUSQU'ICI nous avons expliqué les mots qui signifient les objets des pensées : il reste à parler de ceux qui signifient la manière des pensées, qui sont *les verbes*, *les conjonctions* et *les interjections*.

La connaissance de la nature du verbe dépend de ce que nous avons dit au commencement de ce discours, que le jugement que nous faisons des choses (comme quand je dis, *la terre est ronde*), enferme nécessairement deux termes, l'un appelé *sujet*, qui est ce dont on affirme, comme *terre ;* et l'autre appelé *attribut*, qui est ce qu'on affirme, comme *ronde ;* et de plus, la liaison entre ces deux termes, qui est proprement l'action de notre esprit qui affirme l'attribut du sujet.

Ainsi les hommes n'ont pas eu moins de besoin d'inventer des mots qui marquassent l'*affirmation*, qui est la principale

manière de notre pensée, que d'en inventer qui marquassent les objets de notre pensée.

Et c'est proprement ce que c'est que le verbe, *un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation,* c'est-à-dire, de marquer que le discours, où ce mot est employé, est le discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais qui en juge et qui les affirme. En quoi le verbe est distingué de quelques noms qui signifient aussi l'affirmation, comme *affirmans, affirmatio,* parce qu'ils ne la signifient qu'en tant que par une réflexion d'esprit elle est devenue l'objet de notre pensée, et ainsi ne marque pas que celui qui se sert de ces mots affirme, mais seulement qu'il conçoit une affirmation.

J'ai dit que le *principal* usage du verbe était de signifier l'affirmation, parce que nous ferons voir plus bas que l'on s'en sert encore pour signifier d'autres mouvemens de notre âme; comme *désirer, prier, commander*, etc.; mais ce n'est qu'en changeant d'inflexion et de mode; et ainsi nous ne considérons le verbe, dans tout ce chapitre, que selon sa principale signification, qui est celle qu'il a à l'indicatif, nous réservant de parler des autres en un autre endroit.

Selon cela, l'on peut dire que le verbe de lui-même ne devait point avoir d'autre usage que de marquer la liaison que nous faisons dans notre esprit des deux termes d'une proposition; mais il n'y a que le verbe *être*, qu'on appelle substantif, qui soit demeuré dans cette simplicité, et encore l'on peut dire qu'il n'y est proprement demeuré que dans la troisième personne du présent, *est*, et en de certaines rencontres. Car comme les hommes se portent naturellement à abréger leurs expressions, ils ont joint presque toujours, à l'affirmation, d'autres significations dans un même mot.

1°. Ils y ont joint celle de quelque attribut, de sorte qu'alors deux mots font une proposition : comme quand je dis, *Petrus vivit, Pierre vit,* parce que le mot de *vivit* enferme seul l'affirmation, et de plus l'attribut d'être vivant; et ainsi c'est la même chose de dire, *Pierre vit*, que de dire, *Pierre est vivant*. De là est venue la grande diversité des verbes dans chaque langue; au lieu que, si on s'était contenté de donner au verbe la signification générale de l'affirmation, sans y joindre aucun attribut particulier, on n'aurait eu besoin, dans chaque langue, que d'un seul verbe, qui est celui qu'on appelle *substantif*.

2°. Ils y ont encore joint, en de certaines rencontres, le sujet de la proposition, de sorte qu'alors deux mots peuvent encore, et même un seul mot, faire une proposition entière. Deux mots, quand je dis : *sum homo*; parce que *sum* ne signifie pas seule-

ment l'affirmation, mais enferme la signification du pronom *ego*, qui est le sujet de cette proposition, et que l'on exprime toujours en français : *Je suis homme*. Un seul mot, comme quand je dis *vivo, sedeo* : car ces verbes enferment dans eux-mêmes l'affirmation et l'attribut, comme nous avons déjà dit ; et, étant à la première personne, ils enferment encore le sujet : *Je suis vivant, je suis assis*. De là est venue la différence des personnes, qui est ordinairement dans tous les verbes.

3°. Ils y ont encore joint un rapport au temps, au regard duquel on affirme ; de sorte qu'un seul mot, comme *cœnasti*, signifie que j'affirme de celui à qui je parle, l'action du souper, non pour le temps présent, mais pour le passé. Et de là est venue la diversité des temps, qui est encore, pour l'ordinaire, commune à tous les verbes.

La diversité de ces significations jointes en un même mot, est ce qui a empêché beaucoup de personnes, d'ailleurs fort habiles, de bien connaître la nature du verbe, parce qu'ils ne l'ont pas considéré selon ce qui lui est essentiel, qui est l'*affirmation*, mais selon ces rapports, qui lui sont accidentels en tant que verbe.

Ainsi Aristote, s'étant arrêté à la troisième des significations ajoutées à celle qui est essentielle au verbe, l'a défini, *vox significans cum tempore, un mot qui signifie avec temps*.

D'autres, comme Buxtorf, y ayant ajouté la seconde, l'ont défini, *vox flexilis cum tempore et personâ, un mot qui a diverses inflexions avec temps et personnes*.

D'autres, s'étant arrêtés à la première de ces significations ajoutées, qui est celle de l'attribut, et ayant considéré que les attribnts que les hommes ont joints à l'affirmation dans un même mot, sont d'ordinaire des actions et des passsions, ont cru que l'essence du verbe consistait à *signifier des actions ou des passions*.

Et enfin Jules-César Scaliger a cru trouver un grand mystère dans son livre des principes de la langue latine, en disant que la distinction des choses, *in permanentes et fluentes, en ce qui demeure et ce qui passe*, était la vraie origine de la distinction entre les noms et les verbes : les noms étant pour signifier ce qui demeure, et les verbes ce qui passe.

Mais il est aisé de voir que toutes ces définitions sont fausses, et n'expliquent point la vraie nature du verbe.

La manière dont sont conçues les deux premières, le fait assez voir, puisqu'il n'y est point dit ce que le verbe signifie, mais seulement ce avec quoi il signifie, *cum tempore, cum personâ*.

Les deux dernières sont encore plus mauvaises ; car elles ont les deux plus grands vices d'une définition, qui est de ne convenir ni à tout le défini, ni au seul défini ; *neque omni, neque soli*.

Car il y a des verbes qui ne signifient ni des actions, ni des passions, ni ce qui passe ; comme *existit, quiescit, friget, alget, tepet, calet, albet, viret, claret*, etc., de quoi nous parlerons en un autre endroit.

Et il y a des mots qui ne sont point verbes, qui signifient des actions et des passions, et même des choses qui passent, selon la définition de Scaliger. Car il est certain que les participes sont de vrais noms, et que néanmoins ceux des verbes actifs ne signifient pas moins des actions, et ceux des passifs des passions, que les verbes mêmes dont ils viennent ; et il n'y a aucune raison de prétendre que *fluens* ne signifie pas une chose qui passe, aussi bien que *fluit*.

A quoi on peut ajouter, contre les deux premières définitions du verbe, que les participes signifient aussi avec temps, puisqu'il y en a du présent, du passé et du futur, surtout en grec. Et ceux qui croient, non sans raison, qu'un vocatif est une vraie seconde personne, surtout quand il a une terminaison différente du nominatif, trouveront qu'il n'y aurait de ce côté-là qu'une différence du plus ou du moins entre le participe et le verbe.

Et ainsi la raison essentielle pourquoi un participe n'est point un verbe, c'est qu'il ne signifie point l'*affirmation*, d'où vient qu'il ne peut faire une proposition (ce qui est le propre du verbe) qu'en y ajoutant un verbe, c'est-à-dire, en y remettant ce qu'on en a ôté, en changeant le verbe en participe. Car, pourquoi est-ce que *Petrus vivit, Pierre vit*, est une proposition, et que *Petrus vivens, Pierre vivant*, n'en est pas une, si vous n'y ajoutez *est, Petrus est vivens, Pierre est vivant*, sinon parce que l'affirmation, qui est enfermée dans *vivit*, en a été ôtée pour en faire le participe *vivens?* D'où il paraît que l'affirmation, qui se trouve ou qui ne se trouve pas dans un mot, est ce qui fait qu'il est verbe ou qu'il n'est pas verbe.

Sur quoi on peut encore remarquer, en passant, que l'infinitif, qui est très-souvent nom, ainsi que nous dirons, comme lorsqu'on dit, *le boire, le manger*, est alors différent des participes, en ce que les participes sont des noms adjectifs, et que l'infinitif est un nom substantif, fait par abstraction de cet adjectif; de même que de *candidus* se fait *candor*, et de *blanc* vient *blancheur*. Ainsi *rubet*, verbe, signifie *est rouge*, enfer-

mant ensemble l'affirmation et l'attribut; *rubens*, participe, signifie simplement *rouge*, sans affirmation; et *rubere*, pris pour un nom, signifie *rougeur*.

Il doit donc demeurer pour constant qu'à ne considérer simplement que ce qui est essentiel au verbe, sa seule vraie définition est, *vox significans affirmationem*, *un mot qui signifie l'affirmation*. Car on ne saurait trouver de mot qui marque l'affirmation, qui ne soit verbe, ni de verbe qui ne serve à la marquer, au moins dans l'indicatif. Et il est indubitable que, si on avait inventé un mot, comme serait *est*, qui marquât toujours l'affirmation, sans avoir aucune différence ni de personne, ni de temps, de sorte que la diversité des personnes se marquât seulement par les noms et les pronoms, et la diversité des temps par les adverbes, il ne laisserait pas d'être un vrai verbe. Comme, en effet, dans les propositions que les philosophes appellent d'éternelle vérité, comme : *Dieu est infini, tout corps est divisible, le tout est plus grand que sa partie;* le mot *est* ne signifie que l'affirmation simple, sans aucun rapport au temps, parce que cela est vrai selon tous les temps, et sans que notre esprit s'arrête à aucune diversité de personnes.

Ainsi le verbe, selon ce qui lui est essentiel, est un mot qui signifie l'affirmation. Mais si l'on veut joindre, dans la définition du verbe, ses principaux accidens, on le pourra définir ainsi : *Vox significans affirmationem, cum designatione personæ, numeri et temporis : Un mot qui signifie l'affirmation avec désignation de la personne, du nombre et du temps*, ce qui convient proprement au verbe substantif.

Car pour les autres, en tant qu'ils en diffèrent par l'union que les hommes ont faite de l'affirmation avec de certains attributs, on les peut définir en cette sorte : *Vox significans affirmationem alicujus attributi, cum designatione personæ, numeri et temporis : Un mot qui marque l'affirmation de quelque attribut, avec désignation de la personne, du nombre et du temps.*

Et l'on peut remarquer, en passant, que l'affirmation, en tant que conçue, pouvant être aussi l'attribut du verbe, comme dans le verbe *affirmo*, ce verbe signifie deux affirmations, dont l'une regarde la personne qui parle, et l'autre la personne de qui on parle, soit que ce soit de soi-même, soit que ce soit d'une autre. Car quand je dis, *Petrus affirmat*, *affirmat* est la même chose que *est affirmans*, et alors *est* marque mon affirmation, ou le jugement que je fais touchant Pierre, et *affirmans*, l'affirmation que je conçois, et que j'attribue à Pierre.

Le verbe *nego*, au contraire, contient une affirmation et une négation, par la même raison.

Car il faut encore remarquer que, quoique tous nos jugemens ne soient pas affirmatifs, mais qu'il y en ait de négatifs, les verbes néanmoins ne signifient jamais d'eux-mêmes que les affirmations, les négations ne se marquant que par des particules, *non*, *ne*, ou par des noms qui les enferment, *nullus*, *nemo*, nul, personne, qui étant joints aux verbes, en changent l'affirmation en négation : *Nul homme n'est immortel. Nullum corpus est indivisibile.*

Mais, après avoir expliqué l'essence du verbe, et en avoir marqué en peu de mots les principaux accidens, il est nécessaire de considérer ces mêmes accidens un peu plus en particulier, et de commencer par ceux qui sont communs à tous les verbes, qui sont la diversité des personnes, des nombres et des temps.

CHAPITRE XIV.

De la diversité des personnes et des nombres dans les verbes.

Nous avons déjà dit que la diversité des personnes et des nombres dans les verbes, est venue de ce que les hommes, pour abréger, ont voulu joindre, dans un même mot, à l'affirmation qui est propre au verbe, le sujet de la proposition, au moins en de certaines rencontres. Car, quand un homme parle de soi-même, le sujet de la proposition est le pronom de la première personne, *ego;* moi, je; et quand il parle de celui auquel il adresse la parole, le sujet de la proposition est le pronom de la seconde personne, *tu;* tu, toi, vous.

Or, pour se dispenser de mettre toujours ces pronoms, on a cru qu'il suffirait de donner au mot qui signifie l'affirmation, une certaine terminaison qui marquât que c'est de soi-même qu'on parle, et c'est ce qu'on a appelé la première personne du verbe, *video*, *je vois*.

On a fait de même au regard de celui à qui on adresse la parole; et c'est ce qu'on a appelé la seconde personne, *vides, tu vois*. Et comme ces pronoms ont leur pluriel, quand on parle de soi-même en se joignant à d'autres, *nos*, nous, ou de celui à qui on parle, en le joignant aussi à d'autres, *vos*, vous, on a donné aussi deux terminaisons différentes au pluriel; *videmus*, *nous voyons; videtis, vous voyez*.

Mais parce que le sujet de la proposition n'est souvent ni soi-même, ni celui à qui on parle, il a fallu nécessairement, pour réserver ces deux terminaisons à ces deux sortes de personnes, en faire une troisième qu'on joignît à tous les autres sujets de

la proposition. Et c'est ce qu'on a appelé troisième personne, tant au singulier qu'au pluriel; quoique le mot de personne, qui ne convient proprement qu'aux substances raisonnables et intelligentes, ne soit propre qu'aux deux premières, puisque la troisième est pour toutes sortes de choses, et non pas seulement pour les personnes.

On voit par là que naturellemeut ce qu'on appelle troisième personne devrait être le thème du verbe, comme il l'est aussi dans toutes les langues orientales. Car il est plus naturel que le verbe signifie premièrement l'affirmation, sans marquer particulièrement aucun sujet, et qu'ensuite il soit déterminé par une nouvelle inflexion à renfermer pour sujet la première ou la seconde personne.

Cette diversité de terminaisons pour les deux premières personnes, fait voir que les langues anciennes ont grande raison de ne joindre aux verbes que rarement, et pour des considérations particulières, les pronoms de la première et de la seconde personne, se contentant de dire, *video*, *vides*, *videmus*, *videtis*. Car c'est pour cela même que ces terminaisons ont été originairement inventées, pour se dispenser de joindre ces pronoms aux verbes. Et néanmoins les langues vulgaires, et surtout la nôtre, ne laissent pas de les y joindre toujours; *je vois*, *tu vois*, *nous voyons*, *vous voyez*. Ce qui est peut-être venu de ce qu'il se rencontre assez souvent que quelques unes de ces personnes n'ont pas de terminaison différente, comme tous les verbes en *er*, *aimer*, ont la première et la troisième semblables, *j'aime*, *il aime*, et d'autres la première et la seconde, *je lis*, *tu lis*; et en italien, assez souvent, les trois personnes du singulier se ressemblent; outre que souvent quelques unes de ces personnes n'étant pas jointes au pronom deviennent impératif, comme *vois*, *aime*, *lis*, etc.

Mais outre les deux nombres, singulier et pluriel, qui sont dans les verbes comme dans les noms, les Grecs y ont ajouté un duel, quand on parle de deux choses, quoiqu'ils s'en servent assez rarement.

Les langues orientales ont même cru qu'il était bon de distinguer quand l'affirmation regardait l'un ou l'autre sexe, le masculin ou le féminin: c'est pourquoi le plus souvent elles ont donné à une même personne du verbe deux diverses terminaisons pour servir aux deux genres; ce qui sert souvent pour éviter les équivoques.

CHAPITRE XV.

Des divers temps du verbe.

Une autre chose que nous avons dit avoir été jointe à l'affirmation du verbe, est la signification du temps : car l'affirmation se pouvant faire selon les divers temps, puisque l'on peut assurer d'une chose qu'elle est, ou qu'elle a été, ou qu'elle sera, de là est venu qu'on a encore donné d'autres inflexions au verbe, pour signifier ces temps divers.

Il n'y a que trois temps simples : le *présent*, comme *amo*, *j'aime ;* le *passé*, comme *amavi, j'ai aimé ;* et le *futur*, comme *amabo*, *j'aimerai.*

Mais parce que dans le passé on peut marquer que la chose ne vient que d'être faite, ou indéfiniment qu'elle a été faite, de là il est arrivé que dans la plupart des langues vulgaires il y a deux sortes de prétérit : l'un qui marque la chose précisément faite, et que pour cela on nomme défini, comme *j'ai écrit*, *j'ai dit*, *j'ai fait*, *j'ai dîné ;* et l'autre qui la marque indéterminément faite, et que pour cela on nomme indéfini ou aoriste, comme *j'écrivis*, *je fis*, *j'allai*, *je dînai*, etc., ce qui ne se dit proprement que d'un temps qui soit au moins éloigné d'un jour de celui auquel nous parlons : car on dit bien, par exemple, *j'écrivis hier*, mais non pas *j'écrivis ce matin*, ni *j'écrivis cette nuit ;* au lieu de quoi il faut dire, *j'ai écrit ce matin*, *j'ai écrit cette nuit*, etc. Notre langue est si exacte dans la propriété des expressions, qu'elle ne souffre aucune exception en ceci, quoique les Espagnols et les Italiens confondent quelquefois ces deux prétérits, les prenant l'un pour l'autre.

Le futur peut aussi recevoir les mêmes différences : car on peut avoir envie de marquer une chose qui doit arriver bientôt ; ainsi nous voyons que les Grecs ont leur *paulopost-futur*, μετ' ὀλίγον μελλων, qui marque que la chose se va faire, ou qu'on la doit presque tenir comme faite, comme πεποιήσομαι, *je m'en vas faire*, *voilà qui est fait ;* et l'on peut aussi marquer une chose comme devant arriver simplement, comme ποιήσω, *je ferai ;* *amabo*, *j'aimerai.*

Voilà pour ce qui est des temps, considérés simplement dans leur nature de *présent*, de *prétérit* et de *futur*.

Mais parce qu'on a voulu aussi marquer chacun de ces temps, avec rapport à un autre, par un seul mot, de là est venu qu'on a encore inventé d'autres inflexions dans les verbes, qu'on peut

appeler *des temps composés dans le sens*, et l'on en peut remarquer aussi trois.

Le premier est celui qui marque le passé avec rapport au présent, et on l'a nommé *prétérit imparfait*, parce qu'il ne marque pas la chose simplement et proprement comme faite; mais comme présente à l'égard d'une chose qui est déjà néanmoins passée. Ainsi, quand je dis, *cùm intravit cœnabam, je soupais lorsqu'il est entré*, l'action du souper est bien passée au regard du temps auquel je parle; mais je la marque comme présente au regard de la chose dont je parle, qui est l'entrée d'un tel.

Le deuxième temps composé est celui qui marque doublement le passé, et qui, à cause de cela, s'appelle *plusque-parfait*, comme *cœnaveram, j'avais soupé;* par où je marque mon action de souper non-seulement comme passée en soi, mais aussi comme passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée; comme quand je dis, *j'avais soupé lorsqu'il est entré*, ce qui marque que mon souper avait précédé cette entrée, qui est pourtant aussi passée.

Le troisième temps composé est celui qui marque l'avenir avec rapport au passé; savoir, le *futur parfait*, comme *cœnavero, j'aurai soupé;* par où je marque mon action de souper comme future en soi, et comme passée au regard d'une autre chose à venir, qui la doit suivre; comme, *quand j'aurai soupé, il entrera;* cela veut dire que mon souper, qui n'est pas encore venu, sera passé, lorsque son entrée, qui n'est pas encore venue, sera présente.

On aurait pu de même ajouter encore un quatrième temps composé; savoir, celui qui eût marqué l'avenir avec rapport au présent, pour faire autant de futurs composés que de prétérits composés; et peut-être que le deuxième futur des Grecs marquait cela dans son origine, d'où vient même qu'il conserve presque toujours la figurative du présent : néanmoins dans l'usage on l'a confondu avec le premier; en latin même, on se sert pour cela du futur simple : *cùm cœnabo intrabis, vous entrerez quand je souperai*, par où je marque mon souper comme futur en soi, mais comme présent à l'égard de votre entrée.

Voilà ce qui a donné lieu aux diverses inflexions des verbes, pour marquer les divers temps; sur quoi il faut remarquer que les langues orientales n'ont que le passé et le futur, sans toutes les autres différences d'imparfait, de plusque-parfait, etc., ce qui rend ces langues sujettes à beaucoup d'ambiguités qui ne se rencontrent point dans les autres.

CHAPITRE XVI.

Des divers modes ou manières des verbes.

Nous avons déjà dit que les verbes sont de ce genre de mots qui signifient la manière et la forme de nos pensées, dont la principale est l'affirmation ; et nous avons aussi remarqué que les verbes reçoivent différentes inflexions, selon que l'affirmation regarde différentes personnes et différens temps. Mais les hommes ont trouvé qu'il était bon d'inventer encore d'autres inflexions, pour expliquer plus distinctement ce qui se passait dans leur esprit ; car premièrement ils ont remarqué qu'outre les affirmations simples, comme, *il aime, il aimait ;* il y en avait de conditionnelles et de modifiées, comme, *quoiqu'il aimât, quand il aimerait.* Et pour mieux distinguer ces affirmations des autres, ils ont doublé les inflexions des mêmes temps, faisant servir les unes aux affirmations simples, comme, *aime, aimait,* et réservant les autres pour les affirmations modifiées, comme, *aimât, aimerait ;* quoique ne demeurant pas fermes dans leurs règles, ils se servent quelquefois des inflexions simples pour marquer les affirmations modifiées : *et si vereor,* pour *et si verear,* et c'est de ces dernières sortes d'inflexions que les grammairiens ont fait leur *mode* appelé *subjonctif.*

De plus, outre l'affirmation, l'action de notre volonté se peut prendre pour une manière de notre pensée ; et les hommes ont eu besoin de faire entendre ce qu'ils voulaient, aussi bien que ce qu'ils pensaient. Or nous pouvons vouloir une chose en plusieurs manières, dont on en peut considérer trois comme les principales.

1°. Nous voulons des choses qui ne dépendent pas de nous, et alors nous ne les voulons que par un simple souhait, ce qui s'explique en latin par la particule *utinam,* et en la nôtre par *plût à Dieu.* Quelques langues, comme la grecque, ont inventé des inflexions particulières pour cela, ce qui a donné lieu aux grammairiens de les appeler le *mode optatif,* et il y en a dans notre langue, et dans l'espagnole et l'italienne, qui s'y peuvent rapporter, puisqu'il y a des temps qui sont triples. Mais en latin les mêmes inflexions servent pour le subjonctif et pour l'optatif ; et c'est pourquoi on a fait fort bien de retrancher ce mode des conjugaisons latines, puisque ce n'est pas seulement la manière différente de signifier, qui peut être fort multipliée, mais les différentes inflexions qui doivent faire les modes.

2°. Nous voulons encore d'une autre sorte, lorsque nous nous

contentons d'accorder une chose, quoiqu'absolument nous ne la voulussions pas, comme quand Térence dit : *Profundat, perdat, pereat; qu'il dépense, qu'il perde, qu'il périsse*, etc. Les hommes auraient pu inventer une inflexion pour marquer ce mouvement, aussi bien qu'ils en ont inventé en grec pour marquer le simple désir ; mais ils ne l'ont pas fait, et ils se servent pour cela du subjonctif ; et en français nous y ajoutons *que*. *Qu'il dépense*, etc. : quelques grammairiens ont appelé ceci, *modus potentialis*, ou *modus concessivus*.

3°. La troisième sorte de vouloir est quand ce que nous voulons dépendant d'une personne de qui nous pouvons l'obtenir, nous lui signifions la volonté que nous avons qu'il le fasse. C'est le mouvement que nous avons quand nous commandons ou que nous prions ; c'est pour marquer ce mouvement qu'on a inventé le mode qu'on appelle *impératif*, qui n'a point de première personne, surtout au singulier, parce qu'on ne se commande point proprement à soi-même ; ni de troisième en plusieurs langues, parce qu'on ne commande proprement qu'à ceux à qui on s'adresse et à qui on parle. Et parce que le commandement ou la prière qui s'y rapporte, se fait toujours au regard de l'avenir, il arrive de là que l'impératif et le futur se prennent souvent l'un pour l'autre, surtout en hébreu, comme, *non occides*, *vous ne tuerez point*, pour *ne tuez point*. D'où vient que quelques grammairiens ont mis l'impératif au nombre des futurs.

De tous ces modes dont nous venons de parler, les langues orientales n'ont que ce dernier, qui est l'impératif; et au contraire, les langues vulgaires n'ont point d'inflexion particulière pour l'impératif ; mais ce que nous faisons en français pour le marquer, est de prendre la seconde personne du pluriel, et même la première, sans pronoms qui les précèdent. Ainsi, *vous aimez* est une simple affirmation ; *aimez*, un impératif ; *nous aimons*, affirmation ; *aimons*, impératif. Mais quand on commande par le singulier, ce qui est fort rare, on ne prend pas la seconde personne, *tu aimes*, mais la première, *aime*.

REMARQUES.

Puisqu'on n'a multiplié les tems et les modes des verbes que pour mètre plus de précision dans le discours, je me permètrai une observation qui ne se trouve dans aucune grammaire sur la distinction qu'on devroit faire, et que peu d'écrivains font du tems continu et du tems passager, lorsqu'une action est dépendante d'une autre. Il y a des ocasions où le tems présent seroit préférable à l'imparfait qu'on emploie comunément. Je vais me faire entendre par des exemples. *On m'a dit que le roi étoit parti pour Fontainebleau*. La frase est exacte, atendu que *partir* est une action passagère. Mais je crois qu'en par-

lant d'une vérité constante, on ne s'exprimeroit pas avec assés de justesse eu disant : *J'ai fait voir que Dieu* étoit *bon ; que les trois angles d'un triangle* étoient *égaus à deus droits* : il faudroit *que Dieu* est, etc., *que les trois angles* sont, etc., parce que ces propositions sont des vérités constantes et indépendantes des tems.

On emploie encore le plusque-parfait, quoique l'imparfait convînt quelquefois mieus après la conjonction *si*. Exemples : *Je vous aurois salué, si je vous* avois *vu*. La frase est exacte, parce qu'il s'agit d'une action passagère ; mais celui qui auroit la vue assés basse pour ne pas reconoître les passans, diroit naturèlement, si *je voyois*, et non pas, si *j'avois vu*, atendu que son état habituel est de ne pas voir. Ainsi on ne devroit pas dire : *Il n'auroit pas soufert cet afront, s'il* avoit été *sensible* ; il faut, s'il *étoit*, atendu que la sensibilité est une qualité permanente.

CHAPITRE XVII.

De l'infinitif.

Il y a encore une inflexion au verbe qui ne reçoit point de nombre ni de personnes, qui est celle qu'on appelle *infinitif*, comme, *esse*, être, *amare*, aimer. Mais il faut remarquer que quelquefois l'infinitif retient l'affirmation, comme quand je dis : *scio malum esse fugiendum*, *je sais qu'il faut fuir le mal*, et que souvent il la perd et devient nom (principalement en grec et dans les langues vulgaires), comme quand on dit, *le boire*, *le manger* ; et de même, *je veux boire, volo bibere* : car c'est-à-dire, *volo potum* ou *potionem*.

Cela étant supposé, on demande ce que c'est proprement que l'infinitif, lorsqu'il n'est point nom et qu'il retient son affirmation, comme dans cet exemple : *scio malum esse fugiendum*. Je ne sais si personne a remarqué ce que je vais dire : c'est qu'il me semble que l'infinitif est entre les autres manières du verbe, ce qu'est le relatif entre les autres pronoms. Car, comme nous avons dit que le relatif a de plus que les autres pronoms, qu'il joint la proposition dans laquelle il entre, à une autre proposition, je crois de même que l'infinitif a, par dessus l'affirmation du verbe, ce pouvoir de joindre la proposition où il est à un autre ; car *scio* vaut seul une proposition, et si vous ajoutiez, *malum est fugiendum*, ce serait deux propositions séparées ; mais mettant *esse* au lieu d'*est*, vous faites que la dernière proposition n'est plus que partie de la première, comme nous avons expliqué plus au long dans le chapitre IX, du relatif.

Et de là est venu qu'en français nous rendons presque toujours l'infinitif par l'indicatif du verbe et la particule *que* : *je sais que*

le mal est à fuir. Et alors (comme nous avons dit au même lieu) ce *que* ne signifie que cette union d'une proposition avec une autre, laquelle union est en latin enfermée dans l'infinitif, et en français aussi, quoique plus rarement ; comme quand on dit : *Il croit savoir toutes choses.*

Cette manière de joindre les propositions par un infinitif, ou par le *quòd* et le *que*, est principalement en usage quand on rapporte les discours des autres ; comme si je veux rapporter que le roi m'a dit : *Je vous donnerai une charge*, je ne ferai pas ordinairement ce rapport en ces termes : *Le roi m'a dit, je vous donnerai une charge*, en laissant les deux propositions séparées, l'une de moi et l'autre du roi ; mais je les joindrai ensemble par un *que : Le roi m'a dit qu'il me donnera une charge*. Et alors, comme ce n'est plus qu'une proposition qui est de moi, je change la première personne, *je donnerai*, en la troisième, *il donnera*, et le pronom *vous*, qui me signifiait le roi parlant, au pronom *me*, qui me signifie moi parlant.

Cette union des propositions se fait encore par le *si* en français et par *an* en latin, quand le discours qu'on rapporte est interrogatif ; comme si on m'a demandé : *Pouvez-vous faire cela ?* je dirai en le rapportant : *On m'a demandé si je pouvais faire cela*. Et quelquefois sans aucune particule, en changeant seulement de personne ; comme, *Il m'a demandé, qui êtes-vous ? Il m'a demandé qui j'étais ?*

Mais il faut remarquer que les Hébreux, lors même qu'ils parlent en une autre langue, comme les évangélistes, se servent peu de cette union des propositions, et qu'ils rapportent presque toujours les discours directement et comme ils ont été faits ; de sorte que l'ὅτι, *quòd*, qu'ils ne laissent pas de mettre quelquefois, ne sert souvent de rien et ne lie point les propositions, comme il fait dans les autres auteurs. En voici un exemple dans le premier chapitre de S. Jean : *Miserunt Judæi ab Hierosolymis sacerdotes et levitas ad Joannem ut interrogarent eum : Tu quis es ? Et confessus est et non negavit, et confessus est : quia* (ὅτι) *non sum ego Christus. Et interrogaverunt eum : Quid ergo ? Elias es tu ? Et dixit : Non sum. Propheta es tu ? Et respondit, non*. Selon l'usage ordinaire de notre langue, on aurait rapporté indirectement ces demandes et ces réponses en cette manière : *Ils envoyèrent demander à Jean qui il était ; et il confessa qu'il n'était point le Christ. Et ils lui demandèrent qui il était donc ; s'il était Elie : et il dit que non. S'il était prophète, et il répondit que non.*

Cette coutume a même passé dans les auteurs profanes, qui semblent aussi l'avoir empruntée des Hébreux. Et de là vient

que l'ἵνα, comme nous l'avons déjà remarqué ci-dessus, chapitre IX, n'a souvent parmi eux que la force d'un pronon dépouillé de son usage de liaison, lors même que les discours ne sont pas rapportés directement.

REMARQUES.

Ceus qui ont fait des grammaires latines, se sont formé gratuitement bien des dificultés sur le *que retranché :* il sufisoit de faire la distinction des idiotismes, la diférence d'un latinisme à un gallicisme.

Les Latins ne conoissent point la règle du *que retranché ;* mais, come ils employoient un nominatif pour supôt des modes finis, ils se servoient de l'acusatif pour supôt du mode indéfini : lorsqu'ils y mètoient un nominatif, c'ètoit à l'imitation des Grecs, qui usoient indiféramment des deus cas.

Outre la propriété qu'a l'infinitif de joindre une proposition à une autre, il faut observer que le sens exprimé par un acusatif et un infinitif, peut être le sujet ou le terme de l'action d'une proposition principale. Dans cète frase : *Magna ars non apparere artem*, l'infinitif et l'acusatif sont le sujet de la proposition. *Empêcher l'art de paroître, est un grand art.*

Dans cète autre frase, le terme de l'action d'un verbe actif est exprimé par le sens total d'un acusatif et d'un infinitif. *Credo tuos ad te scripsisse.* Littéralement, *je crois vos amis vous avoir écrit ;* et dans le tour françois, *je crois que vos amis vous ont écrit.*

L'infinitif, au lieu du *que*, n'est pas rare en françois, et il est quelquefois plus élégant. On dit plutôt : *Il prétend réussir dans son entreprise*, que : *Il prétend qu'il réussira.*

CHAPITRE XVIII.

Des verbes qu'on peut appeler adjectifs, *et de leurs différentes espèces, actifs, passifs, neutres.*

Nous avons déjà dit que les hommes ayant joint en une infinité de rencontres quelque attribut particulier avec l'affirmation, en avaient fait ce grand nombre de verbes différens du substantif, qui se trouvent dans toutes les langues, et que l'on pourrait appeler *adjectifs*, pour montrer que la signification, qui est propre à chacun, est ajoutée à la signification commune à tous les verbes, qui est celle de l'affirmation. Mais c'est une erreur commune de croire que tous ces verbes signifient des actions ou des passions; car il n'y a rien qu'un verbe ne puisse avoir pour son attribut, s'il plaît aux hommes de joindre l'affirmation avec cet attribut. Nous voyons même que le verbe substantif *sum*, *je suis*, est souvent adjectif, parce qu'au lieu de le prendre comme signifiant simplement l'affirmation, on y joint le plus général

de tous les attributs, qui est l'être; comme lorsque je dis : *Je pense, donc je suis; je suis* signifie là *sum ens, je suis un être, une chose; existo* signifie aussi *sum existens, je suis, j'existe.*

Cela n'empêche pas néanmoins qu'on ne puisse retenir la division commune de ces verbes en actifs, passifs et neutres.

On appelle proprement actifs ceux qui signifient une action à laquelle est opposée une passion, comme *battre, être battu; aimer, être aimé;* soit que ces actions se terminent à un sujet, ce qu'on appelle action réelle, comme *battre, rompre, tuer, noircir*, etc.; soit qu'elles se terminent seulement à un objet, ce qu'on appelle action intentionnelle, comme *aimer, connaître, voir.*

De là il est arrivé qu'en plusieurs langues les hommes se sont servis du même mot, en lui donnant diverses inflexions, pour signifier l'un et l'autre, appelant verbe actif celui qui a l'inflexion par laquelle ils ont marqué l'action, et verbe passif celui qui a l'inflexion par laquelle ils ont marqué la passion : *amo, amor; verbero, verberor.* C'est ce qui a été en usage dans toutes les langues anciennes, latine, grecque et orientales; et qui plus est, ces dernières donnent à un même verbe trois actifs, avec chacun leur passif, et un réciproque qui tient de l'un et de l'autre, comme serait *s'aimer*, qui signifie l'action du verbe sur le même sujet du verbe. Mais les langues vulgaires de l'Europe n'ont point de passif, et elles se servent, au lieu de cela, d'un participe fait du verbe actif, qui se prend en sens passif avec le verbe substantif *je suis;* comme, *je suis aimé, je suis battu*, etc.

Voilà pour ce qui est des verbes actifs et passifs.

Les *neutres*, que quelques grammairiens appellent *verba intransitiva, verbes qui ne passent point au dehors*, sont de deux sortes.

Les uns qui ne signifient point d'action, mais ou une qualité, comme *albet, il est blanc; viret, il est vèrd; friget, il est froid; alget, il est transi; tepet, il est tiède; calet, il est chaud*, etc.

Ou quelque situation, *sedet, il est assis; stat, il est debout; jacet, il est couché*, etc.

Ou quelque rapport au lieu, *adest, il est présent; abest, il est absent*, etc.

Ou quelque autre état ou attribut, comme *quiescit, il est en repos; excellit, il excelle; præest, il est supérieur; regnat, il est roi*, etc.

Les autres verbes neutres signifient des actions, mais qui ne passent point dans un sujet différent de celui qui agit, ou qui ne regardent point un autre objet, comme *dîner, souper, marcher, parler.*

Néanmoins ces dernières sortes de verbes neutres deviennent quelquefois transitifs, lorsqu'on leur donne un sujet, comme, *ambulare viam*, où le chemin est pris pour le sujet de cette action. Souvent aussi dans le grec, et quelquefois aussi dans le latin, on leur donne pour sujet le nom même formé du verbe, comme *pugnare pugnam*, *servire servitutem*, *vivere vitam*, etc.

Mais je crois que ces dernières façons de parler ne sont venues que de ce qu'on a voulu marquer quelque chose de particulier, qui n'était pas entièrement enfermé dans le verbe; comme quand on a voulu dire qu'un homme menait une vie heureuse, ce qui n'était pas enfermé dans le mot *vivere*, on a dit *vivere vitam beatam;* de même *servire duram servitutem*, et semblables; ainsi quand on dit *vivere vitam*, c'est sans doute un pléonasme qui est venu de ces autres façons de parler. C'est pourquoi aussi dans toutes les langues nouvelles on évite, comme une faute, de joindre le nom à son verbe, et l'on ne dit pas, par exemple, *combattre un grand combat.*

On peut résoudre par là cette question, si tout verbe non passif régit toujours un accusatif, au moins sous-entendu. C'est le sentiment de quelques grammairiens fort habiles, mais pour moi je ne le crois pas. Car 1°. les verbes qui ne signifient aucune action, mais quelque état, comme, *quiescit*, *existit*, ou quelque qualité, comme, *albet*, *calet*, n'ont point d'accusatif qu'ils puissent régir; et pour les autres il faut regarder si l'action qu'ils signifient, a un sujet, ou un objet, qui puissent être différens de celui qui agit, car alors le verbe régit le sujet ou cet objet à l'accusatif. Mais quand l'action signifiée par le verbe n'a ni sujet, ni objet différent de celui qui agit, comme, *dîner*, *prandere; souper*, *cœnare*, etc., alors il n'y a pas assez de raison pour dire qu'ils gouvernent l'accusatif, quoique ces grammairiens aient cru qu'on y sous-entendait l'infinitif du verbe, comme un nom formé par le verbe; voulant, par exemple, que *curro* soit, ou *curro cursum*, ou *curro currere :* néanmoins cela ne paraît pas assez solide; car le verbe signifie tout ce que signifie l'infinitif pris comme nom, et de plus, l'affirmation et la désignation de la personne et du temps, comme l'adjectif *candidus*, *blanc*, signifie le substantif tiré de l'adjectif, savoir, *candor*, *la blancheur*, et de plus, la connotation d'un sujet dans lequel est cet abstrait. C'est pourquoi il y aurait autant de raison de prétendre que, quand on dit *homo candidus*, il faut sous-entendre *candore*, que de s'imaginer que, quand on dit *currit*, il faut sous-entendre *currere.*

CHAPITRE XIX.

Des verbes impersonnels.

L'INFINITIF, que nous venons d'expliquer au chapitre précédent, est proprement ce qu'on devrait appeler *verbe impersonnel*, puisqu'il marque l'affirmation, ce qui est propre au verbe, et la marque indéfiniment sans nombre et sans personne, ce qui est proprement être *impersonnel*.

Néanmoins les grammairiens donnent ordinairement ce nom d'*impersonnel* à certains verbes défectueux, qui n'ont presque que la troisième personne.

Ces verbes sont de deux sortes : les uns ont la forme de verbes neutres, comme *pœnitet*, *pudet*, *piget*, *licet*, *libet*, etc. ; les autres se font des verbes passifs, et en retiennent la forme, comme *statur*, *curritur*, *amatur*, *vivitur*, etc. Or, ces verbes ont quelquefois plus de personnes que les grammairiens ne pensent, comme on le peut voir dans la Méthode Latine. (Remarques sur les verbes, chapitre V.) Mais, ce qu'on peut ici considérer, et à quoi peu de personnes ont peut-être pris garde, c'est qu'il semble qu'on ne les ait appelés *impersonnels*, que parce que, renfermant dans leur signification un sujet qui ne convient qu'à la troisième personne, il n'a pas été nécessaire d'exprimer ce sujet, parce qu'il est assez marqué par le verbe même, et qu'ainsi on a compris par le sujet l'affirmation et l'attribut en un seul mot, comme *pudet me*, c'est-à-dire, *pudor tenet* ou *est tenens me ; pœnitet me*, *pœna habet me ; libet mihi*, *libido est mihi*, où il faut remarquer que le verbe *est* n'est pas simplement là substantif, mais qu'il y signifie aussi l'existence ; car c'est comme s'il y avait *libido existit mihi* ou *est existens mihi*, et de même dans les autres impersonnels qu'on résout par *est*, comme, *licet mihi*, pour *licitum est mihi*. *Oportet orare*, pour *opus est orare*, etc.

Quant aux impersonnels passifs, *statur, curritur, vivitur*, etc., on les peut aussi résoudre par le verbe *est*, ou *fit*, ou *existit*, et le nom verbal pris d'eux-mêmes ; comme :

Statur, c'est-à-dire, *statio fit*, où *est facta*, ou *existit*.

Curritur, *cursus fit ; concurritur*, *concursus fit*.

Vivitur, *vita est*, ou plutôt *vita agitur ; si sic vivitur*, *si vita est talis ; si la vie est telle. Miserè vivitur*, *cùm medicè vivitur : la vie est misérable*, *lorsqu'elle est trop assujétie aux règles de la médecine.* Et alors *est* devient substantif, à cause de l'addition de *miserè*, qui fait l'attribut de la proposition.

Dùm servitur libidini, c'est-à-dire, *dùm servitus exhibetur libidini, lorsqu'on se rend esclave de ses passions.*

Par là on peut conclure, ce semble, que notre langue n'a point proprement d'impersonnels; car, quand nous disons, *il faut, il est permis, il me plaît*, cet *il* est là proprement un relatif qui tient toujours lieu du nominatif du verbe, lequel d'ordinaire vient après dans le régime; comme si je dis: *il me plaît de faire cela*, c'est-à-dire, *il de faire*, pour *l'action* ou *le mouvement de faire cela, me plaît* ou *est mon plaisir*: et partant cet *il*, que peu de personnes ont compris, ce me semble, n'est qu'une espèce de pronom, pour *id, cela*, qui tient lieu du nominatif sous-entendu ou renfermé dans le sens, et le représente: de sorte qu'il est proprement pris de l'article *il* des Italiens au lieu duquel nous disons *le*, ou du pronom latin *ille*, d'où nous prenons aussi notre pronom de la troisième personne *il, il arme, il parle, il court*, etc.

Pour les impersonnels passifs, comme *amatur, curritur*, qu'on exprime en français par *on aime, on court*, il est certain que ces façons de parler en notre langue sont encore moins impersonnelles quoique indéfinies; car M. de Vaugelas a déjà remarqué que cet *on* est là pour *homme*, et par conséquent il tient lieu du nominatif du verbe. Sur quoi on peut voir la Nouvelle Méthode Latine, chap. V, sur les verbes impersonnels.

Et l'on peut encore remarquer que les verbes des effets de la nature, comme *pluit, ningit, grandinat*, peuvent être expliqués par ces mêmes principes en l'une et en l'autre langue: comme *pluit* est proprement un mot dans lequel, pour abréger, on a renfermé le sujet, l'affirmation et l'attribut, au lieu de *pluvia fit* ou *cadit*; et quand nous disons, *il pleut, il neige, il grêle*, etc., *il* est là pour le nominatif, c'est-à-dire, *pluie, neige, grêle*, etc., renfermé avec le verbe substantif *est* ou *fait*, comme qui dirait, *il pluie est, il neige se fait*, pour *id quod dicitur pluvia, est; id quod vocatur nix, fit*, etc.

Cela se voit mieux dans les façons de parler où nous joignons un verbe avec notre *il*, comme *il fait chaud, il est tard, il est six heures, il est jour*, etc. Car c'est ce qu'on pourrait dire en italien, *il caldo fà*, quoique dans l'usage on dise simplement *fà caldo, æstus* ou *calor est*, ou *fit* ou *existit*, et partant *il fait chaud*, c'est-à-dire, *il chaud* (*il caldo*) ou *le chaud se fait*, pour dire *existit, est*: de même qu'on dit encore, *il se fait tard, si fà tardo*, c'est-à-dire, *il tardo* (le tard ou le soir) *se fait*, ou, comme on dit en quelques provinces, *il s'en va tard*, pour *il tardo, le tard s'en va venir*, c'est-à-dire, *la nuit approche*: et de même il est *jour*, c'est-à-dire, *il jour* (ou le jour)

est. Il est six heures, c'est-à-dire, *il temps, six heures, est; le temps, ou la partie du jour appelée six heures, est;* et ainsi des autres.

CHAPITRE XX.

Des participes.

Les participes sont de vrais noms adjectifs, et ainsi ce ne serait pas le lieu d'en parler ici, si ce n'était à cause de la liaison qu'ils ont avec les verbes.

Cette liaison consiste, comme nous avons dit, en ce qu'ils signifient la même chose que le verbe, hors l'affirmation, qui en est ôtée, et la désignation des trois différentes personnes, qui suit l'affirmation. C'est pourquoi en l'y remettant, on fait la même chose par le participe que par le verbe; comme *amatus sum* est la même chose qu'*amor;* et *sum amans*, qu'*amo* : et cette façon de parler par le participe est plus ordinaire en grec et en hébreu, qu'en latin, quoique Cicéron s'en soit servi quelquefois.

Ainsi, ce que le participe retient du verbe, est l'attribut, et de plus, la désignation du temps, y ayant des participes du présent, du prétérit et du futur, principalement en grec. Mais cela même ne s'observe pas toujours, un même participe se joignant souvent à toutes sortes de temps : par exemple, le participe passif *amatus*, qui passe chez la plupart des grammairiens pour le prétérit, est souvent du présent et du futur, comme *amatus sum*, *amatus ero :* et au contraire, celui du présent, comme *amans*, est assez souvent prétérit. *Apri inter se dimicant, indurantes attritu arborum costas.* Pline; c'est-à-dire, *postquàm induravêre*, et semblables. *Voyez* Nouvelle Méthode Latine. (Remarques sur les participes.)

Il y a des participes actifs, et d'autres passifs : les actifs en latin se terminent en *ans* et *ens*, *amans*, *docens;* les passifs en *us*, *amatus*, *doctus*, quoiqu'il y en ait quelques uns de ceux-ci qui sont actifs; savoir, ceux des verbes déponens, comme *locutus*. Mais il y en a encore qui ajoutent à cette signification passive, *que cela doit être, qu'il faut que cela soit*, qui sont les participes en *dus*, *amandus*, *qui doit être aimé*, quoique quelquefois cette dernière signification se perde presque toute.

Ce qu'il y a de propre au participe des verbes actifs, c'est qu'il signifie l'action du verbe, comme elle est dans le verbe, c'est-à-dire, dans le cours de l'action même; au lieu que les

noms verbaux, qui signifient aussi des actions, les signifient plutôt dans l'habitude, que non pas dans l'acte. D'où vient que les participes ont le même régime que le verbe, *amans Deum*, au lieu que les noms verbaux n'ont le régime que des noms, *amator Dei*. Et le participe même rentre dans ce dernier régime des noms, lorsqu'il signifie plus l'habitude que l'acte du verbe, parce qu'alors il a la nature d'un simple nom verbal, comme *amans virtutis*.

CHAPITRE XXI.

Des gérondifs et supins.

Nous venons de voir qu'ôtant l'affirmation aux verbes, on fait des participes actifs et passifs, qui sont des noms adjectifs, retenant le régime du verbe, au moins dans l'actif.

Mais il s'en fait aussi en latin deux noms substantifs; l'un en *dum*, appelé *gérondif*, qui a divers cas, *dum*, *di*, *do*, *amandum, amandi, amando*, mais qui n'a qu'un genre et un nombre; en quoi il diffère du participe en *dus*, *amandus*, *amanda*, *amandum*.

Et un autre en *um*, appelé *supin*, qui a aussi deux cas, *um*, *u*, *amatum*, *amatu*, mais qui n'a point non plus de diversité ni de genre, ni de nombre; en quoi il diffère du participe en *us*, *amatus*, *amata*, *amatum*.

Je sais bien que les grammairiens sont très-empêchés à expliquer la nature du gérondif, et que de très-habiles ont cru que c'était un adjectif passif, qui avait pour substantif l'infinitif du verbe; de sorte qu'ils prétendent, par exemple, que *tempus est legendi libros* ou *librorum* (car l'un et l'autre se dit) est comme s'il y avait *tempus est legendi*, τοῦ *legere libros*, vel *librorum*, en sorte qu'il y ait deux oraisons; savoir: *tempus legendi*, τοῦ *legere*, qui est de l'adjectif et du substantif, comme s'il y avait *legendæ lectionis;* et *legere libros*, qui est du nom verbal qui gouverne alors le cas de son verbe, ou qui, comme substantif, gouverne le génitif, lorsque l'on dit *librorum* pour *libros*. Mais, tout considéré, je ne vois point que ce tour soit nécessaire.

Car 1°. comme ils disent de *legere*, que c'est un nom verbal substantif, qui, comme tel, peut régir ou le génitif, ou même l'accusatif, ainsi que les anciens disaient, *curatio hanc rem: Quid tibi hanc tactio est?* Plaut., je dis la même chose de *legendum;* que c'est un nom verbal substantif, aussi bien que *legere*, et qui par conséquent peut faire tout ce qu'ils attribuent à *legere*.

2°. On n'a aucun fondement de dire qu'un mot est sous-entendu, lorsqu'il n'est jamais exprimé, et qu'on ne le peut même exprimer sans que cela paraisse absurde : or, jamais on n'a vu d'infinitif joint à son gérondif, et si on disait, *legendum est legere*, cela paraîtrait tout-à-fait absurde : donc, etc.

3°. Si *legendum* gérondif était un adjectif passif, il ne serait point différent du participe *legendus*. Pourquoi donc les anciens qui savaient leur langue, ont-ils distingué les gérondifs des participes?

Je crois donc que le gérondif est un nom substantif, qu'il est toujours actif, et qu'il ne diffère de l'infinitif considéré comme nom, que parce qu'il ajoute à la signification de l'action du verbe, une autre de nécessité ou de devoir, comme qui dirait, l'action qui se doit faire. Ce qu'il semble qu'on ait voulu marquer par ce mot de *gérondif*, qui est pris de *gerere*, *faire ;* d'où vient que *pugnandum est* est la même chose que *pugnare oportet :* et notre langue, qui n'a point de gérondif, le rend par l'infinitif et un mot qui signifie devoir, *il faut combattre.*

Mais comme les mots ne conservent pas toujours toute la force pour laquelle ils ont été inventés, ce gérondif en *dum* perd souvent celle d'*oportet*, et ne conserve que celle de l'action du verbe. *Quis talia fando temperet à lacrymis ?* c'est-à-dire *in fando* ou *in fari talia.*

Pour ce qui est du supin, je suis d'accord avec ces mêmes grammairiens, que c'est un nom substantif qui est passif, au lieu que le gérondif, suivant mon sentiment, est toujours actif, et ainsi on peut voir ce qui en a été dit dans la Nouvelle Méthode pour la lange latine.

REMARQUES.

Le gérondif françois ayant sa forme, sa terminaison pareille à cèle du participe actif, quelques grammairiens se sont partagés de façon que les uns admètent des participes où d'autres ne reconoissent que des gérondifs. Cependant, quelques semblables qu'ils soient quant à la forme, ils sont de diférente nature, puisqu'ils ont un sens diférent, quoiqu'ils puissent quelquefois s'employer l'un pour l'autre.

Le participe actif, autrement dit en *ant*, est, à la vérité, indéclinable dans l'usage actuel, ce qui le fait confondre avec le gérondif ; mais il étoit ancienement susceptible de genre et de nombre, come il est aisé de le remarquer dans quelques formules de stile. Exemple. *Les gens tenants notre cour de parlement. La rendante compte*, etc.

Pour distinguer le gérondif du participe, il faut observer que le gérondif marque toujours une action passagère, la manière, le moyen, le tems d'une action subordonée à une autre.

Exemple. *En riant on dit la vérité. En riant* est l'action passagère et le moyen de l'action principale de dire la vérité. *Je l'ai vu en pas-*

sant. En passant est une circonstance de tems ; c'est-à-dire, *lorsque je passois.*

Le participe marque la cause de l'action, ou l'état de la chose Exemple. *Les courtisans, préférant leur avantage particulier au bien général, ne donent que des conseils intéressés. Préférant* marque la cause de l'action, et l'état habituel de la chose dont on parle.

Il y a baucoup d'ocasions où le gérondif et le participe peuvent être pris indiféramment l'un pour l'autre. Exemple. *Les homes jugeant sur l'aparence, sont sujèts à se tromper.* Il est assés indiférent qu'on entende dans cète proposition les homes *en jugeant*, ou *qui jugent* sur l'aparence, si l'on n'a pas dessein ou besoin de distinguer une précipitation de jugement passagère, d'une légèreté habituèle de la part des homes qui jugent sur l'aparence. Mais il y a des ocasions où l'on doit mètre la préposition *en*, ou le pronom *qui*, si l'on veut éviter l'équivoque. Exemple. *Je l'ai rencontré alant à la campagne. Alant* ne marque pas assés nètement si c'est celui qui a rencontré, ou celui qui a été rencontré, qui aloit à la campagne. A l'égard du premier, *alant* est gérondif, et il est participe à l'égard du second.

Les gérondifs, excepté *ayant* et *étant*, peuvent toujours recevoir la préposition *en*. Le participe se résout par le pronom *qui.*

Nous devons distinguer en françois le *gérondif*, *le participe*, et *l'adjectif verbal.* La diférence de *l'adjectif verbal* d'avec le *gérondif* et le *participe*, vient de ce que ceus-ci marquent une action, au lieu que *l'adjectif verbal* ne fait que qualifier.

Exemples. *Par ses atentions, et* obligeant *dans toutes les ocasions qu'il peut trouver, il doit se faire des amis. Généreuse, et* obligeant *tous ceux qui sont dans le besoin, èle mérite les plus grands éloges. C'est un home* obligeant.

Dans le premier exemple, c'est un gérondif ; dans le second, un participe ; et dans le troisième, un adjectif verbal.

A l'égard du supin, si nous en voulons reconoître en françois, je crois que c'est le participe passif indéclinable, joint à l'auxiliaire *avoir.* Ainsi, le supin est en françois ce qu'il est en latin, un substantif formé du verbe dont il conserve la faculté de régir. Exemples. *J'ai examiné vos raisons, et j'ai* répondu *à vos objections.* Dans cète frase *examiné* et *répondu* sont des supins régissans. *Voyez les choses que j'ai* répondues. Dans cèle-ci, *répondues* est un participe, régi come adjectif, et régissant come formant avec l'auxiliaire un tems du verbe *répondre.* Je pourois encore faire une observation sur la qualification de *substantif passif* que MM. de P. R. donent au supin. Il est vrai qu'il est tiré du participe passif ; mais uni à l'auxiliaire *avoir*, il a un sens actif. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet : en voilà assés pour ceus qui s'ocupent de ces matières. Je parlerai des participes déclinables à l'ocasion du chapitre suivant.

CHAPITRE XXII.

Des verbes auxiliaires des langues vulgaires.

Avant que de finir les verbes, il semble nécessaire de dire un mot d'une chose qui, étant commune à toutes les langues vulgaires de l'Europe, mérite d'être traitée dans la grammaire générale, et je suis bien aise aussi d'en parler, pour faire voir un échantillon de la grammaire française.

C'est l'usage de certains verbes, qu'on appelle *auxiliaires*, parce qu'ils servent aux autres pour former divers temps avec le participe prétérit de chaque verbe.

Il y en a deux, qui sont communs à toutes ces langues, *être* et *avoir*. Quelques unes en ont encore d'autres, comme les Allemands, *werden*, *devenir*, ou *wollen*, *vouloir*, dont le présent, étant joint à l'infinitif de chaque verbe, en fait le futur. Mais il suffira de parler des deux principaux, *être* et *avoir*.

ÊTRE.

Pour le verbe *être*, nous avons dit qu'il formait tous les passifs, avec le participe du verbe actif, qui se prend alors passivement, *je suis aimée*, *j'étais aimée*, etc., dont la raison est bien facile à rendre, parce que nous avons dit que tous les verbes, hors le substantif, signifient l'affirmation avec un attribut qui est affirmé. D'où il s'ensuit que le verbe passif, comme *amor*, signifie l'affirmation de l'amour passif, et par conséquent *aimé* signifiant cet amour passif, il est clair qu'y joignant le verbe substantif, qui marque l'affirmation, *je suis aimé*, *vous êtes aimé*, doit signifier la même chose qu'*amor*, *amaris*, en latin. Et les Latins mêmes se servent du verbe *sum* comme auxiliaire dans tous les prétérits passifs, et tous les temps qui en dépendent, *amatus sum*, *amatus eram*, etc., comme aussi les Grecs en la plupart des verbes.

Mais ce même verbe *être* est souvent auxiliaire d'une autre manière plus irrégulière, dont nous parlerons après avoir expliqué le verbe.

AVOIR.

L'autre verbe auxiliaire, *avoir*, est bien plus étrange, et il est assez difficile d'en donner la raison.

Nous avons déjà dit que tous les verbes, dans les langues vulgaires, ont deux prétérits : l'un indéfini, qu'on peut appeler *aoriste*, et l'autre défini. Le premier se forme comme un autre temps, *j'aimai*, *je sentis*, *je vis*.

Mais l'autre ne se forme que par le participe prétérit, *aimé*, *senti*, *vu*, et le verbe *avoir* ; *j'ai aimé*, *j'ai senti*, *j'ai vu*.

Et non-seulement ce prétérit, mais tous les autres temps qui en latin se forment du prétérit, comme d'*amavi*; *amaveram*, *amaverim*, *amavissem*, *amavero*, *amavisse* ; *j'ai aimé*, *j'avais aimé*, *j'aurais aimé*, *j'eusse aimé*, *j'aurai aimé*, *avoir aimé*.

Et le verbe même *avoir* n'a ces sortes de temps que par lui-même, comme auxiliaire, et son participe *eu*, *j'ai eu*, *j'avais eu*, *j'eusse eu*, *j'aurais eu*. Mais le prétérit *j'avais eu*, ni le futur *j'aurai eu*, ne sont pas auxiliaires des autres verbes : car on dit bien, *sitôt que j'ai eu dîné*, *quand j'eusse eu* ou *j'aurais eu dîné*; mais on ne dit pas, *j'avais eu dîné*, ni *j'aurai eu dîné*, mais seulement *j'avais dîné*, *j'aurai dîné*, etc.

Le verbe *être*, de même, prend ces mêmes temps d'*avoir*, et de son participe *été*, *j'ai été*, *j'avais été*, etc.

En quoi notre langue est différente des autres, les Allemands, les Italiens et les Espagnols faisant le verbe *être* auxiliaire à lui-même dans ces temps-là ; car ils disent *sono stato*, *je suis été*, ce qu'imitent les Wallons, qui parlent mal français.

Or, comment les temps du verbe *avoir* servent à en former d'autres en d'autres verbes, on l'apprendra dans cette table.

TEMPS DU VERBE *AVOIR*.

Avoir, ayant, eu.		*Temps qu'ils forment dans les autres verbes étant auxiliaires.*	
Présent.	j'ai. j'aie.	*prétérit parfait.*	1. j'ai dîné. 2. quoique j'aie dîné.
Imparfait.	j'avais. j'eusse. j'aurais.	*plusque-parfait.*	1. j'avais dîné. 2. si j'eusse dîné. 3. quand j'aurais dîné.
Aoriste.	j'eus.		4. quand j'eus dîné (*indéfini*).
Prétérit parfait simple.	j'ai eu.		5. quand j'ai eu dîné (*défini*).
Prétérit conditionnel.	j'eusse eu. j'aurais eu.		6. quand j'eusse *ou* j'aurais eu dîné (*conditionnel*).
Futur.	j'aurai.	*fut. parf. ou du sub.*	quand j'aurai dîné.
Infinitif prés.	avoir.	*infinit. du prétérit.*	après avoir dîné.
Partic. prés.	ayant	*participe prétérit.*	ayant dîné.

Mais si cette façon de parler, de toutes les langues vulgaires, qui paraît être venue des Allemands, est assez étrange en elle-même, elle ne l'est pas moins dans la construction avec les noms qui se joignent à ces prétérits formés par ces verbes auxiliaires et le participe.

Car 1°. le nominatif du verbe ne cause aucun changement dans le participe ; c'est pourquoi l'on dit aussi bien au pluriel qu'au singulier, et au masculin qu'au féminin, *il a aimé, ils ont aimé, elle a aimé, elles ont aimé*, et non point, *ils ont aimés, elle a aimée, elles ont aimées.*

2°. L'accusatif qui régit ce prétérit, ne cause point aussi le changement dans le participe lorsqu'il le suit, comme c'est le plus ordinaire : c'est pourquoi il faut dire, *il a aimé Dieu, il a aimé l'église, il a aimé les livres, il a aimé les sciences;* et non point, *il a aimée l'église*, ou *aimés les livres*, ou *aimées les sciences.*

3°. Mais quand cet accusatif précède le verbe auxiliaire (ce qui n'arrive guère en prose que dans l'accusatif du relatif ou du pronom), ou même quand il est après le verbe auxiliaire, mais avant le participe (ce qui n'arrive guère qu'en vers), alors le participe se doit accorder en genre et en nombre avec cet accusatif. Ainsi il faut dire, *la lettre que j'ai écrite, les livres que j'ai lus, les sciences que j'ai apprises;* car *que* est pour *laquelle* dans le premier exemple, pour *lesquels* dans le second, et pour *lesquelles* dans le troisième. Et de même : *J'ai écrit la lettre, et je l'ai envoyée*, etc.; *j'ai acheté des livres, et je les ai lus.* On dit de même en vers :

Dieu dont nul de nos maux n'a les grâces *bornées*,

et non pas *borné*, parce que l'accusatif *grâces* précède le participe, quoiqu'il suive le verbe auxiliaire.

Il y a néanmoins une exception de cette règle, selon M. de Vaugelas, qui est que le participe demeure indéclinable, encore qu'il soit après le verbe auxiliaire et son accusatif, lorsqu'il précède son nominatif; comme, *la peine que m'a donné cette affaire, les soins que m'a donné ce procès*, et semblables.

Il n'est pas aisé de rendre raison de ces façons de parler : voilà ce qui m'en est venu dans l'esprit pour le français, que je considère ici principalement.

Tous les verbes de notre langue ont deux participes ; l'un en *ant*, et l'autre en *é, i, u*, selon les diverses conjugaisons, sans parler des irréguliers, *aimant, aimé, écrivant, écri-t, rendant, rendu.*

Or, on peut considérer deux choses dans les participes ; l'une, d'être vrais noms adjectifs, susceptibles de genres, de nombres et de cas ; l'autre, d'avoir, quand ils sont adjectifs, le même régime que le verbe : *amans virtutem.* Quand la première condition manque, on appelle les participes *gérondifs*, comme, *amandum est virtutem;* quand la seconde manque, on dit alors

que les participes actifs sont plutôt des noms verbaux que des participes.

Cela étant supposé, je dis que nos deux participes *aimant* et *aimé*, en tant qu'ils ont le même régime que le verbe, sont plutôt des gérondifs que des participes : car M. de Vaugelas a déjà remarqué que le participe en *ant*, lorsqu'il a le régime du verbe, n'a point de féminiu, et qu'on ne dit point, par exemple, *j'ai vu une femme lisante l'écriture*, mais *lisant l'écriture*. Que si on le met quelquefois au pluriel, *j'ai vu des hommes lisans l'écriture*, je crois que cela est venu d'une faute dont on ne s'est pas aperçu, à cause que le son de *lisant* et de *lisans* est presque toujours le même, le *t* ni l'*s* ne se prononçant point d'ordinaire. Et je pense aussi que *lisant l'écriture*, est pour *en lisant l'écriture, in τῷ legere scripturam ;* de sorte que ce gérondif en *ant* signifie l'action du verbe, de même que l'infinitif.

Or je crois qu'on doit dire la même chose de l'autre participe *aimé*, savoir, que quand il régit le cas du verbe, il est gérondif, et incapable de divers genres et de divers nombres, et qu'alors il est actif, et ne diffère du participe, ou plutôt du gérondif en *ant*, qu'en deux choses : l'une, en ce que le gérondif en *ant* est du présent, et le gérondif eu *é, i, u,* du passé ; l'autre, en ce que le gérondif en *ant* subsiste tout seul, ou plutôt en sous-entendant la particule *en*, au lieu que l'autre est toujours accompagné du verbe auxiliaire *avoir*, ou de celui d'*être*, qui tient sa place en quelqnes rencontres, comme nous le dirons plus bas : *J'ai aimé Dieu*, etc.

Mais ce dernier participe, outre son usage d'être gérondif actif, en a un autre, qui est d'être participe passif, et alors il a les deux genres et les deux nombres, selon lesquels il s'accorde avec le substantif, et n'a point de régime : et c'est selon cet usage qu'il fait tous les temps passifs avec le verbe *être ; il est aimé, elle est aimée ; ils sont aimés, elles sont aimées.*

Ainsi, pour résoudre la difficulté proposée, je dis que dans ces façons de parler, *j'ai aimé la chasse, j'ai aimé les livres, j'ai aimé les sciences*, la raison pourquoi on ne dit point, *j'ai aimée la chasse, j'ai aimés les livres*, c'est qu'alors le mot *aimé*, ayant le régime du verbe, est gérondif, et n'a point de genre ni de nombre.

Mais dans ces autres façons de parler, *la chasse qu'il a aimée, les ennemis qu'il a vaincus*, ou, *il a défait les ennemis, il les a vaincus*, les mots *aimée, vaincus*, ne sont pas considérés alors comme gouvernant quelque chose, mais comme étant régis eux-mêmes par le verbe *avoir*, comme qui dirait, *quam habeo ama-*

tam, quos habeo victos : et c'est pourquoi étant pris alors pour des participes passifs qui ont des genres et des nombres, il les faut accorder en genre et en nombre avec les noms substantifs, ou les pronoms auxquels ils se rapportent.

Et ce qui confirme cette raison, est que, lors même que le relatif ou le pronom que régit le prétérit du verbe, le précède, si ce prétérit gouverne encore une autre chose après soi, il redevient gérondif et indéclinable. Car au lieu qu'il faut dire : *cette ville que le commerce a enrichie*, il faut dire : *cette ville que le commerce a rendu puissante*, et non pas, *rendue puissante*, parce qu'alors *rendu* régit *puissante*, et ainsi est gérondif. Et quant à l'exception dont nous avons parlé ci-dessus, page 540, *la peine que m'a donné cette affaire*, il semble qu'elle n'est venue que de ce qu'étant accoutumés à faire le participe gérondif et indéclinable, lorsqu'il régit quelque chose, et qu'il régit ordinairement les noms qui le suivent, on a considéré ici *affaire* comme si c'était l'accusatif de *donné*, quoiqu'il en soit le nominatif, parce qu'il est à la place que cet accusatif tient ordinairement en notre langue, qui n'aime rien tant que la netteté dans le discours, et la disposition naturelle des mots dans ses expressions. Ceci se confirmera encore par ce que nous allons dire de quelques rencontres où le verbe auxiliaire *être* prend la place de celui d'*avoir*.

Deux rencontres où le verbe auxiliaire être *prend la place de celui d'*avoir.

La première est dans tous les verbes actifs, avec le réciproque *se*, qui marque que l'action a pour sujet ou pour objet celui même qui agit, *se tuer*, *se voir*, *se connaître :* car alors le prétérit et les autres temps qui en dépendent, se forment non avec le verbe *avoir*, mais avec le verbe *être ; il s'est tué*, et non pas *il s'a tué ; il s'est vu*, *il s'est connu*. Il est difficile de deviner d'où est venu cet usage ; car les Allemands ne l'ont point, se servant en cette rencontre du verbe *avoir*, comme à l'ordinaire, quoique ce soit d'eux apparemment que soit venu l'usage des verbes auxiliaires pour le prétérit actif. On peut dire néanmoins que l'action et la passion se trouvant alors dans le même sujet, on a voulu se servir du verbe *être*, qui marque plus la passion, que du verbe *avoir*, qui n'eût marqué que l'action, et que c'est comme si on disait : *il est tué par soi-même*.

Mais il faut remarquer que, quand le participe, comme *tué*, *vu*, *connu*, ne se rapporte qu'au réciproque *se*, encore même qu'étant redoublé, il le précède et le suive, comme quand on dit : *Caton s'est tué soi-même ;* alors ce participe s'accorde en

genre et en nombre avec les personnes ou les choses dont on parle : *Caton s'est tué soi-même, Lucrèce s'est tuée soi-même, les Saguntins se sont tués eux-mêmes.*

Mais si ce participe régit quelque chose de différent du réciproque, comme quand je dis : *Œdipe s'est crevé les yeux ;* alors le participe ayant ce régime, devient gérondif actif, et n'a plus de genre ni de nombre, de sorte qu'il faut dire : *Cette femme s'est crevé les yeux. Elle s'est fait peindre. Elle s'est rendu la maîtresse. Elle s'est rendu catholique.*

Je sais bien que ces deux derniers exemples sont contestés par M. de Vaugelas, ou plutôt par Malherbe, dont il avoue néanmoins que le sentiment en cela n'est pas reçu de tout le monde. Mais la raison qu'ils en rendent, me fait juger qu'ils se trompent, et donnent lieu de résoudre d'autres façons de parler où il y a plus de difficulté.

Ils prétendent donc qu'il faut distinguer quand les participes sont actifs, et quand ils sont passifs, ce qui est vrai ; et ils disent que, quand ils sont passifs, ils sont indéclinables, ce qui est encore vrai ; mais je ne vois pas que dans ces exemples, *elle s'est rendu* ou *rendue la maîtresse, nous nous sommes rendu* ou *rendus maîtres*, on puisse dire que ce participe *rendu* est passif, étant visible au contraire qu'il est actif, et que ce qui semble les avoir trompés, est qu'il est vrai que ces participes sont passifs, quand ils sont joints avec le verbe *être*, comme quand on dit : *il a été rendu maître*, mais ce n'est que quand le verbe *être* est mis pour lui-même, et non pas quand il est mis pour celui d'*avoir*, comme nous avons montré qu'il se mettait avec le pronom réciproque *se*.

Ainsi l'observation de Malherbe ne peut avoir lieu que dans d'autres façons de parler, où la signification du participe, quoiqu'avec le pronom réciproque *se*, semble tout-à-fait passive ; comme quand on dit : *elle s'est trouvé ou trouvée morte*, et alors il semble que la raison voudrait que le participe fût déclinable, sans s'amuser à cette autre observation de Malherbe, qui est de regarder si ce participe est suivi d'un nom ou d'un autre participe : car Malherbe veut qu'il soit indéclinable quand il est suivi d'un autre participe, et qu'ainsi il faille dire : *elle s'est trouvé morte*, et déclinable quand il est suivi d'un nom, à quoi je ne vois guère de fondement.

Mais ce que l'on pourrait remarquer, c'est qu'il semble qu'il soit souvent douteux dans ces façons de parler par le réciproque, si le participe est actif ou passif, comme quand on dit, *elle s'est trouvé* ou *trouvée malade ; elle s'est trouvé* ou *trouvée guérie.* Car cela peut avoir deux sens : l'un, qu'elle a été trouvée

malade ou guérie par d'autres; et l'autre, qu'elle se soit trouvée malade ou guérie elle-même. Dans le premier sens, le participe serait passif, et par conséquent déclinable; dans le second, il serait actif, et par conséquent indéclinable, et l'on ne peut pas douter de cette remarque, puisque lorsque la phrase détermine assez le sens, elle détermine aussi la construction. On dit, par exemple : *Quand le médecin est venu, cette femme s'est trouvée morte*, et non pas *trouvé*, parce que c'est-à-dire qu'elle a été trouvée morte par le médecin et par ceux qui étaient présens, et non pas qu'elle a trouvé elle-même qu'elle était morte. Mais si je dis au contraire : *Madame s'est trouvé mal ce matin*, il faut dire *trouvé*, et non point *trouvée*, parce qu'il est clair que l'on veut dire que c'est elle-même qui a trouvé et senti qu'elle était mal, et que partant la phrase est active dans le sens : ce qui revient à la règle générale que nous avons donnée, qui est de ne rendre le participe gérondif et indéclinable que quand il régit, et toujours déclinable quand il ne régit point.

Je sais bien qu'il n'y a encore rien de fort arrêté dans notre langue, touchant ces dernières façons de parler; mais je ne vois rien qui soit plus utile, ce me semble, pour les fixer, que de s'arrêter à cette considération de régime, au moins dans toutes les rencontres où l'usage n'est pas entièrement déterminé et assuré.

L'autre rencontre où le verbe *être* forme les prétérits au lieu d'*avoir*, est en quelques verbes intransitifs, c'est-à-dire, dont l'action ne passe point hors de celui qui agit, comme *aller*, *partir*, *sortir*, *monter*, *descendre*, *arriver*, *retourner*. Car on dit : *il est allé*, *il est parti*, *il est sorti*, *il est monté*, *il est descendu*, *il est arrivé*, *il est retourné*, et non pas, *il a allé*, *il a parti*, etc. D'où vient aussi qu'alors le participe s'accorde en nombre et en genre avec le nominatif du verbe : *Cette femme est allée à Paris*, *elles sont allées*, *ils sont allés*, etc.

Mais lorsque quelques uns de ces verbes d'intransitifs deviennent transitifs et proprement actifs, qui est lorsqu'on y joint quelque mot qu'ils doivent régir, ils reprennent le verbe *avoir*; et le participe étant gérondif, ne change plus de genre ni de nombre. Ainsi l'on doit dire : *Cette femme a monté la montagne*, et non pas *est monté* ou *est montée*, ou *a montée*. Que si l'on dit quelquefois, *il est sorti le royaume*, c'est par une ellipse; car c'est pour *hors le royaume*.

REMARQUES.

Il n'y a pas une règle de sintaxe sur laquèle les grammairiens soient plus embarassés et plus partagés que sur les participes déclinables:

s'ils s'acordoient du moins à faire la même faute, èle cesseroit d'en être une, èle deviendroit un usage, et par conséquent une règle. Puisqu'il n'y a point d'usage constant sur ce sujet, nous somes donc encore en droit de cousulter la raison, c'est-à-dire, l'analogie. Plus les règles sont conséquentes, plus èles sont faciles à concevoir : plus les principes s'éclaircissent, plus les règles et les exceptions diminuent.

Peut-être seroit-il à désirer que le participe fût toujours indéclinable, soit qu'il suivît, soit qu'il précédât le régime ; on en seroit moins exposé à tomber dans des contradictions sur l'emploi des participes.

Mais, puisque tous les écrivains s'acordent à les rendre déclinables en certaines ocasions, il faut donc chercher un principe qui fixe les circonstances où le participe doit se décliner. Je vais exposer mon sentiment.

Le participe est déclinable lorsqu'il est précédé d'un pronom à l'acusatif, régi par le verbe auxiliaire joint au participe.

Quoiqu'il n'y ait point de cas en françois, je me sers du mot d'acusatif pour éviter une périfrase dans l'aplication des exemples. L'acusatif est le régime simple, qui marque le terme ou l'objet de l'action que le verbe signifie ; et on l'apèle régime simple, par oposition au régime composé, pour lequel on emploie une préposition. Exemple. J'ai doné un *livre* à Pierre; *livre* est le régime simple, *à Pierre* est le régime composé qui répond au datif.

Je dis encore que le pronom est régi par le verbe auxiliaire joint au participe, parce qu'ils forment ensemble un tems de verbe actif : le participe seul, en tant que déclinable, est considéré come un adjectif du pronom; c'est ce qui le rend déclinable.

Passons aus exemples qui dévelopent et confirment le principe.

Exemples. Les lètres que j'ai *reçues*. Les entreprises qui se sont *faites*.

La justice que vos juges vous ont *rendue ;* on doit dire également pour la sintaxe, que vous ont *rendue* vos juges, soit que le nominatif précède ou qu'il suive le verbe. Si l'oreille en est blessée, il n'y a rien de si aisé que de conserver à la frase son premier tour, qui est le plus naturel; mais s'il faut ou si l'on veut que le nominatif finisse la frase, le participe n'en est pas moins déclinable.

Les prétendues exceptions que des grammairiens, d'ailleurs habiles, ont voulu faire *au sujet* du participe suivi d'un verbe, sont de pures chimères. S'ils avoient u un principe fixe et clair, ils n'auroient pas cru voir des exceptions où il n'y en a point; ils auroient vu qu'èles n'ont rien de contraire au principe que je propose.

Exemples. Imitez les vertus que vous avez *entendu* louer : on ne doit pas dire *entendues*, parce que le pronom n'est pas régi par le verbe *entendre*, mais par le verbe *louer.*

Terminez les afaires que vous avez *prévu* que vous auriez : on ne doit pas dire *prévues*, parce que le pronom n'est pas régi par le verbe *prévoir*, mais par *vous auriez.*

Èle s'est *fait* peindre, et non pas *faite*, parce que le pronom est régi par *peindre*, c'est-à-dire, èle a fait peindre èle.

Èle s'est *crevé* les yeus, et non pas *crevée*, parce que ce sont les

yeus qui sont le régime simple de *crever*, et non pas le pronom qui est le régime composé, au datif, et non à l'acusatif; c'est-à-dire, èle a crevé les yeus à èle.

Èle s'est *tuée*, et non pas *tué*, parce que le pronom est régi par *tuer*.

Èle s'est *laissée* mourir, et non pas *laissé*, parce que le pronom est le régime de *laisser*, et non pas de *mourir*, qui est un neutre sans régime.

Èle s'est *laissé* séduire et non pas *laissée*, parce que le pronom n'est pas le régime de *laisser*, mais de *séduire* qui est actif; c'est-à-dire, èle a laissé séduire èle; il faudroit dire èle s'est *laissée* aler, parce que le pronom est alors le régime de *laisser*, et non pas d'*aler*, verbe neutre.

Les académies se sont *fait* des objections, et èles se sont *répondu* sur les dificultés qu'èles s'étoient *faites*. Je dis d'abord *fait* et non pas *faites*; *répondu* et non pas *répondues*, parce que le pronom est au datif, et n'est le régime simple ni de *faire*, ni de *répondre*; mais je dis *faites* dans le dernier membre de frase, parce que le pronom relatif est le régime simple, et le pronom persouel est au datif.

On doit encore dire: èle s'est *rendue* la maîtresse, èle s'est *trouvée* guérie, èle s'est *rendue* catolique.

Le substantif ne change rien à la règle, parce qu'il est pris adjectivement, et qu'il est ici atribut d'un autre substantif, c'est-à-dire du pronom. Dans les deus autres exemples, le participe déclinable n'est qu'un premier adjectif avec lequel l'autre doit s'acorder, come le participe s'acorde lui-même par le raport d'identité, avec le pronom qui en est le substantif. C'est ici que je pourois faire l'aplication de la géométrie à la grammaire, en disant que deus termes ont raport d'identité entre eus, quand ils ont raport d'identité avec un troisième.

Ainsi, des quatre exemples de P. R., les deus premiers sont justes, mais la raison qu'on en done ne l'est pas; et les deus autres exemples ne sont pas réguliers.

A l'égard de la particule *en*, pronominale et relative, èle supose toujours la préposition *de*; ainsi, n'étant pas un régime simple, mais un régime composé, èle ne doit point, suivant ce que nous avons dit, influer sur le participe.

Exemples. De deus filles qu'èle avoit, èle en a *fait* une religieuse, et non pas *faite*. Le régime simple, ou l'acusatif, est *une*. Èle a fait *une d'elles*; au lieu qu'on doit dire, èle n'avoit que deus files, èle les a *faites* religieuses, parce que le pronom *les* est le régime simple du verbe *faire*.

Quelques uns croient qu'il y a un usage qui s'écarte quelquefois de la règle, et admètent des exceptions; mais le mot d'*usage* est aussi équivoque que celui de *public*.

Nous avons établi un principe dont les aplications sont sûres, et il est plus facile de le suivre que d'aler chercher des exceptions vagues. L'embaras qu'on se forme à ce sujet, vient de ce qu'on regarde come pareils des cas très-diférens; et come diférens des cas absolument pareils.

Par exemple, voici deus cas pareils. Les homes que Dieu a *créés*. Les

homes que Dieu a *créés* inocens. Ces deus cas sont absolument les mêmes, et il faut *créés* dans l'un et dans l'autre, par le raport d'identité de *créés* et d'*inocens* avec *homes*.

Voici des cas diférens qu'on croit pareils ; et pour rendre la chose plus sensible, j'emploirai le même verbe dans des exemples oposés.

La maison que j'ai *faite*. La maison que j'ai *fait* faire.

Dans le premier exemple, l'auxiliaire et le participe régissent le pronom *que*, et ce pronom précède le participe. Dans le second exemple, c'est l'infinitif *faire* qui régit le pronom. Or, j'ai établi qu'il faloit que le pronom précédât le participe, et fût régi par l'auxiliaire joint au participe, pour que ce participe fût déclinable.

Dans le premier exemple, je dis, *j'ai faite*, parce que le participe est *transitif*. *J'ai fait èle*, et par conséquent *que j'ai faite*, puisque le nom précède. Dans le second je dis *fait faire*, parce que *fait* est *intransitif*; c'est l'infinitif *faire* qui est *actif transitif*. La dificulté vient donc de ne pas distinguer les cas où le verbe est transitif, de ceus où il ne l'est pas.

Ajoutons quelques exemples. Avez-vous entendu chanter la nouvèle actrice? Je l'ai *entendue* chanter ; c'est-à-dire, j'ai entendu èle chanter ou qui chantoit.

Avez-vous entendu chanter la nouvèle ariète ? Je l'ai *entendu* chanter ; c'est-à-dire, j'ai entendu chanter l'ariète. Dans le premier exemple, *entendu* est transitif; dans le second, c'est *chanter*.

Exemple. Une persone s'est présentée à la porte, je l'ai *laissée* passer ; c'est-à-dire, j'ai laissé èle passer ; mais on doit dire, je l'ai *fait* passer, et non pas *faite*, c'est-à-dire, j'ai fait passer èle.

Exemple. Avec des soins on auroit sauvé cète persone, on l'a *laissée* mourir ; c'est-à-dire, on a laissé èle mourir ; mais on doit dire, le remède l'a *fait* mourir ; c'est-à-dire, a fait mourir èle.

Il y a une quantité d'ocasions où *fait* est intransitif, c'est lorsqu'il ne forme qu'un mot avec l'infinitif qui le suit : ces cas sont aisés à distinguer, avec de la justesse et de la précision.

Je crois avoir assés discuté cète question, et sufisament établi et dévelopé le principe ; cependant, si un usage contraire s'établissoit par la pluralité des écrivains conus, je regarderois alors come une règle l'usage qui seroit contraire à mon sentiment.

J'ai exposé mon principe à l'Académie et à quelques uns de ceus qui seroient faits pour en être, on m'a fait toutes les objections qui pouvoient le vérifier ; et je suis en droit de penser que j'ai satisfait à toutes, puisque tous ont fini par me l'avouer.

Si l'on avoit quelques scrupules sur des autorités, on doit se souvenir que Malherbe, Vaugelas, Regnier, etc., ne sont pas d'acord entre eus, et donent des doutes plutôt que des décisions, parce qu'ils ne s'étoient pas attachés à chercher un principe fixe. Aussi tout lecteur fait à l'analise trouvera-t-il baucoup d'obscurité dans les endroits où MM. de P. R. traitent des participes et des gérondifs. On y voit que les meilleurs esprits n'ont une marche ni sûre, ni ferme, quand ils cherchent la lumière, au lieu de la porter. Ils prènent le participe tantôt pour ce qu'il est, tantôt pour gérondif, ce qu'il n'est jamais ; et il n'en

résulte rien de clair. Reconoissons cependant ce que nous devons à des homes qui, en tous genres, ont ouvert les routes. Mais n'oublions jamais que, quelque respectable que soit une autorité en fait de science et d'art, on peut toujours la soumètre à l'examen. On n'auroit jamais fait un pas vers la vérité, si l'autorité ût toujours prévalu sur la raison.

CHAPITRE XXIII.

Des conjonctions et interjections.

La seconde sorte des mots qui signifient la forme de nos pensées, et non pas proprement les objets de nos pensées, sont les conjonctions, comme *et*, *non*, *vel*, *si*, *ergò*, et, non, ou, si, donc. Car, si on y fait bien réflexion, on verra que ces particules ne signifient que l'opération même de notre esprit, qui joint ou disjoint les choses, qui les nie, qui les considère absolument ou avec condition. Par exemple, il n'y a point d'objet dans le monde hors de notre esprit, qui réponde à la particule *non*, mais il est clair qu'elle ne marque autre chose que le jugement que nous faisons qu'une chose n'est pas une autre.

De même *ne*, qui est en latin la particule de l'interrogation, *ais-ne ? dites-vous ?* n'a point d'objet hors de notre esprit, mais marque seulement le mouvement de notre âme, par lequel nous souhaitons de savoir une chose.

Et c'est ce qui fait que je n'ai point parlé du pronom interrogatif, *quis*, *quæ*, *quid ?* parce que ce n'est autre chose qu'un pronom, auquel est jointe la signification de *ne ;* c'est-à-dire, qui, outre qu'il tient la place d'un nom, comme les autres pronoms, marque de plus ce mouvement de notre âme qui veut savoir une chose, et qui demande d'en être instruite. C'est pourquoi nous voyons que l'on se sert de diverses choses pour marquer ce mouvement. Quelquefois cela ne se connaît que par l'inflexion de la voix, dont l'écriture avertit par une petite marque qu'on appelle la marque de l'interrogation, et que l'on figure ainsi (?).

En français nous signifions la même chose, en mettant les pronoms, *je*, *vous*, *il*, *ce*, après les personnes des verbes, au lieu que dans les façons de parler ordinaires, ils sont avant : car si je dis, *j'aime*, *vous aimez*, *il aime*, *c'est*, cela signifie l'affirmation ; mais si je dis, *aimé-je ? aimez-vous ; aime-t-il ? est-ce ?* cela signifie l'interrogation : d'où il s'ensuit, pour le marquer en passant, qu'il faut dire, *sens-je*, *lis-je ?* et non pas, *senté-je*, *lisé-je ?* parce qu'il faut toujours prendre la personne que vous voulez employer, qui est ici la première, *je sens*, *je lis*, et transporter son pronom pour en faire un interrogant.

Et il faut prendre garde que lorsque la première personne du verbe finit par un *e* féminin, comme *j'aime, je pense*, alors cet *e* féminin se change en masculin dans l'interrogation, à cause de *je* qui le suit, et dont l'*e* est encore féminin, parce que notre langue n'admet jamais deux *e* féminins de suite à la fin des mots. Ainsi il faut dire : *aimé-je? pensé-je? marqué-je?* et au contraire il faut dire : *aimes-tu? pense-t-il? marque-t-il?* et semblables.

Des interjections.

Les interjections sont des mots qui ne signifient aussi rien hors de nous ; mais ce sont seulement des voix plus naturelles qu'artificielles, qui marquent les mouvemens de notre âme, comme, *ah! ô! heu! hélas!* etc.

CHAPITRE XXIV.

De la syntaxe, ou construction des mots ensemble.

Il reste à dire un mot de la syntaxe, ou construction des mots ensemble, dont il ne sera pas difficile de donner des notions générales suivant les principes que nous avons établis.

La construction des mots se distiugue généralement en celle de convenance, quand les mots doivent convenir ensemble, et en celle de régime, quand l'un des deux cause une variation dans l'autre.

La première, pour la plus grande partie, est la même dans toutes les langues, parce que c'est une suite naturelle de ce qui est en usage presque partout, pour mieux distinguer le discours.

Ainsi la distinction des deux nombres singulier et pluriel, a obligé d'accorder le substantif avec l'adjectif en nombre, c'est-à-dire de mettre l'un au singulier ou au pluriel, quand l'autre y est ; car le substantif étant le sujet qui est marqué confusément, quoique directement, par l'adjectif, si le mot substantif marque plusieurs, il y a plusieurs sujets de la forme marquée par l'adjectif, et par conséquent il doit être au pluriel : *homines docti, hommes doctes.*

La distinction du féminin et du masculin a obligé de même de mettre en même genre le substantif et l'adjectif, ou l'un et l'autre quelquefois au neutre, dans les langues qui en ont ; car ce n'est que pour cela qu'on a iuventé les genres.

Les verbes, de même, doivent avoir la convenance des nombres et des personnes avec les noms et les pronoms.

Que s'il se rencontre quelque chose de contraire en apparence

à ces règles, c'est par figure, c'est-à-dire, en sous-entendant quelque mot, ou en considérant les pensées plutôt que les mots mêmes, comme nous le dirons ci-après.

La syntaxe de régime, au contraire, est presque toute arbitraire, et par cette raison se trouve très-différente dans toutes les langues : car les unes font les régimes par les cas; les autres, au lieu de cas, ne se servent que de petites particules qui en tiennent lieu, et qui ne marquent même que peu de ces cas, comme en français et en espagnol on n'a que *de* et *à* qui marquent le génitif et le datif; les Italiens y ajoutent *da* pour l'ablatif. Les autres cas n'ont point de particules; mais le simple article, qui même n'y est pas toujours.

On peut voir sur ce sujet ce que nous avons dit ci-dessus des prépositions et des cas.

Mais il est bon de remarquer quelques maximes générales, qui sont de grand usage dans toutes les langues.

La première, qu'il n'y a jamais de nominatif qui n'ait rapport à quelque verbe exprimé ou sous-entendu, parce que l'on ne parle pas seulement pour marquer ce que l'on conçoit, mais pour exprimer ce que l'on pense de ce que l'on conçoit, ce qui se marque par le verbe.

La deuxième, qu'il n'y a point aussi de verbe qui n'ait son nominatif exprimé ou sous-entendu, parce que le propre du verbe étant d'affirmer, il faut qu'il y ait quelque chose dont on affirme, ce qui est le sujet ou le nominatif du verbe, quoique devant les infinitifs il soit à l'accusatif : *scio Petrum esse doctum.*

La troisième, qu'il n'y peut avoir d'adjectif qui n'ait rapport à un substantif, parce que l'adjectif marque confusément un substantif, qui est le sujet de la forme qui est marquée distinctement par cet adjectif : *Doctus, savant*, a rapport à quelqu'un qui soit savant.

La quatrième, qu'il n'y a jamais de génitif dans le discours, qui ne soit gouverné d'un autre nom, parce que ce cas marquant toujours ce qui est comme le possesseur, il faut qu'il soit gouverné de la chose possédée. C'est pourquoi ni en grec, ni en latin, aucun verbe ne gouverne proprement le génitif, comme on l'a fait voir dans les nouvelles méthodes pour ces langues. Cette règle peut être plus difficilement appliquée aux langues vulgaires, parce que la particule *de*, qui est la marque du génitif, se met souvent pour la préposition *ex* ou *de*.

La cinquième, que le régime des verbes est souvent pris de diverses espèces de rapports enfermés dans les cas, suivant le caprice de l'usage; ce qui ne change pas le rapport spécifique à

chaque cas, mais fait voir que l'usage en a pu choisir tel ou tel à sa fantaisie.

Ainsi l'on dit en latin, *juvare aliquem*, et l'on dit, *opitulari alicui*, quoique ce soit deux verbes d'aider, parce qu'il a plu aux Latins de regarder le régime du premier verbe, comme le terme où passe son action, et celui du second comme un cas d'attribution, à laquelle l'action du verbe avait rapport.

Ainsi l'on dit en français, *servir quelqu'un*, et *servir à quelque chose*.

Ainsi, en espagnol, la plupart des verbes actifs gouvernent indifféremment le datif ou l'accusatif.

Ainsi un même verbe peut recevoir divers régimes, surtout en y mêlant celui des prépositions, comme *præstare alicui*, ou *aliquem; surpasser quelqu'un*. Ainsi l'on dit, par exemple, *eripere morti aliquem*, ou *mortem alicui*, ou *aliquem à morte*, et semblables.

Quelquefois même ces divers régimes ont la force de changer le sens de l'expression, selon que l'usage de la langue l'a autorisé : car, par exemple, en latin, *cavere alicui*, est *veiller à sa conservation*, *et cavere aliquem*, est *se donner de garde de lui;* en quoi il faut toujours consulter l'usage dans toutes les langues.

Des figures de construction.

Ce que nous avons dit ci-dessus de la syntaxe, suffit pour en comprendre l'ordre naturel, lorsque toutes les parties du discours sont simplement exprimées, qu'il n'y a aucun mot de trop ni de trop peu, et qu'il est conforme à l'expression naturelle de nos pensées.

Mais parce que les hommes suivent souvent plus le sens de leurs pensées, que les mots dont ils se servent pour les exprimer, et que souvent, pour abréger, ils retranchent quelque chose du discours, ou bien que, regardant à la grâce, ils y laissent quelque mot qui semble superflu, ou qu'ils en renversent l'ordre naturel ; de là est venu qu'ils ont introduit quatre façons de parler, qu'on nomme *figurées*, et qui sont comme autant d'irrégularités dans la grammaire, quoiqu'elles soient quelquefois des perfections et des beautés dans la langue.

Celle qui s'accorde plus avec nos pensées qu'avec les mots du discours, s'appelle SYLLEPSE, ou *conception;* comme quand je dis, *il est six heures;* car, selon les mots, il faudrait dire, *elles sont six heures*, comme on le disait même autrefois, et comme on dit encore, *ils sont six, huit, dix, quinze hommes*, etc. Mais parce que ce que l'on prétend n'est que de marquer un temps précis,

et une seule de ces heures, savoir, la sixième, ma pensée qui se jette sur celle-là, sans regarder aux mots, fait que je dis, *il est six heures*, plutôt *qu'elles sont six heures*.

Et cette figure fait quelquefois des irrégularités contre les genres; comme *ubi est scelus qui me perdidit?* contre les nombres, comme, *turba ruunt;* contre les deux ensemble, comme, *pars mersi tenuère ratem*, et semblables.

Celle qui retranche quelque chose du discours, s'appelle ELLIPSE, ou *défaut*, car quelquefois on sous-entend le verbe, ce qui est très-ordinaire en hébreu, où le verbe substantif est presque toujours sous-entendu; quelquefois le nominatif, comme *pluit*, pour *Deus* ou *natura pluit*, quelquefois le substantif, dont l'adjectif est exprimé : *paucis te volo*, suppléez *verbis alloqui*, quelquefois le mot qui en gouverne un autre, comme, *est Romæ*, pour *est in urbe Romæ*, et quelquefois celui qui est gouverné, comme, *faciliùs reperias* (suppléez *homines*), *qui Romam proficiscantur, quàm qui Athenas*. Cic.

La façon de parler qui a quelque mot de plus qu'il ne faut, s'appelle PLÉONASME, ou *abondance*, comme *vivere vitam, magis major*, etc.

Et celle qui renverse l'ordre naturel du discours, s'appelle HYPERBATE ou *renversement*.

On peut voir des exemples de toutes ces figures dans les grammaires des langues particulières, et surtout dans les nouvelles méthodes que l'on a faites pour la grecque et pour la latine, où on en a parlé assez amplement.

J'ajouterai seulement qu'il n'y a guère de langue qui use moins de ces figures que la nôtre, parce qu'elle aime particulièrement la netteté, et à exprimer les choses, autant qu'il se peut, dans l'ordre le plus naturel et le plus désembarrassé, quoiqu'en même temps elle ne cède à aucune en beauté ni en élégance.

REMARQUES.

La grammaire, de quelque langue que ce soit, a deux fondemens, le vocabulaire et la sintaxe.

Tous les mots d'une langue sont autant de signes d'idées, et composent le vocabulaire ou le dictionaire; mais, come il ne sufit pas que les idées aient leurs signes, puisqu'on ne les considère pas isolées et chacune en particulier, et qu'il faut les mètre en raport les unes à l'égard des autres, pour en former des jugemens, on a imaginé des moyens d'en marquer les diférens raports; c'est ce qui fait la sintaxe et les règles de la construction des mots les uns avec les autres. Toutes les lois de la sintaxe, tous les raports des mots, peuvent se rapeler à deux; le raport d'identité, et le raport de détermination.

Tout adjectif n'étant que la qualité d'un substantif, et tout verbe

n'exprimant qu'une manière d'être, ils ont l'un et l'autre, avec le substantif, un raport d'identité.

L'adjectif doit donc s'acorder avec son substantif en genre, en nombre et en cas (dans les langues qui ont des cas), et le verbe doit s'y acorder en nombre et en persone, puisque l'adjectif et le verbe ne sont que des modifications de ce substantif.

Exemple. Une *bèle* maison, de *baus* jardins ; on dit *bèle*, parce que *maison* est un substantif féminin singulier ; et l'on dit *baus*, parce que le mot *jardins* est au masculin pluriel.

Un bon roi aime le peuple. Un, *bon*, *roi*, *aime*, ne présentant qu'un même objet, il y a entre ces quatre mots raport d'identité.

Ainsi, quelque séparé qu'un adjectif puisse être de son substantif, quelque éloigné qu'en soit le verbe, quelque inversion enfin qu'une langue, tèle que la grèque ou la latine, permète dans le tour de la frase, l'esprit réunit aussitôt pour le sens tous les mots qui ont un raport d'identité.

Dans la frase citée, *peuple* n'a point de raport d'identité avec *un bon roi aime*, mais il a un raport de détermination avec *aime* ; il détermine et fait conoître ce qu'on dit qu'aime un bon roi.

Il faut observer que le raport d'identité s'unit avec celui de détermination, quand on dit *bon roi. Bon*, est identique avec *roi*, et il a de plus un raport de détermination, en ce qu'il détermine *roi*; mais le *peuple* n'a que le raport de détermination avec *roi*, et n'a pas celui d'identité.

Le raport d'identité est le fondement de la concordance du genre, du nombre, etc. Le raport de détermination est le fondement du régime; c'est-à-dire, qu'il exige tèle ou tèle terminaison, suivant la destination des cas, dans les langues qui en ont, ou qu'il fixe la place du mot dans cèles qui n'ont point de cas, come le françois. Ainsi, il seroit indiférent, pour le sens, qu'on dît en latin, *rex amat populum*, ou *populum amat rex*; mais il faut nécessairement dire en françois, pour rendre le même sens, *le roi aime le peuple* ; car si l'on mètoit *roi* à la place de *peuple*, et *peuple* à la place de *roi*, le sens seroit diférent, parce que la place des mots détermine leurs raports en françois.

Toute la sintaxe se réduit donc aus deus raports qui viènent d'être marqués, et toutes les figures de construction peuvent s'y rapeler.

MM. de P. R., en exposant les quatre principales, ne donent d'exemple en françois, que de la *sillepse* : il est à propos d'ajouter un exemple de chacune des autres.

L'*ellipse* est assés fréquente dans notre langue. Il n'y a point d'afirmation ou de négation par *oui*, et par *non*, qui ne soit une ellipse ; car on sous-entend toujours la proposition à laquèle on répond, et qu'on afirme ou qu'on nie : *Avez-vous vu l'Italie ? Oui*, c'est-à-dire, *j'ai vu l'Italie.* Il en est ainsi de la négation. Mais, indépendament de cète *ellipse* si comune, nous en avons une quantité dans notre langue.

Le *pléonasme* est l'oposé de l'*ellipse* ; c'est une superfluité de paroles inutiles au sens d'une proposition ; et par conséquent un vice. On peut demander s'il y a de ces sortes de *pléonasmes* qui méritent le nom de figures de construction ou de grammaire, et je ne le crois

pas : car si la répétition est inutile, c'est un vice ; et si èle ajoute de la force, de l'énergie à l'idée, c'est une figure oratoire, et non de grammaire. On ne doit donc pas regarder come *pléonasme* un mot qui répète à la vérité une idée déja exprimée, mais en la modifiant, en la restreignant, en l'étendant, en lui donant plus de force, en y joignant enfin quelque autre idée accessoire. Par exemple, *Louis XII*, *le bon roi Louis XII*, marque encore plus expressément la bonté de ce prince, que si l'on disoit simplement *le bon roi Louis XII*, sans répéter le nom propre pour ajouter l'épitète de *bon*, qui fixe l'atention sur la bonté. Je l'ai vu *de mes yeus*, est une assertion plus forte, et vaut quelquefois mieus que si l'on disoit simplement, *je l'ai vu.*

La réduplication de régime et de pronom dans ce vers de Racine,

> Eh! que *m'a* fait *à moi*, cète Troie où je cours?

marque non-seulement qu'Achile n'avoit point d'intérêt personel dans la guère, mais il le distingue d'Agamemnon, dont on fait sentir l'intérêt direct. Ces sortes de *pléonasmes*, loin d'être des défauts, ont leur mérite, pourvu qu'on ne les emploie qu'à propos.

Par exemple, la réduplication qui a son mérite dans le vers de Racine, est une faute dans celui de Boileau :

> C'est *à vous*, mon esprit, *à qui* je veux parler.

L'exactitude vouloit, c'est *à vous que*, ou c'est *vous à qui*.

Il faut encore distinguer le *pléonasme* de la difusion, qui n'est qu'une répétition de la même idée en diférens termes, ou une acumulation d'idées comunes, et inutiles à l'intelligence de cèle qu'on veut présenter, ce qui est une *battologie*.

L'*hiperbate* est un tour particulier qu'on done à une période, et qui consiste principalement à faire précéder une proposition par une autre qui, dans l'ordre naturel, auroit dû la suivre. Par exemple, il y a *hiperbate* et *ellipse* dans ces vers de Racine :

> Que, malgré la pitié dont je me sens saisir,
> Dans le sang d'un enfant je me baigne à loisir!
> Non, seigneur....

Les deus vers, en précédant *non*, *seigneur*, forment l'hiperbate ; et il y a ellipse, puisqu'après *non*, *seigneur*, on sous-entend, *n'espérez pas, ne prétendez pas.* Il y a encore *hiperbate*, ou *inversion* dans le second vers, dont la construction naturèle, et à la vérité moins élégante, seroit, *je me baigne à loisir dans le sang d'un enfant.*

Come toutes les grammaires particulières sont subordonées à la grammaire générale, j'aurois pu multiplier ou étendre les remarques baucoup plus que je n'ai fait ; mais ne s'agissant ici que de principes généraus, je me suis renfermé dans les aplications sufisantes au dévelopement de ces principes, qui d'ailleurs sont faits pour des lecteurs capables d'y supléer. En éfet, une grammaire générale, et même les grammaires particulières ne peuvent guère servir qu'à des maîtres qui savent déja les langues. A l'égard des disciples, je rapelerai, en finissant, ce que j'ai dit dans une de mes remarques : peu de règles et

beaucoup d'usage, c'est la clé des langues et des arts. Peut-être y viendra-t-on, quand la raison aura proscrit les vieilles routines qu'on a la bonté de regarder come des métodes d'instruction.

AVERTISSEMENT.

On n'a point parlé, dans cette grammaire, des mots dérivés ni des composés, dont il y aurait encore beaucoup de choses très-curieuses à dire, parce que cela regarde plutôt l'ouvrage d'un dictionnaire général, que de la grammaire générale. Mais on est bien aise d'avertir que depuis la première impression de ce livre, il a paru un ouvrage intitulé la Logique, ou l'Art de penser, qui, étant fondé sur les mêmes principes, peut extrêmement servir pour l'éclaircir, et prouver plusieurs choses qui sont traitées dans celui-ci.

REMARQUES.

La logique que MM. de P. R. anoncent ici, est cèle qui fut faite pour Charle-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, instruit dans sa jeunesse à P. R. C'est un des meilleurs ouvrages dans son genre, et les éditions s'en sont fort multipliées. Ce duc de Chevreuse et celui de Beauvilliers, l'un et l'autre gendres de M. Colbert, tous deus unis de la plus intime amitié, étoient également amis de M. de Fénélon, précepteur de M. le duc de Bourgogne, père du roi, en même tems que le duc de Beauvilliers en étoit le gouverneur.

CONSIDÉRATIONS
CRITIQUES ET HISTORIQUES
SUR LE GOÛT.

Les mots qu'on entend le plus souvent prononcer, ne sont pas toujours ceux qui font naître les idées les plus claires. Le mot goût, pris au figuré, est du nombre de ceux dont la signification n'est pas fort précise. Si nous n'avions jamais pour objet de nos pensées que des êtres physiques, tels qu'un arbre, une fleur, etc., nos expressions seraient toujours claires pour ceux qui connaîtraient ces objets, et parleraient la même langue; mais, comme notre esprit se porte souvent sur des objets moraux ou métaphysiques, sur des abstractions, des modes, des rapports, etc., nos perceptions, qui peuvent être très-claires pour nous, ne le sont pas également pour ceux à qui nous voulons les communiquer. Nous n'attachons pas tous au même terme une idée parfaitement uniforme; la moindre idée accessoire, ajoutée à une idée simple, peut mettre de la diversité dans nos jugemens. Si je dis à quelqu'un, en entrant dans un parterre : voilà de belles fleurs, il sera sûrement d'accord avec moi sur l'existence des fleurs; mais l'idée de beauté que j'y ai ajoutée, suffit pour que le jugement qu'il en porte diffère du mien; et ce que je trouve beau peut lui paraître fort différent.

Indépendamment des idées réunies dans une proposition, combien avons-nous de termes qui, loin de porter la même idée dans tous les esprits, ne sont pas bien nettement conçus par celui qui les emploie! Les mots de courage, de modestie, d'honneur, de vice, de vertu, tous si communs dans les conversations, sont-ils des signes d'idées bien précises? Il n'y en a pas un de ce genre qui ne pût être la matière d'une discussion. Les mots transportés du propre au figuré, sont encore une source d'obscurité ou d'équivoque.

Lorsque les hommes ont voulu transmettre des idées relatives aux opérations de leur esprit, au mouvement de leur âme, à leurs sentimens, ils ont emprunté les dénominations des objets sensibles où ils croyaient remarquer quelque analogie avec ce qui s'opère dans leur âme. On parle du brillant de l'esprit, du feu de l'imagination, de la chaleur de l'amitié; ces expressions figurées ont souvent plus d'agrément, de force, d'énergie, que

les termes propres; l'esprit est frappé à la fois de la lumière directe de l'objet et de la lumière réfléchie de l'image. Si, pour peindre les opérations de l'esprit, nous adoptons les noms des objets sensibles, nous empruntons aussi ceux des sens mêmes. Le toucher, la vue, l'odorat et le goût entrent figurément dans tous nos entretiens. On n'entend parler que de toucher, voir, sentir et goûter les choses les moins matérielles. L'ouie est le seul de nos sens qui ne se prenne point au figuré. Si l'on se sert plus communément aujourd'hui du verbe entendre que du verbe ouir, ce terme, loin d'avoir été emprunté du sens de l'ouie, y a été appliqué d'après l'entendement de l'esprit.

Rien n'est plus ordinaire que l'usage figuré des autres sens avec des acceptions aussi claires, que s'il s'agissait du propre; il y en a cependant un dont l'acception n'est pas absolument claire, c'est le goût. Aucun terme ne se prononce aussi souvent; mais, s'il est question de savoir quelle est sa nature, quel est son objet, les définitions différentes qu'on en donne, prouvent d'abord que l'idée n'en est pas uniforme. J'ai même entendu quelquefois avancer que le goût ne se définissait pas, et que, si l'on pouvait le définir, on pourrait l'inspirer; il en serait donc du mot goût comme de celui de hasard, qui ne signifie autre chose, en parlant de la cause d'un événement, que *je n'en sais rien*. D'ailleurs il n'est pas vrai qu'on puisse donner ce qu'on peut définir : on définit assez clairement d'autres facultés, telles que l'esprit, le génie, le talent, le jugement, etc., sans les communiquer par la définition. Il me semble qu'un homme raisonnable ne doit jamais prononcer un mot sans y attacher un sens décidé, du moins pour lui-même, puisque par les mots ce ne sont que ses idées qu'il veut communiquer.

D'après ce que j'ose avancer ici, on est en droit de demander ce que j'entends par le goût. Il me semble que le goût est le sentiment du *beau*. Le beau seul est donc l'objet du goût qui, dans les auteurs et les artistes, est le talent de le produire, et, dans les juges, celui de le sentir et d'être blessé du contraire; car le goût ne consiste pas moins à rejeter ce qui est désagréable, qu'à être flatté du beau.

Il paraît assez singulier que, pour exprimer une faculté si fine de l'âme, on ait choisi un des deux sens qui, pris au propre, transmettent le moins d'idées, et ne font jamais que des fonctions matérielles. Le toucher, la vue et l'ouie, outre la propriété, commune à tous, d'être agréablement ou désagréablement affectés, sont le véhicule de presque toutes nos idées, sans que cette fonction fasse éprouver matériellement ni peine, ni

plaisir. La main, ou seule ou avec le secours de l'œil, estime et mesure l'étendue, les distances, les proportions. L'ouie et la vue, par le moyen de la parole et de l'écriture, enrichissent l'esprit d'une infinité de connaissances. Le physique se fait à peine sentir dans toutes ces opérations de l'âme, quoiqu'il soit le moyen de ce qu'elle éprouve; mais le goût et l'odorat sont uniquement bornés au physique. Cependant on a choisi le goût pour le signe, la figure d'une des plus délicates fonctions de l'esprit, même à l'égard des choses qui sont uniquement du ressort de la vue. On cite le goût en peinture, en sculpture, en architecture, etc. Si l'on dit d'un connaisseur, qui distingue et apprécie les beautés d'un tableau, qu'il a de *bons yeux;* cette expression ne lui attribue rien de matériel, mais du goût et de la pénétration, comme on dit encore qu'il a le tact fin, quoiqu'il ne soit nullement question de choses qu'on puisse toucher. Les yeux et le toucher sont pris figurément.

Puisqu'il y a tant de sortes de beautés que la vue seule nous met à portée de seutir, pourquoi lui a-t-on préféré le goût pour en faire le juge universel du beau en tout genre? Je crois que cette préférence vient particulièrement de l'obscurité de cette expression. Combien y a-t-il de gens naturellement très-sensibles au beau, et blessés de ce qui s'en écarte, qui ne seraient nullement en état de motiver leur jugement. Cela me plaît ou cela me déplaît. Voilà leur décision souvent très-juste; mais le pourquoi dépend d'une analogie très-fine, dont très-peu d'esprits sont capables. Il est donc naturel, qu'en voulant rappeler les impressions qu'on reçoit à la manière dont les sens sont affectés, on ait choisi celui dont on est dispensé de rendre compte. C'est un axiome qu'on ne dispute pas des goûts.

Mais quand des philosophes auraient dirigé l'esprit dans le choix du terme figuré, pour être le signe représentatif des opérations les plus intellectuelles, ils n'en auraient pas choisi un autre. C'est ce qui va fixer l'objet du goût.

Le propre du beau est de plaire, d'être agréable, de quelque nature que soit l'agrément; or, le goût physique ne juge que des saveurs, c'est son unique fonction. Quoique la nature ait attaché du plaisir aux alimens nécessaires à notre conservation, ce plaisir n'est pas la mesure de leur salubrité, puisque les plus salubres ne sont pas toujours les plus agréables, et que dans bien des occasions le goût répugne à des potions dont la vie peut dépendre; le goût juge donc uniquement de ce qui est agréable, c'est pourquoi il s'applique figurément à ce qui peut plaire ou déplaire. Le premier qui adopta le goût pour symbole

de ce qui flattait sa vue, son oreille ou son esprit, crut y reconnaître quelque analogie avec l'impression des saveurs. Le goût est un sentiment non raisonné; la discussion peut le confirmer, quelquefois le détruire, et ne l'inspire jamais. S'il est accompagné et guidé par une sorte de discussion, elle est si fine et si prompte, qu'elle paraît plutôt être un effet de l'instinct qu'un jugement en forme.

La bonté ni la vérité ne sont point du ressort du goût, mais de la raison; quoique le bon et le vrai doivent être le fondement du beau, le goût ne juge que du dernier. Personne n'ignore que la raison, l'esprit, le jugement, le sentiment, le goût, ne sont point des êtres distincts et séparés de l'âme; mais il est souvent à propos, pour éclaircir nos idées, d'envisager séparément, et par abstraction, ces différentes facultés. Ainsi, parler du goût, c'est considérer l'âme uniquement occupée du beau.

Il est si particulièrement et si exclusivement l'objet du goût, qu'on ne peut jamais l'appliquer aux vraies sciences; qui que ce soit ne s'avisera de chercher le goût en géométrie, en astronomie, en chimie, en médecine, etc. Son ressort ne s'étend pas non plus sur les grands objets de la société. On n'entendra point parler d'un général, d'un politique, d'un négociateur de bon goût; on dit bien d'un homme qu'il a du goût pour la géométrie, pour la guerre, ou pour toute autre science; mais le goût est pris alors dans une acception très-différente, et ne signifie que l'inclination, le talent, les dispositions naturelles pour telle ou telle science. L'empire du goût s'étend sur la poésie, la musique, la peinture, enfin sur tous les arts que, pour cette raison, on nomme les arts de goût; ce qui n'en exclut pas les règles, qui ne sont cependant que des observations sur ce qui a plu, et sur les moyens de plaire.

En bornant le goût aux choses purement agréables, en l'excluant des grands objets de la société, je ne prétends nullement en diminuer le mérite. Il suppose beaucoup d'esprit, et en exige peut-être plus que des sciences plus utiles. Cet esprit, cependant, est ordinairement plus fin et délicat que ferme et profond. Le beau, quelque part qu'il se trouve, n'est que la forme, l'extérieur des choses; le goût ne s'exerce que sur des surfaces.

Il est si vrai que l'extérieur constitue seul la beauté prise au propre, qu'en parlant de la beauté d'une personne, on ne fait aucune attention à la santé, à la force, au caractère : rien enfin de ce qui est intérieur ne se présente à l'esprit. Le beau, transporté au figuré, a conservé la même acception qu'il a au propre.

Le goût n'a que le beau pour objet; mais tous les genres de beauté ne sont pas de son ressort.

J'avouerai qu'on place parmi les auteurs de goût des génies créateurs et profonds, tels que Corneille et Molière; mais, si l'on y fait attention, on verra que ce n'est pas sur la partie du génie que le goût prononce; on ne dira pas que dans leurs ouvrages, les plans, les situations, les caractères, sont de bon goût; quoiqu'on dise communément de belles situations, de beaux caractères, de beaux sentimens, ces différens genres de beauté exigent, pour être produits et sentis, toute autre qualité que du goût. C'est l'auteur qui a travaillé dans ce genre, ou celui qui en a fait une étude particulière, qui juge du plan et même des situations, du moins quant à l'art de les préparer, qui en fait le premier mérite. Le spectateur le moins exercé est blessé d'une situation forcée, sans savoir pourquoi, et touché de celle qui est préparée, mais sans reconnaissance pour l'art qu'il ignore.

Il faut de la sagacité, de la justesse et de l'expérience pour juger des caractères. L'élévation des sentimens ne se fait parfaitement sentir qu'à des âmes élevées; les passions qu'à des âmes sensibles, et qui en ont éprouvé; le goût juge simplement de l'élégance d'expression, du coloris, du style de ces grands ouvrages. Racine, à cet égard, avait plus de goût que Corneille et Molière, sans qu'on en doive rien conclure à leur désavantage.

Newton pouvait fort bien manquer de goût, quoiqu'il pût aussi en avoir; mais on voit qu'en général les hommes occupés de grandes affaires, de vastes desseins, d'études fortes, ont peu de goût *sur* les choses qu'on désigne sous ce titre. Peut-être cela vient-il aussi de ce qu'ils en ont peu *pour* ces choses-là, et n'y sont pas exercés. En effet, le goût exige, outre les dispositions naturelles, beaucoup d'exercice pour se perfectionner, s'étendre et s'affermir : aussi personne ne l'a peut-être jamais eu universel. Tel qui l'a exquis en musique, en est privé en peinture ou dans telle autre partie des arts; il y en avait peu quand l'érudition régnait exclusivement, mais elle le préparait. La philosophie, qui doit l'éclairer, l'a peut-être altéré dans quelques esprits, et perfectionné pour d'autres; car elle peut opérer ce double effet, elle dessèche ce qu'elle n'éclaire point.

Après avoir établi que le beau seul est l'objet du goût, il faudrait définir le beau, et déterminer ce qui le constitue; mais c'est la matière d'un mémoire particulier. Je dirai seulement que le beau, quelque part qu'on le considère, me paraît

résulter de l'accord, de l'harmonie, de la convenance de toutes les parties d'un tout. On dira peut-être que c'est plutôt définir la perfection que le beau ; mais peut-être aussi les degrés du beau ne sont-ils que les degrés vers la perfection qui constitue le beau parfait.

Si les esprits bien organisés sont naturellement attirés par le beau, d'où peuvent naître tant de variétés de goûts de particulier à particulier, et surtout de nation à nation? C'est ici qu'on peut remarquer encore l'analogie qui se trouve entre le goût sensuel et le goût intellectuel. L'un et l'autre, quoique naturels, participent beaucoup de l'habitude. Comme on apprend à goûter certains alimens, le goût intellectuel se forme par l'exercice ; si le goût physique a des préférences, de manière que ce qui est *sapide* pour un palais est insipide pour un autre ; le goût intellectuel n'a-t-il pas ses prédilections, de sorte que tel se passionne pour les beautés d'un art auxquelles tel autre est peu sensible? Le goût physique se déprave par l'usage de mets recherchés et peu naturels, l'autre par un choix de mauvais modèles. Le goût est de tous les sens celui qui dégénère le plus facilement, les autres s'affaiblissent sans être viciés ; on en peut dire autant du goût intellectuel ; ce qui arrive de particulier à particulier, souvent dans le même individu, par l'âge ou d'autres circonstances, doit être encore plus frappant de nation à nation, ou d'un siècle à un autre. Il est aisé de s'en convaincre, par la comparaison des ouvrages étrangers et des nôtres, et par celle de la littérature et des arts d'un même peuple en différens âges. Les causes morales influent plus que le physique sur les variations du goût dans les lettres et dans les arts. On ne les cultive point chez les peuples barbares ou conquérans, ce qui est à peu près la même chose, partout enfin où l'on est occupé de sa subsistance ou de l'enlever aux autres.

Les Grecs, à qui le monde moderne a dû les premiers modèles en tous genres, faisaient sans doute la guerre; mais c'était ordinairement par le seul principe noble qui puisse l'autoriser, l'amour de la liberté, qui élève l'âme et la maintient dans toute la force de son ressort.

Si je cite les Grecs comme le plus ancien des peuples policés, ce n'est pas que je doute que les sciences et les arts n'aient fleuri antérieurement chez d'autres peuples, tels que chez les Égyptiens et beaucoup d'autres ; mais il ne nous en reste point de monumens comparables à ceux qui attestent aujourd'hui ce qu'étaient les Grecs dans les lettres et dans les arts. Nous sommes portés à regarder comme inventeurs ceux dont

les preuves ont échappé au ravage des temps. Quoiqu'il y ait toujours eu une tradition de peuple à peuple que le philosophe aperçoit, ce que les hommes appellent invention n'est souvent que transmission ou renouvellement.

Quoi qu'il en soit, on ne voit nulle part mieux qu'en Grèce l'influence du gouvernement sur les arts de goût. Les deux principales républiques, Sparte et Athènes, peuvent être considérées comme représentant toute la nation. Les autres États de la Grèce cultivaient ou négligeaient les arts suivant le rapport de leurs mœurs avec celles d'Athènes ou de Sparte. La sévérité de celle-ci, uniquement occupée de la guerre, ne pouvait, par sa constitution, faire naître les arts d'agrément. L'éloquence seule devait fleurir également dans ces deux républiques, où les affaires d'Etat se traitaient devant le peuple; mais comme les arts prennent toujours l'empreinte du génie particulier d'une nation, les deux genres d'éloquence étaient très-différens. A Sparte, il suffisait de convaincre le peuple; il fallait persuader celui d'Athènes. L'austère Lacédémonien eût été blessé d'un discours dont les ornemens auraient montré l'espoir injurieux de le séduire. Athènes admit donc les ornemens qui embellissent quelquefois l'éloquence, et finissent par la corrompre. Ce fut ainsi qu'à ses orateurs et ses philosophes succédèrent les rhéteurs et les sophistes. C'est donc dans Athènes seulement qu'on doit considérer la naissance, les progrès, la perfection et la décadence du goût.

Lorsque les arts fleurissent dans une démocratie, ce qui est moins ordinaire que sous tout autre gouvernement, les fortunes s'y trouvant dans une proportion plus rapprochée, le goût y doit être plus uniforme. Les citoyens d'Athènes, grands ou petits, riches ou pauvres, traitaient publiquement des affaires d'État, en discouraient dans leurs sociétés particulières, assistaient aux mêmes spectacles, étaient frappés des mêmes objets, familiarisés avec les mêmes chefs-d'œuvre, et devaient parler la même langue, c'est-à-dire, qu'on ne devait pas distinguer chez eux, comme parmi nous, le langage de la cour, celui des différentes classes de la bourgeoisie, et le jargon du bas peuple. Non que j'imagine, comme les enthousiastes de l'antiquité le répètent souvent, qu'une herbière d'Athènes parlait aussi purement que Théophraste, parce qu'elle le reconnut pour étranger; eh! quel est parmi nous l'académicien né dans certaines provinces qui, parlant avec le plus d'élégance et de pureté, ne serait pas, à son accent, reconnu dans nos halles?

Suivons un peu le développement de l'industrie. Les métiers naissent du besoin, les arts naissent du luxe, les sciences et la littérature ont cette double origine.

Lorsque les arts s'introduisent dans une république, la première application s'en fait à l'utilité commune. Tout est pour l'État chez un peuple roi. Il fait et ordonne les dépenses; il en veut jouir bientôt. L'opulence et l'inégalité des fortunes amènent le luxe et les distinctions extérieures, qui en opèrent successivement de réelles. L'intérêt personnel commençant à prévaloir, celui de l'État en devient plus indifférent. Les dépenses publiques sont négligées, à mesure que celles des particuliers se multiplient.

Athènes, par un avantage qui ne s'est peut-être trouvé dans aucun État où la richesse ait pénétré, consacra la sienne au luxe public. Les Athéniens ne disputaient point entre eux de faste extérieur. Ils voulaient que leur ville fût l'ornement de la Grèce. L'ambition de ce luxe national opérait sur tout un peuple ce qu'on voit parmi nous chez des particuliers, avec cette différence que le luxe public fait naître des chefs-d'œuvre en tout genre, au lieu que le luxe privé est rarement en état de traiter les arts en grand, et en corrompt quelquefois le goût par des fantaisies bizarres et des caprices de mode.

La navigation, ouvrage d'une suite de siècles et de générations, et qui fait tant honneur à l'esprit humain, dut faire naître ou perfectionner, chez les Athéniens, une infinité de connaissances dont elle a besoin; car les arts, qui semblent avoir le moins de rapport, se prêtent des secours mutuels, et peuvent concourir à former le goût ou la justesse d'esprit qui en est la base.

La passion des Athéniens pour l'éloquence, la poésie, la musique, les arts d'agrément, enfin pour tous les plaisirs de l'esprit, leur laissait peu de sensibilité pour les spectacles barbares. Aussi ne voulurent-ils point admettre les combats d'animaux ni de gladiateurs, quoiqu'ils eussent le pancrace et le pugilat, quelquefois aussi dangereux, mais qu'ils tenaient de leurs grossiers ancêtres, et qu'ils conservaient moins par goût que par tradition.

Nous venons de voir pourquoi le goût devait être aussi étendu qu'uniforme dans une république telle que celle d'Athènes. Il n'en était pas ainsi de Rome; toujours, comme Sparte, occupée de la guerre, et de plus de la fureur des conquêtes, ou agitée de dissensions domestiques, elle n'était nullement propre à cultiver les sciences et les arts, et même les dédaignait, puisque dans le siècle le plus brillant, sous Auguste même, Virgile fait aux Romains presque un sujet d'éloge de leur indifférence à cet égard.

Excudent alii spirantia molliùs æra,
Credo equidem; vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt causas meliùs; cœlique meatus
Describent radio, et surgentia sidera dicent:
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis et debellare superbos (1).

J'excepterai toujours l'éloquence, qui dut nécessairement être en vigueur à Rome, et le sera dans tout État où le peuple sera compté pour quelque chose.

Dans la république, et jusque vers sa fin, les sciences et les arts furent des plantes étrangères. Les Romains allèrent chercher en Grèce jusqu'à leurs lois : un esclave grec, Andronicus, leur donna les premières règles du drame; Térence, qui le perfectionna, était un esclave africain. Leurs meilleurs acteurs étaient communément sortis de l'esclavage : de là vint, pour le dire en passant, et comme je l'ai fait voir plus en détail dans un autre ouvrage, le mépris de leur profession sur laquelle rejaillissait le vice de leur naissance; ce qui n'était pas en Grèce, où les acteurs étaient de condition libre.

Dès que les Grecs et les peuples les plus éclairés eurent subi le joug de Rome, les arts, ou plutôt les monumens des arts, y furent transportés par les vainqueurs. Les statues, les tableaux, les riches tapis, *textiles picturæ*, les vases précieux, les obélisques, tous les chefs-d'œuvre des arts furent la proie de l'avarice et de la cupidité des conquérans, étalés dans Rome et adoptés par le luxe, sans l'être encore par le goût. Un luxe subit le précéda long-temps avant de le faire naître.

On ne transplante pas les auteurs et les artistes aussi facilement que les livres et les ouvrages de l'art; il faut bien des années de culture avant que les lettres et les arts soient, pour ainsi dire, acclimatés chez un peuple nouveau, et que ceux qui les cultivent aient formé des élèves et laissé des successeurs : j'en pourrais citer des exemples très-récens dans l'Europe moderne.

Quand des étrangers viennent pour s'instruire chez un peuple poli, comme tout n'y est pas politesse, ils n'en remportent long-temps que les ridicules et les faux airs.

(1) D'autres peuples feront respirer l'airain avec plus de grâce, et donneront la vie au marbre; ils défendront les causes avec plus d'éloquence, mesureront le ciel avec le compas, et marqueront la route des étoiles. Pour toi, Romain, apprends à gouverner les nations; tes arts seront de dicter des lois, d'épargner les peuples soumis, et d'abattre les téméraires qui oseraient te résister. (Traduction de M. Binet, tome III, pag. 160, 4 vol. *in*-12, chez Lenormand.)

Les Romains ne cherchèrent à devenir les émules des Grecs que sur les modèles de ceux-ci; et vers le siècle d'Auguste, sous ce prince le plus habile des tyrans, et qui avait tant d'intérêt à adoucir les mœurs après avoir contraint les siennes, les lettres furent portées à un très-haut degré par les Romains ou des naturels d'Italie. Il y eut alors, par un malheureux échange, plus de goût et moins de vertu que dans la république. Non que je veuille adopter le paradoxe, aussi faux que dangereux, que les lettres puissent corrompre les mœurs. Cette erreur vient de ce qu'on a pris ou voulu prendre pour cause d'un mal ce qui arrive quelquefois en même temps, sans que l'un soit l'effet de l'autre. La richesse commence par procurer des commodités dont la privation n'était pas pénible avant qu'elles fussent connues, mais dont la jouissance est agréable et devient ensuite nécessaire. Le luxe s'y joint bientot sans les améliorer. Les mœurs s'altèrent, et les lettres peuvent en même temps se perfectionner; mais loin qu'elles soient la cause de cette corruption, elles en sont peut-être le seul dédommagement, en adoucissant les mœurs. Au reste, le vice peut abuser des choses même dont se sert la vertu. Il y a si peu de connexion entre le vice et les lettres, que depuis Auguste et sous le despotisme impérial, elles allèrent toujours en dégénérant, pendant que tous les vices croissaient et régnaient ensemble. Enfin tout retomba dans la barbarie, sous le despotisme militaire, qui fait alternativement la force et la perte des princes qui l'emploient.

On assigne communément quatre époques au règne des lettres et des arts, les siècles d'Alexandre, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV; le premier a été plus justement nommé le siècle d'Athènes et de la Grèce. Si l'on en fait honneur à Alexandre, c'est qu'il a fait lui-même époque dans l'histoire universelle, que ce prince protégea les savans, fit les plus grandes dépenses pour les recherches et les expériences d'Aristote, son précepteur, et que, toutes choses égales, le goût brille plus particulièrement dans une cour, quand il s'y montre. D'ailleurs Athènes est un exemple unique parmi les républiques. En effet, ce n'est pas à Carthage et dans un Etat uniquement commerçant qu'il faut chercher les arts d'agrément. La destruction de cette rivale ne procura que des richesses à l'avarice de Rome, et contribua plus à sa corruption qu'à son goût.

Nous venons de voir ce qui a mérité à Auguste l'honneur de faire la seconde époque. A l'égard de Léon X, sa famille doit être regardée comme la restauratrice des lettres et des arts en Europe; les Médicis recueillirent tout ce que la barbarie chassa

de la Grèce ; ainsi les Grecs furent encore pour l'Italie, ce que leurs ancêtres avaient été pour les Romains, leurs premiers maîtres, comme les Italiens ont été les nôtres. C'est de l'Italie que sont partis les rayons qui ont éclairé tous les États modernes; mais ils ont porté en quelques endroits plus de chaleur qu'il n'en est resté au centre. On y trouve encore des hommes qui, en chaque genre, seraient distingués ailleurs; mais les productions ordinaires sont des comédies bizarres, des sonnets, ou ce qui ne tient qu'au bel esprit, qui n'est de sa nature que le brillant des idées communes. Si les artistes de toutes les nations vont encore en Italie étudier les modèles de leur art, ils y cherchent plutôt les chefs-d'œuvre dont elle est dépositaire, que ce qu'elle produit aujourd'hui.

Le siècle de Louis XIV, et je ne le borne pas à la France, a égalé en tout les trois siècles renommés, et les a surpassés en plusieurs points. Ce siècle dure encore, malgré les déclamations de ceux qui ne contribuent en rien à sa gloire. Si quelques talens paraissent peut-être avoir moins d'éclat, combien de lumières, quelquefois, je l'avoue, mêlées d'un peu de fumée, ne se sont pas répandues de proche en proche! Plusieurs de ceux qui se bornent à juger des lettres, en ont autant que ceux qui les cultivent par état, et plus que bien des auteurs qui brillaient autrefois. Tel qui aurait parlé alors ne serait pas aujourd'hui en état d'entendre. Je ne nierai pas que des esprits éblouis de leur propre lumière n'aient pu, par hasard, la porter dans de fausses routes; mais c'est toujours la clarté qui fait reconnaître la vraie, et y ramène; au lieu que des gens, qui ne peuvent régner que dans les ténèbres, ont exagéré de légers écarts, non pour ramener, mais pour empêcher de marcher.

Ceux qui occupent certaines places sans les remplir, voudraient n'avoir que des aveugles pour témoins. Ils regrettent le règne des talens futiles, et protégent de petits cliens qui ne peuvent les démasquer. Ils voudraient éteindre partout le flambeau de la raison. Ce sont, si je puis en matière si grave employer une comparaison frivole, ce sont des femmes dont le visage craint le grand jour. S'ils sont quelquefois obligés de recourir aux gens d'esprit, ils les recherchent comme instrumens, et les haïssent comme témoins.

Après avoir considéré l'état des sciences, des lettres et des arts dans leurs différentes époques, on remarque aisément quelle forme de gouvernement leur est la plus favorable. Il me semble que c'est un état opulent régi par des lois douces, tel que celui d'Athènes; telle fut aussi l'administration des Médicis, qui,

après quelques contrariétés, usurpèrent la souveraineté par l'amour de leurs concitoyens, usurpation plus légitime que le droit de conquête. Les mêmes avantages se trouvent dans une monarchie tempérée par une politique habile, telle que celle d'Auguste, ou par le désir de plaire à un prince puissant, qui aura été assez heureux pour l'inspirer, ou en jouir s'il le trouve établi. Alexandre est un exemple du premier, et Louis XIV du second.

A quelque degré de perfection que les sciences, les lettres et les arts soient portés dans une monarchie, le goût doit y être presque aussi varié qu'il s'y trouve de classes de citoyens isolés les uns des autres. J'entends par ce goût varié, celui qui dépend de l'arbitraire ou qui en participe; car le bon goût est un, et se dirige constamment vers le vrai beau; mais qui regardera-t-on dans une monarchie comme les vrais gardiens du goût?

Le prince et un petit nombre d'hommes peuvent être nés avec un goût naturel pour le beau, auquel l'habitude d'en être frappés, la facilité de s'en procurer les modèles, les rendra sensibles. Ils peuvent exciter, récompenser, encourager les talens; mais ils ne peuvent ni ne doivent en faire une étude qui nuirait à des devoirs essentiels. *N'as-tu pas honte*, disait un jour Philippe à Alexandre, *de chanter si bien?* Il eût été à désirer pour l'humanité qu'il ne se fût occupé que de musique; mais....

Les hommes livrés à des professions graves, telles que la magistrature, à une administration de commerce, de finance, enfin, à tout ce qui exige une application suivie, nés, comme les premiers dont je viens de parler, avec un goût naturel, ne peuvent l'avoir fort exercé.

Le peuple, moins considéré dans une monarchie que dans les républiques, livré à des travaux pénibles ou dégradé par la misère, n'en est pas même à soupçonner la perfection des arts. Les plus grossières productions font sur son âme plus d'impression que les chefs-d'œuvre de délicatesse et de goût. J'excepterai toujours l'éloquence : j'entends celle qui échauffe et subjugue l'imagination; et peut-être n'y a-t-il que cette sorte d'éloquence qui en mérite le nom : trop d'art la refroidit et l'énerve. Si je ne craignais pas de scandaliser les gens polis et autres, je dirais que les missionnaires et les charlatans, inspirés par le zèle et l'intérêt, sont les plus éloquens orateurs.

Si les grands objets de la société politique ou civile ont peu de rapport avec les lettres et les arts, si l'indigence de la plus nombreuse partie des citoyens les en écarte encore plus, où trouverons-nous les gardiens du goût?

On ne peut douter que ceux qui, par état, cultivent les lettres ou les arts, ne doivent, généralement parlant, avoir, dans la partie dont ils s'occupent, le goût plus exercé que ceux qui n'en font que leur délassement. Ces derniers, cependant, concourent aux progrès du goût; mais ce qui le soutient encore plus, c'est cette classe de citoyens qui, jouissant d'une opulence oisive ou légèrement liés à la société générale par des places qui leur donnent plutôt un état qu'elles ne leur imposent des occupations suivies, cèdent à un penchant naturel, consacrent leur fortune à l'encouragement des lettres et des arts, et y cherchent des amis, sans prétendre en faire des cliens.

Ces trois classes réunies en forment une peu nombreuse dans quelque état florissant que ce puisse être. Un seul exemple en offre la preuve. Les trois spectacles de Paris, qui exigent le concours de tant de talens divers, ne sont pas habituellement fréquentés par trois mille personnes, presque toujours les mêmes, et sont comme étrangers pour huit cent mille autres.

Les cabinets consacrés aux arts sont assez rares. Une méprise très-commune, c'est de confondre le luxe avec le goût. Aussitôt que celui-ci se fait remarquer et s'attire des éloges dans une nation puissante, le luxe vient en usurper le nom. Certains riches se l'attribuent naïvement, sans en donner d'autres preuves que des dépenses magnifiquement bizarres. Il n'est pas rare de voir dans des appartemens surchargés de dorures, au lieu de tableaux de choix, de misérables copies, qui en occupent richement la place; car le luxe s'allie et compose souvent avec l'avarice. Le luxe stupide est la manie des petites âmes, manie si forte, qu'ayant une fois éclaté, elle ne disparaît que lorsqu'une ruine absolue l'y force : c'est le dernier sacrifice de la vanité, car il est au-dessous de l'orgueil. Sans vouloir prendre parti entre les adversaires et les apologistes du luxe, il faut qu'il soit bien pernicieux de sa nature, puisqu'il est presque aussi dangereux de le proscrire d'un état que de l'y faire naître. Une loupe est une difformité; mais on ne l'extirpe pas sans danger pour la vie.

Il y a encore une autre espèce d'usurpateurs de goût, comme on en voit de noblesse, incapables de rien produire, ou de soutenir ceux qui produisent. Ils se constituent juges des productions. Ils sont gens de goût par état. Ils n'en ont pas d'autre, trouvent assez de sots qui les croient, et incommodent à la fois les lettres, les arts et les vrais juges. Je ne m'arrêterai pas à développer davantage ici ce caractère qui en aurait pourtant besoin.

Si le nombre des savans, des lettrés, des artistes, et de ceux qui sont dignes de les soutenir, est assez borné, cela n'empêche pas que l'utilité n'en soit très-étendue, et qu'ils n'influent beaucoup sur la gloire et la prospérité d'un grand État. Il y a telle fête publique qui assure la subsistance d'une infinité de familles, dont les professions n'y ont qu'un rapport éloigné. Il est donc fort à désirer que le bon goût, en tout genre, ne cède pas à l'inconstance, et se maintienne dans une nation où il est comme naturalisé, et met à contribution les peuples imitateurs.

Trois de mes confrères (1), dont le nom seul fait une recommandation pour leurs ouvrages, ont traité cette matière chacun dans le caractère qui lui est propre. Quels que soient leurs principes sur le goût, ils en ont du moins fourni des modèles.

(1) Voltaire, Montesquieu, d'Alembert.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TROISIÈME PARTIE.

L'HISTOIRE de l'Académie Française depuis son origine jusqu'à l'année 1652, par Pelisson, a été continuée par l'abbé d'Olivet, jusqu'en 1700. L'Académie m'ayant nommé secrétaire, j'ai regardé comme un de mes devoirs le soin d'écrire ce qui s'est passé depuis le commencement du siècle jusqu'aujourd'hui.

Rien ne prouve mieux la sagesse d'un établissement que le peu de changement qu'il éprouve durant une longue suite d'années. L'Académie s'est toujours conduite d'après les principes qui lui ont été donnés par son fondateur. Aussi n'a-t-elle point essuyé de révolutions; et les États les plus heureux seront toujours ceux qui fourniront le moins d'événemens à l'histoire. Celle d'une société littéraire ne doit présenter d'autres faits que les ouvrages de ceux qui la composent. Le bonheur et la gloire de l'Académie viennent de ce qu'elle est aujourd'hui ce qu'elle a été dans son origine. Ce n'est pas que des particuliers peu faits pour sentir l'honneur d'y avoir été admis, n'aient entrepris d'en altérer la constitution; mais leurs efforts n'ont servi qu'à prouver la solidité des fondemens qu'ils voulaient détruire.

Dans les premières années de ce siècle, deux ou trois académiciens, dont la postérité ne connaîtra le nom que par la liste, ne se trouvant pas assez honorés d'être associés à une compagnie illustre, tâchèrent d'y introduire une classe d'académiciens honoraires. On croira facilement que cette fantaisie ne vint pas à des hommes fort distingués par le rang, la naissance ou les talens. En effet, il fallait qu'ils ne fussent pas trop faits pour le titre d'honoraires, puisqu'ils en avaient tant de besoin, et ils ne paraissaient pas plus dignes du titre d'académiciens, puisqu'il ne leur suffisait pas.

Ils tâchèrent d'abord, mais en vain, de séduire quelques gens de lettres par l'espoir des pensions. Ils essayèrent en même temps de gagner les académiciens qui, par l'éclat de leur nom, devaient être à la tête de la classe qu'on se proposait d'établir. Il fallut donc faire part du projet à MM. de Dangeau qui, à tous égards, ne pouvaient pas éviter d'être du nombre des honoraires

si l'on en faisait. Mais comme ils étaient d'excellens académiciens, ils furent révoltés d'une proposition qui paraissait leur faire perdre le titre d'hommes de lettres. Ils opposèrent à une entreprise sourde la seule conduite qui leur convînt : ils s'adressèrent directement au roi, exposèrent simplement le fait, et firent rejeter ce projet bourgeois.

Il n'y a pas d'apparence que cette idée ridicule entre désormais dans la tête de qui que ce soit. L'Académie conservera sa liberté, et l'honneur inestimable de ne recevoir d'ordres que du roi seul, tant qu'elle n'aura point de pensions, et je l'y vois fort opposée: c'est toujours par l'intérêt qu'on est asservi. L'Académie n'a heureusement que de légers droits de présence, qui ne peuvent exciter la cupidité de personne. Je puis avancer, sans craindre d'être contredit, que parmi les académiciens attachés à d'autres compagnies, et s'en trouvant très-honorés, il n'y en a aucun qui, s'il était obligé d'opter, ne préférât aux pensions les prérogatives de l'Académie Française. Madame la princesse de Rohan, qui s'intéressait plus que personne à la gloire de MM. de Dangeau, puisque l'un était son aïeul, et l'autre son grand-oncle, exigea de moi, il y a quelques années, de ne pas laisser dans l'oubli leur procédé à l'égard de l'Académie. Je m'acquitte ici de la parole que j'ai donnée, et du devoir d'historien (1).

(1) J'ai déjà consigné, dans un ouvrage célèbre, ce qui concerne MM. de Dangeau, dans un temps où je ne prévoyais pas que je dusse continuer l'Histoire de l'Académie. *Voyez* l'Encyclopédie, article *Honoraire*.

Honoraire. Il y a dans les académies qui se sont formées depuis l'établissement de l'Académie Française, une classe d'académiciens *honoraires*. Elle est la première pour le rang, sans être obligée de concourir au travail. Cependant il y en a toujours plusieurs qui seraient dignes d'être académiciens ordinaires, si, par un usage que l'habitude seule empêche de trouver ridicule, leur naissance, leurs charges ou leurs dignités ne les en excluaient pas. C'est pourquoi l'on voit des savans qui, étant égaux en mérite aux académiciens ordinaires, et supérieurs par le rang et la naissance à quelques uns des *honoraires*, ont la délicatesse de vouloir être distingués de ceux-ci, et la modestie de ne se pas compter parmi les autres. Ils recherchent les places d'académiciens libres. Il y a apparence que cette classe absorbera insensiblement celle des *honoraires*. Fontenelle, qui entendait mieux que personne les véritables intérêts de sa gloire, répondit au duc d'Orléans, régent, qui lui offrait de le faire président perpétuel de l'Académie des sciences : *Eh ! monseigneur, pourquoi voulez-vous m'empêcher de vivre avec mes pareils ?*

Il n'y a point d'*honoraires* dans l'Académie Française ; il paraît même qu'elle ne reconnaît pas pour être de la langue l'acception dont il s'agit ici ; car on ne la trouve pas dans son Dictionnaire. Quelques membres de cette compagnie firent autrefois une tentative pour y introduire une classe d'*honoraires*. Le marquis et l'abbé de Dangeau qui, à tous égards, devaient être

Il semble que le destin de l'Académie soit que les circonstances qui pourraient donner atteinte à ses priviléges, finissent par lui en procurer de nouveaux. Il n'y avait anciennement dans l'Académie qu'un fauteuil, qui était la place du directeur. Tous les autres académiciens, de quelque rang qu'ils fussent, n'avaient que des chaises. Le cardinal d'Estrées étant devenu très-infirme, chercha un adoucissement à son état, dans l'assiduité à nos assemblées. Nous voyons souvent ceux que l'âge, les disgrâces, ou le dégoût des grandeurs forcent à y renoncer, venir parmi nous se consoler ou se désabuser. Le cardinal demanda qu'il lui fût permis de faire apporter un siége plus commode qu'une chaise. On en rendit compte au roi, qui, prévoyant les conséquences d'une pareille distinction, ordonna à l'intendant du garde-meuble de faire porter quarante fauteuils à l'Académie, et confirma par là et pour toujours l'égalité académique. La compagnie ne pouvait moins attendre d'un roi qui avait voulu s'en déclarer le protecteur.

Après la mort de Louis XIV, l'Académie fut mandée avec les compagnies supérieures par le ministre de la maison du roi, conduite par le grand-maître des cérémonies, pour faire compliment à son nouveau protecteur, et présentée par M. le duc d'Orléans, régent du royaume. Elle a continué depuis de rendre compte au roi directement des élections, et de tout ce qui la concerne. C'est toujours le directeur nommé par le sort, qui présente au roi le vœu de la compagnie; et alors il est introduit dans le cabinet par le premier gentilhomme de la chambre. Nous avons vu des occasions où S. M. ayant des ordres à donner à la compagnie, au lieu de se servir d'un secrétaire d'état, ou de quelqu'un des académiciens qui étaient à la cour, a mandé exprès le directeur.

Dès l'année 1718, le roi envoya son portrait à l'Académie,

du nombre des *honoraires*, si l'on en faisait, eurent assez d'amour-propre pour s'y opposer. Ils s'adressèrent directement au roi, qui approuva leurs raisons, et rejeta ce projet. Si l'on continue l'Histoire de l'Académie, ce fait n'y sera vraisemblablement pas oublié. La personne qui, par sa naissance et par ses sentimens, s'intéressait le plus à la mémoire de MM. de Dangeau, m'a demandé de faire mention de leur procédé pour l'Académie, si j'en avais l'occasion : je m'acquitte ici de la parole que j'ai donnée. Charlemagne, ayant formé dans son palais une société littéraire dont il était membre, voulut que dans les assemblées chacun prît un nom académique; et lui-même en adopta un, pour faire disparaître tous les titres étrangers. Charles IX, qui forma aussi une Académie, dit, dans les lettres patentes : *A ce que ladite Académie soit suivie et honorée des plus grands, nous avons libéralement accepté et acceptons le surnom de protecteur et premier auditeur d'icelle.*

et on y plaça aussi celui du régent. La compagnie alla remercier le roi de l'honneur qu'il venait de lui faire, et le régent la remercia de celui qu'il disait en avoir reçu : ce furent ses termes. L'année suivante le roi y vint en personne. Il n'y eut point de marques de bontés qu'il ne donnât à l'assemblée. Il entra dans les détails de la forme des élections, et se fit expliquer toute l'administration intérieure de la compagnie. Elle reçut bientôt de nouvelles preuves de la protection du roi, par la confirmation du droit de *committimus*. Ce privilége avait essuyé quelques contrariétés à l'occasion des différentes déclarations qui avaient été rendues à ce sujet. Le roi, pour faire cesser toutes difficultés, donna, en 1720, un arrêt de son conseil avec des lettres patentes enregistrées au parlement. Aucun académicien ne peut aujourd'hui être troublé dans la possession d'un droit dont on peut dire, à l'honneur des gens de lettres, qu'il est presque sans exemple qu'ils soient dans le cas d'en faire usage.

Les marques de distinction dont le roi honorait l'Académie, ne pouvaient qu'augmenter le désir d'y être admis. Il n'est même devenu que trop vif dans les hommes en place. L'Académie appartient de droit aux gens de lettres, et l'on ne doit songer aux noms et aux dignités, que lorsque le public n'élève point la voix en faveur de quelque homme de lettres. Le titre d'académicien peut flatter quelque grand que ce puisse être; mais, s'il n'a aucune des qualités qui le justifient, ce n'est pour lui qu'un ridicule, et un sujet de reproche pour ceux qui l'ont choisi. L'Académie n'est pas chargée de faire connaître des noms, mais d'adopter des noms connus.

Personne n'a montré avec plus d'éclat que le cardinal Dubois, combien il se glorifiait du titre d'académicien. L'Académie étant allée avec les compagnies supérieures complimenter le roi sur la mort de S. A. R. Madame, mère du régent, le cardinal qui occupait, comme premier ministre, sa place auprès du roi pendant les complimens des autres compagnies, la quitta pour revenir à l'audience de S. M. en son rang d'académicien. Le cardinal de Fleury tint la même conduite quelques années après, et il n'y a point de preuves d'attachement qu'il n'ait données pendant son ministère à l'Académie. Il voulait que tout ce qui peut intéresser le corps, se fît avec la dignité qui lui convient. Il eut cette attention lorsqu'en 1732 les comédiens français vinrent offrir à l'Académie les entrées à leur spectacle. Quinault, l'aîné, accompagné de six autres députés de la Comédie, se présenta à l'Académie et dit : « Messieurs, il y a » long-temps que nous désirions faire la démarche que nous » faisons. La crainte d'un refus nous a retenus jusqu'à présent;

» mais aujourd'hui que nous apprenons que vous ne dédaignerez » pas d'accepter l'entrée de notre spectacle, nous venons vous » l'offrir. En l'acceptant, vous nous honorerez infiniment. Il ne » nous reste plus, Messieurs, qu'à vous supplier de venir nous » entendre le plus souvent qu'il vous sera possible, et de nous » faire part de vos lumières, dans les occasions où nous aurons » besoin des secours d'une compagnie aussi illustre et aussi res- » pectable que la vôtre. »

Le secrétaire ayant écrit au cardinal de Fleury ce qui s'était passé à l'Académie, le ministre en parla au roi, et répondit en ces termes au secrétaire : *Le roi trouve bon, monsieur, que l'Académie accepte les entrées.* Ce ne fut qu'avec l'agrément du roi, notifié par le cardinal ministre, que les entrées furent acceptées (1).

C'est ainsi que les académiciens, qui par leurs places sont particulièrement attachés au service de l'État, ne pouvant être assidus aux assemblées ordinaires, se sont toujours fait un devoir de prouver leur zèle pour la compagnie. Il n'y en a point qui n'aient quelquefois contribué au travail académique, lorsqu'ils ont eu des doutes à proposer. Les différentes éditions du Dictionnaire doivent donc être regardées comme l'ouvrage de tous les académiciens. Il y a même des exemples de l'honneur que le roi a fait à l'Académie de la consulter, et où il a daigné concourir à la décision.

Ce n'est pas seulement de la part de ses membres que l'Académie a éprouvé des marques d'attachement. Un particulier aussi ignoré que le sont ceux qui se bornent à remplir les devoirs de citoyen, M. Gaudron, légua, en 1746, à l'Académie, une rente de trois cents livres, pour donner annuellement un prix.

Il y avait déjà long-temps que, par les différentes révolutions arrivées dans les finances, les contrats de fondations des prix faits par M. Balzac et par l'évêque de Noyon (Clermont Tonnerre), étaient réduits à moins de la moitié de leur valeur. L'Académie ne pouvait plus donner qu'un prix chaque année, encore ajoutait-elle un supplément pour qu'il fût de trois cents livres. Le legs fait par M. Gaudron la mit en état de donner deux prix tous les ans. L'Académie jugeant ensuite que des médailles de trois cents livres étaient trop faibles, attendu l'augmentation de la valeur numéraire du marc des matières, elle résolut

(1) En 1759, M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, ayant voulu contester les titres des entrées au spectacle, le secrétaire de l'Académie montra celui dont on vient de parler. M. le duc d'Aumont dit qu'il était fâché de voir des entrées si bien établies, puisqu'il était privé par là du plaisir de les offrir à l'Académie.

de réunir les trois fondations, qui ne forment aujourd'hui qu'un fonds propre à fournir, avec un supplément, une médaille de six cents livres, pour un prix annuel qui est alternativement d'éloquence et de poésie. L'agrément du roi étant nécessaire pour autoriser cet arrangement, S. A. S. M. le comte de Clermont, que le sort venait de faire directeur, remplit les fonctions de cette place, et fit, auprès du roi, les démarches qu'elle exigeait.

En parlant de ce prince, je ne puis me dispenser de rappeler les circonstances de son entrée à l'Académie. Il fit communiquer le désir qu'il en avait à dix d'entre nous, tous gens de lettres, du nombre desquels j'étais, en nous recommandant le plus grand secret à l'égard de ceux de la cour, jusqu'au moment où il conviendrait de rendre son vœu public. Le premier mouvement de mes confrères fut d'en marquer au prince leur joie et leur reconnaissance. Je partageai le second sentiment; mais je les priai d'examiner si cet honneur serait pour la compagnie un bien ou un mal; s'il ne pouvait pas devenir dangereux; si l'égalité que le roi veut qui règne dans nos séances entre tous les académiciens, quelque différens qu'ils soient par leur état dans le monde, s'étendrait jusqu'à un prince du sang; enfin, si nous, gens de lettres, ne nous exposions pas à perdre nos prérogatives les plus précieuses, qui toucheraient peu les gens de la cour de nos confrères, assez dédommagés de l'égalité académique par la supériorité qu'ils ont sur nous partout ailleurs. Peut-être même ne seraient-ils pas fâchés de l'usurper dans l'Académie, en continuant de l'y reconnaître dans un prince à qui ils ne pouvaient la disputer nulle part. Je leur représentai que le projet dont M. le comte de Clermont nous faisait part, n'était qu'une espèce de consultation, puisqu'il nous demandait en même de l'instruire des statuts et usages académiques.

Ces observations frappèrent mes confrères, qui m'engagèrent à rédiger sur-le-champ le mémoire sommaire qui suit, et qui fut remis le jour même à M. le comte de Clermont. L'événement a prouvé depuis que nous avions pris une précaution sage et nécessaire.

MÉMOIRE.

« Les statuts de l'Académie sont si simples qu'ils n'ont pas » besoin de commentaires. Le seul privilége dont les gens de » lettres, qui sont véritablement ceux qui constituent l'Acadé- » mie, soient jaloux, c'est l'égalité extérieure qui règne dans » nos assemblées. Le moindre des académiciens en fortune ne » renoncerait pas à ce privilége pour toutes les pensions du

» monde. Si S. A. S. fait à l'Académie l'honneur d'y entrer, » elle doit confirmer, par sa présence, le droit du corps, en » ne prenant jamais place au-dessus de ses officiers. S. A. S. » jouira d'un plaisir qu'elle trouve bien rarement, celui d'avoir » des égaux, qui d'ailleurs ne sont que fictifs, et elle consa- » crera à jamais la gloire des lettres. Comme S. A. S. est digne » qu'on lui parle avec vérité, j'ajouterai que, si elle en usait au- » trement, l'Académie perdrait de sa gloire, au lieu de la voir » croître. Les cardinaux formeraient les mêmes prétentions; » les gens titrés viendraient ensuite; et j'ai assez bonne opi- » nion des gens de lettres pour croire qu'ils se retireraient. » La liberté avec laquelle nous disons notre sentiment, est une » des plus fortes preuves de notre respect pour le prince, et, » qu'il nous permette ce terme, de notre estime pour sa per- » sonne. Il reste à observer que lorsque l'Académie va compli- » menter le roi, les trois officiers marchent à la tête, et tous » les autres académiciens, suivant la date de leur réception. » Or, S. A. S. est trop supérieure à ceux qui composent l'Aca- » démie, pour que la place ne lui soit pas indifférente. Elle » peut se rappeler qu'au couronnement du roi Stanislas, » Charles XII se mit dans la foule. En effet, il n'y a point » d'académicien qui, en précédant S. A. S., n'en fût honteux » pour soi-même, s'il n'en était pas glorieux pour les lettres. » On n'est donc entré dans ce détail que pour obéir à ses » ordres. »

Le prince approuva nos observations, ou, si l'on veut, nos conditions, souscrivit à tout, et, aussitôt qu'il y eut une place vacante (ce fut celle de M. de Boze), en parla au roi, qui donna son agrément, et promit le secret. De notre côté, nous le gardâmes très-exactement à l'égard des académiciens de cour, qui ne l'apprirent qu'à l'assemblée du jour indiqué pour l'élection. La rumeur fut grande parmi eux, surtout de la part des gens titrés, qui craignirent de se voir subordonnés à un confrère d'un rang si supérieur. Cachant leur vrai motif sous le voile du zèle et du respect, ils se plaignirent, avec une aigreur qui les décelait, qu'on leur eût fait mystère d'un dessein si glorieux pour la compagnie. On leur répondit que le roi ayant promis, ou plutôt offert le secret, avait par là imposé silence à ceux qui étaient instruits du projet; qu'au surplus chacun était encore en état de témoigner, par son suffrage, le désir de plaire à M. le comte de Clermont, puisque tous étaient en droit de donner librement leur voix. Quelques courtisans objectèrent que, dans une telle occasion, la liberté des suffrages était une chimère, parce qu'on ne pouvait, dirent-ils, nommer un prince

du sang que par acclamation. Les gens de lettres s'y opposèrent formellement, réclamèrent l'observation des statuts, et demandèrent le scrutin ordinaire. On ne doute pas que les suffrages et les boules n'aient été favorables au candidat. Le registre ne porte cependant que la pluralité, et non l'unanimité des voix.

Dans le premier moment, le public applaudit à l'élection; les gens de lettres en recevaient et s'en faisaient réciproquement des complimens, lorsqu'il s'éleva un orage qui pensa tout renverser. M. le comte de Charolais, frère de M. le comte de Clermont, les princesses leurs sœurs, et quelques officiers de leurs maisons prétendirent qu'il ne convenait pas à un prince du sang d'entrer dans aucun corps sans y avoir un rang distingué, une préséance marquée. Ils firent composer, à ce sujet, un mémoire fort étendu; et, comme j'avais été un des agens de l'élection, on me l'adressa, en me demandant une réponse. On la voulait prompte, et, ne me trouvant pas chez moi, on m'apporta le mémoire dans une maison où je dînais ce jour-là. Ce n'en était pas un d'académie; je ne pouvais ni consulter mes confrères, ni concerter avec eux ma réponse; je pris donc sur moi de la faire telle que la voici, quel qu'en pût être le succès, et au hasard d'être avoué ou désavoué par le corps au nom duquel je répondais.

Réponse au mémoire de S. A. S. M. le comte de Clermont.

« Nous ne pouvons nous imaginer que le mémoire que nous » venons de lire soit adopté par S. A. S., sans quoi nous serions » dans la plus cruelle situation. Nous aurions à déplaire à un » prince pour qui nous avons le plus grand respect, ou à trahir » la vérité, que nous respectons plus que tout au monde.

» M. le comte de Clermont a été élu par l'Académie. Si ce » prince n'y entre pas avec tous les dehors de l'égalité, la » gloire de l'Académie est perdue. Si le prince entrait dans » celles des belles-lettres ou des sciences, il serait nécessaire » qu'il y eût une préséance marquée, parce qu'il y a des dis- » tinctions entre les membres qui forment ces compagnies. » C'est pourquoi il fallut en donner au czar dans celle des » sciences, en plaçant son nom à la tête des honoraires.

» Mais depuis qu'à la mort du chancelier Séguier, Louis XIV » eut pris l'Académie sous sa protection personnelle et immé- » diate, sans intervention de ministre, honneur inestimable » que nous a conservé et assuré l'auguste successeur de Louis- » le-Grand, jamais il n'y eut de distinction entre les académi- » ciens, malgré la différence d'état de ceux qui composent l'A-

» cadémie. Si S. A. S. en avait d'autres que celles du respect » et de l'amour des gens de lettres, les académiciens qui ont » quelque supériorité d'état sur leurs confrères, prétendraient » à des distinctions, parviendraient peut-être à en obtenir d'in- » termédiaires entres les princes du sang et les gens de lettres. » Ceux-ci n'en seraient que plus éloignés du roi; rien ne pou- » rait les en consoler; et l'Académie, jusqu'ici l'objet de l'am- » bition des gens de lettres, le serait de la douleur de tous » ceux qui les cultivent noblement. L'époque du plus haut » degré de gloire de l'Académie, si les règles subsisteut, serait » celle de sa dégradation, si l'on s'écarte des statuts.

» En effet, en supposant même qu'il n'y eût jamais de dis- » tinction que pour les princes du sang, l'Académie n'en serait » pas moins dégradée de ce qu'elle est aujourd'hui. Elle ne » voit personne entre le roi et elle, que des officiers nommés » par le sort. Chaque académicien n'est, en cette qualité, su- » bordonné qu'à des places où le sort peut toujours l'élever.

» M. le comte de Clermont est respecté comme un grand » prince, et, qui plus est, aimé et estimé comme un hon- » nête homme. Il a trop de gloire vraie et personnelle pour en » vouloir une imaginaire : il n'a besoin que de continuer d'être » aimé. Voilà l'apanage que le public seul peut donner, et qui » dépend toujours d'un suffrage libre.

» Il n'était pas difficile de prévoir qu'après les transports de » joie que la république des lettres a fait éclater, l'envie agi- » rait, sous le masque d'un faux zèle pour le prince.

» Si le czar eût écouté les gens frivoles d'ici, il ne se serait » pas fait inscrire sur la liste de l'Académie des sciences, la » seule qui convînt au genre de ses études. Cependant cela n'a » pas peu servi à intéresser à sa renommée la république des » lettres.

» Lorsque M. le comte de Clermont fit annoncer son dessein » à plusieurs académiciens, leur premier soin fut de lui exposer » par écrit la seule prérogative dont leur amour et leur recon- » naissance pour le roi les rendent jaloux. Ils eurent la satis- » faction d'apprendre que S. A. S. approuvait leurs sentimens. » Ils ne se persuaderont jamais qu'ils aient eu tort de compter » sur sa parole. Nous osons le dire, et le prince ne peut que » nous en estimer davantage, nous ne lui aurions jamais donné » nos voix, si nous avions pu supposer que nous nous prêtions » à notre dégradation. Il est bien étonnant qu'on vienne dans » un mémoire établir les droits des princes du sang, comme » s'il s'agissait de les soutenir dans un congrès de l'Europe; » qu'on vienne les étaler dans une compagnie dont le devoir

» est de les connaître, de les publier, et de les défendre s'il en » était besoin.

» Les princes sont faits pour des honneurs de tout autre » genre que des distinctions littéraires. Voudrait-on en dé- » pouiller des hommes dont elles font la fortune et l'unique » existence? Les hommes constitués en dignités auraient-ils » assez peu d'amour-propre pour n'être pas flattés eux-mêmes » que le désir de leur être associés en un seul point, soit un » objet d'ambition et d'émulation dans la littérature?

» L'Académie ne veut point avoir de discussion avec M. le » comte de Clermont; il ne doit pas entrer en jugement avec » elle. Elle obéirait en gémissant à des ordres du roi; mais elle » ne verrait plus que son oppresseur dans un prince qu'elle » réclame pour juge. Elle l'aime; elle voudrait lui conserver » les mêmes sentimens. Voici ce qu'elle lui adresse par ma » voix:

» Monseigneur, si vous confirmez par votre exemple respec- » table et décisif une égalité, qui d'ailleurs n'est que fictive, » vous faites à l'Académie le plus grand honneur qu'elle ait » jamais reçu. Vous ne perdez rien de votre rang, et j'ose dire » que vous ajoutez à votre gloire en élevant la nôtre. La chute » ou l'élévation, le sort enfin de l'Académie est entre vos mains. » Si vous ne l'élevez pas jusqu'à vous, elle tombe au-dessous » de ce qu'elle était. Nous perdons tout, et le prince n'acquiert » rien qui puisse le consoler de notre douleur. La verrait-on » succéder à une joie si glorieuse pour les lettres et pour vous- » même? Ce sont les gens de lettres qui vous sont le plus ten- » drement attachés. Serait-ce d'un prince, leur ami dès l'en- » fance, qu'elles auraient seules à se plaindre? Notre profond » respect sera toujours le même pour vous, monseigneur; mais » l'amour, qui n'est qu'un tribut de la reconnaissance, s'étein- » dra dans tous les cœurs qui sont dignes de vous aimer et » d'être estimés de vous. »

Le prince, frappé des observations qu'on vient de lire, ne balança pas à se décider en notre faveur; et il me fit dire qu'il ne tarderait pas à venir à l'Académie, et qu'il voulait y entrer comme simple académicien.

En effet, quelques jours après, il vint à l'assemblée sans s'être fait annoncer; combla de politesses et même de témoignages d'amitié tous ses nouveaux confrères, ne les nommant jamais autrement; les invita à vivre avec lui; opina très-bien sur les questions qui furent agitées pendant la séance; reçut ses jetons de droit de présence, se trouvant, dit-il, honoré du partage; et tout se passa à la plus grande satisfaction du prince et de la

compagnie. Quand un prince du sang veut bien adopter le titre de confrère, on n'imaginera pas qu'il se trouve quelqu'un d'assez sottement présomptueux, pour n'en être pas satisfait.

En parlant de cette confraternité, dont nous ne sommes jaloux que par respect pour le roi qui l'a ordonnée, j'observerai qu'il y a toujours quelque phrase à la mode que des sots imaginent, et que d'autres sots répètent. Tel est le prétendu système de l'égalité des conditions dont ils voudraient soupçonner des gens de lettres. Mais à qui ces petits ou grands messieurs persuaderont-ils que des hommes instruits ignorent que, sans inégalité des conditions, il n'y aurait aucune société. Ceux qui en occupent les classes les moins élevées, mais qui sentent aussi la dignité de leur âme, sont ceux qui rendent le plus volontiers ce qui est dû au rang et à la naissance : moins on veut se laisser obérer, plus on est exact à payer ses dettes.

Quelque temps après, le sort ayant fait M. le comte de Clermont directeur, il en remplit les devoirs, au sujet du nouvel arrangement à l'égard du prix, en allant présenter au roi le vœu de la compagnie. S. M. l'agréa, et approuva qu'un prince du sang fît fonction d'académicien.

La liaison des faits que je viens de rapporter, m'en a fait omettre quelques uns que je ne dois pas laisser dans l'oubli. Le premier regarde l'abbé de Saint-Pierre, et n'arriverait certainement pas aujourd'hui. Cet honnête écrivain n'avait jamais la tête occupée que du bien public, ce qui a fait dire, plus injurieusement pour les princes que pour lui, que ses projets étaient les rêves d'un homme de bien. Il serait à désirer que des souverains pensassent comme l'abbé rêvait; ils réaliseraient beaucoup de ses rêves, et leurs sujets s'en trouveraient bien. L'abbé donna pendant la régence un ouvrage intitulé la Polysynodie, ou, de la Pluralité des Conseils.

C'était à peu près le plan de gouvernement que le duc de Bourgogne, père du roi, s'était proposé, pour en faire un préservatif contre l'ignorance, les caprices, les usurpations ou le despotisme qu'on a quelquefois à craindre de certains ministres; ce qui n'était pas sans exemple sous le dernier règne, et pouvait encore se retrouver. Le duc d'Orléans, en entrant dans la régence, avait feint d'adopter les vues du duc de Bourgogne; et, quoiqu'il s'en fût autant écarté dans l'esprit, qu'il en avait affecté les apparences, les académiciens de la vieille cour crurent, ou voulurent voir dans l'ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre, un panégyrique du régent qu'ils haïssaient, et une satire contre le feu roi qu'ils se piquaient d'admirer en tout. D'ailleurs l'abbé de Saint-Pierre était personnellement attaché à la maison d'Or-

léans. Les vieux courtisans, n'osant manifester leur fiel contre le maître, s'attaquèrent au serviteur.

Les plus décorés d'entre eux firent le plus grand éclat, vinrent à l'Académie, attestèrent, invoquèrent les mânes du feu roi, et demandèrent la destitution d'un académicien indigne, disaient-ils, de reparaître dans un temple si long-temps consacré au culte de Louis XIV. Les gens de lettres trouvaient la proposition trop violente, et cherchaient des tempéramens; mais il n'y eut pas moyen. La complaisance que la plupart d'entre eux ont de s'en laisser imposer par les titres et les dignités, les fit céder à cette impulsion étrangère. On alla au scrutin, et l'abbé de Saint-Pierre fut exclus. Il n'y eut qu'une seule boule en sa faveur; encore les zélés trouvèrent-ils mauvais que l'exclusion n'eût pas été d'une voix unanime, et s'en expliquèrent d'un ton qui tenait de la menace contre le dissident, s'ils venaient à le connaître. Fontenelle, qui avait donné cette unique boule blanche, voyant que les soupçons se portaient sur un ami connu de l'abbé de Saint-Pierre, et craignant de l'exposer au ressentiment, se déclara l'auteur du méfait, et n'en fut que plus estimé du public. Il aurait aujourd'hui bien des complices. Les exclusions, comme les élections, doivent être autorisées de l'approbation du roi. On alla donc porter la délibération au régent qui, ne voulant pas soutenir un homme qu'on accusait d'avoir outragé la mémoire du feu roi, consentit à l'exclusion; mais ne permit pas de nommer à la place, qui ne serait réellement jugée vacante qu'à la mort de l'abbé de Saint-Pierre.

Cette exclusion ne donna pas la moindre atteinte à la réputation de l'abbé de Saint-Pierre. Je ne veux pas examiner s'il en fut ainsi de celle des académiciens de ce temps-là. J'observerai seulement que celui qui le remplaça à sa mort, en 1743, n'en parla point pour ne pas rappeler l'affaire, et par ménagement pour l'honneur de l'ancienne Académie.

On fit, en 1749, un arrangement pour la place de secrétaire, que M. de Mirabeau remplissait, depuis 1742, avec le plus grand désintéressement.

Il est quelquefois difficile de trouver dans une compagnie littéraire quelqu'un qui convienne à cette place, et à qui elle convienne. Celui qui veut bien l'accepter ne cède qu'aux sollicitations de ses confrères; car il est encore sans exemple qu'elle ait été accordée à aucun de ceux qui l'ont demandée.

Comme il n'y avait point d'honoraire attaché au secrétariat, l'Académie était dans l'usage de donner un double droit de présence à celui qui l'exerçait. Lorsque M. de Mirabeau voulut bien s'en charger, il exigea absolument la suppression de ce double

droit. L'Académie, n'ayant pu lui faire accepter autrement le secrétariat, chercha les moyens de l'en dédommager.

Depuis plusieurs années il était dû à la compagnie pour trente-trois mille livres de jetons, dont la distribution avait été suspendue dans des temps malheureux. On proposa au ministre de convertir ce fonds en une pension de 1200 livres attachée au secrétariat, ce qui fut accepté en 1749. M. le comte, depuis cardinal de Bernis, employa de plus son crédit pour faire assigner au secrétaire un logement dans le Louvre. C'est le second article du réglement que le roi donna le 30 mai 1752, réglement uniquement signé de la main du roi, sans le contre-seing d'un secrétaire d'État, attendu que S. M. s'est réservé à elle seule l'administration de l'Académie.

Quoique les corps ne doivent faire de changemens dans leurs usages qu'avec la plus grande circonspection, il y en a que le temps rend nécessaires. La plupart des sujets proposés pour le prix d'éloquence étaient de morale, et la chaire offre assez de modèles et d'occasions de s'exercer sur cette matière. L'Académie crut devoir proposer des sujets d'un genre plus neuf. A l'égard du prix de poésie, les louanges de Louis XIV en faisaient depuis long-temps la matière, et, quel que soit le mérite d'un prince, ce sujet n'est pas inépuisable. Ces considérations firent naître l'idée de proposer pour prix d'éloquence, les éloges des hommes illustres de la nation dans tous les genres, sans acception de rang, de titres, ni de naissance. Rois, guerriers, magistrats, philosophes, hommes de génie, tous ont les mêmes droits à notre hommage. L'Académie n'envisage que la supériorité personnelle de chacun sur ses rivaux, qui n'est jamais mieux décidée qu'après la mort.

Le public a hautement applaudi au parti que nous prenions. Il continue d'applaudir au choix des sujets, et a témoigné son estime pour l'auteur qui remporta les premiers prix, et a fourni des modèles à ceux qui couraient la même carrière. Les autres académies ont adopté notre plan. Le public n'a pas moins approuvé la liberté que nous laissons aux poëtes de traiter les sujets que le génie leur inspire.

Les pièces de concours ont été depuis, dans les deux genres, supérieures à ce qu'elles étaient communément autrefois. Tel qui n'obtient aujourd'hui qu'un accessit, l'emporte sur des ouvrages qui ont été couronnés, et nous fait quelquefois regretter de n'avoir qu'un prix à donner.

L'Académie étant obligée de donner une nouvelle édition de son Dictionnaire, lorsque la précédente est épuisée, ne peut se dispenser de faire les additions et les changemens qu'exige nécessairement toute langue vivante : c'est une attention qu'elle a

eue dans le Dictionnaire qu'elle a présenté au roi en 1762 (1).

L'étude des sciences exactes et des différentes parties de la physique s'est tellement étendue depuis quelques années, qu'il fallait ajouter au vocabulaire les termes qui sont propres aux sciences et aux arts, dont on s'occupe plus communément qu'on ne faisait autrefois. On a admis donc dans la nouvelle édition les termes élémentaires des sciences, des arts, et même des métiers, qu'un homme de lettres et tout homme du monde peuvent trouver dans des ouvrages où l'on ne traite pas expressément des matières auxquelles ces termes appartiennent. Aussi le Dictionnaire de l'Académie a-t-il toujours fait loi dans les questions qui s'élèvent sur la propriété d'un mot, d'un terme ou d'une expression.

L'éclat de la littérature française est tel, que tous les étrangers distingués regardent comme le principal objet de leur voyage en France, celui d'y connaître personnellement les écrivains dont ils ont lu les ouvrages. Le prince héréditaire de Brunswick, qui recut à la cour le plus grand accueil, en fit un pareil aux gens de lettres, et demanda l'entrée à une de nos séances. Il y fut placé au milieu de nous, et participa au droit de présence. Deux ans après, l'Académie vit encore dans son assemblée un prince d'un rang supérieur, le roi de Danemarck. On lui donna la place de directeur, et tous les académiciens prirent leurs fauteuils suivant l'ordre de réception.

Lorsque le prince Charles, second fils du roi de Suède, vint depuis à une de nos assemblées publiques, il n'y fut placé qu'après les trois officiers. L'année suivante, ses deux augustes frères, dont l'aîné venait d'être proclamé roi, vinrent dans notre assemblée particulière. Le roi même voulut y être traité en académicien, et il en avait le droit, puisqu'il serait un membre distingué de la littérature, s'il n'était pas né pour en être un des protecteurs.

Comme tout ce qui nous vient du roi nous est cher, je dois parler d'une faveur que S. M. nous a faite, ou plutôt confirmée. On peut se rappeler que Louis XIV avait voulu que des députés de l'Académie assistassent aux fêtes qui se donnèrent à la cour. Son auguste successeur a eu la même bonté, à celles qui se sont données au mariage de M. le dauphin, et a signé de sa main l'ordre d'y placer les trois officiers de l'Académie. Ils ont donc été admis à tous les spectacles de la cour, et aux fêtes de l'appartement, où ils ont été représentés par trois autres académiciens, gens de lettres.

Après avoir rapporté ce qui s'est passé dans l'Académie depuis le commencement du siècle jusqu'aujourd'hui, je répondrai

(1) 10 Janvier.

à une espèce de reproche au sujet des gens de la cour qui occupent des places parmi nous, et dont le public paraît trouver le nombre trop considérable. Il est glorieux, sans doute, pour les lettres que des gens recommandables par la naissance et les dignités ambitionnent le titre d'académicien ; mais le public n'a pas tort sur le nombre. 1°. Ils occupent des places qui seraient plus utilement remplies par ceux dont ces places excitent l'émulation, doivent être la récompense, et font le patrimoine. 2°. Ce mélange de vrais et de faux seigneurs fait que les premiers se trouvent faiblement honorés d'un titre que quelques uns peut-être s'imaginent naïvement honorer eux-mêmes. Il y en a qui peuvent croire que l'Académie les a recherchés, parce qu'un ou deux complaisans sans mission leur ont suggéré ou fortifié ce désir de se présenter. Je saisis cette occasion de les détromper, de prévenir de pareilles illusions, et de les assurer que la compagnie proprement dite n'en a jamais recherché aucun, quoiqu'il y en ait toujours eu plusieurs dont le désir d'y être admis a pu la flatter. Ce n'est pas que l'Académie, pour choisir ses sujets, doive attendre qu'ils se présentent. Il y a même un réglement qui défend les sollicitations et jusqu'aux visites des candidats. L'Académie ne craint pas que ses places soient refusées, et il n'y en a point encore eu d'exemple. Le prétendu refus du président de Lamoignon, nom d'ailleurs si cher à la justice et aux lettres, fut le désir de plaire à deux princes du sang, qui faisaient, pour l'abbé de Chaulieu, son concurrent, les démarches les plus vives, et qui, l'instant d'après l'élection du président, le prièrent de s'en désister. Il en est parlé dans la seconde partie de l'Histoire de l'Académie ; mais j'ajouterai une particularité qui sert à prouver la liberté que Louis XIV laissait dans les élections ; puisqu'au lieu de défendre formellement celle de l'abbé de Chaulieu, homme d'un esprit très-aimable, mais dont la vie trop peu ecclésiastique lui déplaisait, ce prince entra dans une espèce de négociation pour l'exclure. Il chargea donc secrètement Toureil, alors directeur, de traverser l'élection de l'abbé, en présentant quelqu'un qu'on lui préférât. Toureil, ami du président Lamoignon, et qui savait que ce magistrat était dans le dessein de se présenter un jour, mais non dans ce moment-là, le proposa, et, sur son refus, le roi dit au cardinal de Rohan de se présenter. Mais quand, par un excès de modestie, la place ne serait pas acceptée, l'Académie aurait fait son devoir en faisant un choix approuvé du public. C'est tout ce qu'elle lui doit, et à elle-même.

Depuis la réception de M. le cardinal de Rohan, l'Académie a toujours eu la satisfaction de voir sur sa liste le nom de Rohan. M. le prince Louis a rendu cet illustre nom plus cher que ja-

mais à la compagnie par des services réels, par un zèle aussi noble qu'éclairé pour la gloire de l'Académie, par son amour pour les lettres et pour ceux qui les cultivent.

Si l'Académie ne veille pas avec sévérité à l'exécution de son réglement contre les visites et les sollicitations, c'est que des gens ardens pourraient, par des recommandations secrètes, profiter de la faiblesse de quelques académiciens, surprendre leurs suffrages, et l'emporter sur le mérite modeste qui se tiendrait à l'écart. Les gens de lettres ont donc continué de solliciter les places. Il est vrai que la plupart, par des égards mal entendus, se retirent dès qu'ils se trouvent en concurrence avec des hommes puissans, ou qui se donnent pour tels. L'Académie veut bien alors faire céder les droits aux prétentions, pour ne pas exposer un homme de mérite sans appui, au ressentiment que lui attirerait son succès de la part d'une cabale injuste et puissante.

On sait combien cet abus a fait perdre à l'Académie de sujets excellens, qui n'osent se commettre avec le crédit et l'intrigue. Une faute que font trop souvent les corps, c'est de ne pas considérer les hommes pendant leur vie, sous le point de vue où ils les verront après la mort. C'est par là que le collége des cardinaux doit regretter de ne pas voir sur sa liste le nom de Bossuet, à qui la catholicité devait plus qu'à tous les cardinaux de son temps. L'Académie a quelques reproches pareils à se faire. Si Fontenelle n'avait pas eu le courage modeste de persister plusieurs fois dans sa demande, l'Académie en aurait peut-être été privée. Les noms de Molière, de Dufresny, de Régnard, de Saint-Réal et d'autres, pour ne citer que des morts (car j'en pourrais citer de vivans), ne manquent à la liste que par des abus que l'Académie peut toujours réformer. La liberté que le roi nous laisse, et l'égalité académique sont nos vrais priviléges, plus favorables qu'on ne le croit à la gloire des lettres, surtout en France où les récompenses idéales ont tant d'influence sur les esprits. La gloire, cette fumée, est la base la plus solide de tout établissement français. Tel est, heureusement pour ceux qui ont à nous gouverner, le caractère national, et il a toujours été le même.

Charlemagne, ayant formé dans son palais une société de savans, voulut en être un des membres; et, pour faire disparaître toute distinction de rang par une image d'égalité, il établit que, dans les conférences, chacun adopterait un nom académique. Il prit celui de David; Alcuin, celui d'Homère; ainsi des autres. Lorsque Charles IX fit, en 1570, le plan d'une pareille société, il prit, dans les lettres patentes, le titre de *Protecteur et premier auditeur d'icelle.*

Le cardinal de Richelieu, cet homme si despotique, dont le ministère fut un interrègne dans la vie de Louis XIII, sentit que les lettres doivent former une république, qui n'admet de distinction que le mérite littéraire. Ses prétendus imitateurs n'ont jamais mieux prouvé sa supériorité sur eux, qu'en s'écartant de ses principes. Nous avouerons que cinq ou six hommes illustres dans l'État, flattent l'Académie par la confraternité; mais on ne doit pas craindre d'en jamais manquer. Plus le nombre en sera restreint, sans être fixé (car un nombre fixe pourrait dégénérer en honoraires, et ce serait renverser le seul établissement digne des lettres et le plus sûr à ceux qui les cultivent), plus l'honneur d'en être sera recherché par ceux qui joignent à la naissance, au rang et aux places, le goût de la littérature. La liste en serait plus courte; mais on n'y lirait point de noms équivoques. On n'y verrait pas moins, en différens temps, ceux de Péréfixe, Huet, Dangeau, Bossuet, Fénélon, Massillon, Fléchier, Bussy Rabutin, Polignac et autres, pour ne citer encore que des morts, parmi ceux qu'on distinguait dans la république des lettres, quoiqu'attachés à l'église et à l'État par des devoirs plus importans qu'ils remplissaient avec honneur. Je ne parle point d'académiciens passés et présens, uniquement appliqués aux lettres, sans occuper de postes d'éclat, mais sans être inférieurs en naissance à quelques uns qui se croient de la cour, parce qu'ils font des séjours à Versailles. Il n'est pas inutile d'observer que les services rendus au corps ou aux membres par des académiciens attachés à la cour, l'ont été principalement par ceux qui cultivent eux-mêmes les lettres, tels que MM. de Dangeau dont j'ai parlé; M. le cardinal de Bernis, à qui l'on doit le logement de secrétaire, et à qui l'auteur de Rhadamiste dut la pension qui le fit subsister dans sa vieillesse; M. le duc de Nivernois, d'un mérite en tous genres si reconnu, qui a toujours pris avec chaleur les intérêts du corps et des particuliers, et a si souvent contribué à la gloire de l'Académie par la lecture de ses ouvrages dans nos assemblées publiques. Je serai obligé de parler un peu différemment de quelques uns de nos confrères de la cour, à l'occasion des représentations que je me propose de faire à l'Académie.

Ce sont les gens de lettres qui font véritablement connaître l'Académie dans les pays étrangers. Voyons les jours où le public se rend à nos assemblées : quels sont les portraits qui attirent leur attention? Il passe rapidement devant ceux qui, ayant été beaucoup pendant leur vie, ne sont rien depuis leur mort. La curiosité s'arrête sur ceux qui jadis rendaient des respects, et à la mémoire desquels on rend aujourd'hui des hommages.

J'ai souvent entendu demander pourquoi on ne voit pas dans l'Académie le portrait de Molière, dont elle a célébré la mémoire. On ne peut réparer plus hautement qu'on l'a fait, ce tort, si c'en est un. Je dis, si c'en est un; car on ne fait pas attention que la tyrannie du préjugé ne s'est éclipsée devant l'éclat du nom de l'auteur, que depuis la mort du comédien. Nos improbateurs réclameraient encore aujourd'hui pour ce préjugé en pareille circonstance. On déclame vaguement contre les préjugés, et malheureusement on n'abjure que ceux qui sont honnêtes et gênans.

Je finis en désirant que l'Académie montre dans ses choix toute la liberté que le roi lui donne, et dont les autres compagnies de savans n'ont que l'image; qu'on ne puisse lui appliquer ce que Montesquieu a dit de la Pologne, qui use quelquefois si mal de la liberté et du droit qu'elle a d'élire ses rois, qu'elle semble vouloir consoler ses voisins qui ont perdu l'un et l'autre.

ÉLOGE
DE
M. DE FONTENELLE.

Bernard Le Bovier de Fontenelle, fils de François Le Bovier, écuyer, sieur de Fontenelle, sous-doyen des avocats de Rouen, et de Marthe Corneille, sœur de Pierre et Thomas Corneille, naquit à Rouen le 11, et fut baptisé le 14 février 1657, dans la paroisse de St.-Vigor.

La mort des hommes illustres est le terme de la jalousie qu'ils excitaient, et plusieurs n'ont jamais pu jouir de leur gloire. Celle de M. de Fontenelle a été bientôt hors d'atteinte ; il en a joui, et ceux qui ne se faisaient pas un devoir de la reconnaître publiquement, s'en faisaient un de cacher leur injustice. L'idée qu'on s'est formée de M. de Fontenelle est fondée sur tant de titres, qu'on peut lui appliquer ce qu'il a dit de Leibnitz, que, pour le faire connaître, il fallait le décomposer. Cette application se présentera à tous ceux qui auront à parler de M. de Fontenelle. Nous ne pourrons du moins nous dispenser de le considérer dans les lettres, dans les sciences et dans la société.

Il y avait un siècle que M. de Fontenelle était né, lorsque nous l'avons perdu, et sa réputation était presque de la même date ; à quatorze ans il eut un prix d'Académie. Mais quelles contradictions n'eut-il pas d'abord à essuyer ! Si l'on connaissait moins les hommes, oserait-on avouer que ce ne fut pas un avantage pour lui d'être neveu des Corneille ?

Qu'on naisse de parens illustres par le sang, leur nom tient lieu de mérite à leurs descendans, du moins jusqu'à ce qu'ils aient eu le temps d'en acquérir un qui leur soit personnel. On commence par le supposer ou l'espérer, ce qui est déjà un moyen de le faire naître, ou de le développer ; et si le public est obligé de renoncer à ses espérances, un grand nom privé d'estime obtient encore des égards.

Il n'en est pas ainsi dans la république des lettres : le grand nom de Corneille fut un poids que M. de Fontenelle fut chargé de soutenir presque en naissant, ce qui lui fit des envieux prématurés. Il les mérita bientôt par lui-même. A peine était-il dans la première jeunesse, qu'un de ses oncles le chargea de faire à sa place un ouvrage pour la cour, et M. de Fontenelle eut l'honneur de le voir attribuer à celui dont il portait le nom.

On ignorerait encore qu'il est l'auteur de l'opéra de Bellérophon, s'il n'eût été obligé, il y a peu d'années, de réfuter une imputation injurieuse à Thomas Corneille. Il n'était pas nécessaire pour cela de tenir à ce nom par les liens du sang; il suffisait d'être Français : le nom de Corneille appartient à la nation.

Dès sa plus tendre jeunesse, M. de Fontenelle commença par s'instruire de tout ce que l'antiquité nous a laissé de précieux dans les lettres. Il savait combien cette étude, trop négligée aujourd'hui, est propre à développer l'esprit et les talens, et combien on y puise d'idées, sans en être plagiaire. Il lut, ou plutôt il étudia les grands maîtres avec cette critique qui admet et rejette, et, lorsqu'il ne se trouvait pas d'accord avec ceux qu'il estimait le plus, il avait la ressource de pouvoir se comparer avec eux et de juger lui-même. Il acquit un fonds d'érudition supérieure à son âge, mais égale à celle qui faisait alors des réputations, réputations qui inspirent tant d'estime de soi-même à ceux qui ne peuvent aspirer à une autre. M. de Fontenelle savait en apprécier le mérite. *J'ai fait dans ma jeunesse*, me disait-il un jour, *des vers latins et grecs aussi beaux que ceux de Virgile et d'Homère; vous jugez bien comment*, ajoutait-il, *c'est qu'ils en étaient pris.*

En effet, les versificateurs en langue morte ne font guère que des centons. Quelque estime qu'il eût pour l'érudition, il sentit qu'on doit, quand on le peut, ajouter à la masse des idées, et ne se pas borner à la connaissance du mérite d'autrui; il se fit bientôt un nom par des ouvrages d'un caractère nouveau, lors même qu'il en empruntait le sujet. Les *Dialogues des Morts*, ses poésies, et l'*Histoire des Oracles* eurent la plus grande célébrité. La *Pluralité des Mondes* a conservé un éclat qu'aucun imitateur du même genre n'a partagé. On fut étonné d'une variété de talens qui, jusqu'à lui, avaient paru exclusifs les uns des autres; et qu'en sortant de l'académie des sciences, où l'on venait d'entendre traiter des matières qui exigeaient l'attention la plus suivie, on trouvât pour délassement *Thétis* et *Pélée*, ouvrage du même auteur.

M. de Fontenelle entra dans l'Académie Française en 1691, et il y avait déjà quelques années que la voix publique le nommait. Sans doute que l'Académie, en différant de répondre aux vœux du public, voulait les irriter, et en faire un sujet de reproches à ceux qui étaient les moins favorables à un choix si juste. Chaque retardement augmentait ses titres. Nous ne les rappellerons point; ils sont entre les mains de tout le monde, et jouissent de l'approbation générale, ce qui suppose que ce n'a pas été sans contradiction. Il eut peu de critiques, les véri-

tables sont presque aussi rares que les bons auteurs ; mais il vit s'élever contre lui une nuée de petits censeurs, insectes qui s'assemblent en foule autour de la lumière, et finissent par s'y consumer. M. de Fontenelle venait de porter dans les lettres le flambeau de la philosophie qui blesse les yeux de ceux qu'elle n'éclaire pas. D'autre part, les grâces qu'il répandait sur la philosophie, semblaient une profanation à ceux qui ne se croient solides que parce qu'ils sont pesans. Incapables de sentir son mérite, ils osèrent le regarder comme frivole dans le temps que Bayle reconnut le philosophe dans ses premiers ouvrages d'agrémens, et que le célèbre géomètre Varignon, si riche de son propre fonds, déclarait, avec une reconnaissance noble, et qui flatte tant ceux qu'elle ne gêne pas, combien ses ouvrages gagnaient à être revus par M. de Fontenelle ; il est vrai que ses adversaires n'avaient pas le droit de n'être pas jaloux, à peine avaient-ils des titres pour l'être. La célébrité est un attrait pour ces satiriques sans talens, qui, se flattant de se faire remarquer, auraient l'ambition d'être regardés du moins comme des ennemis, et qui ne font que s'avilir dans leur obscurité, sans en pouvoir sortir.

Ce n'est pas qu'à la honte des lettres, ou plutôt de l'humanité, on ne voie quelquefois des hommes de mérite se dégrader par la jalousie. S'ils ne sentent pas combien ils ajouteraient à leur gloire en respectant celle de leurs rivaux, c'est qu'il n'appartient qu'à l'envie d'étouffer jusqu'à l'amour-propre. Dans la carrière du bel-esprit, un concurrent est un rival : pour le vrai philosophe, un rival est un ami ; il s'enrichit des découvertes de ses concurrens. La vérité étant le but vers lequel ils tendent, chacun de ceux qui en approchent ou y parviennent, en aplanit la route. M. de Fontenelle n'a jamais montré de jalousie. Il parait même qu'il n'eut pas besoin d'être en garde contre cette faiblesse.

Lorsque dans sa jeunesse il lisait quelques satires contre des ouvrages estimables (c'était au sujet de Quinault), étonné de penser si différemment : *Il faut*, disait-il avec l'ingénuité d'une âme honnête, *qu'on ait dans la capitale des lumières bien supérieures*. Il y vint, et se détrompa. Il connut, par sa propre expérience, quel tribut le mérite éminent est obligé de payer à l'envie. On ne l'humilie qu'à force de succès. Elle n'a point de pudeur ; mais elle éprouve quelquefois de la honte, quand elle sent que sa voix est étouffée par celle du public.

Les censeurs se réduisirent enfin à ces reproches qui diffèrent peu des éloges : Il y a trop d'esprit, disaient-ils, dans les ouvrages de M. de Fontenelle. Ces allégations se répétaient par

des auteurs bien innocens d'un pareil crime. Ce n'était point de ces hommes rares, dont l'imagination féconde, après avoir prodigué les fleurs dans une jeunesse brillante, donne des fruits nourrissans dans la maturité de l'âge. De tels censeurs, s'il s'en trouvait, ne seraient pas suspects; il n'appartient qu'à un dissipateur corrigé de déclamer contre la prodigalité. En vain ceux qui n'ont jamais pu s'attirer de pareils reproches, se flattent-ils d'en imposer par leur humeur contre ce luxe de l'esprit; on ne leur fait pas l'honneur de les taxer d'avarice, et leur économie, sur cet article, n'annonce que leur indigence.

Ce qui acheva de soustraire M. de Fontenelle à la jalousie de ceux qui avaient quelque fondement pour en avoir, ce fut de le voir entrer dans une nouvelle carrière. Il se livra particulièrement aux sciences. Alors, ceux qui n'étaient que gens de lettres tâchèrent de le supposer comme éclipsé; depuis qu'il était dans une région où ils ne pouvaient plus le suivre. Ce n'est pas qu'il ne leur en procurât toutes les facilités, en dégageant les sciences de la sécheresse, qui en écarte la plupart des hommes. Il les rendait agréables à ceux mêmes qui ne cherchent que l'amusement. Les lecteurs les moins appliqués se crurent savans en parcourant ses ouvrages, et la facilité qu'on trouvait à l'entendre nuisait peut-être à la reconnaissance qu'on en devait avoir. Les hommes sont assez portés à respecter ce qu'ils ne voient qu'au travers d'un voile; leurs yeux sont plus frappés des météores de la nuit, que de la lumière du jour.

M. de Fontenelle ne se borna pas à répandre des grâces sur la philosophie, il y porta la raison; car ce n'est pas toujours la même chose. Loin de chercher à se distinguer par des opinions singulières qui font un nom à leur auteur, quelquefois des sectateurs, et retardent les progrès de la vraie philosophie, il s'attacha à dégager la vérité de ce qui lui est étranger. Elle est comme les métaux que l'art ne crée point, mais qu'il purifie. Affranchie du prestige des systèmes, elle ne fait point de secte; et c'est souvent sacrifier de sa renommée que de travailler à n'être qu'utile.

Combien M. de Fontenelle n'a-t-il pas assuré de réputations par son Histoire de l'Académie des Sciences! Combien n'a-t-il pas sauvé de noms de l'oubli, en les attachant au sien par ses éloges académiques! Il contribuait, par ses lumières, aux réputations les plus méritées. Il est l'auteur de la préface raisonnée du livre du marquis de L'Hôpital, sur les *Infiniment Petits.* M. Rollin, qui l'ignorait, ayant cité cette préface comme un modèle de jugement et d'impartialité dans la dispute vive sur les anciens et les modernes, fut fort étonné d'apprendre que

l'auteur était un de ceux contre qui il voulait en faire un titre. Ce ne serait pas avoir une médiocre opinion du caractère de M. Rollin, que de croire qu'il se fût appuyé du même ouvrage, s'il eût été instruit du nom du véritable auteur. Le mérite de M. de Fontenelle était d'un si grand poids dans la cause des modernes, qu'on voulait supposer qu'il méconnaissait celui des anciens. Dans cette prévention, on l'avait comparé à ces enfans vigoureux qui battent leur nourrice. Cette comparaison eût été plus justement appliquée à plusieurs de ceux à qui il avait aplani la route des sciences. Celles qu'on nomme exactes ont pu être portées en France plus loin qu'elles ne l'étaient alors ; mais en doit-on moins d'éloges à des maîtres capables de former des disciples dignes de les surpasser?

Si M. de Fontenelle a trouvé des ingrats qui, peut-être, n'étaient pas assez éclairés pour être reconnaissans, et sentir ce qu'ils lui devaient, il en a été bien dédommagé par la considération dont il jouissait dans toute l'Europe savante. Des étrangers distingués venaient en France, uniquement pour le voir. Un de ceux-là l'ayant demandé, en entrant dans Paris, aux commis de la barrière, crut ne s'être pas adressé à des Français, puisqu'ils ne connaissaient pas le nom de Fontenelle. Cependant toutes les classes distinguées de la société lui rendaient dans sa patrie le même hommage que les étrangers. On voulait le voir, on voulait du moins l'avoir vu, si l'on n'était pas à portée de vivre avec lui.

Ses ouvrages, tout estimés qu'ils sont, ne l'emportaient pas sur sa conversation, mérite très-rare. D'ailleurs, personne n'était plus fait que lui pour faire rechercher sa société, parce que personne n'a réuni plus de qualités sociales. Les hautes spéculations de la philosophie ne prouvent que l'esprit : la conduite seule prouve le philosophe. Son objet doit être de rectifier les idées, épurer les sentimens, régler les mœurs, et par là conduire au bonheur. C'était l'usage que M. de Fontenelle avait fait de la philosophie. Il avait trouvé l'art singulier d'étouffer la sensibilité naturelle sur les injustices, sans la perdre sur l'estime des hommes qui en méritent eux-mêmes. Si l'on était absolument insensible à toute espèce de louanges, on n'en mériterait guère ; mais sa droiture ne lui a jamais permis de rechercher la gloire par des manœuvres contre ses rivaux ; il savait qu'on perd souvent sa réputation en voulant enfler sa renommée : sa sagesse seule le rendit heureux. Il y a peu d'hommes qui pussent dire comme lui, à la fin d'une longue vie, qu'ils consentiraient à recommencer exactement la même carrière.

Le bonheur est l'objet de l'envie : le sien était un sujet d'éloge, puisque c'était son ouvrage. Sans ambition que celle de remplir les devoirs de son état, il n'en est jamais sorti. *L'homme sage*, disait-il, *occupe le moins de place qu'il peut, et n'en change point.* M. le régent, s'étant bonnement imaginé que dans une compagnie où le mérite fait le titre d'admission, celui qui en a le plus à cet égard pourrait aussi la présider, offrit à M. de Fontenelle d'être le président perpétuel de l'académie des sciences. *Eh ! monseigneur*, répondit-il, *pourquoi voulez-vous m'empêcher de vivre avec mes égaux ?* Caractère égal, on n'a jamais remarqué dans M. de Fontenelle aucun de ces écarts dont l'esprit ne préserve pas, et qu'il fait même excuser, parce qu'il n'en est que trop souvent la source. Tous les grands génies ont leur folie, lui disait une princesse ; vous êtes assez prudent pour nous avoir toujours caché la vôtre : avouez-nous-la de bonne foi. *En toute humilité*, répondit-il, *je ne m'en connais point.* Tant de sagesse devait être un objet de respect : elle fut encore en butte à la malignité. On tâcha de persuader que son âme était indifférente sur tout, et incapable de s'attacher aux dépens de son repos; c'est-à-dire qu'on lui reprochait d'être né avec des passions réglées, ou d'avoir eu la force de se les assujétir. Eh ! quelles sont donc ces amitiés du siècle qu'on proposerait pour modèles ? Quelques engoûmens peu réfléchis, bientôt suivis d'une liaison de respect humain, et quelquefois d'une rupture d'éclat. Les hommes supérieurs, loin de renfermer leurs inclinations dans un cercle étroit, se doivent peut-être à la société entière. C'est ainsi que les vrais princes s'occupent du bien des peuples, et n'ont point de favoris.

Cependant M. de Fontenelle a été ami essentiel, et en a eu un assez grand nombre pour un pareil titre. Il n'est pas d'ailleurs inutile d'observer que tous ceux qui ont cru ou voulu trouver peu de chaleur dans le cœur de M. de Fontenelle, ne l'ont connu que depuis sa soixantième année, âge où presque tous les hommes ont perdu les premiers, et par conséquent les plus chers objets de leurs affections ; âge où l'on n'acquiert plus d'amis bien vifs, où l'on n'est plus soi-même en état de redevenir comme on l'a été, quoique l'on continue de l'être, et que les anciens amis soient plus chers que jamais; âge enfin où l'on est réduit aux liaisons de société; mais les procédés les plus honnêtes qu'on y peut avoir, ne sont pas des sentimens. M. de Fontenelle est peut-être le seul homme qui, dans sa vieillesse, ait senti et avoué l'affaiblissement des forces de son esprit. Il savait combien la mémoire est nécessaire à l'esprit. En effet, elle rassemble les idées, l'esprit les met en ordre, le jugement

prononce sur la justesse de leur union. Il faut donc une mémoire étendue et prompte pour offrir à la fois une quantité d'idées dont l'esprit fait un rapprochement subit, en supprimant la chaîne des intermédiaires, pour n'en donner que le résultat. M. de Fontenelle avait souvent donné des preuves de ce talent rare. Je lui rappelais un jour quelques uns de ces traits d'une lumière vive. *Je ne produis plus*, me dit-il, *de ceux-là.* Et en parlant des pertes de sa mémoire : *Prêt à déloger d'ici, c'est le gros bagage que j'envoie d'avance.*

La longue vie de M. de Fontenelle pourrait encore entrer dans son éloge, puisqu'il la dut en partie à sa sagesse, sans rien retrancher sur les plaisirs, du moins sur les vrais, qui ne sont fondés que snr les besoins, et annoncés par les désirs : il ne s'en interdit aucun de ceux-là. Il écouta toujours la nature sans lui commander des efforts. On ne l'oblige jamais à des avances, qu'elle n'en fasse payer les intérêts très-cher. Né avec un tempérament sain, mais délicat et faible, puisque, dans son enfance, on ne croyait pas qu'il pût vivre, il a rempli un siècle par sa conduite, et non par un régime superstitieux, peut-être aussi contraire à la nature que des excès. Il semblait que Dieu, en lui donnant une raison supérieure, l'eût laissé le dispensateur de ses jours. Aussi disait-il, dans ses derniers momens, quand on l'interrogeait sur son état, qu'il ne sentait autre chose que l'impossibilité d'être. Il mourut le 9 janvier 1757 ; mais son nom ne mourra jamais.

L'éloge de plusieurs hommes illustres n'est qu'un hommage glorieux à leur mémoire, sans aucun fruit pour la postérité. M. de Fontenelle a laissé un exemple de ce que l'esprit juste et sage peut procurer de bonheur ; mais on pourra peut-être lui appliquer ce qu'il a dit de son oncle Pierre Corneille, qu'il n'a laissé son secret qu'à celui qui saurait l'employer.

MÉMOIRE

SUR

LES JEUX SCÉNIQUES

DES ROMAINS,

Et sur ceux qui ont précédé en France la naissance du poëme dramatique.

Il n'y a point de peuple qui n'ait eu ses spectacles : la Grèce en eut dès son origine, et les Romains en avaient lorsqu'ils n'étaient encore qu'une troupe de proscrits, et avant que des succès leur eussent mérité le titre de conquérans.

Romulus avait à peine tracé l'enceinte de Rome, qu'il invita à des jeux les Sabins et les autres peuples voisins : et c'est à ces premiers jeux qu'on doit rapporter l'origine du cirque et de l'amphithéâtre. Je n'examinerai point les divers progrès de tous les spectacles de Rome ; laissant à part ceux du cirque, j'exposerai simplement l'origine et la division des jeux scéniques.

Les jeux qui naissent de la force et de l'adresse, sont toujours les premiers connus d'un peuple naissant. Tout ce qui a rapport aux exercices du corps, plaît et devient nécessaire, avant qu'on ait la moindre idée des talens de l'esprit, qui ont besoin d'une longue suite de temps, pour être cultivés ; au lieu que les combats, les joutes, les courses parviennent bientôt à la gloire dont ils sont susceptibles, et sont presque aussitôt perfectionnés qu'imaginés ; mais il y avait près de quatre siècles que Rome était florissante, lorsqu'on y reçut la première idée des jeux scéniques.

Ce n'est pas que la poésie ne fût déjà connue des Romains ; on la vit naître chez eux, comme chez les Grecs, à l'occasion de la moisson, des vendanges, et de tout ce qui inspire la joie aux habitans de la campagne. Ils se livraient alors au plaisir, et chantaient dans leurs transports ces vers naïfs et sans art, connus sous le nom de *vers fescennins*, de Fescennia, ville d'Étrurie. Les louanges des dieux en faisaient d'abord la matière ; mais on y mêla dans la suite des railleries grossières.

Ces poëmes informes appelés *satires*, à cause de la diversité des sujets qui s'y traitaient, passèrent de la campage à la ville, et y devinrent par conséquent moins grossiers et plus vicieux. Tout fut l'objet de cette licence, qui fut portée au point qu'elle excita souvent l'attention des magistrats et la sévérité des lois.

Cependant le goût de ces satires se conserva toujours à Rome ; et la perfection du poëme dramatique, qui aurait dû naturellement les faire oublier, ne put jamais les proscrire. C'est de ce poëme imparfait que la satire, inventée par Ennius, cultivée par Lucilius, et perfectionnée par Horace, emprunta son nom : telle a été la naissance de la poésie. Les arts qui, dans la suite, ont exigé le plus de délicatesse, ne sont pas ceux qui peuvent se glorifier le plus de leur origine. Les Romains étaient encore bien éloignés alors d'avoir des jeux scéniques : et si l'on s'étonne qu'ils aient été si long-temps sans les connaître, on doit être encore plus surpris de ce qui leur donna naissance.

L'an 390 ou 391 de sa fondation, sous le consulat de C. Sulpitius Pœticus et de C. Licinius Stolon, Rome étant ravagée par la peste, on eut recours aux dieux. Il n'y a rien que les hommes, dans le paganisme, n'aient jugé digne d'irriter ou d'apaiser la divinité. On imagina de faire venir d'Étrurie des farceurs, dont les jeux furent regardés comme un moyen propre à détourner la colère des dieux. Ces joueurs, dit Tite-Live (1), sans réciter aucun vers, et sans aucune imitation faite par des discours, dansaient au son de la flûte, et faisaient des gestes et des mouvemens qui n'avaient rien d'indécent. La jeunesse romaine imita ces danses, et y joignit quelques plaisanteries en vers, qu'ils se disaient les uns aux autres : ces vers n'avaient ni mesure ni cadence réglées. Cependant cette nouveauté parut agréable ; à force de s'y exercer, l'usage s'en introduisit ; ceux d'entre les esclaves qu'on employait à ce métier, furent appelés *histrions,* parce qu'un joueur de flûte s'appelait *hister* en langue étrusque. Dans la suite, à ces vers sans mesure, on substitua les satires ; et ce poëme devint exact, par rapport à la mesure des vers ; mais il y régnait toujours une plaisanterie licencieuse. Le chant était accompagné de la flûte, et le chanteur joignait à sa voix des gestes et des mouvemens convenables. Il n'y avait dans ces jeux aucune idée du poëme drama-

(1) *Sine carmine ullo, sine imitandorum carminum actu, ludiones ex Etruriâ acciti, ad tibicinis modos saltantes, haud indecoros motus, more Tusco, dabant. Imitari deinde eos juventus, simul inconditis, inter se jocularia fundentes, versibus cœpere ; nec absoni à voce motus erant. . . . . Quia hister Tusco verbo vocabantur, nomen histrionibus inditum, qui non sicut ante fescennino versu similem, incompositum temere ac rudem alternis jaciebant ; sed impletas modis satiras, descripto jam ad tibicinem cantu, motuque congruenti peragebant. Livius, post aliquot annos, qui ab satiris ausus est primus argumento fabulam serere, idem scilicet, id quod omnes tum erant, suorum carminum actor, dicitur, etc.* T. Liv. l. VII, cap. II. Decad. I. Je me propose d'éclaircir, ou du moins de discuter la suite de ce passage, dans un mémoire sur la déclamation notée et l'action partagée.

tique; les Romains en ignoraient alors jusqu'au nom (1). Ils n'avaient encore rien emprunté des Grecs à cet égard : ils ne commencèrent à les imiter que lorsqu'ils entreprirent de former un art de ce que la nature ou le hasard leur avait présenté. Livius Andronicus, Grec de naissance, esclave de Marcus Livius Salinator, et depuis affranchi par son maître, dont il avait élevé les enfans, porta à Rome la connaissance du poëme dramatique : il osa, le premier, abandonner les satires, pour donner des pièces dans lesquelles il introduisit la fable, ou la composition des choses qui doivent former le poëme dramatique, c'est-à-dire, une action. Ce fut l'an 514 de la fondation de Rome, 160 ans après la mort de Sophocle et d'Euripide, et 52 ans après celle de Ménandre.

L'exemple de Livius Andronicus fit naître plusieurs poëtes qui s'attachèrent à perfectionner ce nouveau genre, et qui jouèrent eux-mêmes dans leurs pièces, jusqu'à ce qu'il se fût formé parmi les histrions des comédiens capables de les représenter. On continua d'imiter les Grecs; on traduisit leurs pièces; et l'usage de ces poëmes, faits sur les règles de l'art et sur de bons modèles, fit négliger les satires : cependant la jeunesse de Rome n'y voulut pas renoncer, et se réserva le plaisir de les jouer, en abandonnant aux comédiens de profession le vrai genre dramatique. On insérait ordinairement les satires dans les atellanes, qui étaient des pièces à peu près du même goût, quant au comique bas et licencieux, mais qui conservaient en total le genre dramatique, par la composition du sujet. Les atellanes tiraient leur nom de la ville d'*Atella*, dans la Campanie, d'où elles avaient passé à Rome. Les atellanes et les satires étaient aussi appelées *exodia*, à cause de l'usage où l'on était de les jouer à la suite d'autres pièces.

Les Romains portèrent dans la suite leurs jeux au dernier degré de magnificence, et devinrent si passionnés pour tous les spectacles, que les généraux et les empereurs ne croyaient pas avoir de moyen plus sûr de plaire au peuple, que de faire construire des théâtres, et donner des jeux. C'est un reproche que Juvénal fait aux Romains : « Ce peuple (2), dit-il, qui créait » autrefois les consuls, les généraux, demeure aujourd'hui tran-

(1) *Cujus (dramaticæ poëseos) ne nomen quidem norant Romani.* Casaubon. de satir. Græc., poes. et satir. Rom.

(2) .... *Nam qui dabat olim*
Imperium, fasces, legiones, omnia, nunc se
Continet, atque duas tantùm res anxius optat,
Panem et circenses... ....

Juvénal, sat. X.

» quille, pourvu qu'il ait du pain et des spectacles, *panem et* » *circenses.* » Juvénal, en parlant des jeux du cirque, prend l'espèce pour le genre de tous ceux qui occupaient alors les Romains, et qui peuvent se rapporter au cirque et au théâtre.

Ceux du cirque étaient distingués en autant d'espèces qu'on y représentait de fêtes différentes, telles que les courses de chevaux ou de chars, les combats de gladiateurs ou d'animaux, et même des représentations navales.

Les jeux du théâtre, ou scéniques, comprenaient la tragédie et la comédie. Il y avait deux espèces de tragédies; l'une, dont les mœurs, les personnages et les habits étaient grecs, se nommait *palliata;* l'autre, dont les personnages étaient romains, s'appelait *prætextata*, du nom de l'habit que portaient à Rome les personnes de condition.

La comédie, ainsi que la tragédie, se divisait premièrement en deux espèces; savoir: la comédie grecque ou *palliata;* et la comédie romaine ou *togata*, parce qu'on s'y servait de l'habit de simple citoyen.

La comédie romaine se subdivisait encore en quatre espèces: la *togata* proprement dite, la *tabernaria*, les *atellanes* et les *mimes*. Les pièces du premier caractère sont quelquefois appelées *prætextatæ*, parce qu'elles étaient sérieuses, et admettaient des personnages nobles.

Les pièces du second caractère étaient moins sérieuses, et tiraient leur nom de *taberna*, qui signifie un lieu où se rassemblent des personnes de toutes conditions et de tous états.

Les atellanes étaient des pièces dont le dialogue n'était point écrit. Les acteurs jouaient d'imagination, sur un *scenario* dont ils convenaient. Ces pièces, quoique d'un ordre inférieur aux deux premières comédies, n'étaient jouées que par la jeunesse romaine, qui, en se réservant cette espèce de plaisir, ne permettait pas qu'elles fussent représentées par des comédiens de profession.

Les acteurs des atellanes étant des citoyens, en conservaient tous les droits: ils servaient dans les légions, n'étaient point exclus de leur tribu, et jouissaient enfin de toutes les prérogatives de citoyen (1). Le peuple n'avait pas le droit de les faire démasquer, ni de les punir. Les commentateurs, tels que Casaubon, se sont donc trompés, lorsqu'ils ont supposé que les priviléges dont jouissaient les acteurs des atellanes, n'avaient d'autre principe que la nature de ces pièces, qui étaient semées de plaisanteries

(1) *Eò institutum manet ut atellanarum actores nec tribu moveantur, et stipendia, tanquam expertes artis ludicræ, faciant.* Tit. Liv. cap. II, lib. VII, Decad. I.

fines, sans offrir aucune idée de libertinage et d'obscénité. Si la dignité des acteurs eût dépendu de celle des pièces qu'ils représentaient, les comédiens qui jouaient dans la tragédie et dans la comédie noble, auraient dû jouir par préférence des prérogatives de citoyen ; cependant ils en étaient exclus ; parce qu'étant nés dans l'esclavage, ils ne devenaient pas plus privilégiés, quoiqu'ils jouassent dans les pièces du genre le plus noble. La différence qu'on mettait entre les uns et les autres ne venait donc pas du caractère des pièces, mais de la différente condition des acteurs. Les comédiens n'étaient réputés infâmes à Rome, que par le vice de leur naissance, et non pas à cause de leur profession ; et si elle n'eût été exercée que par des hommes libres, ils auraient eu autant de considération que leur art en mérite, et telle qu'ils l'avaient en Grèce, où les comédiens étaient de condition libre.

Les mimes étaient la quatrième et la dernière espèce des comédies romaines. Ce n'étaient que des farces où les acteurs jouaient sans chaussure, ce qui faisait quelquefois nommer cette comédie *déchaussée* (1) ; au lieu que dans les trois autres, les acteurs avaient pour chaussure le brodequin, comme le tragique se servait du cothurne. On ne doit pas regarder la satire comme une espèce particulière de comédie, puisqu'elle fut confondue avec les atellanes.

Les Romains donnaient encore le nom de satire à une espèce de pièce pastorale qui tenait, dit-on, le milieu entre la tragédie et la comédie : c'est tout ce que nous en savons. Les scènes des mimes, quoique désunies et sans art, étaient semées de traits souvent dignes du plus haut tragique (2). Les poëtes mimiambes ou mimographes des Latins, du moins les plus célèbres, sont, *Cneius Mattius*, *Laberius*, *Publius Syrus*, jusqu'au temps de César ; *Philistion* sous Auguste, *Silon* sous Tibère, *Virgilius Romanus* sous Trajan, *M. Marcellus* sous Antonin. Ils avaient conservé la coutume des premiers poëtes de jouer eux-mêmes dans leurs pièces. Les applaudissemens qu'on donnait aux pièces de Plaute et de Térence, n'empêchaient pas que l'on ne vît avec plaisir les farces des mimes. Les mimes, qui ont été les fondateurs de tous les théâtres, ont toujours conservé

(1) *Apud Romanos prætextata, tabernaria, atellana, planipes....... quarta species est planipedis, qui græcè dicitur mimus ; ideò autem latinè planipes, quod actores planis pedibus, id est, nudis proscenium introirent, non ut tragici actores cum cothurnis, neque ut comici cum soccis.* Diomedes, lib. III, cap. IV.

(2) *Quantùm disertissimorum versuum inter mimos jacet ? quam multa publici, non excalceatis, sed cothurnatis dicenda sunt ?* Senec. ep. VIII.

leur genre au milieu des progrès de l'art dramatique; ils ont même survécu partout à la destruction des théâtres qu'ils avaient fait naître, pour aller ensuite ailleurs donner naissance à d'autres, comme ils l'ont donnée au théâtre français.

On voit, par l'examen des différentes espèces de pièces dramatiques des Romains, que le comique se réduisait à la comédie noble, à la comédie familière, aux atellanes et aux scènes détachées des mimes.

Il ne paraît pas que la tragédie eût fait de grands progrès à Rome : les pièces qui portent le nom de *Sénèque*, ne sauraient être comparées aux chefs-d'œuvre en d'autres genres, qui parurent sous Auguste; et les tragédies dont nous ne connaissons que les titres, telles qu'un *Œdipe*, attribué à Jules-César, l'*Ajax* d'Auguste et la *Médée* d'Ovide, seraient vraisemblablement parvenues jusqu'à nous, comme plusieurs autres ouvrages excellens de ces temps-là, si elles eussent été assez estimées pour que les copies s'en fussent multipliées.

La bonne comédie ne fut guère plus heureuse. Nous ne connaissons dans ce genre que celles de Plaute et de Térence, qui furent négligées par le goût de la multitude pour les atellanes et les farces des mimes.

Il est certain qu'un peuple continuellement armé, occupé de guerres étrangères et de dissensions domestiques, devait être moins sensible à un art délicat, qu'à des représentations grossières et licencieuses. La délicatesse est rarement le partage de ceux qui vivent dans le tumulte des armes. Le peuple est partout le même; le soldat est plus peuple que le citoyen, et tout Romain était soldat. D'ailleurs, la jeunesse de Rome, en se réservant les atellanes, marquait assez qu'elle y était plus sensible qu'à la tragédie et à la bonne comédie. Ce peu d'empressement pour un spectacle régulier ne contribuait pas peu au mépris que les Romains avaient pour les comédiens de profession, sans les autres raisons que j'ai alléguées. On s'accoutume insensiblement à la considération pour les artistes dont on estime les arts. C'est par là que les comédiens en France sont plus estimés à Paris que dans la province, et plus considérés encore à Paris par les personnes de condition que par le peuple, par la seule raison que les premiers ont plus de goût pour la comédie.

Ce qui s'opposa le plus aux progrès du vrai genre dramatique, fut l'art des pantomimes, qui, sans rien prononcer, se faisaient entendre par le seul moyen du geste et des mouvemens du corps. Je n'entreprendrai point d'en fixer l'origine. Zosime, Suidas et plusieurs autres, la rapportent au temps d'Auguste, peut-être, par l'unique raison que les deux plus fameux pan-

tomimes, *Pylade* et *Bathylle*, parurent sous le règne de ce prince, qui aimait particulièrement ce genre de spectacle. D'abord, un seul pantomime représentait plusieurs personnages dans une même pièce; mais il se forma bientôt des troupes complètes, qui exécutaient également toutes sortes de sujets tragiques et comiques. Ce ne fut pas le peuple seul qui se passionna pour ce nouveau spectacle : Sénèque et Lucien parlent de leur goût pour les pantomimes; S. Augustin et Tertullien font l'éloge de leurs talens. La passion des Romains pour les pantomimes fit qu'il s'en forma des écoles, plus suivies que celles des orateurs, et fréquentées par les plus grands de Rome. Cette passion devint même si indécente, que dès le commencement du règne de Tibère, le sénat fut obligé de rendre un décret, pour défendre aux sénateurs de fréquenter les écoles des pantomimes; et aux chevaliers de leur faire cortége en public (1). Ce décret prouve encore ce que j'ai avancé, que les professions qui sont chéries sont bientôt honorées, et que le préjugé ne tient pas contre le plaisir. En effet, les personnes sensées, quoique sensibles à ces jeux, se plaignaient que les écoles des philosophes étaient désertes, et que le nom de leur instituteur était oublié, pendant que la mémoire d'un célèbre pantomime subsistait avec éclat. « Les écoles de Pylade et de » Bathylle, dit Sénèque (2), subsistent toujours, conduites par » leurs élèves, dont la succession n'a point été interrompue. » Rome est pleine de professeurs qui enseignent cet art à une » foule de disciples; ils trouvent partout des théâtres; les » maris et les femmes se disputent à qui leur fera le plus » d'honneurs. » On prétend que les femmes portaient encore les égards plus loin (3).

Ceux qui connaissent les grandes capitales, concevront aisément l'espèce de frénésie qui régnait à Rome. Ils savent que le début d'une actrice, les succès d'un acteur forment des partis, dont la chaleur paraît ridicule à des hommes occupés; mais ces petits intérêts deviennent très-vifs, et sont les affaires importantes des personnes plongées dans l'oisiveté et dans l'abondance.

C'est ainsi que Rome, trop puissante pour être encore ver-

(1) *Ne domos pantomimorum senator introiret, ne egredientes in publicum equites Romani cingerent.* TACIT. Annal. lib. I.

(2) *At quantá curâ laboratur, ne alicujus pantomimi nomen intercidat? Stat per successores Pyladis et Bathylli domus; harum artium multi discipuli sunt, multique doctores: privatim urbe totâ sonat pulpitum; mares inter se uxoresque contendunt uter det latus illis.* SENEC. Quæst. lib. VII, cap. XXXII.

(3) *Quibus viri animas, feminæ aut illi etiam, corpora sua substernunt.* TERTULL. de Spect.

tueuse, était divisée en une infinité de cabales au sujet des pantomimes, qui étaient distingués en plusieurs troupes, et par des livrées différentes : et les Romains prenaient part à toutes les jalousies réciproques de ces acteurs, comme on le voit par la réponse de Pylade à Auguste, qui l'exhortait à vivre dans l'union avec Bathylle son concurrent : « Ce qui peut arriver » de mieux à l'empereur, dit-il, c'est que le peuple s'occupe » de Bathylle et de Pylade. » En effet, le goût des plaisirs faisait perdre aux Romains cette idée de liberté si chère à leurs ancêtres.

Quelquefois l'animosité de ces cabales dégénérait en factions, qui devenaient dangereuses pour le gouvernement. Les empereurs, pour prévenir les désordres, étaient alors obligés de chasser les pantomimes, comme cela arriva sous Néron et sous plusieurs autres. Mais leur exil n'était jamais long : la politique qui les avait chassés, les rappelait bientôt, pour plaire au peuple, ou pour faire diversion à des factions plus à craindre pour l'empire. Domitien, par exemple, les ayant chassés, Nerva, son successeur, les fit revenir; et Trajan les chassa encore. Il arrivait même que le peuple, fatigué de ses propres désordres, demandait l'expulsion des pantomimes; mais il demandait bientôt leur rappel avec plus d'ardeur. Ce qui achève de prouver à quel point leur nombre s'augmenta, et combien les Romains les croyaient nécessaires, est ce qu'on voit dans Ammien Marcellin (1). Rome étant menacée de la famine, on prit la précaution d'en faire sortir tous les étrangers, ceux même qui professaient les arts libéraux; mais on laissa tranquilles les gens de théâtre; et il resta dans la ville trois mille danseuses et autant d'hommes qui jouaient dans les chœurs, sans compter les comédiens. Les historiens assurent que ce nombre prodigieux augmenta encore dans la suite.

Il est aisé de concevoir que l'ardeur des Romains pour les jeux des pantomimes, dut leur faire négliger la bonne comédie. En effet, on vit depuis le vrai genre dramatique décheoir insensiblement, et bientôt il fut presque absolument oublié; mais cela ne porta point de préjudice aux jeux du cirque, parce que les fêtes qui s'y donnaient étaient toujours du goût et dans le génie d'un peuple guerrier.

(1) *Postremò ad id indignitatis est ventum ut cùm peregrini ob formidatam non ita dudum alimentorum inopiam pellerentur ab urbe præcipites, sectatoribus disciplinarum liberalium impendio paucis sine respiratione ullâ extrusis, tenerentur mimarum asseclæ veri, quique id simularunt ad tempus; et tria millia saltatricum ne interpellata quidem, cum choris totidemque remanerent magistris.* Amm. Marcell. Hist. lib. XIV.

Ces spectacles, qui faisaient une des principales attentions du gouvernement, n'étaient pas simplement permis comme ceux qui le sont aujourd'hui chez les différens peuples de l'Europe ; ils se donnaient à Rome aux dépens du trésor public, sans compter que des particuliers y sacrifiaient souvent une partie de leurs richesses. Je ne parlerai pas ici de la construction des différens théâtres ; cette matière a été traitée dans des ouvrages uniquement destinés à cet objet.

La passion des spectacles passa bientôt des Romains chez toutes les nations qui leur étaient soumises. La politique de Rome, qui voulait assujétir à ses lois et à ses mœurs les peuples vaincus, n'eut pas de peine à leur faire recevoir des jeux qui semblaient les consoler de leur servitude. Les spectacles que les Romains portèrent dans toutes les provinces, furent sans doute ceux qui étaient le plus en usage à Rome, c'est-à-dire, les jeux du cirque, ceux des pantomimes et des mimes. D'ailleurs, quand on supposerait, ce qui peut être vrai, qu'il y eût encore à Rome beaucoup de personnes d'un esprit cultivé, qui eussent conservé le goût de la bonne comédie, il est certain qu'ils ne faisaient pas la multitude : ils pouvaient être dans le sénat et parmi ceux qui faisaient leur occupation des lettres ; mais ils ne devaient guère se trouver au milieu de la soldatesque effrénée, qui faisait à la fois la force et le malheur de l'empire. Les troupes qui inondaient les provinces, y faisaient représenter les jeux qui les charmaient le plus, et ce furent ceux-là qui s'y établirent. En effet, lorsque Salvien déclame contre les spectacles (1), la peinture qu'il fait des imitations honteuses, des discours et des postures obscènes, marque assez quel était le goût des spectateurs, et prouve que toutes les villes romaines avaient leurs spectacles qui portaient le caractère de l'idolâtrie, au sein du christianisme. Cette fureur devint encore plus violente dans les provinces, qu'elle ne l'avait été à Rome.

En 439, les Carthaginois étant occupés à voir représenter des jeux, leur ville fut prise par Genséric, roi des Vandales ; et cet événement fut si subit, que les cris de ceux qu'on massacrait, se confondaient avec les applaudissemens de ceux qui étaient au cirque.

La ville de Trèves ayant été pillée trois fois, les habitans qui

(1) *Quis enim integro verecundiæ statu dicere queat illas rerum turpium imitationes, illas vocum ad verborum obscenitates, illas motuum turpitudines, illas gestuum fœditates ?...... Christo ergo, ô amentia monstruosa! Christo circenses offerimus et mimos!* Salv. de Gubern. Dei, l. VI.

Salvien était originaire de Trèves, et fut prêtre de l'église de Marseille. Il florissoit, selon M. Baluze, en 439. *Baluz. not. ad Salvian, p.* 376.

avaient échappé à la fureur des Francs, demandaient aux empereurs le rétablissement des spectacles, comme le seul remède à leurs maux.

Après avoir vu la naissance, les progrès et les révolutions des jeux scéniques des Romains, il nous reste à examiner quelle influence ces jeux peuvent avoir eue sur ceux qui ont paru en France.

La première idée qui se présente sur l'origine des usages d'une nation, est de penser qu'elle a dû les emprunter du peuple à qui elle a succédé, par la pente que les hommes ont à l'imitation, surtout lorsqu'ils reconnaissent quelque supériorité dans leurs prédécesseurs; et les Francs pensaient sur les arts à l'égard des Romains, comme ceux-ci avaient pensé à l'égard des Grecs. Cependant, quoique les Francs aient pu recevoir des Romains les jeux du cirque, ils ne tirèrent pas le moindre avantage des progrès que les Romains avaient faits dans le genre dramatique; l'origine de nos jeux scéniques a été pareille à celle de ces mêmes jeux chez les Romains.*

Il n'y a pas toujours dans les arts la tradition qu'on suppose de peuple en peuple. Des nations éloignées les unes des autres par une grande distance de lieux ou de temps, ont des arts et des usages communs. Les Chinois ont un théâtre (1), sans qu'on puisse les soupçonner d'en avoir pris l'idée des Européens, ou de la leur avoir communiquée. Lors de la découverte de l'Amérique, on y trouva des jeux scéniques (2). Il ne faut pas croire que des nations absolument ignorées les unes des autres, eussent toujours des mœurs et des arts différens. Les mêmes besoins, les mêmes goûts, les mêmes caprices font naître les mêmes idées et fournissent les mêmes moyens. L'imitation n'est souvent qu'un développement plus prompt de ce que les imitateurs mêmes auraient imaginé, sans secours étrangers, mais qu'ils n'auraient perfectionné que dans un temps plus long. D'ailleurs il faut qu'il y ait déjà quelque rapport entre un peuple qui cherche à imiter et celui qu'il prend pour modèle : les nations policées ne sont guère imitées que par celles qui ont déjà commencé à se polir; et il y a des arts, tel que le dramatique, qui exigent presque autant de goût pour être sentis, que pour être cultivés.

Qu'un prince entreprît de porter les arts chez une nation barbare, il pourrait en peu d'années, en y appelant les meilleurs

(1) Acosta *Americ.* 9 part. l. VI, et toutes les relations modernes. Le R. P. du Halde a fait imprimer, dans son *Histoire de la Chine*, la traduction d'une de leurs pièces tragiques.

(2) Garcilass. *Hist. des Incas.* La relation de Frezier nous apprend qu'il en subsiste encore quelques traces parmi les Péruviens.

maîtres, y former un grand nombre d'élèves et d'écoles en tous genres. La géométrie, l'astronomie, enfin toutes les sciences exactes pourraient y fleurir bientôt. Un petit nombre d'hommes livrés à ces études peut en répandre les fruits chez toute une nation; la nature se prête avec plus de facilité aux besoins qu'elle nous donne, qu'à ceux que nous nous formons nous-mêmes. Les arts de goût, quoique bien inférieurs en utilité à beaucoup d'autres connaissances, ne se perfectionnent chez un peuple qu'à proportion qu'il se polit lui-même : il faut que les juges de ces arts aient déjà l'esprit cultivé et exercé jusqu'à un certain point pour les sentir. Les Francs auraient été peu touchés d'une représentation de mœurs trop différentes des leurs; ils n'auraient ni imité, ni senti une fable bien faite, un plan suivi, la vraisemblance et la liaison entre des faits particuliers, qui concourent à exposer, former et développer une action principale; en un mot, plus le poëme dramatique aurait été parfait, plus il aurait été étranger pour eux. Il y avait près de deux siècles que le théâtre grec était porté à son dernier degré de perfection, avant que les Romains pensassent à l'imiter; ils n'en connaissaient pas encore assez le prix.

Les Francs, loin d'avoir imité le poëme dramatique, n'ont pas même été à portée de le connaître, puisqu'il est certain que les spectacles furent interrompus par les révolutions qui troublèrent l'Occident, et qu'ils cessèrent enfin par l'extinction de l'empire. Dès le commencement du cinquième siècle, un esprit de conquête s'empara de l'Europe; mais on ignorait la science d'affermir une domination. Un torrent de barbares, après avoir ravagé un pays, disparaissait sous une autre inondation : tout cédait au premier feu de l'audace; et il suffisait d'attaquer, pour être sûr de la victoire.

Des peuples toujours les armes à la main, ne pouvaient pas s'occuper de jeux qui ne conviennent qu'à une nation puissante et affermie. Salvien, qui avait été témoin de la fureur pour les spectacles, et des révolutions qui les firent cesser, dit expressément qu'il n'y eut plus de spectacles dans les villes romaines, depuis qu'elles furent réduites sous la puissance des barbares (1).

Le cinquième canon du concile d'Arles, en 452, ne détruit pas le témoignage de Salvien (2). Il paraît par ce canon qu'il y

(1) *Ex illo tempore in urbibus Romanis hæc mala (spectacula) non sunt, ex quo in barbarorum jure esse cœperunt.* SALV. de Gubern. Dei, lib. VI.

(2) *De theatricis et ipsos placuit, quamdiu agunt, à communione separari.* Conc. Arelat. II, can. 2.

avait des jeux scéniques, puisqu'on y renouvelle l'excommunication lancée contre ceux qui montent sur le théâtre; mais il faut observer qu'en 452, Arles était encore sous la domination des Romains, et qu'elle y resta jusqu'en 466, qu'Évarice s'en rendit maître.

On ne peut pas douter que l'extinction de l'empire d'Occident, dans le cinquième siècle, n'ait fait cesser entièrement les spectacles dans les Gaules; ils cessèrent en Espagne dès 409 ou 410, par l'irruption des barbares; et en Afrique, l'an 439, par la prise de Carthage.

Il faut pourtant convenir que, dans le sixième siècle, deux de nos rois de la première race ont donné à leurs peuples les jeux du cirque suivant l'usage des Romains.

Le premier exemple se trouve dans Procope, qui dit que les jeux du cirque furent représentés à Arles, vers l'an 546. Dès 536, Vitigès, roi des Ostrogots, successeur de Théodat, avait cédé la Provence aux Français. Les empereurs prétendaient conserver leurs droits sur ce pays, et ils obligeaient le pape à ne point donner, sans leur consentement, le pallium aux évêques de Provence. Mais en 546 l'empereur Justinien, voulant engager les Français dans son parti contre Totila, roi des Ostrogots, confirma la cession de la Provence, et en assura la possession libre et tranquille aux Français; et *depuis ce temps*, dit Procope, *il y a des jeux du cirque à Arles*. Justinien consentit alors que les rois français présidassent à Arles aux jeux du cirque, comme faisaient les empereurs. En ce cas, le roi Childebert Ier, fils de Clovis, qui avait eu Arles dans son partage, ne donna peut-être, en 546, les jeux du cirque dans cette ville, que pour faire un acte d'autorité absolue et indépendante, en les faisant représenter en son nom.

Il est vrai que le roi Chilpéric Ier, en 577, fit construire des cirques à Paris et à Soissons, pour donner ces jeux aux peuples. Grégoire de Tours parle de ces jeux (1); et Robert Gaguin dit que ce fut après la mort de son fils Clovis, vers 581, que Chilpéric donna ces spectacles: de sorte qu'il est vraisemblable que les derniers jeux du cirque, selon l'usage des Romains, ont été donnés sous Chilpéric, vers 581, et non pas à Arles, en 546, comme l'assure le père Le Brun.

Puisque les jeux des Romains cessèrent dans les Gaules avec leur empire, on ne peut pas supposer que ceux qui se sont dans la suite introduits parmi nous, aient été empruntés des Romains.

(1) *Apud Suessonas atque Parisiis, circos ædificare præcepit, eosque populis spectaculum præbens.* GREG. TUR. Hist. Franc. lib. V, cap. XVIII, ad an. 577.

Je crois cependant qu'on pourrait en excepter ceux du cirque. Ces jeux, pour être célébrés, n'ont pas absolument besoin du calme de la paix : chez toutes les nations, ils doivent leur naissance à un génie guerrier, et les tournois pourraient bien n'avoir point eu d'autre origine que le cirque; ce qui dépend de la force et de l'adresse était fait pour être adopté par les Francs.

Les jeux du théâtre ont eu un sort bien différent. Ceux-ci, perfectionnés par l'art et le goût, ne pouvaient pas se soutenir chez une nation trop barbare encore pour en sentir les beautés, et qui n'entendait ni la langue latine, ni la romane rustique, les seules qui fussent en usage dans les Gaules. C'est par cette raison que les jeux des premiers mimes qui parurent chez les Français, consistaient en concerts, danses et gesticulations qui sont de toutes les langues. Si l'on compare de tels commencemens avec les premiers essais du théâtre romain, on verra que, sans supposer d'imitation, l'origine des arts est partout à peu près la même.

Le seul trait qui ait rapport à ces mimes, est dans une lettre de Théodoric, roi des Ostrogots, par laquelle ce prince, après avoir félicité Clovis sur la victoire qu'il venait de remporter près de Tolbiac, en 496, ajoute (1) : « Nous vous avons envoyé » un joueur d'instrumens, habile dans son art, qui joignant » l'expression du visage à l'harmonie de la voix et aux sons de » l'instrument, peut vous amuser; et nous croyons qu'il vous » sera d'autant plus agréable, que vous avez souhaité qu'il vous » fût envoyé. » Ce joueur a beaucoup de rapport avec les histrions dont parle Tite-Live, qui chantaient, gesticulaient et s'accompagnaient avec des instrumens à corde.

Les histrions, mimes ou farceurs, étaient fort répandus en France sous Charlemagne. Ce prince, dans l'article XLIV du premier capitulaire d'Aix-la-Chapelle, de l'année 789 (2), parle des histrions, comme de gens notés d'infamie, auxquels il refuse le droit de pouvoir accuser; et il adopta en cela le quatre-vingt-seizième canon du conseil d'Afrique.

(1) *Citharœdum etiam arte suâ doctum pariter destinavimus expeditum, qui ore, manibusque, consonâ voce cantando, gloriam vestræ potestatis oblectet. Quem ideò fore credimus gratum, quia ad vos eum judicastis dirigendum.* Cassiod. lib. II, ep. XLI.

(2) *Item in eodem (concilio Africano) præcipitur ut viles personæ non habeant potestatem accusandi........ omnes etiam infamiæ maculis aspersi, id est, histriones, ac turpitudinibus subjectæ personæ.* Capit. Baluz. t. I, col. 229.

Par l'article XV (1) du troisième capitulaire de la même année, il est défendu aux évêques, abbés ou abbesses, d'avoir chez eux des joueurs, *joculatores*, ce que nous avons rendu, dans la suite en français, par le mot de *jongleur*.

Sous le même empereur, en 813, le neuvième canon du concile de Châlons, le dix-septième canon du second concile de Reims, le huitième canon du troisième concile de Tours condamnèrent les jeux des histrions, et défendirent aux évêques, abbés et prêtres d'y assister (2). Ces mêmes défenses furent renouvelées par le concile de Paris, tenu en 829, sous Louis-le-Débonnaire.

Les histrions étaient admis dans les maisons les plus considérables, et se trouvaient même dans les festins publics, pour amuser le peuple. Agobard, archevêque de Lyon, en 814, mort en 840, s'en plaint amèrement (3); et Thégan en parle dans sa chronique.

Hérard, archevêque de Tours, tint en 858 un synode, dont le cent-huitième chapitre défend aux prêtres et à tous les ecclésiastiques d'assister aux représentations des histrions (4). Malgré ces défenses, les évêques en avaient à leur service; les prêtres et les moines en faisaient eux-mêmes le métier (5).

Tels furent les jeux qui régnèrent en France jusqu'à la fin du dixième siècle; mais vers l'an 1000, Robert, fils de Hugue Capet, ayant épousé Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles et de Provence selon quelques écrivains, comte de Toulouse selon d'autres, cette princesse fut suivie de plusieurs gentilshommes, qui introduisirent la poésie en France.

Les histrions, très-différens des troubadours, voyant en quelle

(1) *Ut episcopi, abbates et abbatissæ cupplas canum non habeant, nec falcones, nec accipitres, nec joculatores.* Capitul. Baluz. t. I, col. 244.

(2) *Histrionum, scurrarum, et turpium seu obscenorum jocorum insolentiam non solùm ipsi respuant (sacerdotes) · verumetiam fidelibus respuenda persuadeant.* Conc. Cabillon. can. 9.

Ut episcopi et abbates ante se joca turpia fieri non permittant. Conc. Rem. II, can. 17. *Sacerdotibus non expedit secularibus et quibuslibet interesse jocis.* Concil. Turon. III, can. 8.

(3) *Quanto majori malo suo..... satiat præterea et inebriat histriones, mimos, turpissimosque et vanissimos joculatores, cum pauperes ecclesiæ fame discrutiati intereant.* Agob. de disp. eccl. rerum parag. XXX, p. 299. t. I. Edit. Baluz. Theg. de gestis Lud. Pii. Du Chesne, t. II, p. 279.

(4) *Ut presbyteri et clerici ante se joca turpia fieri non permittant.* Concil. Gall. t. III, p. 115.

(5) *Turpis verbi vel facti joculatorem esse vel jocum secularem diligere...... ministris altaris Domini, nec non et monachis omninò contradicimus.* Baluz. Capitul. t. I, col. 1202. On lit de même, col. 1207 : *Clericos scurriles et verbis turpibus, joculares ab officio detrahendos.*

estime étaient les vers, voulurent en insérer dans leurs jeux, qui, auparavant, ne consistaient qu'en danses et en gesticulations au son des instrumens. Ils cherchèrent à composer des sujets, à l'imitation des troubadours; et c'est ce qui a donné occasion au commissaire La Mare de confondre les uns et les autres, sous le nom de troubadours (1).

Si les jeux des histrions ne gagnèrent rien du côté des mœurs, et s'ils ne perdirent pas toute leur grossièreté, ils devinrent un peu plus ingénieux, lorsqu'ils roulèrent sur une action composée.

Jean de Salisburi, évêque de Chartres, en 1176, sous Louis VII, nous donne, dans son livre des *Vains Amusemens de la Cour*, une idée des jeux qui étaient en règne de son temps (2). Il dit que la douceur des instrumens, et l'harmonie des voix étaient jointes à la gaieté des chanteurs et à la grâce des acteurs. Il nous donne aussi une énumération des différentes espèces de joueurs connus sous le nom général de *tota joculatorum scena;* et il ajoute qu'on les admettait dans les maisons les plus considérables.

Le père Le Brun conclut de ce passage que tous ces divertissemens ne se faisaient que dans des maisons particulières; mais il pourrait se tromper. Ce goût pour des jeux particuliers vient et fait souvent preuve d'un usage public. Il est vrai qu'on ne connaissait point alors de tragédies ni de comédies; mais on représentait des farces, et, quoiqu'elles ne fussent pas faites sur les règles de l'art, et ne pussent mériter le nom de vraie comédie, elles tenaient un peu de ce dernier genre. Elles étaient enfantées par la gaieté et soutenues par la licence, sans autres règles que celles d'amuser le peuple. Nous voyons, par le même passage, qu'il y avait autre chose que des sauts, des postures, et même de simples dialogues : *nostra œtas prolapsa ad fabulas,*

(1) *Traité de la Police*, par le commissaire La Marc, t. I, p. 436, chap. II, liv. III, tit. III.

(2) *Nostra œtas prolapsa ad fabulas et quævis inania, non modo aures et cor prostituit vanitati, sed oculorum et aurium voluptate suam mulcet desidiam, luxuriam accendit, conquirens undique fomenta vitiorum. Nonne piger desidiam instruit et somnos provocat instrumentorum suavitate aut vocum modulis, hilaritate canentium aut fabulantium gratiâ?.... Admissa sunt ergo spectacula et infinita tirocinia vanitatis, quibus qui omninò otiari non possunt, perniciosiùs occupentur. Satiùs enim fuerit otiari quam turpiter occupari. Hinc mimi, salii vel saliares, balatrones, æmiliani, gladiatores, palæstritæ, præstigiatores, malefici quoque multi et tota joculatorum scena procedit; quoque adeò error invaluit, ut à præclaris domibus non arceantur, etiam illi qui obscenis partibus corporis oculis omnium eam ingerunt turpitudinem, quam erubescat videre vel cynicus.* De Nugis Curialium, lib. I, cap. VIII.

dit Jean de Salisburi. *Fabula* signifie proprement la composition et l'arrangement des choses qui forment une action. Cette *fable* était, sans doute, très-imparfaite, sans goût et sans art ; mais elle pouvait ressembler à ces farces appelées *satires* ou *exodes* chez les Romains, et qui faisaient partie des atellanes. Les exhortations de l'évêque que nous venons de citer, ne produisirent pas un grand effet : il prêchait, et les farceurs jouaient.

Vers ce même temps, des moines qui faisaient vendre leurs vins dans l'enceinte de leur monastère, y laissaient entrer des jongleurs, des histrions et des femmes de mauvaise vie, dont ils retiraient une rétribution (1).

Sous le règne de S. Louis, les jongleurs étaient en assez grand nombre pour mériter un article particulier dans un tarif que ce prince fit faire pour régler les droits de péage à l'entrée de Paris.

Les jongleurs, qu'on nomma aussi *ménestrels* ou *ménestriers*, étaient rassemblés dans le même quartier et donnèrent leur nom à l'église de St.-Julien, dont Jacques Grure et Hugues-le-Lorrain, tous deux jongleurs ou ménétriers, furent les fondateurs, en 1331.

La police avait inspection sur les jongleurs, dont elle était souvent obligée de réprimer la licence. Pour les mieux contenir, on leur donna un chef, qu'on appelait le *Prince des Saults*, parce que les sauts et la danse étaient leurs principaux exercices. On dit ensuite par corruption, *Prince des sots*, et de là leurs farces furent nommées *soties* ou *sötises*.

Ces jeux, qui consistaient en sauts, tours d'adresse, chants, danses et récits dialogués, étaient les seuls en vogue, lorsqu'en 1398, sous le règne de Charles VI, quelques bourgeois s'avisèrent d'élever un théâtre dans le bourg de St.-Maur, et d'y représenter par personnages la Passion de Jésus-Christ. Cette nouveauté eut un tel succès, que le roi permit à ces bourgeois, par lettres patentes du 4 décembre 1402, de transporter leur théâtre à Paris, et d'y jouer, exclusivement à tous les autres, sous le titre de *Confrères de la Passion*.

Plusieurs représentations pareilles, sous le nom de *Mystères*,

(1) *De his quæ vidimus et audivimus testimonium perhibemus; scilicet quod quidam monachi et maximè exempti, intra fines nostræ legationis, occasione cujusdam libertatis, infrà ambitum monasterii certis temporibus anni vendere faciunt vina sua et pro modico quæstu introducunt vel introduci permittunt personas turpes, inhonestas, videlicet joculatores, histriones, talorum lusores et publicas meretrices ; quod..... arctiùs prohibemus.* Raym. comitis Tolos. et legati papæ statuta anno 1233. (*Voyez* Du Chesne, t. V, p. 819.)

inspirèrent l'émulation aux jongleurs et aux clercs du palais. Ceux-ci, connus sous le nom collectif de la *Bazoche*, n'ayant pas le droit de représenter des mystères, inventèrent un genre où tous les êtres moraux et abstraits étaient personnifiés. Ces allégories bizarres, ce mélange obscur du propre et du figuré, marquent la naissance de l'esprit, la faiblesse du talent, et la confusion des idées. Les pièces des bazochiens, intitulées *Moralités*, avaient pour base la satire. D'un autre côté, les *Enfans sans soucis*, sujets du prince des sots, et qui, vraisemblablement, étaient ceux des jongleurs qui étaient chargés des récits dialogués, perfectionnèrent leurs farces. Les moralités des bazochiens et les soties des jongleurs eurent la vogue, et le piquant de la satire l'emporta bientôt sur la dévotion. Les confrères de la passion se virent obligés de jouer des sujets profanes, toujours sous le nom de *mystères*, qui devint un terme générique : de sorte qu'on disait également *le mystère de la Passion*, *le mystère de sainte Catherine*, *le mystère d'Hercule*. Et comme la simplicité s'altère, sans que le goût se perfectionne, on entreprit d'égayer les mystères sacrés. Il aurait fallu un siècle plus éclairé, pour conserver leur dignité ; et dans un siècle éclairé on ne les aurait pas choisis. On mêlait aux sujets les plus respectables les plaisanteries les plus licencieuses, et que l'intention seule empêchait d'être impies ; car les auteurs ni les spectateurs ne faisaient pas une attention bien distincte à ce mélange monstrueux, et se persuadaient que la sainteté du sujet couvrait la licence des détails. D'ailleurs, ce qui nous paraîtrait aujourd'hui le comble du ridicule, ne faisait pas alors la même impression : chaque siècle a son caractère particulier. La valeur, la galanterie, l'ignorance et la dévotion étaient alors le fonds du caractère national. Un chevalier prêt à combattre adressait sa prière à Dieu, son invocation à sa dame, et marchait à l'ennemi.

Je ne parlerai point ici des représentations muettes, où l'on n'employait que des décorations et des machines, et qui se faisaient au couronnement ou à l'entrée des rois et des reines. Telles étaient encore les représentations mêlées de musique et de jeux, qu'on donnait dans les banquets royaux, et que par cette raison on nommait *Entremets* (1).

Je finirai par une observation sur *la Fête des Fous*, que dom Fabien confond avec la *Sotise*. La Fête des Fous était bien différente ; c'était un reste du paganisme, une imitation des Satur-

(1) Je supprime beaucoup de détails qui sont imprimés aujourd'hui, et dans lesquels j'étais entré autrefois, par la nouveauté de matière, lorsque je lus ce mémoire, en 1742.

nales, et qui durait depuis Noël jusqu'à l'Épiphanie. Les puérilités qui sont encore en usage dans quelques églises, le jour des Innocens, sont des vestiges de la Fête des Fous, qui est assez détaillée dans la lettre circulaire du 12 mars 1444, adressée au clergé du royaume par la Faculté de théologie. On la trouve à la suite des ouvrages de Pierre de Blois, et Sauval en donne un extrait qui suffit pour faire connaître cette fête (1).

(1) Cette lettre porte que pendant l'office divin, les prêtres et les clercs étaient vêtus, les uns comme des bouffons, les autres en habits de femme, ou masqués d'une façon monstrueuse. Non contens de chanter dans le chœur des chansons déshonnêtes, ils mangeaient et jouaient aux dés sur l'autel, à côté du prêtre qui célébrait la messe; ils mettaient des ordures dans les encensoirs, et couraient autour de l'église, sautant, riant, proférant des paroles sales, et faisant mille postures indécentes. Ils allaient ensuite par toute la ville se faire voir sur des chariots. Quelquefois ils élisaient et sacraient un évêque ou un pape des fous qui célébrait l'office, et revêtu d'habits pontificaux donnait la bénédiction au peuple. Enfin, telles folies leur plaisaient tant, et paraissaient à leurs yeux si bien pensées et si chrétiennes, qu'ils regardaient comme excommuniés ceux qui voulaient les défendre. SAUV. *t. I*, *p.* 624.

MÉMOIRE

SUR

L'ART DE PARTAGER

L'ACTION THÉATRALE,

Et sur celui de noter la déclamation qu'on prétend avoir été en usage chez les Romains.

Après avoir parlé du théâtre des anciens et de la nature de nos premiers jeux scéniques, j'ai cru que l'opinion sur l'action partagée et la déclamation notée méritait un examen particulier.

Il serait difficile de ne pas reconnaître la supériorité de nos ouvrages dramatiques sur ceux mêmes qui nous ont servi de modèles ; mais comme on ne donne pas volontiers à ses contemporains des éloges sans restriction, l'on prétend que les anciens ont eu des arts que nous ignorons, et qui contribuaient beaucoup à la perfection du genre dramatique. Tel était, dit-on, l'art de partager l'action théâtrale entre deux acteurs, de manière que l'un faisait les gestes dans le temps que l'autre récitait. Tel était encore l'art de noter la déclamation.

Fixons l'état de la question, tâchons de l'éclaircir : c'est le moyen de la décider ; et commençons par ce qui concerne le partage de l'action.

L'action comprend la récitation et le geste ; mais cette seconde partie est si naturellement liée à la première, qu'il serait difficile de trouver un acteur qui, avec de l'intelligence et du sentiment, eût le geste faux. Les auteurs les plus attentifs au succès de leurs ouvrages s'attachent à donner à leurs acteurs, les tons, les inflexions, et ce qu'on appelle l'esprit du rôle. Si l'acteur est encore capable de s'affecter, de se pénétrer de la situation où il se trouve, c'est-à-dire, s'il a des entrailles, il est alors inutile qu'il s'occupe du geste, qui suivra infailliblement. Il serait même dangereux qu'il y donnât une attention qui pourrait le distraire et le jeter dans l'affectation. Les acteurs qui gesticulent le moins, sont parmi nous ceux qui ont le geste le plus naturel. Les anciens pouvaient, à la vérité, avoir plus de vivacité et de variété dans le geste que nous n'en avons, comme

on en remarque plus aux Italiens qu'à nous; mais il n'est pas moins vrai que ce geste vif et marqué leur étant naturel, il n'exigeait pas de leur part plus d'attention que nous n'en donnons au nôtre. On ne voit donc pas qu'il ait jamais été nécessaire d'en faire un art particulier, et il eût été bizarre de le séparer de la récitation, qui peut seule le guider et le rendre convenable à l'action.

J'avoue que nous sommes souvent si prévenus en faveur de nos usages, si asservis à l'habitude, que nous regardons comme déraisonnables les mœurs et les usages opposés aux nôtres; mais nous avons un moyen d'éviter l'erreur à cet égard, c'est de distinguer les usages purement arbitraires, d'avec ceux qui sont fondés sur la nature. Or, il est constant que la représentation dramatique doit en être l'image : ce serait donc une bizarrerie de séparer, dans l'imitation, ce qui est essentiellement uni dans les choses qui nous servent de modèle. Si dans quelque circonstance singulière nous sommes amusés par un spectacle ridicule, notre plaisir naît de la surprise; le froid et le dégoût nous ramènent bientôt au vrai que nous cherchons jusque dans nos plaisirs. Le partage de l'action n'eût donc été qu'un spectacle puéril du genre de nos marionnettes.

Mais cet usage a-t-il existé? Ceux qui soutiennent cette opinion se fondent sur un passage de Tite-Live, dont j'ai déjà cité le commencement dans un mémoire, et dont je promis alors d'examiner la suite.

Nous avons déjà vu comment la superstition donna naissance au théâtre de Rome, et quels furent les progrès des jeux scéniques; Tite-Live ajoute que Livius Andronicus osa le premier substituer aux satires une fable dramatique (1), *ab satiris ausus est primus argumento fabulam serere;* d'autres éditions portent *argumenta fabularum,* expressions qui ne présentent pas un sens net. Cicéron dit, plus simplement et plus clairement, *primus fabulam docuit.*

Les pièces d'Andronicus étaient des imitations des pièces grecques, *non verba sed vim græcorum expresserunt poëtarum,* dit Cicéron. Cet orateur ne faisait pas beaucoup de cas des pièces d'Andronicus, et il prétend qu'elles ne méritaient pas qu'on les relût, *Livianæ fabulæ non satis dignæ ut iterùm legantur.* Horace parle de ceux qui les estimaient plus qu'elles ne méritaient, pour quelques mots heureux qu'on y rencontrait quelquefois. Andronicus avait fait encore une traduction de l'Odyssée, que Cicéron compare aux statues attribuées à Dédale, dont l'ancienneté faisait tout le mérite.

(1) 240 ans avant Jésus-Christ, et 124 depuis l'arrivée des farceurs étrusques.

Il paraît cependant qu'Andronicus avait eu autrefois beaucoup de réputation, puisqu'il avait été chargé dans sa vieillesse (1) de composer les paroles et la musique d'un hymne que vingt-sept jeunes filles chantèrent dans une procession solennelle en l'honneur de Junon. Mais il est particulièrement célèbre par une nouveauté au théâtre, dont il fut l'auteur ou l'occasion. Tite-Live dit qu'Andronicus, qui, suivant l'usage de ces temps-là, jouait lui-même dans ses pièces, s'étant enroué à force de répéter un morceau qu'on redemandait, obtint la permission de faire chanter ces paroles par un jeune comédien, et qu'alors il représenta ce qui se chantait avec un mouvement ou un geste d'autant plus vif, qu'il n'était plus occupé du chant : *Canticum egisse aliquando magis vigenti motu, quia nihil vocis usus impediebat.*

Le point de la difficulté est dans ce que Tite-Live ajoute : De là, dit-il, vint la coutume de chanter suivant le geste des comédiens, et de réserver leur voix pour le dialogue. *Indè ad manum cantari histrionibus cœptum, diverbiaque tantùm ipsorum voci relicta.*

Comme le mot *canticum* signifie quelquefois un monologue, des commentateurs en ont conclu qu'il ne se prenait que dans cette acception ; et que depuis Andronicus, la récitation et le geste des monologues se partageaient toujours entre deux acteurs.

Mais le passage de Tite-Live dont on veut s'appuyer, ne présente pas un sens bien déterminé. Je vis, lorsque je le discutai dans une de nos assemblées, combien il reçut d'interprétations différentes de la part de ceux à qui les anciens auteurs sont le plus familiers. Celle que je vais proposer fut adoptée par plusieurs, et M. Fréret allégua, pour la confirmer, des autorités dont j'ai fait usage.

Le *canticum* d'Andronicus est un composé de chant et de danse. On pourrait entendre, par ces termes *canticum egisse*, etc., que cet auteur, qui d'abord chantait son cantique, ou, si l'on veut, sa cantate, et qui exécutait alternativement les intermèdes de danses, ayant altéré sa voix, chargea un autre acteur de la partie du chant, pour danser avec plus de liberté et de force, et que de là vint l'usage de partager entre différens acteurs la partie du chant et celle de la danse.

Cette explication me paraît plus naturelle que le système du partage de la récitation et du geste : elle est même confirmée par un passage de Valère Maxime, qui, en parlant de l'aventure d'Andronicus, dit : *Tacitus gesticulationem peregit*, et *gesti-*

(1) 207 ans avant Jésus-Christ.

culatio est communément pris pour la danse chez les anciens.

Lucien dit aussi : « Autrefois le même acteur chantait et » dansait ; mais comme on observa que les mouvemens de la » danse nuisaient à la voix et empêchaient la respiration, on » jugea plus convenable de partager le chant et la danse. »

Quand on admettrait que le jeu muet d'Andronicus fût une simple gesticulation plutôt qu'une danse, on en pourrait conclure encore que l'accident qui restreignit Andronicus à ne faire que les gestes, aurait donné l'idée de l'art des pantomimes. Il serait plus naturel d'adopter cette interprétation, que de croire qu'on eût, par une bizarrerie froide, consacré une irrégularité que la nécessité seule eût pu faire excuser dans cette circonstance. Si l'on rapporte communément l'art des pantomimes au siècle d'Auguste, cela doit s'entendre de sa perfection, et non pas de son origine.

En effet, les danses des anciens étaient presque toujours des tableaux d'une action connue, ou dont le sujet était indiqué par des paroles explicatives. Les danses des peuples de l'Orient, décrites dans Pietro della Valle et dans Chardin, sont encore dans ce genre ; au lieu que les nôtres ne consistent guère qu'à montrer de la légèreté ou présenter des attitudes agréables. Ces pantomimes avaient un accompagnement de musique d'autant plus nécessaire, qu'un spectacle qui ne frappe que les yeux, ne soutiendrait pas long-temps l'attention. L'habitude où nous sommes d'entendre un dialogue, lorsque nous voyons des hommes agir de concert, fait qu'au lieu du discours que notre oreille attend machinalement, il faut du moins l'occuper par des sons musicaux convenables au sujet.

Si l'usage dont parle Tite-Live devait s'entendre du partage de la récitation et du geste, il serait bien étonnant que Cicéron ni Quintilien n'en eussent pas parlé ; il est probable qu'Horace en aurait fait mention.

Donat dit simplement que les mesures des cantiques, ou, si l'on veut, des monologues, ne dépendaient pas des acteurs, mais qu'elles étaient réglées par un habile compositeur. *Diverbia histriones pronuntiabant, cantica verò temperabantur modis, non à poetâ, sed à perito artis musices factis.* Ce passage ne prouverait autre chose, sinon que les monologues étaient des morceaux de chant; mais il n'a aucun rapport au partage de l'action.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cet article, et je passe au second, qui demandera beaucoup plus de discussion.

L'éclaircissement de cette question dépend de l'examen de plusieurs points; et pour y procéder avec plus de méthode et de

clarté, il est nécessaire de définir et d'analyser tout ce qui peut y avoir rapport.

La déclamation théâtrale étant une imitation de la déclamation naturelle, je commence par définir celle-ci. C'est une affection ou modification que la voix reçoit lorsque nous sommes émus de quelque passion, et qui annonce cette émotion à ceux qui nous écoutent, de la même manière que la disposition des traits de notre visage l'annonce à ceux qui nous regardent.

Cette expression de nos sentimens est de toutes les langues ; et pour tâcher d'en connaître la nature, il faut, pour ainsi dire, décomposer la voix humaine, et la considérer sous divers aspects.

1°. Comme un simple son, tel que le cri des enfans ; 2°. comme son articulé, tel qu'il est dans la parole ; 3°. dans le chant, qui ajoute à la parole la modulation et la variété des tons ; 4°. dans la déclamation, qui paraît dépendre d'une nouvelle modification dans le son et dans la substance même de la voix, modification différente de celle du chant et de celle de la parole, puisqu'elle peut s'unir à l'une et à l'autre, ou en être retranchée.

La voix considérée comme un son simple, est produite par l'air chassé des poumons, et qui sort du larynx par la fente de la glotte. Le son est encore augmenté par les vibrations des fibres qui tapissent l'intérieur de la bouche, et le canal du nez.

La voix qui ne serait qu'un simple cri, reçoit, en sortant de la bouche, deux espèces de modifications qui la rendent articulée, et font ce qu'on nomme la parole.

Les modifications de la première espèce produisent les voyelles qui, dans la prononciation, dépendent d'une disposition fixe et permanente de la langue, des lèvres et des dents. Ces organes modifient, par leur position, l'air sonore qui sort de la bouche, et, sans diminuer sa vitesse, changent la nature du son. Comme cette situation des organes de la bouche, propre à former les voyelles, est permanente, les sons voyelles sont susceptibles d'une durée plus ou moins longue, et peuvent recevoir tous les degrés d'élévation et d'abaissement possibles ; ils sont même les seuls qui les reçoivent, et toutes les variétés, soit d'accens dans la prononciation simple, soit d'intonation musicale dans le chant, ne peuvent tomber que sur les voyelles.

Les modifications de la seconde espèce sont celles que reçoivent les voyelles par le mouvement subit et instantané des organes mobiles de la voix, c'est-à-dire, de la langue vers le palais ou vers les dents, et par celui des lèvres. Ces mouvemens

produisent les consonnes, qui ne sont que de simples modifications de voyelles, et toujours en les précédant.

C'est l'assemblage des voyelles et des consonnes mêlées suivant un certain ordre, qui constitue la parole ou la voix articulée.

La parole est susceptible d'une nouvelle modification qui en fait la voix de chant ; celle-ci dépend de quelque chose de différent, du plus ou du moins de vitesse, et du plus ou du moins de force de l'air, qui sort de la glotte et passe par la bouche. On ne doit pas non plus confondre la voix de chant avec le plus ou le moins d'élévation des tons, puisque cette variété se remarque dans les accens de la prononciation du discours ordinaire. Ces différens tons ou accens dépendent uniquement de l'ouverture plus ou moins grande de la glotte (1).

En quoi consiste donc la différence qui se trouve entre la parole simple et la voix de chant?

Les anciens musiciens ont établi, d'après Aristoxène : 1°. que la voix de chant passe d'un degré d'élévation ou d'abaissement à un antre degré, c'est-à-dire, d'un ton à l'autre, par *saut*, sans parcourir l'intervalle qui les sépare, au lieu que celle dn discours s'élève et s'abaisse par un mouvement continu ; 2°. que la voix de chant se soutient sur le même ton, considéré comme un point indivisible, ce qui n'arrive pas dans la simple prononciation.

Cette marche par saut et avec des repos, est en effet celle de la voix de chant; mais n'y a-t-il rien de plus dans le chant? Il y a eu une déclamation tragique, qui admettait le passage par saut d'un ton à l'autre, et le repos sur un ton. On remarque la même chose dans certains orateurs : cependant cette déclamation est encore différente de la voix du chant. M. Dodart, qui joignait à l'esprit de discussion et de recherche, la plus grande connaissance de la physique, de l'anatomie et du jeu mécanique des parties du corps, avait particulièrement porté son attention sur les organes de la voix. Il observe, 1°. que tel homme dont la voix de parole est déplaisante, a le chant très-agréable, ou au contraire ; 2°. que si nous n'avons pas entendu chanter quelqu'un, quelque connaissance que nous ayons de sa voix de parole, nous ne le reconnaîtrons pas à sa voix de chant.

M. Dodart, continuant ses recherches, découvrit que, dans la voix de chant, il y a, de plus qne dans celle de la parole,

(1) Cette ouverture est ovale; sa longueur est depuis quatre jusqu'à huit lignes; sa largeur ne va guère qu'à une ligne dans les voix de basse-taille. Plus elle est resserrée, plus les sons deviennent aigus; et plus elle est ouverte, plus le son est grave, et plus il se porte loin.

un mouvement de tout le larynx, c'est-à-dire, de cette partie de la trachée-artère qui forme comme un nouveau canal qui se termine à la glotte, qui en enveloppe et qui en soutient les muscles. La différence entre les deux voix vient donc de celle qu'il y a entre le larynx assis et en repos sur ses attaches dans la parole, et ce même larynx suspendu sur ses attaches, en action et mu par un balancement de haut en bas et de bas en haut. Ce balancement peut se comparer au mouvement des oiseaux qui planent, ou des poissons qui se soutiennent à la même place contre le fil de l'eau. Quoique les ailes des uns et les nageoires des autres paraissent immobiles à l'œil, elles font de continuelles vibrations, mais si courtes et si promptes qu'elles sont imperceptibles.

Le balancement du larynx produit dans la voix de chant une espèce d'ondulation qui n'est pas dans la simple parole. L'ondulation, soutenue et modérée dans les belles voix, se fait trop sentir dans les voix chevrotantes ou faibles. Cette ondulation ne doit pas se confoudre avec les cadences et les roulemens qui se font par des changemens très-délicats de l'ouverture de la glotte, et qui sont composés de l'intervalle d'un ton ou d'un demi-ton.

La voix, soit du chant, soit de la parole, vient toute entière de la glotte pour le son et pour le ton; mais l'ondulation vient entièrement du balancement de tout le larynx : elle ne fait point partie de la voix, mais elle en affecte la totalité.

Il résulte de ce qui vient d'être exposé, que la voix de chant consiste dans la marche par saut d'un ton à un autre, dans le séjour sur les tons, et dans cette ondulation du larynx qui affecte la totalité de la voix et la substance même du son.

Après avoir considéré la voix dans le simple cri, dans la parole et dans le chant, il reste à l'examiner par rapport à la déclamation naturelle, qui doit être le modèle de la déclamation artificielle, soit théâtrale, soit oratoire.

La déclamation est, comme nous l'avons déjà dit, une affection ou modification qui arrive à notre voix, lorsque, passant d'un état tranquille à un état agité, notre âme est émue de quelque passion ou de quelque sentiment vif. Ces changemens de la voix sont involontaires, c'est-à-dire qu'ils accompagnent nécessairement les émotions naturelles, et celles que nous venons à nous procurer par l'art, en nous pénétrant d'une situation par la force de l'imagination seule.

La question se réduit donc actuellement à savoir, 1°. si ces changemens de voix expressifs des passions consistent seulement dans les différens degrés d'élévation et d'abaissement de la voix; et si, en passant d'un ton à l'autre, elle marche par une progression

successive et continue, comme dans les accens ou intonations prosodiques du discours ordinaire, ou si elle marche par sauts, comme dans le chant.

2°. S'il serait possible d'exprimer, par des signes ou notes, ces changemens expressifs des passions.

L'opinion commune de ceux qui ont parlé de la déclamation, suppose que ces inflexions sont du genre des intonations musicales, dans lesquelles la voix procède par des intervalles harmoniques, et qu'il est très-possible de les exprimer par les notes ordinaires de la musique, dont il faudrait tout au plus changer la valeur, mais dont on conserverait la proportion et le rapport. C'est le sentiment de l'abbé Dubos, qui a traité cette question avec plus d'étendue que de précision. Il suppose que la déclamation naturelle a des tons fixes et suit une marche déterminée; mais, si elle consistait dans des intonations musicales et harmoniques, elle serait fixée et déterminée par le chant même du récitatif: cependant l'expérience nous montre que de deux acteurs qui chantent les mêmes morceaux avec la même justesse, l'un nous laisse froids et tranquilles, tandis que l'autre, avec une voix moins belle et moins sonore, nous émeut et nous transporte: les exemples n'en sont pas rares. Il est encore à propos d'observer que la déclamation se marie plus difficilement avec la voix de chant qu'avec celle de la parole. On en doit conclure que l'expression dans le chant est quelque chose de différent du chant même et des intonations harmoniques, et que, sans manquer à ce qui constitue le chant, l'acteur peut ajouter l'expression ou y manquer.

Il ne faut pas conclure de là que toute sorte de chant soit également susceptible de toutes sortes d'expressions. Les acteurs intelligens n'éprouvent que trop qu'il y a des chants très-beaux en eux-mêmes, qu'il est presque impossible d'employer à une déclamation convenable aux paroles.

Nous pouvons encore remarquer que, dans la simple déclamation tragique, deux acteurs jouent le même morceau d'une manière différente, et nous affectent également. Le même acteur joue le même morceau différemment avec le même succès, à moins que le caractère propre du personnage ne soit fixé par l'histoire, ou dans l'exposition de la pièce.

Si les inflexions expressives de la déclamation ne sont pas les mêmes que les intonations harmoniques du chant; si elles ne consistent ni dans l'élévation, ni dans l'abaissement de la voix, ni dans son renflement et sa diminution, ni dans sa lenteur et sa rapidité, non plus que dans le repos et dans les silences; enfin, si la déclamation ne résulte pas de l'assemblage de toutes ces choses, quoique la plupart l'accompagnent, il faut donc que

cette expression dépende de quelque autre chose qui, affectant le son même de la voix, la mette en état d'émouvoir et de transporter notre âme.

Les langues ne sont que des institutions arbitraires, qui ne sont que de vains sons pour ceux qui ne les ont pas apprises. Il n'en est pas ainsi des inflexions expressives des passions, ni des changemens dans la disposition des traits du visage. Ces signes peuvent être plus ou moins forts, plus ou moins marqués ; mais ils forment une langue universelle pour toutes les nations. L'intelligence en est dans le cœur, dans l'organisation de tous les hommes. Les mêmes signes du sentiment de la passion ont souvent des nuances distinctives, qui marquent des affections différentes ou opposées. On ne s'y méprend point, on distingue les larmes que la joie fait répandre, de celles qui sont arrachées par la douleur.

Si nous ne connaissons pas encore la nature de cette modification expressive des passions qui constitue la déclamation, son existence n'en est pas moins constante : peut-être en découvrira-t-on le mécanisme.

Avant M. Dodart, on n'avait jamais pensé au mouvement du larynx dans le chant, à cette ondulation du corps même de la voix. La découverte que M. Ferrein a faite depuis des rubans membraneux dans la production du son et des tons, fait voir qu'il reste des choses à trouver sur les sujets qui semblent épuisés. Sans sortir de la question présente, y a-t-il un fait plus sensible et dont le principe soit moins connu, que la différence de la voix d'un homme et de celle d'un autre ? différence si frappante, qu'il est aussi facile de les distinguer que les physionomies.

L'examen dans lequel je suis entré, fait assez voir que la déclamation est une modification de la voix, distincte du son simple de la parole et du chant, et que ces différentes modifications se réunissent sans s'altérer. Il reste à examiner s'il serait possible d'exprimer par des signes ou notes les inflexions expressives des passions.

Quand on supposerait, avec l'abbé Dubos, que ces inflexions consistent dans les différens degrés d'élévation et d'abaissement de la voix, dans son renflement et sa diminution, dans sa rapidité et sa lenteur, enfin, dans les repos placés entre les membres des phrases, on ne pourrait pas encore se servir des notes musicales.

La facilité qu'on a trouvée à noter le chant, vient de ce qu'entre toutes les divisions de l'octave, on s'est borné à six tons fixes et déterminés, ou douze semi-tons qui, en parcourant plusieurs octaves, se répètent toujours dans le même rapport,

malgré leurs combinaisons infinies (1) ; mais il n'y a rien de pareil dans la voix du discours, soit tranquille, soit passionné. Elle marche continuellement dans des intervalles incommensurables, et presque toujours hors des modes harmoniques ; car je ne prétends pas qu'il ne puisse quelquefois se trouver dans une déclamation chantante et vicieuse, et peut-être même dans le discours ordinaire, quelques inflexions qui feraient des tons harmoniques ; mais ce sont des inflexions rares, qui ne rendraient pas la continuité du discours susceptible d'être notée.

L'abbé Dubos dit avoir consulté des musiciens, qui l'ont assuré que rien n'était plus facile que d'exprimer les inflexions de la déclamation, avec les notes actuelles de la musique ; qu'il suffirait de leur donner la moitié de la valeur qu'elles ont dans le chant et de faire la même réduction à l'égard des mesures. Je crois que l'abbé Dubos et ses musiciens n'avaient pas une idée nette et précise de la question : 1°. Il y a plusieurs tons qui ne peuvent être coupés en deux parties égales ; 2°. on doit faire une grande distinction entre des changemens d'inflexions sensibles et des changemens appréciables. Tout ce qui est sensible n'est pas appréciable, et il n'y a que les tons fixes et déterminés qui puissent avoir leurs signes. Tels sont les tons harmoniques, telle est à l'égard du son simple l'articulation de la parole.

Lorsque je communiquai mon idée à l'Académie, M. Fréret l'appuya d'un fait qui mérite d'être remarqué. Arcadio Hoangh, chinois de naissance, et très-instruit de sa langue, étant à Paris, un habile musicien, qui sentit que cette langue est chantante, parce qu'elle est remplie de monosyllabes, dont les accens sont très-marqués pour en varier et déterminer la signification, examina ces intonations en les comparant au son fixe d'un instrument ; cependant il ne put jamais venir à bout de déterminer le degré d'élévation ou d'abaissement des inflexions chinoises. Les plus petites divisions du ton, telles que l'eptaméride de M. Sauveur, ou la différence de la quinte juste à la quinte tempérée pour l'accord du clavecin, étaient encore trop grandes, quoique cette eptaméride soit la quarante-neuvième partie du ton et la septième du comma. De plus, la quantité des intonations chinoises variait presque à chaque fois que Hoangh les répétait, ce qui prouve

(1) M. Burette a montré que les anciens employaient pour marquer les tons du chant, jusqu'à mille six cent vingt caractères, auxquels Gui d'Arezzo a substitué un très-petit nombre de notes qui, par leur seule position sur une espèce d'échelle, deviennent susceptibles d'une infinité de combinaisons. Il serait encore très-possible de substituer à la méthode d'aujourd'hui une méthode plus simple, si le préjugé d'un ancien usage pouvait céder à la raison. Ce seraient les musiciens qui auraient le plus de peine à l'admettre, et peut-être à la comprendre.

qu'il peut y avoir encore une latitude sensible entre des inflexions très-délicates, et qui cependant sont assez distinctes pour exprimer des idées différentes.

S'il n'est pas possible de trouver dans la proportion harmonique des subdivisions capables d'exprimer les intonations d'une langue telle que la chinoise, qui nous parait très-chantante, où trouverait-on des subdivisions pour une langue presque monotone comme la nôtre?

La comparaison qu'on fait des prétendues notes de la déclamation, avec celles de la chorégraphie d'aujourd'hui, n'a aucune exactitude, et appuie même mon sentiment. Toutes nos danses sont composées d'un nombre de pas assez borné, qui ont chacun leur nom, et dont la nature est déterminée. Les notes chorégraphiques montrent au danseur quels pas il doit faire et quelle ligne il doit décrire sur le terrain; mais c'est la moindre partie du danseur. Ces notes ne lui apprendront jamais à faire les pas avec grâce, à régler les mouvemens du corps, des bras, de la tête, en un mot, toutes les attitudes convenables à sa taille, à sa figure et au caractère de sa danse.

Les notes déclamatoires n'auraient pas même l'utilité médiocre qu'ont les notes chorégraphiques. Quand on accorderait que les tons de la déclamation seraient déterminés, et qu'ils pourraient être déterminés par des signes, ces signes formeraient un dictionnaire si étendu, qu'il exigerait une étude de plusieurs années. La déclamation deviendrait un art encore plus difficile que la musique des anciens, qui avait mille six cent vingt notes. Aussi Platon veut-il que les jeunes gens qui ne doivent pas faire leur profession de la musique, n'y sacrifient que trois ans.

Enfin cet art, s'il était possible, ne servirait qu'à former des acteurs froids, qui, par leur affectation et une attention servile, défigureraient l'expression que le sentiment seul peut inspirer. Ces notes ne donneraient ni la finesse, ni la délicatesse, ni la grâce, ni la chaleur qui font le mérite des acteurs et le plaisir des spectateurs.

De ce que je viens d'exposer, il résulte deux choses : l'une est l'impossibilité de noter les tons déclamatoires comme ceux du chant musical, soit parce qu'ils ne sont pas fixes et déterminés, soit parce qu'ils ne suivent pas les proportions harmoniques, soit enfin parce que le nombre en serait infini; la seconde est l'inutilité dont seraient ces notes, qui serviraient tout au plus à conduire des acteurs médiocres, en les rendant plus froids qu'ils ne le seraient en suivant la nature.

Il reste une question de fait à examiner; savoir si les anciens ont eu des notes pour la déclamation. Aristoxène dit qu'il y a un chant du discours qui naît de la différence des accens; et

Denys d'Halicarnasse nous apprend que, chez les Grecs, l'élévation de la voix dans l'accent aigu, et son abaissement dans le grave, étaient d'une quinte entière, et que dans l'accent circonflexe, composé des deux autres, la voix parcourait deux fois la même quinte, en montant et en descendant sur la même syllabe.

Comme il n'y avait dans la langue grecque aucun mot qui n'eût son accent, ces élévations et abaissemens continuels d'une quinte devaient rendre la prononciation grecque assez chantante. Les Latins avaient, ainsi que les Grecs, les accens aigu, grave et circonflexe, et ils y joignaient encore d'autres signes propres à marquer les longues, les brèves, les repos, les suspensions, l'accélération, etc. Ce sont ces notes de la prononciation dont parlent les grammairiens des siècles postérieurs, qu'on a prises pour celles de la déclamation.

Cicéron, en parlant des accens, emploie le terme général de *sonus*, qu'il prend encore dans d'autres acceptions.

On ignore quelle était la valeur des accens chez les Latins; mais on sait qu'ils étaient, comme les Grecs, fort sensibles à l'harmonie du discours. Ils avaient des longues et des brèves, les premières, en général, doubles des secondes dans leur durée: et ils en avaient aussi d'indéterminées, *irrationales;* mais nous ignorons la valeur de ces durées, et nous ne savons pas davantage si dans les accens on partait d'un ton fixe et déterminé.

Comme l'imagination ne peut jamais suppléer au défaut des impressions reçues par les sens, on n'est pas plus en état de se représenter des sons qui n'ont pas frappé l'oreille, que des couleurs qu'on n'a pas vues, ou des odeurs et des saveurs qu'on n'a pas éprouvées. Ainsi je doute fort que les critiques qui sont le plus enflammés sur le mérite de l'harmonie des langues grecque et latine, aient jamais eu une idée bien ressemblante des choses dont ils parlaient avec tant de chaleur. Nous savons qu'elles avaient une harmonie; mais nous devons avouer qu'elles n'ont plus rien de semblable, puisque nous les prononçons avec les intonations et les inflexions de notre langue naturelle, qui sont très-différentes.

Je suis persuadé que nous serions fort choqués de la véritable prosodie des anciens: mais comme, en fait de sensations, l'agrément et le désagrément dépendent de l'habitude des organes, les Grecs et les Romains pouvaient trouver de grandes beautés dans ce qui nous déplairait beaucoup.

Cicéron dit que la déclamation met encore une nouvelle modification dans la voix, dont les inflexions suivaient les mouvemens de l'âme. *Vocis mutationes totidem sunt, quot animorum qui maximè voce moventur;* et il ajoute qu'il y a une espèce de

chant dans la récitation animée du simple discours : *est etiam in dicendo cantus obscurior.*

Mais cette prosodie, qui avait quelques caractères du chant, n'en était pas un véritable, quoiqu'il eût des accompagnemens de flûtes ; sans quoi il faudrait dire que Caïus Gracchus haranguait en chantant, puisqu'il avait derrière lui un esclave qui réglait ses tons avec une flûte. Il est vrai que la déclamation du théâtre, *modulatio scenica*, avait pénétré dans la tribune ; et c'était un vice que Cicéron, et Quintilien après lui, recommandaient d'éviter. Cependant on ne doit pas s'imaginer que Gracchus eût dans ses harangues un accompagnement suivi ; la flûte ou le *tonarion* de l'esclave ne servait qu'à ramener l'orateur à un ton modéré, lorsque sa voix montait trop haut ou descendait trop bas. Ce flûteur, qui était caché derrière Gracchus, *qui staret occultè post ipsum*, n'était vraisemblablement entendu que de lui, lorsqu'il fallait donner ou rétablir le ton. Cicéron, Quintilien et Plutarque ne nous donnent pas une autre idée de l'usage du *tonarion* (1) ; il paraît que c'est le diapason d'aujourd'hui.

Les flûtes du théâtre pouvaient faire une sorte d'accompagnement suivi, sans que la récitation fût un véritable chant ; il suffisait qu'elle en eût quelques caractères. Je crois qu'on pourrait prendre un parti moyen entre ceux qui regardent la déclamation des anciens comme un chant semblable à nos opéras, et ceux qui croient qu'elle était du même genre que celle de notre théâtre.

Après tout ce que je viens d'exposer, je ne serais pas éloigné de penser que les Romains avaient un art de noter la prononciation plus exactement que nous le marquons aujourd'hui ; peut-être même y avait-il des notes pour indiquer aux acteurs commençans les tons qu'ils devaient employer dans certaines impressions, parce que leur déclamation était accompagnée d'une basse de flûtes, et qu'elle était d'un genre absolument différent de la nôtre :

(1) *Quòd illum aut remissum excitaret, aut à contentione revocaret.* Cicer. lib. III de Oratore.

Cui concionanti consistens post eum musicis, fistulâ quam tonarion *vocant, modos quibus deberet intendi ministrabat.* Quintil. lib. I. chap. X.

« Caïus Gracchus l'orateur, qui était de nature homme âpre, véhément, » violent en sa façon de dire, avait une petite flûte bien accommodée, » avec laquelle les musiciens ont accoutumé de conduire tout doucement la » voix du haut en bas et du bas en haut par toutes les notes, pour enseigner » à entonner ; et ainsi, comme il haranguait, il y avait l'un de ses serviteurs » qui, étant debout derrière lui, comme il sortait un petit de ton en par- » lant, lui entonnait un ton plus doux et plus gracieux, en le tirant de son » exclamation, et lui ôtant l'âpreté et l'accent colérique de sa voix. » Plutarque, dans le traité, *Comment il faut retenir la colère*, traduct. d'Amyot.

l'acteur pouvait ne mettre guère plus de sa part dans la récitation, que nos acteurs n'en mettent dans le récitatif de nos opéras.

Ce qui me donne cette idée (car ce n'est pas un fait prouvé), c'est l'état même des acteurs à Rome. Ils n'étaient pas, comme chez les Grecs, des hommes libres qui se destinaient à une profession qui, chez eux, n'avait rien de bas dans l'opinion publique, et qui n'empêchait pas celui qui l'exerçait de remplir des emplois honorables. A Rome, ces acteurs étaient ordinairement des esclaves étrangers, ou nés dans l'esclavage; ce ne fut que l'état vil de la personne qui avilit la profession. Le latin n'était pas leur langue maternelle, et ceux même qui étaient nés à Rome ne devaient parler qu'un latin altéré par la langue de leurs pères et de leurs camarades. Il fallait donc que leurs maîtres, qui les dressaient pour le théâtre, commençassent par leur donner la vraie prononciation, soit par rapport à la durée des mesures, soit par rapport à l'intonation des accens; et il est probable que dans les leçons qu'ils leur donnaient à étudier, ils se servaient des notes dont les grammairiens postérieurs ont parlé. Nous serions obligés d'user des mêmes moyens, si nous avions à former pour notre théâtre un acteur normand ou provençal, quelque intelligence qu'il eût d'ailleurs. Si de pareils soins seraient nécessaires pour une prosodie aussi simple que la nôtre, combien en devait-on prendre avec des étrangers pour une prosodie qui avait quelques uns des caractères du chant! Il est assez vraisemblable qu'outre les marques de la prononciation régulière, on devait employer pour une déclamation théâtrale qui avait besoin d'un accompagnement, des notes pour les élévations et les abaissemens de voix d'une quantité déterminée, pour la valeur précise des mesures, pour presser ou ralentir la prononciation, l'interrompre, l'entrecouper, augmenter ou diminuer la force de la voix, etc.

Voilà quelle devait être la fonction de ceux que Quintilien nomme *artifices pronunciandi;* mais tous ces secours n'ont encore rien de commun avec la déclamation considérée comme étant l'expression des sentimens et de l'agitation de l'âme. Cette expression est si peu du ressort de la note, que dans plusieurs morceaux de musique, les compositeurs sont obligés d'écrire en marge dans quel caractère ces morceaux doivent être exécutés; la parole s'écrit, le chant se note; mais la déclamation expressive de l'âme ne se prescrit point; nous n'y sommes conduits que par l'émotion qu'excitent en nous les passions qui nous agitent; les acteurs ne mettent de vérité dans leur jeu, qu'autant qu'ils excitent en nous une partie de ces émotions: *si vis me flere, dolendum est.*

A l'égard de la simple récitation, celle des Romains était si différente de la nôtre, que ce qui pouvait être d'usage alors, ne pourrait s'employer aujourd'hui; ce n'est pas que nous n'ayons une prosodie à laquelle nous ne pourrions manquer sans choquer sensiblement l'oreille. Un acteur ou un orateur qui emploîrait un *é* fermé bref, au lieu d'un *è* ouvert long, révolterait un auditoire, et paraîtrait étranger au plus ignorant des auditeurs instruits par le simple usage; car l'usage est le grand maître de la prononciation, sans quoi les règles surchargeraient inutilement la mémoire.

Je crois avoir montré à quoi pouvaient se réduire les prétendues notes déclamatoires des anciens, et la vanité du système proposé à notre égard. En reconnaissant les anciens pour nos maîtres et pour nos modèles, ne leur donnons pas une supériorité imaginaire; le plus grand obstacle pour les égaler, est de les regarder comme inimitables. Tâchons de nous préserver également de l'ingratitude envers eux, et de la superstition littéraire.

Nos qui sequimur probabilia, nec ultra id quod verisimile occurrit progredi possumus, et refellere sine pertinaciâ, et refelli sine iracundiâ parati sumus. Cicer. Tuscul. II.

LES CARACTÈRES
DE LA FOLIE,
BALLET
Représenté, pour la première fois, par l'Académie royale de Musique, le mardi 20 août 1743.

SUJET DU BALLET.

On a cru pouvoir rapporter les caractères de la Folie à trois espèces principales, les Manies, les Passions et les Caprices. Parmi les Manies, on a choisi l'Astrologie, parce qu'elle se lie plus facilement à une action bornée à un acte. On suppose qu'une jeune bergère superstitieuse combat le penchant de son cœur. C'est en profitant de son erreur qu'on parvient à l'en détromper.

On a choisi l'Ambition, parmi les Passions, pour le sujet du second acte.

Les Caprices de l'Amour font le sujet du troisième. Après en avoir exposé les bizarreries, on s'est permis, par une licence, de faire triompher la Raison.

PROLOGUE.

Le théâtre représente les jardins de Cythère.

ACTEURS CHANTANS.

L'Amour. — Jupiter.
La Folie. — Suivans de l'Amour.
Vénus. — Suivans de la Folie.

ACTEURS DANSANS.

Suite de l'Amour. — Suite de la Folie.

SCÈNE PREMIÈRE.

L'AMOUR, VÉNUS, LA FOLIE, suites de l'Amour et de la Folie.

VÉNUS.

O crime affreux! O malheureuse mère!
Mon fils a perdu la lumière.
La Folie a commis ce forfait odieux,
Et l'Amour est privé de la clarté des cieux.

Venez signaler sa puissance,
Vous qu'il combla de ses biens les plus chers ;
Vengez le dieu de l'univers.
Armez-vous, accourez, volez à la vengeance.

CHOEUR des suivans de l'Amour.

Armons-nous pour l'Amour, courons à la vengeance,
C'est le maître de l'univers.

LA FOLIE.

Vous à qui j'ai fait part de mes biens les plus chers,
Heureux sujets, signalez ma puissance ;
Venez de la Folie embrasser la défense :
C'est la reine de l'univers.

CHOEUR des suivans de la Folie.

Allons de la Folie embrasser la défense :
C'est la reine de l'univers.

L'AMOUR.

O ciel ! ma vengeance est trahie.

LA FOLIE.

Tout doit céder à la Folie.

L'AMOUR.

Moi qui reçois tous les vœu

LA FOLIE.

Moi qui fais tous les heureux

L'AMOUR.

Ma vengeance est trahie.

LA FOLIE.

Tout doit céder à la Folie.

VÉNUS et L'AMOUR.

Souverain maître des dieux,
C'est à toi de venger Cythère :
Arme ton bras du tonnerre,
Viens immoler la Folie en ces lieux,
Lance tes feux, punis la terre.

VÉNUS.

Nos cris ont pénétré les cieux,
C'est Jupiter qui paraît à mes yeux.

SCÈNE II.

JUPITER, et les Acteurs précédens.

JUPITER.

Sur l'Amour et sur la Folie
Les dieux sont partagés ainsi que les mortels;
Mais par des décrets éternels
Le destin les réconcilie.
Entre eux il rétablit la paix:
Par un arrêt irrévocable,
La Folie à jamais
Doit être de l'Amour le guide inséparable.
Allez, volez, régnez sur tout ce qui respire;
Rien ne peut résister à vos charmes divers;
Soumettez tout à votre empire;
Rendez le monde heureux, régnez sur l'univers.

LE CHOEUR répète les quatre derniers vers.

(On danse.)

L'AMOUR.

Sans mes ardeurs,
Point de plaisirs flatteurs;
Mes traits vainqueurs
Des cœurs
Font le bien suprême.
Tous les mortels
Encensent mes autels;
Et dans les cieux
Les dieux
Brûlent des mêmes feux.

Le plaisir d'une tendresse extrême
Est le bien le plus charmant:
Pour un amant
Délicat et constant,
Les peines, les soupirs
Ont des plaisirs.

LA FOLIE.

Plus léger qu'Éole,
De ta triste école
Le plaisir s'envole:
Sans moi dans tes chaînes
Il n'est que des peines;
Mes aimables jeux
Peuvent seuls rendre heureux.

Chantez ma victoire,
Célébrez ma gloire.
C'est dans le bel âge
Qu'on me rend hommage;
Aimable jeunesse,
A mes lois sans cesse,
Aux tendres amours
Consacrez vos beaux jours:
Les biens les plus doux
Sont pour les plus fous;
Si l'on rit de vous,
Ce plaisir nous console.

(On danse.)

CANTATILLE.

VÉNUS.

L'Amour et la Folie unissent leurs autels;
Venez leur rendre vos hommages:
Ils règnent sur tous les mortels,
Leurs plaisirs sont de tous les âges.

Venez jouir dans ce séjour
Des biens les plus doux de la vie :
On les demande à l'Amour,
On les obtient de la Folie.

L'Amour et la Folie unissent leurs autels;
Venez leur rendre vos hommages :
Ils règnent sur tous les mortels,
Leurs plaisirs sont de tous les âges.

PREMIÈRE ENTRÉE.

L'Astrologie.

ACTEURS CHANTANS.

FLORISE, bergère.
LICAS, berger.
HERMÈS, mage.
Troupes de Mages, de Bergers et de Bergères.

ACTEURS DANSANS.

Mages.
Bergers et Bergères.

SECONDE ENTRÉE.

L'Ambition.

ACTEURS CHANTANS.

PALMIRE, reine de Lesbos.
ARSAME, } princes Lesbiens.
IPHIS, }
CLÉONE, confidente de Palmire.
Troupe de Lesbiens et de Lesbiennes.

ACTEURS DANSANS.

Lesbiens.

TROISIÈME ENTRÉE.

Les Caprices de l'Amour.

ACTEURS CHANTANS.

AGENOR.
EUCHARIS.
CÉPHISE.
Une Grecque.
Troupe de jeunes gens qui célèbrent la fête de Vénus.

ACTEURS DANSANS.

Habitans de Cythère.

LES CARACTÈRES DE LA FOLIE.

PREMIÈRE ENTRÉE.

L'ASTROLOGIE.

Le théâtre représente une forêt ; on voit d'un côté la retraite d'un Mage, et de l'autre un hameau.

SCÈNE PREMIÈRE.

FLORISE.

Amour, cruel amour, je languis dans tes chaînes.
Mon cœur forme de vains soupirs;
Hélas! faut-il que j'éprouve tes peines,
Quand je renonce à tes plaisirs?

Licas a triomphé de mon indifférence.
Je voudrais lui cacher le trouble de mon cœur;
Contre un charme fatal ce cœur est sans défense,
Mes yeux trahissent mon silence,
Et je vois que le ciel condamne mon ardeur.

Amour, cruel amour, je languis dans tes chaînes.
Mon cœur forme de vains soupirs;
Hélas faut-il que j'éprouve tes peines,
Quand je renonce à tes plaisirs?

Ah! fuyons. C'est lui qui s'avance.

SCÈNE II.

FLORISE, LICAS.

LICAS.

Fuirez-vous toujours ma présence?
Des soupirs méprisés ne sont pas dangereux,
Mes plaintes ne sont point terribles;
La pitié ne fléchit que les âmes sensibles,
La vôtre ne l'est pas aux pleurs d'un malheureux.

FLORISE.

L'amant dont l'orgueil nous brave,
Alarme peu notre cœur;

Celui qui paraît esclave
Est souvent notre vainqueur.
Je sens trop que pour vous l'estime s'intéresse,
Un injuste soupçon cherche à vous alarmer;
Et s'il m'était permis d'aimer.....

LICAS.

Achevez, dissipez le trouble qui me presse.

FLORISE.

Et s'il m'était permis d'aimer,
Vous auriez toute ma tendresse.

LICAS.

Ah! si de mes soupirs votre cœur est flatté....

FLORISE.

Les astres nous sont trop contraires.

LICAS.

Eh quoi! votre crédulité.....

FLORISE.

Ah! n'allez pas, par une impiété,
Profaner ces mystères.

Par des présages trop affreux
Le ciel a condamné nos vœux.

J'ai vu de nos ruisseaux tarir la source pure,
Nos prés ont perdu leur verdure.
Mon troupeau languissant, dispersé dans les bois,
Ne connaît plus ma voix,
Tout est changé pour moi dans la nature.

LICAS.

Pourquoi le ciel serait-il en courroux?
Les dieux n'oseraient pas désapprouver ma flamme;
Mais, si j'avais touché votre âme,
Les dieux d'un si beau sort pourraient être jaloux.

FLORISE.

Ce n'est pas pour vous seul que le ciel est sévère.

LICAS.

Ah! si j'ai su vous plaire,
Livrons-nous aux transports d'une innocente ardeur;
Et pour aimer, jeune bergère,
Ne consultons que notre cœur.

FLORISE.

Eh bien! sur notre sort je veux qu'Hermès prononce;
C'est lui qui du Destin interprète les lois,
Le ciel daigne emprunter sa voix:
J'en croirai sa réponse. (*Elle sort.*)

LICAS.

Pour assurer le bonheur de mes jours,
Allons d'Hermès implorer le secours.

SCÈNE III.

HERMÈS, MAGES, BERGERS ET BERGÈRES.

(*Marche.*)

HERMÈS.

O vous pour qui le ciel est toujours sans nuage,
Unissez vos accens à nos transports sacrés;
Bergers, venez lui rendre hommage,
Apprenez les destins qui vous sont préparés.

CHOEUR.

Chantons, offrons au ciel nos vœux et notre hommage,
Apprenons les destins qui nous sont préparés.

HERMÈS.

Flambeaux sacrés, astres divins,
Dans votre brillante carrière
Vous répandez sur les humains
Et vos faveurs et la lumière;
C'est vous qui faites les destins.

CHOEUR.

Flambeaux sacrés, etc. (*On danse.*)

HERMÈS.

Au sein des biens purs et tranquilles,
Vous ignorez, dans vos asiles,
La source des malheurs, le crime et les trésors;
Le ciel verse sur vous son heureuse influence,
Vous méprisez les biens que suivent les remords,
Et jouissez de ceux que donne l'innocence.
(*On danse.*)

SCÈNE IV.

HERMÈS, LICAS.

LICAS.

Auguste interprète des dieux,
C'est de vous aujourd'hui que mon sort doit dépendre.

HERMÈS.

Berger, faut-il pour vous interroger les cieux?
Parlez, que voulez-vous apprendre?

LICAS.

Adorateur des décrets souverains,
Je ne viens point en percer le mystère;
Mon sort dépend d'une bergère.

HERMÈS.

Qui peut troubler vos jours sereins?

LICAS.

Quelquefois à mes maux sa pitié s'intéresse,
Elle plaint mon amour, elle estime mon cœur;
Mais l'estime n'est pas le prix de la tendresse.

HERMÈS.

Amans, pour prix de votre ardeur,
Si l'on vous offre de l'estime,
Que votre constance s'anime,
Vous touchez à votre bonheur.

La beauté qui vous plaint n'est pas loin de se rendre,
Et d'aimer à son tour;
La pudeur inventa l'estime la plus tendre,
Pour servir de voile à l'amour.

LICAS.

Florise croit qu'un noir présage
S'oppose à mes tendres désirs;
Vous pouvez seul terminer mes soupirs:
Prononcez que le ciel approuve mon hommage.

HERMÈS.

Le destin a tracé ses arrêts dans les cieux;
Je les lis, ma voix les annonce.

LICAS.

Vous qui savez interroger les dieux,
Ne pouvez-vous leur dicter leur réponse?

Je consens que votre art, divin ou séducteur,
Aveugle mon esprit pour faire mon bonheur.

HERMÈS.

Les yeux trop pénétrans profanent nos mystères,
Le ciel leur cache ses décrets;
Nous ne voulons pour nos secrets
Que d'innocentes bergères,
Et des amans discrets.

LICAS.

Fléchissez pour l'amour les astres trop sévères,
Daignez combler mes vœux,
Je croirai tout pour être heureux.
Florise vient.

HERMÈS.

Je vais, sans tarder davantage,
Employer pour vous tous mes soins.
Retirez-vous sous ce feuillage,
Et que vos yeux en soient témoins.

SCÈNE V.

FLORISE, HERMÈS.

FLORISE (*à part*).

Prends pitié d'une infortunée;
O ciel, termine mes soupirs.
Ou règle nos désirs sur notre destinée,
Ou notre sort sur nos désirs.

HERMÈS.

Devez-vous craindre ma présence?
Je lis dans votre cœur; dissipez votre effroi.

FLORISE.

Quoi! vous sauriez déjà?

HERMÈS.

Rien n'est caché pour moi:
Vous aimez, on vous aime.

FLORISE.

O divine science!

HERMÈS.

Méritez mon secours par votre confiance,
Les soins d'un tendre amant ont-ils su vous toucher?
Licas.... Mais, à ce nom, votre trouble est extrême!

FLORISE.

Ah! puisque vous savez que j'aime,
Je n'ai plus rien à vous cacher.

HERMÈS.

Cédez, cédez au penchant qui vous presse,
Tous les cieux sont soumis au dieu de la tendresse;
C'est l'Amour qui dicte au Destin
Les jours heureux qu'il doit écrire;
Lorsque ce dieu conduit sa main,
De son bonheur un amant est certain;
Dans les décrets du sort il lit ce qu'il désire.

FLORISE.

D'un feu nouveau mon esprit animé....

HERMÈS.

Je vois que le ciel vous éclaire;
L'amour, dans un cœur enflammé,
Est un rayon de sa lumière.

FLORISE.

Sage Hermès, que ne dois-je pas
A votre suprême science?

HERMÈS.

Faites le bonheur de Licas,
Que ce soit là ma récompense.

FLORISE.

Les dieux qui calment nos soupirs
Douteraient-ils de notre obéissance?

SCÈNE VI.

HERMÈS, FLORISE, LICAS.

LICAS.

Belle Florise, enfin, comblez-vous mes désirs?

FLORISE.

Que vois-je?.. Quel soupçon!.. Les dieux ou leurs ministres..

LICAS.

N'allez pas attirer des présages sinistres.

FLORISE.

Non, non, je ne crains plus les signes menaçans;

Berger, je consens à me rendre;
L'Amour m'affranchit des tourmens
Que j'éprouvais à me défendre.

ENSEMBLE.

Que les plaisirs augmentent nos ardeurs!
Règne, Amour, règne dans notre âme;
Qu'à jamais ton feu nous enflamme;
Épuise tes traits sur nos cœurs!

HERMÈS.

Venez, bergers; que tout s'empresse,
Que tout applaudisse à l'Amour;
Ce n'est qu'au dieu de la tendresse
Que vous devez les biens de cet heureux séjour.

CHOEUR.

Allons, allons; que tout s'empresse,
Que tout applaudisse à l'Amour;
Ce n'est qu'au dieu de la tendresse
Que nous devons les biens de cet heureux séjour.
(*On danse.*)

LICAS.

C'est l'Amour qui, dans ces retraites,
Satisfait nos désirs;
Nos hautbois, nos tendres musettes
Ne chantent que nos plaisirs.
Loin de nous la vaine puissance
Et l'éclat de la grandeur!
Ils séduisent notre innocence,
Sans augmenter notre bonheur.
(*On danse.*)

FLORISE.

Amour, résister à tes charmes,
C'est refuser d'être heureux;
Qui peut échapper à tes armes?
Nous aimons quand tu le veux.
Aimable dieu, ta victoire
Peut-elle alarmer un cœur?
Non, non, de ta gloire
Nous goûtons tout le bonheur.

CLÉONE.

Ces princes brûlent donc d'une inutile ardeur?

PALMIRE.

Je n'ose encore interroger mon cœur.

CLÉONE.

Souvent plutôt qu'on ne pense,
Un secret est révélé:
On croit garder le silence,
Le cœur a déjà parlé.

PALMIRE.

Mon cœur ne doit-il donc écouter que la gloire?
Il est temps que l'Amour partage la victoire.

Dieu puissant, exauce les vœux
Que ta flamme m'inspire,
Règle le sort de cet empire,
C'est toi seul qui fais les heureux.

CLÉONE.

Mais déjà les princes paraissent.

SCÈNE II.

PALMIRE, CLÉONE, ARSAME, IPHIS.

ARSAME.

Reine, fixez notre destin.

IPHIS.

L'empire attend un roi de votre main,
Vos sujets vous en pressent.

ARSAME.

Tout parle en ma faveur; et si pour vos appas
Je cède à l'ardeur qui m'anime,
Ce trône, affermi par mon bras,
Semble justifier un espoir légitime.

IPHIS.

Peut-être mes succès flatteraient mon espoir,
Si j'eusse osé prétendre un prix pour mon devoir.

PALMIRE.

Le sceptre que les rois tiennent de la naissance,
Ne semble dû qu'à vos travaux;
C'est à votre valeur qu'ils doivent leur puissance:
Le sang forme les rois, la vertu les héros.

IPHIS.

Le trône est embelli par l'espoir de vous plaire.

ARSAME.

Les rois sont des dieux qu'on révère.

IPHIS.

Ce n'est ni la pompe des cieux,
Ni le droit d'effrayer la terre,
C'est le bonheur qui fait les dieux.
L'unique objet de ma flamme
Est de porter vos fers :
Le don de votre cœur charmerait plus mon âme
Que l'empire de l'univers.

PALMIRE.

Je vois le peuple qui s'avance,
Vous apprendrez mon choix en sa présence.

SCÈNE III.

LES MÊMES ACTEURS, PEUPLES.

(*Marche.*)

CHOEUR.

Triomphez, auguste Palmire;
Nous goûtons les douceurs de votre aimable empire,
Le ciel verse ses dons sur vos heureux sujets.
Que tous les cœurs vous cèdent la victoire.
Publions à jamais
Notre bonheur et votre gloire.

PALMIRE.

Princes, je vais faire connaître
Que votre espoir doit être égal;
Mais que chacun de vous respecte en son rival,
Celui qui, dans ce jour, peut devenir son maître.

Assis auprès du trône, et mes premiers sujets,
C'est vous que le peuple contemple;
Il doit sa gloire à vos succès;
De la fidélité vous lui devez l'exemple.

ARSAME et IPHIS.

Que les dieux immortels,
Protecteurs de votre puissance,
Reçoivent nos vœux solennels;
Qu'ils soient garans de notre obéissance.

Entendez-nous, dieux tout-puissans;
Si quelque téméraire
Ose violer ses sermens,
Qu'il soit étranger sur la terre;
En proie aux remords dévorans,
Qu'il tombe frappé du tonnerre.

CHOEUR.

Entendez-nous, etc.

PALMIRE.

Vous qui reconnaissez mes lois,
Soyez attentifs à ma voix.
Malgré l'éclat du diadème,
Mon âme a plus senti le poids
Que les douceurs du rang suprême.
Princes, si l'un de vous, satisfait de ma main,
Consent à partager un tranquille destin,
Jouissant avec lui du repos où j'aspire,
J'élève au même instant son rival à l'empire.

ARSAME.

Ah! pourquoi séparer deux biens si précieux!
Un empire jamais peut-il cesser de plaire?
Mais, s'il n'a plus de charmes à vos yeux,
Que votre choix préfère
Le soutien de l'État et l'appui de ces lieux.

IPHIS.

Reine, si votre cœur est mon heureux partage,
Puis-je former d'autres souhaits?
Qu'Arsame règne en paix,
Qu'il reçoive à l'instant l'hommage
Du plus heureux de ses sujets.

PALMIRE.

Méprisez-vous la grandeur souveraine?

IPHIS.

Sans vous, elle n'est rien; j'y renonce sans peine.

PALMIRE (*montrant Iphis*).

Peuples, vous voyez votre roi.
Iphis, avec ma main, recevez la couronne:
Votre vertu m'en fait la loi,
Et c'est l'amour qui vous la donne.

ARSAME.

Sortons de cette ingrate cour ;
Cherchons ailleurs la gloire, et méprisons l'amour.

PALMIRE et IPHIS.

C'est à l'amour que je dois mon bonheur ;
Votre cœur fait mon bien suprême ;
Je ne connais le prix de la grandeur,
PALMIRE. { Qu'en la cédant à ce que j'aime.
IPHIS. { Qu'en l'obtenant de ce que j'aime.

PALMIRE.

Que tout retentisse en ce jour
De concerts amoureux et de chants de victoire :
Célébrez un héros couronné par la gloire,
Et choisi par l'amour.

CHOEUR.

Que tout retentisse en ce jour
De concerts amoureux et de chants de victoire :
Célébrez un héros couronné par la gloire,
Et choisi par l'amour.

PALMIRE (*alternativement avec le chœur*).

Ce n'est point un empire
Qui flatte nos vœux,
Son éclat dangereux
Coûte des soins fâcheux :
La grandeur peut séduire,
Mais l'amour rend heureux.

Vole, descends des cieux,
Fais briller tous tes feux,
Dieu qui fais les plaisirs ;
Pour prix de nos soupirs,
Viens combler nos désirs.

TROISIÈME ENTRÉE.

LES CAPRICES DE L'AMOUR.

Le théâtre représente un lieu préparé pour la fête de Vénus dans l'île de Chypre; on voit d'un côté le péristyle d'un temple.

SCÈNE PREMIÈRE.

AGENOR.

Aveugle dieu, tyran des âmes,
Cesse de déchirer mon chœur;
Amour, tu ne répands tes flammes
Que pour signaler ta fureur.
Le crime et le délire
Brûlent l'encens sur ton autel:
N'est-on jamais sous ton empire
Que malheureux ou criminel?

Aveugle dieu, etc.

Aux charmes d'Eucharis mon cœur est insensible,
Et Céphise à mes vœux est toujours inflexible;
Ah! cherchons à finir un si cruel tourment.

SCÈNE II.

AGENOR, CÉPHISE.

AGENOR.

Belle Céphise, arrêtez un moment.

CÉPHISE.

Dans ce temple odieux tout m'outrage et m'irrite.

AGENOR.

Ou plutôt vous fuyez un malheureux amant.

CÉPHISE.

Rien ne saurait calmer le trouble qui m'agite.
C'est ici de Vénus le séjour respecté:
On doit, par un antique usage,
Couronner la beauté
Qui peut en retracer l'image;
Je pouvais me flatter d'en obtenir le prix,
Et je vois qu'à mes yeux on couronne Eucharis.

AGENOR.

Les vrais amans font de leur flamme
Leur suprême félicité.
Mon cœur serait pour vous le prix de la beauté,
Si l'amour eût touché votre âme.

CÉPHISE.

A l'heureuse Eucharis offrez ces soins flatteurs;
Ils ne sont dus qu'à la plus belle;
Allez partager avec elle
Et sa tendresse et ses nouveaux honneurs.

AGENOR.

Ah! vous savez trop bien, cruelle,
Qu'à votre sort le mien est attaché.

CÉPHISE.

Si de mon sort votre cœur est touché,
Prouvez-moi votre amour en servant ma colère;
Que des mains d'Eucharis le prix soit arraché,
Alors soyez sûr de me plaire.

AGENOR.

Vous ne voulez que m'outrager.....
Mais si jamais je puis me dégager.....
Il est un terme à la constance.

CÉPHISE.

Ou servez ma fureur, ou fuyez ma présence.
J'aperçois d'Eucharis le triomphe odieux:
Sortons.

AGENOR (*en suivant Céphise*).

Il faut calmer ses transports furieux.

SCÈNE III.

EUCHARIS (*tenant une couronne de fleurs, et suivie de la jeunesse de l'île de Chypre, qui célèbre le triomphe de la beauté*).

UNE GRECQUE.

Rassemblons-nous dans cette fête,
Sous les lois de la volupté;
Rendons hommage à la beauté.
Que tous les cœurs soient sa conquête.

(*On danse.*)

CHOEUR.

Rassemblons-nous, etc.

UNE GRECQUE.

Amans, redoublez vos ardeurs,
Méritez les faveurs
Dont l'Amour vous comble sans cesse.
Charmans objets de ce séjour,
Aimez à votre tour,
Profitez de votre jeunesse :
La beauté n'est, sans la tendresse,
Qu'un outrage à l'Amour. (*On danse.*)

EUCHARIS.

C'est assez célébrer de trop faibles attraits :
Laissez-moi respirer en paix.

SCÈNE IV.

EUCHARIS.

Déesse des Amours, Vénus, daigne m'entendre ;
Sois sensible aux soupirs de mon cœur amoureux :
Sous ton empire en est-il un plus tendre,
En est-il un plus malheureux?

L'objet qui remplit seul mon âme,
Méprise mes douleurs,
Agenor est toujours insensible à ma flamme,
Et tous ces vains honneurs
Me font mieux sentir mes malheurs.

Déesse des Amours, etc.

Je le vois, sa présence augmente ma faiblesse.

SCÈNE V.

AGENOR, EUCHARIS.

EUCHARIS.

Tandis que sur mes pas tout un peuple s'empresse,
Lorsque j'entends de toutes parts
Retentir des chants d'allégresse,
Agenor est le seul que cherchent mes regards,
Agenor est le seul qui m'évite sans cesse.

AGENOR.

Parmi les concerts éclatans
Qui célèbrent votre victoire,

Aurais-je osé penser que mes faibles accens
Pussent manquer à votre gloire?

EUCHARIS.

Connaissez mieux mes sentimens :
De ces honneurs je ne sens point l'ivresse.
Les éloges de la beauté
Ne charment que la vanité,
Et ne flattent point la tendresse.

Que le triomphe est charmant
Quand un cœur nous rend les armes!
Ce sont les transports d'un amant
Qui font l'éloge de nos charmes.

AGENOR.

Je ne mérite pas un si tendre retour.

EUCHARIS.

Quel est le prix de ma constance!
Vous ne doutez de mon amour
Que pour ne pas rougir de votre indifférence.

AGENOR.

Apprenez donc tout mon malheur :
Mon cœur vous était dû; mais l'injuste Céphise
M'arrache malgré moi ce cœur, et le méprise.

EUCHARIS.

Hélas! je vois avec douleur
Qu'à mes soupirs votre âme est inflexible ;
Mais si j'en jugeais par mon cœur,
Vous n'auriez jamais dû trouver une insensible.

AGENOR.

L'Amour, pour vous venger, m'a fait subir la loi
D'une rivale impérieuse.

EUCHARIS.

Votre malheur peut-il me rendre plus heureuse?
Il en est un nouveau pour moi.

AGENOR.

Vous ne connaissez pas encor cette inhumaine,
Et jusqu'où son orgueil insulte à mon malheur.

EUCHARIS.

Après m'avoir enlevé votre cœur,
Que pourrait-elle ajouter à ma peine?

AGENOR.

Son cœur ne connaît que la haine ;
On ne pourrait adoucir sa fierté
Qu'en portant à ses pieds le prix de la beauté
Que vos charmes ont mérité.

EUCHARIS.

Si le bonheur dépend d'obtenir ce qu'on aime,
Si je ne puis partager en ce jour
Cette félicité suprême,
Vous la devrez du moins à mon amour.
(*En lui offrant la couronne de fleurs.*)
Allez, présentez-lui ce gage,
Qu'elle en jouisse désormais.
Puisque de votre cœur elle reçoit l'hommage,
Ce prix n'est dû qu'à ses attraits.

AGENOR.

Dieux! est-ce donc de la main qu'on outrage
Qu'on reçoit des bienfaits?

EUCHARIS.

Puisque de votre cœur elle reçoit l'hommage,
Ce prix n'est dû qu'à ses attraits.

AGENOR (*se jetant aux pieds d'Eucharis*).

Généreuse Eucharis, votre vertu sublime
Dissipe mon aveuglement;
Et mes remords en ce moment
Me font voir vos attraits, vos vertus et mon crime;
Je rougis à vos pieds de mon égarement.
De vos bontés puis-je être digne encore?
L'amour brûle mon cœur, le remords le dévore.

EUCHARIS.

Ah! cessez de vous condamner,
C'est de votre bonheur que le mien peut dépendre;
Partagez avec moi le plaisir vif et tendre
Que je sens à vous pardonner.

AGENOR.

De vos vertus mon bonheur est l'ouvrage;
En admirant votre beauté,
On croit voir la divinité;
Votre âme en offre encore une plus belle image.

ENSEMBLE.

Soupirons à jamais,
Brûlons d'une éternelle flamme:
Que l'amour qui règne en notre âme,
Soit jaloux de ses bienfaits.

EUCHARIS.

Vous qui de la beauté célébrez la victoire,
Venez chanter l'Amour, mon amant et ma gloire.

CHOEUR.

Reine de la beauté, déesse des amans,
Nous adorons votre puissance;
Triomphez de nos cœurs, } recevez notre enceus;
Descendez parmi nous, }
Le feu de nos désirs, sans cesse renaissans,
Annonce votre présence.

(*On danse.*)

EUCHARIS (*alternativement avec le chœur*).

Charmant Amour, âme du monde,
Nous suivons tes aimables lois;
Tu règnes dans les cieux, sur la terre et sur l'onde,
Tout s'anime, respire et s'enflamme à ta voix.

Que d'autres dieux effraient l'univers,
Que la crainte leur rende hommage,
Leur culte n'est qu'un esclavage;
Tu triomphes des cœurs, nous adorons tes fers.

Charmant Amour, etc.

(*On danse.*)

CANTATILLE.

Dans ces beaux lieux tout nous engage;
Le murmure des eaux, le souffle des zéphirs,
Les rossignols par leur ramage,
Tout inspire l'amour et forme des désirs.
L'amant fidèle ou volage,
Y brûle des mêmes feux;
Le plaisir est notre hommage,
Et tous les cœurs sont heureux.

Dans ces beaux lieux, etc.

LA CONVERSION
DE
MADEMOISELLE GAUTIER.

NOTICE

Sur mademoiselle Gautier, *comédienne, et depuis carmélite, morte en 1757.*

Mademoiselle Gautier, actrice reçue au Théâtre Français, en 1716, et retirée dix ans après, était grande, bien faite, et d'un caractère violent. Elle faisait assez bien des vers, et peignait très-bien en miniature. Elle était d'une force prodigieuse pour une femme, et peu d'hommes auraient lutté contre elle. Le maréchal de Saxe, à qui elle avait fait un défi, et qui, à la vérité, l'emporta sur elle à la lutte au poignet, disait : Que de tous ceux qui avaient voulu s'essayer contre lui, il n'y en avait guère qui lui eussent résisté aussi long-temps qu'elle. Elle roulait une assiette d'argent comme une oublie.

Mademoiselle Gautier avait eu plusieurs amans, et entre autres le grand maréchal de Wirtemberg, avec qui elle fit un voyage à la cour du duc. Ce prince avait une maîtresse qu'il aimait beaucoup. Soit que mademoiselle Gautier lui fût supérieure par la figure, et qu'elle s'imaginât que la beauté dût régler les rangs entre celles qui tirent de leurs charmes leur principale existence, soit caprice ou jalousie, elle fit tant d'impertinences à la favorite, que le prince ordonna à mademoiselle Gautier de sortir de sa cour.

Revenue à Paris, le dépit d'avoir été renvoyée lui inspira le dessein de s'en venger sur la favorite, par une insulte d'éclat. Elle se rendit *incognito* à Wirtemberg, et s'y tint cachée quelques jours pour méditer sur sa vengeance.

Ayant appris que la maîtresse du duc était à la promenade, en calèche, elle en prit une qu'elle mena elle-même avec deux chevaux très-vifs, et passant avec rapidité derrière celle de son ennemie, elle enleva la roue, renversa la calèche, se rendit du même train à son auberge, où sa chaise l'attendait avec des chevaux de poste, et repartit à l'instant pour éviter le châtiment dont elle ne pouvait douter.

Elle eut depuis pour amant le comte de Chémeroles, fils et adjoint du marquis de Saumeri, sous-gouverneur du roi. Il y avait plus de douze ans qu'elle était carmélite, lorsque Chémeroles mourut. L'évêque de Rieux, son frère, me fit lire une lettre sur cette mort, qu'il venait de recevoir de cette religieuse. Je n'en ai point lu de mieux écrite ; elle était de huit pages ; et,

quoiqu'il y parût un peu de crainte sur le salut de cet ancien amant, la confiance dans la bonté de Dieu était la partie dominante de la lettre. La carmélite, d'une manière indirecte, et avec autant de respect qu'une humble religieuse croit en devoir à un évêque, donnait quelques conseils à celui-ci, dont la vie connue était on ne peut moins canonique.

Quoique mademoiselle Gautier eût eu des amans aimables, elle n'avait eu véritablement d'amour pour aucun; mais elle en conçut un violent pour Quinault-Dufresne, son camarade à la Comédie, de la figure la plus noble, que nous avons vu jouer avec tant d'applaudissemens, et qui n'a point encore été remplacé. Ils vécurent quelque temps ensemble; et mademoiselle Gautier, en devenant chaque jour plus passionnée, voulut l'épouser. J'ai tout lieu de croire, par ce que j'ai su depuis, qu'il le lui avait fait espérer; mais s'étant refroidi autant qu'elle s'était enflammée, il ne voulut plus entendre parler de mariage; et cette femme si violente et si absolue tant qu'elle n'avait pas vraiment aimé, tomba dans l'abattement et la mélancolie !..... Tel fut le premier principe de sa vocation: il se fit une révolution totale dans son caractère.

Jamais elle n'eut le moindre retour vers le monde, et jamais religieuse ni dévote ne porta plus loin l'humilité chrétienne. Elle se croyait sincèrement indigne de ses compagnes, dont elle éprouva plus d'une fois les mépris.

Des relations qu'elle eut avec la reine lui procurèrent dans la maison une considération qu'elle ne cherchait pas.

Elle avait un neveu nommé Masse, bon violoncelle, et dont il y a même des pièces gravées. Il était à la tête de l'orchestre de la Comédie.

Ce lieu où mademoiselle Gautier gémissait d'avoir été, lui faisait désirer d'en tirer son neveu: elle s'adressa à Moncrif, et le pria d'engager la reine à faire placer Masse dans sa musique.

Le motif seul de la carmélite étant fait pour toucher la reine, Masse fut admis, et mademoiselle Gautier en écrivit à Moncrif une lettre de remercîmens, qu'il montra à la reine. Cette princesse fut enchantée des sentimens de piété de la sœur Augustine de la Miséricorde (c'était le nom de religion de mademoiselle Gautier), et la fit assurer de ses bontés. Il s'établit même, en conséquence, une petite correspondance dévote, dont Moncrif était le médiateur, et qu'il m'a fait lire. La reine et la sœur Augustine se sont aussi quelquefois écrit directement; et la sœur, la veille de sa mort, adressa encore à la reine les huit vers suivans, qu'elle fit et dicta à la religieuse qui la veillait:

Thérèse (1)! je t'entends!.... une éternelle vie
Brise de mon exil les liens importuns :
Avec une prière offerte par Sophie (2),
Mon âme va voler sur l'autel des parfums.
O reine! âme céleste, et le charme du monde!
Si sur moi tes regards daignèrent s'abaisser,
J'implore, en expirant, ta piété profonde!....
Demande mon bonheur : le ciel va t'exaucer.

Les personnes qui l'ont connue aux Carmélites de Lyon, telles que madame Palu, intendante, et madame de La Verpillière, femme du prévôt des marchands, m'ont dit qu'elle avait conservé la gaieté de son caractère; que sa vivacité s'était changée en ferveur pour ses devoirs; et qu'étant devenue aveugle dans les dernières années de sa vie, elle se servit toujours elle-même, sans vouloir être à charge à qui que ce fût de la maison. Elle aimait les visites, parlait avec feu, énergie et clarté. Elle n'entendait point parler d'un malheureux sans être attendrie, et sans chercher à le soulager par le moyen de ses amis. Le pape lui avait donné un bref pour paraître au parloir à visage découvert. Je ne devine pas la raison de cette singularité.

(1) Patrone des carmélites.
(2) L'un des noms de baptême de la reine.

LA CONVERSION

DE

MADEMOISELLE GAUTIER,

Imprimée sur le manuscrit autographe.

J. † M.

Le 25 d'avril 1722, temps où plongée dans une mer de délices, selon les pernicieuses façons de parler du monde, et goûtant une funeste sécurité dans les ténèbres de la mort, où j'étais volontairement, je m'éveille à huit ou neuf heures du matin, contre ma coutume; je me souviens que c'est le jour de ma naissance. Je sonne mes gens, ma femme de chambre arrive, pendant que je me trouve mal. Je lui dis de m'habiller, parce que je voulais aller à la messe, elle me répond qu'il n'est pas fête, sachant qu'à peine les jours d'obligation m'y faisaient aller; elle m'habille; je vais à la messe aux Cordeliers, suivie de mon laquais, menant avec moi un petit orphelin de mère que j'avais adopté. J'en entends une partie sans nulle attention à mon ordinaire. Vers la préface, une voix intérieure me demande qui m'amène aux pieds des autels; si c'est pour remercier Dieu de m'avoir donné de quoi plaire au monde, et transgresser mortellement chaque jour sa loi. Cette réflexion de la plus monstrueuse ingratitude envers le Seigneur me terrasse; de la chaise sur laquelle j'étais nonchalamment appuyée, je me prosterne sur le pavé, et me sens abîmée sous une foule de pensées qui se succèdent les unes aux autres. La messe finie, je renvoie chez moi et mon laquais et l'orphelin. Je demeure seule à l'église dans une perplexité inconcevable. Je vais à la sacristie demander une messe du Saint-Esprit, auquel un germe de foi, qui n'avait jamais été étouffé par mes désordres, me faisait avoir recours dans les dangers les plus évidens. Le premier mot que je prononce en attendant le prêtre, est celui-ci: *Mon Dieu! je voudrais bien me sauver; mais comment ferai-je? je tiens à des chaînes d'autant plus indissolubles, qu'elles me sont chères. Après tout, quel mal fais-je de ne rien refuser ni à mes sens, ni à mes passions? Néanmoins, mon Dieu, si je ne puis me sauver dans une vie si commode et si délicieuse, je suis prête à l'abandonner pour mon salut, car, mon Dieu, je voudrais bien me sauver; mais, dans le labyrinthe où je suis, que puis-je faire sans votre secours? Aidez-moi donc vous-même,*

ô mon Dieu! Pour être éclairée de vos lumières, je viendrai désormais tous les jours à la messe, j'en ferai dire au Saint-Esprit tous les lundis. Bref, après plus de trois heures d'agitation et de combats dans cette chapelle des Cordeliers, dédiée au Saint-Esprit, toute propre par son obscurité à l'heureuse révolution qui venait de se faire en moi, si je ne m'en retournai pas chez moi justifiée, comme l'humble publicain, j'étais du moins dans la résolution d'entrer dans le chemin qui mène à la justification. Six mois se passèrent avec ma messe fidèlement entendue le matin, et le soir mes allures accoutumées; on m'avait raillée sur mes messes; je me déguise en femmelette pour n'être pas connue; on s'en aperçoit, la raillerie redouble; pour lors je me rappelle cette parole de l'Évangile: *Qu'on ne peut servir deux maîtres;* je prends mon parti, vers la Toussaint, d'abandonner le plus dangereux, quoique le plus agréable; je commence par me passer de ma femme de chambre pour m'habiller, afin de m'accoutumer à la retraite que je méditais; je me retire doucement des parties de plaisir par une soi-disant indisposition; on se doute de mon projet de retraite, on me le dit; je le désavoue pour n'être pas exposée à des sollicitations auxquelles ma tendresse n'aurait pu résister. Plus le temps pascal approchait, où j'avais fixé ma retraite, plus mes combats devinrent violens. La force de mon tempérament y succomba; mais un vomissement continuel ne n'empêcha pas de travailler, tout le Carême, à écrire ma confession générale, avant de sortir de mon lit; la nécessité de trouver un confesseur, me détermine à confier mon secret à une vertueuse parente qui m'avait souvent en vain moralisée; elle s'adresse au grand pénitencier, qui lui indique un zèlé vicaire de St.-Sulpice, ma paroisse. Ce saint prêtre refuse avec mépris et indignation de m'entendre, jusqu'à ce que j'aie fait divorce avec le monde; elle lui répond qui le divorce est sûr. Ce mépris et ce rebut ne m'empêchent pas de m'aller prosterner à ses pieds; les larmes et les sanglots furent, dans cette première entrevue, les seuls interprètes de mon cœur; il en est touché, me console, dans l'espérance des miséricordes du Seigneur, et me renvoie à un jour plus tranquille. Quel jour, bon Dieu! le même où, pour la dernière fois de ma vie, les personnes qui m'étaient les plus chères devaient dîner chez moi; mais, quelque chères qu'elles me fussent, elles m'étaient alors moins chères que mon salut. Ce que je souffris à table, pour ne rien laisser apercevoir de ma situation intérieure, ne peut s'imaginer; la grâce et la nature se faisaient sentir dans tous les replis de mon cœur, surtout lorsqu'on me dit: *Vous nous faites grande chère pour le mercredi de la Passion;* et

qu'on répondit tout de suite : *Elle nous fait ses adieux*. Me sentant prête à m'évanouir, je me lève de table, sous le prétexte d'un paiement que je devais faire, et pour lequel j'avais donné ma parole. Chacun se lève aussi. On me conduit jusqu'à ma porte, je fais monter ma compagnie en carrosse. Le coup de fouet du cocher me fait pousser un cri perçant, qui, ayant été entendu, fait descendre ma compagnie ; je rentre dans une salle basse ; ma femme de chambre leur donne le change, et leur persuade que je suis déjà bien loin, et que c'est l'enfant qu'ils ont entendu crier. Ils la croient, remontent en carrosse, et moi je me sauve à Saint-Sulpice, où mon juge m'attendait dans un confessionnal de la chapelle de la Sainte-Vierge. Dans l'état où j'étais, je commence ma confession ; après trois heures de séance, où le seul doigt de Dieu pouvait me soutenir, le confesseur me dit : *C'est assez, n'allez pas plus loin ;* après une courte exhortation, il me remet à une autre séance. Je rentre dans ma maison, où je n'avais plus que quatre jours à demeurer. La désolation s'empare de mon esprit et de mon cœur, j'étais éperdue, je me demandais, comme S. Augustin : « Pourras-tu te passer de tant » de biens, de tant de douceurs qui ont jusqu'ici comblé tes » souhaits ; abandonner ce petit palais pour vivre seule dans une » cellule de religieuse que tu as détestée de tout temps ? »

Enfin, le jour de ma sortie arrive. M. Languet de Gergy, mon curé, m'avait souvent exhortée, j'avais toujours badiné de ses exhortations ; sa joie fut complète lorsque je lui fis part des miséricordes de Dieu sur moi. J'allai, pour la dernière fois, prendre congé de lui. Je passe une partie de la nuit qui précède le lundi-saint, à écrire aux personnes avec lesquelles j'étais engagée de profession, et au père de mon petit adoptif, à qui je renvoyais l'enfant, avec vingt pistoles ; je laisse les lettres, avec ordre de ne les envoyer à leur adresse qu'à midi, et de dire à quiconque me demanderait, que j'étais absente pour longtemps, après quoi je pars à cinq heures du matin, 22 de mars 1723, de chez moi, pour n'y jamais rentrer ; mais, au lieu des combats précédens, j'en pars avec la même tranquillité que je pars à présent de ma cellule pour aller au chœur, onze mois précisément après cette heureuse messe. J'arrive à Versailles au lever de feu M. le cardinal de Fleuri, et M. le duc de Gesvres, mes constans protecteurs, desquels j'allais prendre congé. Je passe de leur appartement à la chapelle du roi, pour y entendre la messe, pendant laquelle je me souviens qu'il y a dans le château une dame que j'avais violemment offensée ; en sortant de la chapelle, je vais chez elle ; je la fais prier de passer dans un entre-sol, pour éviter l'éclat de ses premiers mouvemens ; elle

y descend ; à peine est-elle entrée que je ferme la porte, et me prosterne à ses pieds. Elle demeure, à ma vue, interdite et sans voix ; je lui demande, dans la posture de suppliante où j'étais, un généreux pardon, parce qu'abandonnant le monde pour faire pénitence, j'avais cru devoir commencer par ce difficile précepte de l'Évangile ; cette dame, après être un peu revenue de ce qu'elle pensait n'être qu'une illusion, me dit tout ce que la colère d'une femme, piquée par l'endroit le plus sensible, lui put suggérer ; après lui avoir laissé dire tout ce qui lui plut, je lui répondis, dans une parfaite tranquillité, toujours prosternée à ses pieds, que je n'étais pas venue pour me justifier, mais pour lui demander pardon ; que si elle me l'accordait, je partirais contente ; que si elle me refusait, Dieu serait content de ma soumission ; mais qu'il ne le serait pas de son refus, et qu'à l'heure de la mort, elle s'en repentirait peut-être trop tard, parce qu'il la traiterait à son tribunal avec la même rigueur qu'elle m'aurait traitée ; sur cette réponse, elle se radoucit, me tend la main pour me relever, et me fait asseoir auprès d'elle ; nous nous réconcilions sincèrement.

Je repars de Versailles sans y prendre de nourriture, l'action que je venais de faire m'ayant suffisamment rassasiée ; je me contente de voir dîner le mari de ma cousine, qui m'avait accompagnée, mais qui, n'ayant pas été témoin de ma réconciliation, ne savait ce qui s'était passé entre cette dame et moi, parce que mes yeux lui parurent aussi ardens que deux flambeaux, ce fut son expression. Nous remontâmes en carrosse dans un profond silence ; je me rends à Paris, dans la communauté de Ste.-Perpétue, où j'avais fait meubler une petite chambre, pour y demeurer jusqu'à ce que l'inventaire de mes meubles, et autres arrangemens, fussent finis. En entrant dans cette première retraite, j'éprouvai invisiblement ce que S. Paul éprouva visiblement, puisqu'au lieu des écailles qui lui tombèrent des yeux, je me sentis transformée dans une créature toute nouvelle. Montée à cette petite chambre, je me crus déjà montée au ciel. Là, tout le passé s'évanouit ; maisons, biens, amis, plaisirs, tout disparut de mon souvenir ; le calme et la paix intérieure où je me trouvais, me faisait presque douter si ma vie, jusqu'alors, n'avait été qu'un songe. Ma cousine, qui fondait en larmes, et qui ne pouvait se séparer de moi dans la crainte de me laisser seule, et qu'elle ne me trouvât morte le lendemain, ne pouvait comprendre mon empressement à la renvoyer, pour goûter à loisir le nouveau plaisir de la solitude. Je dis à la supérieure que j'avais fait collation le matin, et que je la priais de me donner à souper. Il ne se trouva qu'un peu de carpe à l'étuvée de

reste du dîner de la communauté. On me le donna, et je le mangeai avec appétit ; chose admirable ! depuis trois mois je ne pouvais garder de nourriture sans la rendre sur-le-champ, même les consommés ; j'avais encore vomi un peu de riz au jus que j'avais pris la veille à souper ; cette carpe réchauffée, et quelques noix pour dessert, non-seulement demeurèrent dans mon estomac sans peine, mais je dormis toute la nuit d'un sommeil aussi paisible que celui d'un enfant de cinq ans, ce qui a toujours continué depuis.

Dès qu'on sut ma retraite, chacun lui donna la cause qui lui plut : personne ne put croire que, dans la force de l'âge (j'avais alors trente-un ans) et la violence des passions, sans nulle de ces causes ordinaires qui font rompre avec le monde, j'eusse pris un parti si opposé à celui que je quittais. Mon inventaire est affiché ; il dure quinze jours, pendant lesquels tout Paris vient se persuader de la réalité de ma fuite. Chacun s'en retourne touché et attendri des miséricordes de Dieu sur moi. On questionne ma parente, chargée de mes affaires temporelles, du lieu où je m'étais retirée ; elle est impénétrable ; enfin, on la prie de me faire tenir une lettre qu'on lui remet. Cette lettre contenait des conseils d'un ami, qui m'exhortait à ne pas faire une telle démarche, dans la gracieuse situation où je me trouvais, et dans un âge où les retours sont inévitables, et les repentirs souvent trop tardis ; l'on me citait sur cela des exemples capables de m'ébranler, si Dieu ne m'eût soutenue et fortifiée par sa grâce. Je ne balance pas à répondre que depuis onze mois je m'étais suffisamment éprouvée avant de quitter ma maison et quinze à seize mille livres de revenu ; que j'espérais, avec le secours d'en haut, ne pas regarder en arrière, et que si j'avais le corps et la tendresse d'une femme, je me sentais le courage assez mâle pour soutenir, jusqu'à la mort, l'heureux parti que je prenais ; qu'au reste j'étais sensible à cette marque d'amitié, mais que je priais de ne pas la réitérer. Enfin, mes affaires rangées, je pars pour le Mâconnais, la veille de l'Ascension, six semaines après ma sortie d'Égypte, où m'attendait madame la marquise de Valadour d'Arcy, mon amie, à qui j'avais écrit ma détermination, en la priant de m'arrêter une place dans le couvent des Ursulines de Pont-de-Veaux, pour y vivre pensionnaire et inconnue ; car, pour la vocation, elle était encore bien éloignée de ma pensée, et l'aversion que j'avais toujours eue pour ce genre de vie, et pour les filles en général, était l'ouvrage d'une nouvelle miséricorde.

En montant dans la diligence, je trouvai pour compagnon de voyage le commandeur de l'Aubepin, qui, trompé sur un

extérieur (que je n'affectais sûrement pas), me prenant pour toute autre que je n'étais, me combla d'honneurs et d'attentions pendant la route de Paris à Saulieu, où la marquise m'attendait. Confirmé dans sa favorable opinion, il me supplia de lui dire à qui il avait rendu ses devoirs; je lui répondis franchement que je m'en garderais bien, moins par vanité pour moi, que pour lui épargner la confusion d'avoir prodigué ses politesses à qui en était très-indigne. Il prit mon refus pour un compliment, et redoubla ses respectueuses instances; je lui dis : *Monsieur le commandeur, je vous donne ma parole, qu'en arrivant à Lyon, vous saurez qui je suis; et si je perds l'estime que vous avez conçue de ma personne, vous saurez que je n'ai pas voulu vous tromper, et que la bonne foi méritait le pardon de mon silence.* En effet, je lui écrivis aussitôt qui j'étais, mon dessein de servir Dieu, et que je le priais de ne pas me savoir mauvais gré de ma résistance à me faire connaître à lui; il fut si content de ma candeur, que jusqu'à sa mort je n'ai pas eu un plus solide ami.

A peine fus-je installée dans le couvent de Pont-de-Veaux, où les religieuses m'avaient reçue avec toute la bienveillance possible, que le démon me tendit un piége. Une personne, dont le nom vous est très-connu, m'écrivit que, dans la résolution où j'étais de mener une vie retirée, il me conjurait d'accepter une de ses terres qu'il me nomma, pour y finir mes jours comme il me plairait, qu'il me la donnerait en bonne forme; je le remerciai de son offre, en lui disant qu'ayant quitté ma maison, il ne serait pas édifiant que j'acceptasse la sienne, et que quelque droites et pures que fussent ses intentions, le public n'est pas Dieu pour les pénétrer, et que m'étant retirée sincèrement de tous les périls, je ne m'y exposerais de mes jours.

Les religieuses de Pont-de-Veaux m'avaient donné une grande chambre, dans laquelle j'en fis construire trois, comptant y finir mes jours. J'assistais à tous leurs erxecices. On avait pour moi des égards qui m'affligeaient, parce que trompé, ainsi que le commandeur de l'Aubepin, sur un certain air de grand monde, et un embonpoint que je n'avais pas encore perdu, on me croyait du haut parage; je les tirai d'erreur, comme j'avais désabusé le commandeur. Elles me témoignèrent encore plus d'amitié qu'avant mon aveu. Je passai les jours à lire, à prier Dieu et à travailler, menant la vie la plus douce qu'on puisse s'imaginer. Je communiais tous les mois, par l'avis de mon premier confesseur, qui avait d'abord refusé de m'admettre à la sainte table, dans la crainte que je ne retournasse à ce que j'avais quitté; mais, sur les assurances que je lui donnai du contraire,

il se laissa fléchir, et m'avait permis de faire mes pâques. Je fus exercée, les premiers six mois de mon séjour à Pont-de-Veaux, par des songes qui, chaque nuit, m'affligeaient infiniment, quoique mon confesseur pût dire pour me rassurer. Un jour, me trouvant seule devant le Saint-Sacrement, dans la désolation où j'étais de mes songes impertinens, qui régulièrement me tourmentaient pendant mon sommeil, je m'adressai à la mère de Dieu, comme si elle eût été présente : *Ah ça! Sainte-Vierge*, lui dis-je avec la même ingénuité que j'avais parlé à Dieu dans la chapelle des Cordeliers, dix-huit mois avant, *on dit que vous êtes toute-puissante dans le ciel, que vous obtenez, pour les pécheurs, ce qu'ils osent vous demander : si par votre intercession je suis délivrée des vexations nocturnes que je souffre depuis long-temps, et qui me font horreur, je vous promets de jeûner au pain et à l'eau, la veille de toutes vos fêtes, et de communier à votre intention; de porter jusqu'à la mort, sur ma chair, un cordon de laine blanc avec des nœuds, et de dire chaque jour le chapelet;* et depuis ce moment je fus si tranquille sur ce point, et j'en ai conservé une si vive reconnaissance envers cette mère de miséricorde, que je répandrais jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour soutenir son pouvoir et sa bonté.

Il arriva dans ce même temps un événement assez singulier, et où la main de Dieu parut visiblement protéger la communauté. La nuit du jour de Sainte-Anne, il fit un si prodigieux orage, qu'il semblait que tout allait être bouleversé. Le tonnerre, roulant sur le toit de la maison, le cribla entièrement, inonda les greniers remplis de farine; l'eau, perçant le plancher, tombait à torrens dans les infirmeries surtout, où gissait une ancienne mère paralytique. Les religieuses, qui ne savaient de quel côté tourner, vinrent à ma chambre me prier de les aider. Je sors en chemise, et cours au lit de cette pauvre vieille, que personne n'osait toucher; je l'enlève aisément, et vais pour la mettre dans mon lit, qui n'avait pas de part à l'inondation; mais, la porte s'étant fermée, la clef en dedans, il fallut la porter ailleurs. Le déluge, qui était tombé sur moi, m'avait mis dans un état aussi piteux que risible; les religieuses me prêtèrent une de leurs chemises, qui fut le premier cilice que je portai. Nous allâmes toutes au grenier pour sauver ce que nous pourrions de la farine, qui tombait à moitié pétrie, sans nous apercevoir du danger où nous étions; car, dès que le jour parut, nous vîmes toutes les tuiles pendiller sur nos têtes, sans presque tenir à rien, ce qui fut regardé comme une protection miraculeuse, et attribué à un salut que j'avais fondé pour tous

les vingt-cinq de chaque mois à perpétuité, en action de grâces des miséricordes de Dieu sur moi, et dont le premier avait été célébré le soir même de ce furieux ouragan.

Après dix mois de séjour dans le couvent de Pont-de-Veaux, je vins à Lyon, rendre mes devoirs à feu M. le maréchal de Villeroi. La maison de l'Anticaille me plut beaucoup; et, quoiqu'on n'y reçût point de pensionnaires, M. l'archevêque leur demanda pour moi cette grâce. J'avais eu quelque inquiétude à Pont-de-Veaux, pour avoir refusé la visite du vieux comte de Feuillans, qui en était gouverneur. D'un autre côté, mon amie, la marquise d'Arcy, n'approuvait pas que je fusse aussi séquestrée que je prétendais l'être, et que je regardasse comme une distraction l'offre qu'elle me faisait continuellement de passer une partie de la belle saison dans ses terres, avec elle et sa famille, moi qui n'avais pas voulu me retirer à Blois, malgré les sollicitations de madame la marquise de Saumeri, mère de M. l'évêque de Rieux, que j'honorais et chérissais de tout mon cœur, par la seule raison que je ne pourrais me défendre de l'accompagner à Chambort : je présumais que je serais, à l'Anticaille, à l'abri de ces petites inquiétudes.

Je fis donc revenir mes meubles de Pont-de-Veaux, sans me soucier des accommodemens que j'y avais fait faire, et qui m'avaient coûté beaucoup plus de deux cents pistoles; je fis à peu près les mêmes accommodemens à l'Anticaille, comptant que c'était enfin la dernière de mes stations; je suivais, de même qu'à Pont-de-Veaux, les exercices réguliers de l'ordre de Sainte-Marie. J'avais pour directeur le révérend père de Veaux, de la compagnie de Jésus, dont les ordres me paraissaient être ceux de Dieu même. Pour essayer ma ferveur, il commença par me conseiller de me lever à onze heures du soir, et de faire l'oraison jusqu'à minuit; je me tenais bien éveillée pour obéir; mais à peine étais-je à genoux, que je m'endormais comme une marmotte, jusqu'à je ne sais quelle heure. Voyant que cette pratique n'était pas de mon ressort, il m'en prescrivit une autre. Dans une lettre que je reçus de lui, il me marquait que, puisque j'avais tant d'attrait pour l'expiation de mes péchés, il me conseillait de prendre la discipline, les vendredis, l'espace d'un *miserere*, ou sur les épaules, ou à la façon des religieuses; qu'on me prêterait à l'Anticaille un instrument propre à cet usage, sinon qu'il m'en fournirait un lui-même. Qui fut camuse à la lecture de cette lettre? ce fut moi. Je croyais avoir la berlue, je lisais et relisais cette belle épître, croyant m'être trompée; mais je trouvais toujours la même proposition. *Quoi donc!* me disais-je, *je crois qu'il se moque de ma figure!*

La discipline ! fi donc ! Quelle impertinence ! Les béguines de religieuses n'ont qu'à faire ce qui leur plaira ; je ne les imiterai pas sur ce point ridicule. Cependant que ferai-je ? car c'est Dieu qui me parle par la bouche de ce père : je ne sais pas le miserere , *et je n'ai pas de discipline.* Je n'avais que trois jours pour apprendre par cœur ce psaume. Je l'appris, mais en français ; pour me servir de discipline , j'allai couper six ou sept bouts de corde menue d'emballage , qui avait servi à emballer mes meubles , je les noue par intervalles , et , pendant que les religieuses étaient à l'oraison , je m'enferme dans ma chambre et découvre mes épaules pour exploiter. J'avais encore le poignet ferme ; la première grêle de ces cruels nœuds me fit une telle douleur, que j'en tombai sur le nez , presque évanouie. Tout le *miserere* s'acheva , et à chaque verset, chaque grêle de nœuds, et chaque chute sur le nez. Je versais des pleurs de dépit , et non de dévotion , bien résolue de chanter une gamme au directeur flagellant.

La nuit se passa comme il plut à Dieu , sans pouvoir fermer l'œil, ni me tenir sur aucun côté ; le matin , en m'habillant , j'aperçus mes épaules tricolores de meurtrissures ; je sors , outrée de colère , pour aller à St.-Joseph , rendre compte au zélé directeur du succès de ses ordres. Hélas ! dès qu'il parut avec son extérieur imposant , je me trouvai si sotte , que je ne pus répondre un mot aux questions qu'il me fit sur la cause de ma visite ; mais le mouvement de mes épaules le lui disait assez. Il me le fit avouer : je lui dis tout net que la proposition m'avait scandalisée, que je lui avais obéi, mais que je le priais de ne me pas faire réitérer un semblable exercice ; il me le promit , mais en m'assurant qu'avant peu je le lui redemanderais à genoux, et qu'il ne me le permettrait plus. *Oh ! pour cela ,* lui répondis-je , *vous aurez la barbe bien longue avant l'accomplissement de votre prophétie.* Hélas ! il avait raison, le bon père : je ne fus pas sitôt rentrée dans le couvent, que la honte de ma démarche et de ma lâcheté me fit changer de sentiment et de langage ; ces vierges , avec lesquelles je vivais, et qui joignaient la pénitence à l'innocence , faisaient ma condamnation.

Mes épaules n'étaient pas guéries, que je demandai humblement ce que j'avais regardé avec indignation. Ce bon père, pour la forme, se fit un peu tirer l'oreille ; mais il eût été bien fâché de ne pas contribuer à la mortification de cette chair si douillette et si potelée : il me fournit abondamment de meubles pour cet usage, qui réparèrent depuis ma première poltronnerie.

Quelque temps après, je lui dis que les religieuses , qui ve-

naient prendre avec moi le café, me raillaient chaque jour sur la mollesse de mon lit, que je croyais avoir bien réformé : il me questionna sur ce point ; je lui dis qu'il ne consistait qu'en un lit de plume entre deux gros matelas, sur un sommier de crin ; il ne me répondit autre chose avec étonnement que : *Oh! oh! oh! Eh bien,* lui demandai-je, *est-ce que tout le monde, et vous tout le premier, n'êtes pas couchés de même ? Non, assurément*, me dit-il : *commencez par retrancher un matelas.* Non-seulement un matelas, mais ce même soir je jetai tout sur le plancher, à l'exception du sommier de crin sur lequel je passai la nuit.

Je ne finirais pas s'il me fallait ajouter mille aventures dans ce goût. Dieu s'en servait pour me faire arriver par degrés à la vocation religieuse, pour laquelle j'avais toujours eu une si forte antipathie. Les dames qui avaient pour moi des bontés que je n'oublierai jamais, s'étonnaient de ce que, m'assujétissant à toutes leurs observances, je ne faisais pas à Dieu l'entier sacrifice de ma liberté ; je les priais de ne me parler jamais d'engagement, si elles voulaient que je demeurasse avec elles jusqu'à la mort. Elles ne m'en parlèrent plus effectivement ; mais elles me donnèrent à lire la vie de madame de Montmorenci, qui se fit religieuse de Ste.-Marie, après la catastrophe de son mari. Leur intention, en me donnant cette lecture à faire, ne fut pas sans fruit. Je fus touchée de l'exemple de cette grande dame; j'y réfléchis profondément, et fis part de mes réflexions au père de Veaux, qui m'y fortifia, et m'assura que le plus grand sacrifice qu'il me restait à faire à Dieu, était celui de ma liberté. Il ne m'apprenait rien de nouveau, je le sentais bien. C'était au mois de juillet 1724 que ceci se passa.

Lorsque j'eus fait part à la supérieure et aux religieuses de mes premières dispositions au sacrifice de cette liberté si chérie et si mal employée jadis, leur amitié pour moi prit un nouvel accroissement; je fis venir de Paris ma parente, pour régler mon temporel, parce que je comptais prendre l'habit de Sainte-Marie quelque temps après. Ces saintes religieuses crurent m'affermir encore dans ma vocation, en me donnant à lire la vie de dom Jean de Rancé, réformateur de la Trappe ; mais, grand Dieu ! quelle attrape, quand j'eus reconnu, dans cet abbé pénitent, une conformité si grande entre les égaremens de sa jeunesse (toute proportion gardée) et ceux de la mienne ! Pour lors il ne fut plus question de règle douce ; je promis à Dieu, de toute l'étendue de mon cœur, d'imiter, autant qu'il me serait possible, dans ses austérités ce saint pénitent que

j'avais imité dans ses désordres. J'aurais été aux Clairettes, filles de la Trappe, si le père de Veaux ne m'eût assuré à moi que je trouverais aux Carmélites ce que je désirais de trouver à la Trappe. Je confiai mon dessein à M. l'archevêque de Villeroi, qui m'honorait d'une particulière bienveillance. Il voulut d'abord m'en détourner; mais lui ayant ouvert mon cœur, et l'ayant assuré que je me sentais pressée étrangement de satisfaire à la justice divine, qu'on me chérissait trop à l'Anticaille, et, qu'outre l'austérité de la pénitence, je désirais encore d'être aussi méprisée que j'avais été vaine et orgueilleuse autrefois. Je fondais en larmes en lui parlant; il fut pénétré de mon état, et me dit: *Le doigt de Dieu est là; j'irai demander une place pour vous aux Carmélites. Mais, monseigneur*, lui dis-je, *n'omettez pas de leur dire ce que j'ai été dans le monde, parce que je ne veux tromper personne.* Il le fit, et leur dit la profession que j'avais exercée chez le roi et à Paris, ce qui les effraya; mais, malgré leurs remontrances et leurs difficultés, il leur dit qu'il se chargeait de tous leurs scrupules; la mère prieure, qui favorisait mon dessein, m'écrivit que je n'avais qu'à prendre un jour pour me présenter à la communauté, et pour entrer dans la maison. Je ne voulais pas que les dames de l'Anticaille en eussent le moindre vent, parce que m'ayant sincèrement aimée, et les aimant de même, il était à propos d'éviter de tendres reproches qui n'auraient servi qu'à me rendre leur séparation plus douloureuse, parce que j'étais résolue, à quelque prix que ce fût, d'obéir à la voix de Dieu, qui m'appelait à une vie totalement crucifiée de corps, de cœur et d'esprit.

Je me rendis ici le 14 d'octobre 1724, d'où j'écrivis à la supérieure et aux religieuses de l'Anticaille, pour leur demander pardon du mystère que je leur avais fait de ma vocation à l'ordre des Carmélites, par pure défiance de moi-même: elles eurent la bonté de me regretter, et de mander à nos mères plus de bien qu'elles n'en auraient dû trouver en moi, et poussèrent leur charité aussi loin qu'elle pouvait aller.

C'est ainsi que le Seigneur, par son infinie miséricorde, m'a fait entrer dans la terre des Saints dix-huit mois après m'avoir fait sortir du chemin de perdition où la seule indigence m'avait conduite, puisque nul de mes parens n'était sorti de la simplicité chrétienne. Le seul dérangement d'un père me réduisit, à l'âge de dix-sept ans, grande et assez prévenante, à ce qu'on disait, à ne savoir quel parti prendre. J'avais horreur du vice; je n'en eus pas moins de la proposition qu'on me fit d'embrasser celui de la Comédie: on se moqua de moi, en me disant qu'il n'y avait

que la populace et les bigots qui étaient sur ce point dans de faux préjugés ; que tout ce qu'il y avait de gens de condition à la cour et à la ville, pensaient bien différemment que le bas peuple, sur le compte des personnes qui exerçaient cette profession. Je n'eus pas de peine à me laisser persuader, et une prompte expérience ne m'apprit que trop la perversion inévitable de cet état, pour qui n'est pas en garde contre soi-même, puisque, sans autre travail que celui de la mémoire, on vit dans l'opulence et dans de continuels amusemens : les trois dernières années me rapportèrent quarante-quatre mille francs. Quelle amorce pour le cœur perverti ! et quelle miséricorde de s'arracher, dans la force de l'âge, à une vie si délicieuse, mais en même temps si opposée au sentier étroit de l'Évangile ! J'avouerai néanmoins que j'y ai connu des personnes sans reproches dans leurs mœurs, et qui vivaient très-chrétiennement ; je n'ai pas été de ce nombre, je le dis à ma honte et à la gloire de Dieu, dont la grâce éclate d'autant plus qu'elle a choisi le sujet le plus indigne pour faire adorer son pouvoir.

En entrant dans cette sainte maison, je compris que Dieu avait exaucé mes désirs ; il permit au démon d'inspirer à plusieurs méchans hommes de venir, la première nuit, faire et dire, à la porte du monastère, des choses abominables, pour me diffamer et m'en faire chasser. Les sœurs tourières, scandalisées d'un si indigne procédé, s'en plaignirent à la révérende mère prieure, qui me demanda quels en étaient les auteurs. Ne connaissant qui que ce fût dans la ville, je ne pus lui en rendre raison, sinon que j'avais bien mérité un pareil affront, de quelque part qu'il pût venir. La mère prieure le fit savoir à M. l'archevêque, qui, apparemment plus instruit et indigné de cette noirceur, donna de si bons ordres qu'il ne s'est plus rien ouï de semblable. Mais, quinze jours après, on débita que je n'étais pas née d'un légitime mariage, parce que les personnes, dans cette triste circonstance, ne sont point reçues dans ce saint ordre : autre étonnement pour moi. J'écrivis à M. le curé de St.-Sulpice l'honneur qu'on me faisait en ce point, et le priai de vouloir bien se donner la peine de tirer lui-même, des registres de sa paroisse, mon extrait baptismal et de me l'envoyer, ce qu'il eut la bonté de faire de sa propre main, et de l'accompagner d'une lettre en forme de certificat, qui confondit la malice du démon. Tant d'épreuves et mille autres de cette nature que je passe sous silence, loin de me décourager, me faisaient au contraire bénir la miséricorde de Dieu ; je crus devoir en prendre le nom à juste titre. Je demandai à la mère prieure de vouloir bien me permettre de vivre cachée et inconnue, sans nulle corres-

pondance avec parens ni amis ; elle n'y voulut pas consentir, disant que n'ayant pour amis que des personnes respectables, une correspondance religieuse convenait pour qu'on sût si je persévérais ou non dans la pénitence que Dieu m'avait inspirée, et qu'il serait content que je soumisse mon attrait à l'obéissance : c'est ce que je fis sur-le-champ.

Je l'avais priée, en entrant, de ne me point ménager, et de me faire pratiquer tout ce que je devais pratiquer dans la suite, parce qu'ayant perdu tant de temps dans ce monde, je n'en devais pas perdre un moment dans la sainte religion ; elle eut la bonté de condescendre à mes désirs, et de m'exempter des prudentes attentions qu'on a pour toutes les commençantes ; l'on me mit donc le balai dans la main le premier jour de mon entrée. Laver la lessive, tirer l'eau d'un puits très-profond pour la communauté, frotter les tables du réfectoire, porter toutes les cruches de chaque sœur à leur place, laver la vaisselle de terre à notre usage, récurer les marmites et les poëles de la cuisine, tout cela fut une satisfaction pour moi, plus grande que ne l'avaient été mes anciennes mollesses. A ces occupations, qui durèrent quatre ans, succéda celle de faire les alpargates ou souliers de corde de toute la communauté, avec le soin de l'horloge, dont il fallait monter chaque jour, à force de bras, trois pierres d'un poids énorme. Je fus neuf ans dans cet emploi ; mais comme il m'avait un peu dérangé l'estomac, on voulut bien m'en dispenser.

Après les trois premiers mois d'épreuves, l'on m'admit au saint habit le 20 janvier 1725. L'archevêque me fit la grâce d'en faire la cérémonie. Tout Lyon y assista, malgré l'extrême rigueur du froid.

On avait peine à se persuader un tel changement, et, de mon côté, j'avais peine à me le persuader. Le souvenir du passé et la vue du présent ne me permettaient pas d'avoir besoin de secours étrangers pour m'entretenir avec le seigneur. Ses miséricordes me rendaient mes anciens égaremens plus odieux ; mes yeux étaient deux sources de larmes intarissables. Quoique l'horreur de mes désordres fût pour moi le plus affreux supplice (comme il me l'est encore), je crus devoir faire servir à leur expiation cette riche constitution et cette force au-dessus de mon sexe, qui me faisait autrefois rouler une assiette d'argent avec les mains comme on roule une feuille de papier, et dont j'avais fait un si pernicieux usage. Je demandai à mon confesseur la permission d'ajouter, à la rigueur de la règle, toutes les autres austérités. Ce même père de Veaux, de père flagellant, était devenu père temporiseur ; il voulait attendre que mon

année de noviciat fût écoulée, après laquelle il me mettrait la bride sur le cou, ce fut son terme ou l'équivalent. Aux approches de ma profession, Dieu permit à Satan de me cribler plus que jamais, en me représentant l'importance des vœux que j'allais prononcer ; l'engagement de passer ma vie avec des filles et des religieuses que j'avais toujours haïes mortellement; l'impétuosité de mon caractère ; la subordination à une fille prieure, après mon aversion pour celle que toute femme doit à son mari ; l'humiliation de me voir, jusqu'au dernier soupir, au milieu de tant de pures vierges, comme une corneille souillée au milieu d'un colombier; mille et mille réflexions de cette nature augmentaient mon trouble et ma désolation ; j'approche de la sainte table, en disant à notre Seigneur : *Qu'ai-je cherché ici, sinon vous, ô mon Dieu ! Nul respect humain, nulle raison quelconque ne m'ont fait quitter le monde et embrasser cet état où je suis, que le seul désir de satisfaire à votre divine justice. Regardez d'un œil de miséricorde ce publicain, cette Madeleine, cette femme adultère, cette Samaritaine, car je suis composée à la fois de tous les heureux objets de votre clémence.*

J'entends la mère prieure qui s'approche pour me mettre le flambeau à la main, avec lequel je devais commencer la cérémonie de ma profession. A ce moment, j'entends à l'oreille de mon cœur cette parole : *Allons,* que notre Seigneur dit au jardin des Olives à ses disciples, lorsque les soldats venaient se saisir de sa personne. Cette divine parole fit disparaître tous mes combats, à l'instant même un calme et une paix céleste succèdent au trouble et à l'amertuue où j'étais plongée ; une inexplicable consolation s'empare de mon âme et se répand jusque sur mon front, où la grâce d'en-haut semblait être peinte, à ce que m'a dit depuis la mère prieure. Je vais au chapitre, où il me semblait voir les cieux ouverts et les anges qui s'y réjouissaient de ma conversion ; je prononce mes vœux avec une voix ferme et une joie qui surprend toute la communauté, et je me sens pénétrée d'une onction que les bienheureux, qui sont dans le ciel, auraient pu m'envier. Cet état de saintes délices dura plus de huit jours de suite sans interruption, après lesquels Dieu me mit dans la disposition habituelle où doit être ici bas une âme pécheresse telle que la mienne, qui sait sûrement qu'elle a un million de fois mérité l'enfer, et qui ignore si sa pénitence et son repentir sont dignes de pardon. Dieu néanmoins, de temps en temps, m'envoyait des consolations : quelque temps après avoir prononcé mes vœux, je me trouvai, en dormant, occupée d'un songe bien significatif; il me semblait être appuyée fort tranquillement sous un des portiques du petit quai de Gesvres, qui

est entre le Pont-au-Change et le pont Notre-Dame de Paris ; que de là je voyais le bras de la Seine rempli d'une multitude innombrable d'hommes et de femmes de tout âge et de tout état, qui se pressaient les uns sur les autres, se précipitaient violemment et sans retour sous les arches du Pont-au-Change, qui paraissaient être autant de gouffres profonds ; la compassion de tant de personnes qui périssaient me frappa tellement que je m'éveillai. Je n'eus pas besoin d'aller bien loin chercher l'explication de mon songe, qui me montrait évidemment le gouffre d'où la main de Dieu m'avait tirée, pour me mettre dans la salutaire pratique de son église.

Le démon, recommençant son ancienne persécution, me tourmenta de nouveau, non plus, comme à Pont-de-Veaux, par des songes impertinens, mais le jour et la nuit je me trouvai dans des états qui me faisaient horreur ; cette réponse du seigneur à S. Paul, dans un cas pareil, *Ma grâce te suffit*, me rassura; mais je crus que je devais opposer, à l'ennemi de mon repos, des armes offensives. Si je n'employai pas les épines comme un S. Benoît, ni le feu comme un S. Martinien, ce fut l'équivalent de l'un et de l'autre; et onc, depuis, le tentateur n'a reparu, du moins pour une guerre de cette espèce.

Le père de Veaux m'avait, selon sa promesse, laissé la bride sur le cou après ma profession, pour ajouter à l'austérité commune toutes celles que mes forces et mon courage pourraient me permettre de pratiquer. Je commençai par faire le vœu de ne jamais boire de vin, pas même en danger de mort, s'il n'enfallait qu'une goutte pour prolonger ma vie. Pendant douze ans de suite, avec la permission du père de Veaux et le secours d'en haut, je me suis exercée à faire servir à la justice divine, les membres qui avaient servi à l'iniquité; et une grande maladie de dix jours seulement ayant affaibli ma forte constitution, je m'en suis tenue depuis à l'austérité commune de la règle, et à un total abandon aux ordres de la divine providence.

J'ai cette grâce particulière à rendre au Seigneur, que depuis le moment que j'ai quitté le monde, jusqu'à ce jour 10 août 1747, je ne l'ai pas regretté une seule fois, malgré les épreuves qu'il m'a fallu subir et les violences qu'il m'a fallu faire pour vaincre ma sensibilité et renoncer à moi-même. Elles ont été si grandes ces violences, qu'en très-peu d'années mes cheveux et mes sourcils, de noirs qu'ils étaient, devinrent blancs. Dieu m'a fait passer par le feu et par l'eau, et, dans mes plus profondes afflictions, j'ai toujours adoré la main paternelle qui ne me châtiait en cette vie que pour m'épargner en l'autre ; la vue de mes péchés, que j'ai toujours présens, me confond de plus en

plus ; et celle des miséricordes de Dieu sur moi me les fait paraître plus énormes, d'autant plus que ces mêmes miséricordes m'ont préservée de mille périls où ma jeunesse insensée se livrait aveuglément : car, à quoi ne me suis-je pas exposée pour satisfaire et mon intempérance et mes passions?

Quels risques ne courait pas naturellement une fille de vingt à vingt-deux ans, d'aller dans le Wirtemberg, et du Wirtemberg à Paris, dans une chaise de poste, accompagnée d'un seul laquais et du postillon? Le laquais, plus timide que moi et plus raisonnable, me faisait apercevoir les dangers évidens que je courais. Il approchait son cheval de ma chaise, dans les bois de Nancy et de Ste.-Ménéhould, pour me dire : *Mademoiselle, nous sommes ici dans des coupe-gorges. Eh bien !* lui répondis-je, *que crains-tu ? n'ai-je pas deux bons pistolets ? Va, va, tu suis César et sa fortune.* Étant dans une auberge, j'entends entrer dans ma chambre avant le jour; je crois qu'on vient m'avertir que les chevaux de poste sont à ma chaise; j'appelle mon laquais par son nom, personne ne répond; et j'entends qu'on s'avance vers mon lit; je crie : *Au voleur !* le voleur prend la fuite; je sors du lit pour l'atteindre, il m'échappe et se sauve; on vient au bruit que je faisais; je dis à l'hôtesse : *Vous avez des voleurs chez vous. Il y a,* me répond-elle, *trois carosses de voiture qui y logent, je ne connais pas ceux qui les remplissent. Cela suffit,* lui dis-je, *qu'on mette les chevaux à ma chaise.* On les y met; je pars à la pointe du jour sans m'embarrasser de quel côté aura tourné le voleur. C'est ainsi que Dieu, par une providence marquée, m'a toujours préservée des funestes accidens dans lesquels je me précipitais, malgré les sages remontrances des personnes même les plus respectables par leur rang, par leur âge et par leurs vertus.

Lorsqu'elles me demandaient si j'approchais des sacremens : *Non, sans doute*, disais-je, *je ne veux pas les profaner, et je ne veux pas renoncer à mes plaisirs avant quarante-cinq ans.— Mais n'avez-vous point de remords ? — Non, et pourquoi en aurais-je ? je ne fais de mal à personne; je laisse le paradis futur à qui le voudra, je me contente de celui dont je jouis.* O délire pitoyable qui me faisait parler ainsi ! c'est sur cette insensée que le Seigneur a daigné jeter des yeux de compassion pour dessiller les miens et me rendre à moi-même; car en naissant il m'avait donné une bonne âme, un cœur droit, compatissant, bienfaisant, susceptible des meilleurs sentimens, et une horreur pour le vice bas et honteux. S'il eût permis que des parens plus aisés et plus attentifs à mon éducation eussent cultivé les heureuses dispositions, et la facilité surprenante

avec laquelle j'apprenais tout ce qu'on m'enseignait, peut-être aurais-je été vertueuse. Dieu sait ce qu'il m'a coûté de larmes pour cesser de l'être ; Dieu sait encore qu'à l'âge de dix-neuf ans, me trouvant dans une ville de Flandres aux portes de la mort, je promis d'abandonner pour jamais la profession dangereuse où j'étais engagée, si l'on voulait m'assurer deux cents livres de pension viagère : on le pouvait; on le devait; on ne l'a pas fait. Dieu veuille qu'on n'ait pas à rendre compte à son tribunal des égaremens où les occasions séduisantes me plongèrent quelque temps après !

En voilà trop, quoique ce ne soit qu'un léger crayon de l'abîme des misères qui ont attiré les miséricordes du Seigneur. Il me faudrait deux ans au moins pour les écrire toutes, et six mois pour les dire de bouche. Vous avez exigé de ma confiance cet abrégé qui m'a fait répandre de nouveaux ruisseaux de larmes; j'exige à mon tour, de votre zèle, que vous m'aiderez à rendre à Dieu d'éternelles actions de grâces, et que vous lui demanderez de couronner en moi ses propres bienfaits, par la persévérance finale et une bienheureuse mort.

CRITIQUE

DE L'OUVRAGE INTITULÉ :

RECUEIL DE CES MESSIEURS.

Vous voulez absolument savoir mon sentiment sur l'ouvrage que vous allez donner au public ; le voici. Il sera d'autant plus désintéressé que je ne connais pas un des auteurs ; et je suis dans une si grande habitude de faire des critiques, que je n'ai pas eu besoin de lire l'ouvrage : les titres me suffisent. Il me paraît que vous avez fait une collection dans le goût de la Bibliothéque de Photius ; je crains seulement qu'on ne la trouve trop savante.

Bon Dieu ! que de contes et d'histoires ! Pour moi, je serais tenté de croire que, dans un recueil aussi grave que celui-ci, tant de fadaises ont un objet plus sérieux que celui qui se présente d'abord. Ne pourrait-on point, à l'exemple des alchimistes, y chercher des mystères cachés aux profanes ? Pour moi, qui suis de ceux-ci, je ne cherche jamais que ce que je trouve.

Liradi, nouvelle espagnole, me donne de l'humeur ; elle est de quelque mélancolique qui aura pris un travers avec sa maîtresse, pour une infidélité qu'elle lui aura faite : quand on se fâche pour si peu de chose, il n'y a rien dont on ne puisse s'offenser.

A deux de jeu. Après la nouvelle espagnole, en voici une française : c'est fort bien fait ; mais je voudrais qu'on me fît grâce du pays, et qu'on le reconnût aux caractères des acteurs et à la nature des événemens.

A quoi bon un *Dialogue des morts ?* Il me semble que pour faire dire des sottises, il suffirait de faire parler des vivans. A propos de vivans, je trouve encore qu'il est ridicule de donner l'oraison funèbre d'un mort ; personne ne s'y intéresse. Je me suis quelquefois trouvé à ces sortes de cérémonies ; j'ai toujours remarqué qu'on n'était occupé que de l'orateur, et nullement du héros : pourquoi ? c'est que celui-ci est mort, et que l'autre est vivant. On ne dit jamais de bien des morts que pour humilier les vivans, comme on exalte les étrangers pour ne pas reconnaître de supérieurs dans sa patrie. Pourquoi Molière n'a-t-il pas été jugé digne d'être de l'Académie ? c'est qu'il était vivant. Pourquoi est-on étonné aujourd'hui qu'il n'en ait pas été ; c'est qu'il est mort : tous les plats motifs qu'on lui opposait

ont disparu, il ne reste plus que le grand homme qui manque à la liste. Je crois cependant que le manteau de Sganarelle décorerait bien autant aujourd'hui l'Académie qu'un manteau ducal.

Je serais volontiers ami de l'*Original du portrait;* ce n'est pas en considération de ses bonnes qualités, c'est à cause de ses défauts. Je ne veux point d'ami parfait : on pense assez généralement comme moi ; car je vois peu de gens qui ne déchirent leurs meilleurs amis : c'est appparemment de peur qu'on ne les soupçonne d'avoir des amis parfaits.

Je suis édifié du *Sermon turc.* Béni soit l'auteur ! c'est une bonne âme, puisqu'il pense bien des femmes. En effet, on doit aimer leur beauté, estimer leur caractère, respecter le malheur de leur situation ; elles sont belles, tendres et malheureuses. Les hommes, toujours injustes, cherchent à les séduire, affectent de les mépriser, abusent contre elles de la tyrannie qu'ils ont usurpée par force : ce seraient là les trois points de mon discours, si elles me jugeaient digne d'être leur avocat. En attendant, je ne puis m'empêcher d'observer que les hommes ne suivent que l'impétuosité de leurs désirs, en recherchant les femmes ; celles-ci, avec les sens plus calmes, ont le cœur plus tendre : une femme, dans cet état, voudrait que son amant fût comme elle, satisfait de la possession du cœur ; mais il presse, il pleure, il supplie, il excite la compassion ; elle ne peut voir son amant malheureux, elle cède à la pitié, à la tendresse, à la générosité seule ; elle accorde tout, non pour elle, mais pour lui. L'amant est-il heureux ? aussitôt ses feux s'éteignent, il devient inconstant, il court vers un autre objet ; le voilà perfide, sans que sa maîtresse ait rien à se reprocher que des vertus et une faiblesse. Je suis d'autant plus surpris que les femmes soient les dupes des hommes, qu'elles ont infiniment plus d'esprit qu'eux ; il est vrai qu'elles ont une meilleure éducation.

Les hommes exercent des professions, ou cultivent des talens qui les obligent d'acquérir quelques connaissances nécessaires et pénibles. Jusqu'ici je ne vois point d'esprit. Voici pourquoi nous n'avons pas tout celui que nous pourrions avoir : les langues ont été imaginées par le besoin de se communiquer réciproquement ses idées ; on devrait donc avoir ses idées propres, et n'apprendre que les mots qui en sont les signes ; mais, au lieu de nous apprendre simplement, dans notre enfance, des mots pour nous exprimer, on nous donne des pensées toutes faites qui ne sont que des phrases ; chacun pensant différemment, et voulant nous suggérer ses idées, les nôtres deviennent un amas

informe, et ne sont ni précises ni suivies; nous n'en avons guère de justes que celles que nous acquérons de nous-mêmes, comme on ne sait bien que ce qu'on invente. Si l'on interroge un enfant, la mère ou la gouvernante lui dicte aussitôt sa réponse, de sorte qu'au lieu de dire une sottise de lui-même, qu'on pourrait ensuite rectifier, il répète celle de la sotte qui est auprès de lui. L'habitude et la paresse font qu'insensiblement il sait toujours ce qu'il faut dire et jamais ce qu'il faut penser. Une fille, au contraire, est obligée, grâce au peu de soin qu'on prend de son éducation, de penser d'elle-même; elle reçoit ses idées de l'impression des objets, elle pense bientôt, elle fait la comparaison, elle tire ensuite des conséquences: voilà sa raison formée; ses pensées naissent les unes des autres, sont toujours justes. On dira peut-être qu'elle n'est occupée que d'objets peu importans; mais je n'en connais point qui le soient les uns plus que les autres; tout consiste à les voir tels qu'ils sont: d'ailleurs, qu'y a-t-il de plus important que d'étudier les hommes, et de connaître leur caractère? Veut-on juger de la différence d'éducation? Il suffira de voir un jeune homme sortant du collége, en présence d'une sœur plus jeune que lui: il ne sait ni ce qu'il dit ni ce qu'il entend, pendant que sa sœur est toujours au fait de la conversation, et quelquefois en est l'âme. Pourquoi? c'est qu'elle n'a point appris de latin. Pourquoi les Romains avaient-ils, dit-on, plus d'esprit que nous? c'est qu'ils n'apprenaient pas le latin; mais comme ils apprenaient le grec, les Grecs, qui n'apprenaient rien, avaient plus d'esprit qu'eux. Ainsi je conclus qu'on doit aimer, estimer et respecter les femmes; c'est même très-bien fait de les aimer toutes à la fois, ne fût-ce que pour prévenir l'inconstance.

Il ne faut compter sur rien. Cela est bien vrai, car je m'attendais à trouver un conte en vers. Je parierais que c'est ainsi que l'auteur a coutume de penser; après quoi il traduit en prose, quand il juge que son ouvrage peut se passer de vers; il faut bien un autre mérite pour la prose. Que d'ouvrages perdraient leur réputation, si on les y réduisait! Ce serait une espèce de coupelle, pour savoir s'il y a des choses et non pas des mots. Souvent, pour remettre des vers en prose, il suffirait d'ôter leurs rimes.

Il y a long-temps que je voulais savoir pourquoi *la Vérité est au fond d'un puits.* Me voilà un peu éclairci; mais je n'en suis pas plus avancé: il me paraît plus difficile que jamais de l'en retirer, parce que ceux qui sont allés la chercher, étant tombés dedans sur les morts, il faudrait commencer par les dégager de tout ce qui les accable aujourd'hui.

Je ne sais pas pourquoi les hommes taxent les femmes de fausseté, et ont fait la Vérité femelle. Problème à résoudre. On dit aussi qu'elle est nue, et cela se pourrait bien. C'est sans doute par un amour secret pour la Vérité que nous courons après les femmes avec tant d'ardeur; nous cherchons à les dépouiller de tout ce que nous croyons qui cache la Vérité; et, quand nous avons satisfait notre curiosité sur une, nous nous détrompons, nous courons tous vers une autre, pour être plus heureux. L'amour, le plaisir et l'inconstance ne sont qu'une suite du désir de connaître la Vérité

Lettres pillées. C'est du moins tirer d'un vieil ouvrage un titre neuf. L'auteur est de bonne foi; c'est sans doute un honnête homme, quelque pauvre diable qui ne peut se passer d'écrire et qui vit de sa plume.

Le *second Dialogue* est défectueux à bien des égards. Je désirerais, par exemple, quelques traits satiriques et personnels. Un auteur qui se prive d'un si grand avantage, entend mal ses intérêts. S'il s'avise de donner un éloge à quelqu'un, les autres le trouvent mauvais, parce qu'ils voudraient qu'il s'adressât à eux. Celui même qui en est l'objet, use de fausseté et tâche de persuader qu'il est outré, et que c'est à son insu : le comble de la gloire est de mériter et de mépriser les louanges. Si vous mettez, au contraire, quelques traits piquans et applicables à plusieurs personnes, l'intérêt commence à s'échauffer : chacun en fait l'application à d'autres.

La Sincérité, par une jeune demoiselle, est quelque anecdote publique : j'aimerais mieux l'auteur que l'ouvrage.

Ce qui me plaît de l'auteur sur *la Paresse*, c'est qu'il doit avoir l'esprit naturel; car il n'aurait pas la force de courir après.

J'aime le morceau du *Chien enragé :* il y a de l'esprit et point de raison. Voilà ce qui fait les bons ouvrages. L'esprit est quelque chose de décidé; la raison est arbitraire. Tout le monde court après l'esprit, tout le monde en veut avoir : preuve de l'estime qu'on en fait. L'esprit se fait sentir tout d'abord, on ne peut le méconnaître. Qu'un homme parle et écrive avec esprit, il est aussitôt l'objet de l'admiration et de la satire, deux sortes d'éloges; au lieu qu'on ne sait ce que c'est que la raison, puisque les gens les plus opposés de sentimens prétendent tous avoir raison. On appelle une chimère un être de raison, parce qu'un mauvais arbre ne peut produire que de mauvais fruits. L'esprit a de commun avec le bonheur, qu'il ne dépend pas d'autrui. Le plus heureux est celui qui croit l'être; le plus spirituel est celui qui prétend le plus à l'esprit. Quel bien que celui qui se partage sans s'affaiblir! Ayons donc beaucoup d'esprit, puisque tout le

monde en doit avoir. Je dois pourtant avertir en conscience qu'il est plus rare qu'on ne l'imagine, surtout depuis qu'il est devenu plus commun. La marque de l'esprit borné d'un siècle, est lorsque tout le monde en a ; c'est la preuve qu'il n'y a point d'esprits supérieurs ; car ils ne sont jamais en troupe.

Ah ! voilà donc enfin la *Géométrie* appliquée à quelque chose d'utile ! Cela me réconcilie avec elle ; jusqu'ici les sciences ne m'avaient paru propres qu'à rendre une raison pénible de ce que nous faisons sans leur secours. On fait voir ici comme quoi on devient plus grand quand on se redresse. La proposition n'est pas si vraie au moral qu'au physique.

FIN DU PREMIER VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

